N

L'

Ch

NOUVEAU VOYAGE

DANS

LES ÉTATS-UNIS

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,

FAIT EN 1788.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,

Chez BUISSON, Imprimeur et Libraire, rue Haute-Feuille, No. 20.

AVRIL 1791.

20


MVSEVM
BRITAN
NICVM

DE LA FRANCE
ET
DES ÉTATS-UNIS,
OU
DE L'IMPORTANCE DE LA RÉVOLUTION
DE L'AMÉRIQUE
POUR LE BONHEUR DE LA FRANCE;

Des rapports de ce Royaume et des Etats-Unis, des avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de commerce, et enfin de la situation actuelle des Etats-Unis.

Par ÉTIENNE CLAVIÈRE, et J. P. BRISSOT (WARVILLE).

NOUVELLE ÉDITION.

" Le passé assure l'alliance de la France avec les Etats-Unis, l'avenir ne fait qu'aggrandir la perspective, et l'on verra se multiplier ces rapports qu'un commerce indépendant et avantageux doit produire, en raison de ce qu'il est mieux connu ".

Disc. de M. LA FAYETTE au Congrès.

I

I
lo
co
et
m
qu
ti

ou

O
dr
m
fa
qu
et
les

INTRODUCTION,

PAR J. P. BRISSOT (DE WARVILLE),

Mise en tête de la première édition de cet ouvrage, publié en mars 1787.

L'ANGLETERRE avoit à peine signé le douloureux traité, qui lui arrachoit à jamais ses colonies de l'Amérique, que ses négocians et ses écrivains politiques s'occupoient des moyens de lui rendre, par le commerce, ce qu'elle venoit de perdre par cette insurrection mémorable.

Le lord Sheffield lui prédisoit, dans un ouvrage rempli de détails importans (1),

(1) L'ouvrage intitulé : *Observations on the commerce, etc.* Observations sur le commerce des Etats américains; Londres, 1783. — Ce traité a eu six éditions. Il n'a pas même été traduit en françois, quoiqu'il soit rempli de faits qu'il importe à la France de connoître. On assure que la plupart ont été fournis à l'auteur par M. Déane, et que les tables sur-tout en sont aussi exactes, qu'on puisse les avoir par les relevés des douanes.

Quoique cet ouvrage ait été fort accueilli par les An-

qu'elle seroit toujonrs l'entrepôt du commerce des États-Unis ; que les Américains, toujours attirés par l'excellence de ses ma-

---

glois, il offre cependant beaucoup de défauts. L'auteur n'a pas toujours puisé dans de bonnes sources ; il montre envers la France et l'Amérique une partialité qui n'a pu que l'égarer. On n'y trouve d'ailleurs aucune vue philosophique, ni même de politique un peu élevée. On devoit s'attendre, sur cette matière, à un ouvrage supérieur, dans un pays qui a produit l'exact, le profond Smith.

Le lord Sheffield a eu des contradicteurs, même en Angleterre; ils ne se sont pas laissés aveugler, comme lui, par l'enthousiasme du patriotisme.

Je dois remarqner, à cette occasion, les bons effets de la discussion publique. La sixième édition du lord Sheffield, offre une grande quantité d'additions et quelques changemens. Les objections qu'on lui avoit faites, l'avoient forcé à développer ses preuves. On ne trouve point étrange, en Angleterre, qu'un Anglois expose publiquement les abus qui règnent dans ses manufactures et son commerce, et qui pourroient lui donner de l'infériorité dans les marchés de l'Europe. On est persuadé que c'est la seule manière de les réformer. Dans d'autres états, ce service patriotique seroit regardé comme une trahison.

Depuis la première publication de cet ouvrage, il a paru une traduction des observations du lord Sheffield, en in-4°., imprimé à Rouen, chez la veuve Besogne.

nufactures, la bonne foi si long-temps éprouvée de ses négocians, et le long crédit qu'eux seuls dans l'Europe pouvoient accorder, ne tarderoient pas à oublier les blessures que leur avoient faites le despotisme ministériel de Londres, et la férocité de ses satellites anglois et allemands, pour former avec elle des liens nouveaux et durables.

Ce politique ne fut pas le seul qui parut dans cette carrière; d'autres l'y suivirent (1), et les débats qu'excitèrent, dans le parlement, les nouveaux réglemens de commerce, proposés pour l'Amérique, prouvent que la matière y étoit connue, discutée et approfondie.

La nation angloise ressembloit alors à un homme qui, sortant d'un long délire, où il auroit brisé ce qu'il avoit de plus précieux, déchiré ce qu'il avoit de plus cher, s'empresse de réparer les ravages de sa cruelle démence.

---

(1) Tels furent le célèbre D. Price, et MM. Chalmers, Champion, Edwards et Anderson, etc.

On a imprimé sur le même sujet, à Philadelphie, un traité sous ce titre : *Bingham's strictures ou commerce in reply to lord Sheffield's observations.*

Pour nous, nous avons triomphé, et l'honneur du triomphe est presque, depuis la paix, le seul bien que nous ayons recueilli. Tranquilles à l'ombre de nos lauriers, nous n'envisageons qu'avec un foible intérêt, les rapports de commerce que la nature a créés entre nous et les *États-Unis ;* ces rapports qu'il nous importe tant d'approfondir. Nous ne songeons qu'avec indifférence, à détruire les obstacles que nos formes, nos lois et nos mœurs opposent à ce commerce ; nous ne les étudions pas même ; en un mot, nous semblons nous reposer, lorsque, pour parler le langage de la politique vulgaire, ce peuple, que nous jalousons comme notre rival, que nous craignons comme notre ennemi, développe les plus grands efforts, pour rendre impossibles nos liaisons avec nos nouveaux amis.

Il réussira, n'en doutons pas, si notre langueur pour le commerce de l'Amérique n'est pas bientôt remplacée par l'activité ; si les facilités les plus grandes et les plus généreuses de notre part n'applanissent pas ce commerce nouveau, et par conséquent aisé à s'effrayer ; enfin, si notre ignorance sur l'état de l'Amérique ne se dissipe prompte-

ment par l'étude constante de ses ressources territoriales, commerciales, financières, etc. et des rapports qu'elles peuvent avoir avec les nôtres.

Notre ignorance ! Ce mot révoltera sans doute; car nous avons l'orgueil d'un penple *vieillard ;* nous croyons savoir tout, avoir tout épuisé. — Oui, nous avons tout épuisé; mais en quoi ? Dans des sciences futiles, dans des arts frivoles, dans les modes, dans le luxe, dans l'art de plaire aux femmes, dans le relâchement des mœurs. Nous faisons des cours élégans de chymie, des expériences charmantes, des vers délicieux. Etrangers chez nous, peu instruits sur tout ce qui est au-dehors de nous, voilà ce que nous sommes, c'est-à-dire, que nous savons tout, *hors ce qu'il nous convient de savoir* (1).

(1) Cette assertion paroîtra peut-être sévère, et même fausse, aux personnes qui pensent que nous excellons dans la physique et dans les sciences exactes. Mais, en l'accordant, est-ce à cette sorte de science que l'homme qui réfléchit, devroit se livrer d'abord ? L'étude de son état social et civil ne le touche-t-elle pas de plus près ? Ne doit-elle pas l'intéresser plus que le nombre des étoiles, ou l'ordre des affinités chymiques ? — C'est cependant

Ce seroit un vaste champ, que de montrer ce qu'il nous convient de savoir; aussi ne l'entreprendrai-je pas ici : je me borne à un seul point. Je dis qu'il nous importe essentiellement de connoître à fond l'état de l'Amérique, et que cependant nous sommes à peine à l'alphabet de cette connoissance. Ce que j'avance, un Américain célèbre, et qui n'a pas peu contribué, par ses écrits patriotiques, à répandre, à soutenir, à exalter parmi ses compatriotes l'enthousiasme de la liberté, M. Payne, l'avoit dit avant moi. *Je remarquerai*, dit-il, dans sa lettre si judicieuse à l'abbé Raynal, *que je n'ai pas en-*

---

la science qui nous occupe le moins. On se passionne pour des vers; on dispute sérieusement pour de la musique; c'est-à-dire, qu'on fait une grande affaire des hochets, et un hochet de ses affaires.

Je ne disconviens pas cependant, qu'il n'y ait de bons esprits et de bons livres en France, remplis de saines idees politiques. Ce qui se passe aujourd'hui dans l'assemblée des notables, prouve que ces idées se répandent, et deviendroient bientôt générales, si les circonstances les favorisoient. Mais en attendant ces circonstances, la pente de notre nation est visiblement dirigée vers la littérature et les sciences exactes, et non vers la science de nos rapports civils; et c'est ce que j'ai voulu dire ici.

core vu une description de l'Amérique faite en Europe, sur la fidélité de laquelle on puisse compter.

Et que diroit ce respectable défenseur de la liberté, s'il existoit quelques temps parmi nous, s'il se répandoit dans nos brillantes sociétés, s'il écoutoit les discoureurs de nos clubs ? Il seroit surpris, comme le sont les Américains éclairés, que les affaires amènent parmi nous, des *quiproquo* éternels qu'on fait sur la topographie américaine (1).

---

(1) Un Américain peignoit un jour, dans une société françoise, les mœurs, les plaisirs simples, la vie agreste des Anglo-Américains. Vous êtes donc de Saint-Domingue, lui dit un homme décoré ? On confond perpétuellement en France les Américains du continent avec ceux des îles, et ceux du nord avec ceux du midi. Pour éviter cette confusion, il faudra nécessairement inventer de nouvelles dénominations. Celle d'*Anglo-Américains* n'auroit plus de justesse, aujourd'hui que les colonies n'appartiennent plus à l'Angleterre; elle ne convient qu'aux habitans du Canada et de la nouvelle Ecosse, etc. Ne pourroit-on pas distinguer ainsi ces quatre peuples ? l'*Américain libre*, — l'*Américain du nord*, — l'*Américain méridional*, — l'*Américain insulaire.* On me demandera pourquoi, dans la première dénomination, je ne mettrois pas *septentrional*, au lieu de *libre* C'est ? que cette dernière épithète caractérise mieux les républicains d'Amérique. C'est par une raison

Il gémiroit des écrits dictés par le préjugé, par l'ignorance, sur les constitutions américaines, des calomnies avancées avec audace contre la bonne foi et les ressources des Américains. Parmi les écrivains qui ont traité de la révolution de l'Amérique (1), il

---

inverse que je fonde les trois autres dénominations sur la latitude ou la position. Les habitans des États-Unis seront donc désignés, dans cet ouvrage, sous la dénomination d'Américains libres, jusqu'à ce qu'on en ait trouvé une meilleure. — Les anciens ne croyoient point indifférent, pour la vertu, de donner à leurs enfans des noms qui leur en rappelassent sans cesse le souvenir. Le nouvel ordre de choses qu'entraîne la révolution d'Amérique, et l'esprit particulier de ces républiques, nécessiteront une nouvelle nomenclature. J'ai vu des écrivans appliquer à leur confédérations le mot d'*empire*. Jamais mot ne fut plus mal appliqué.

(1) Les écrits qui, sur cette matière, ont le plus frappé, sont, le *Tableau de la révolution, par M. l'abbé Raynal*; *les Considérations sur l'ordre des Cincinnatus, par M. le comte de Mirabeau; les Observations de M. l'abbé Mably, et l'Histoire impartiale de la dernière guerre.*

La réponse de M. Payne à M. l'abbé Raynal, a donné la juste mesure de l'écrit de ce dernier.

Les considérations sur l'ordre des Cincinnatus, sont originairement d'un auteur américain, M. Burke, homme plein de feu et d'énergie. M. le comte de Mirabeau, en les traduisant, leur a donné un nouveau prix, et il a en-

retrouveroit ce qu'il a blâmé dans l'éloquent auteur de l'*Histoire philosophique*, mille erreurs, causées par le défaut de connoissances locales. Dans le petit nombre de négocians qui ont quelques liaisons avec l'Amérique, ou qui veulent en former, il ne verroit joindre au motif du gain, ni vues éten-

---

richi cet ouvrage de notes importantes, et d'une traduction de l'excellent avis de Price aux Américains.

Il faut rendre justice aux bonnes intentions de M. l'abbé Mably ; mais il s'étoit depuis trop long-temps rouillé dans l'étude des vieux gouvernemens de l'Europe ; il s'étoit trop enthousiasmé des républiques de la Grèce, pour pouvoir écrire, sans prévention, sur les républiques américaines, dont la constitution est infiniment supérieure, ou pour mieux dire, entièrement étrangère à celle de la Grèce. J'ai parlé ailleurs de l'ouvrage de ce politique françois (a). — Quant à l'Histoire impartiale, son titre n'est qu'une plaisanterie sans doute ; c'est une compilation informe de gazettes, sans choix, sans intérêt, sans philosophie ; et je ne sais si l'auteur n'est pas encore plus blâmable pour ce qu'il n'a pas dit, que pour ce qu'il a dit. C'est bien à lui qu'on peut appliquer ce que M. Payne dit de l'abbé Raynal : « Il se trompe si souvent et si grossièrement dans ses détails géographiques et de batailles, qu'on pourroit faire un volume de ses fautes ».

(a) Journal de Licée, etc. ou Tableau des sciences en Angleterre, tom. 2, no. 5.

dues, ni esprit public, ni même instruction.

Ce que j'ai avancé ailleurs sur notre ignorance, à l'égard de la situation des indes orientales (1), peut donc encore nous être appliqué pour l'Amérique libre. Tandis que l'Angleterre offre des milliers d'hommes parfaitement instruits de la topographie, des productions, du commerce, des mœurs, des plus petits détails sur ces deux contrées, la France offriroit à peine cinquante personnes ayant le même degré de connoissances. Tandis que l'Angleterre voit éclore, chaque année, des centaines de brochures, de voyages, de traités, de discussions sur ces deux contrées, à peine avons-nous quelques traductions de ce qui paroît dans cette

(1) *Tableau de la situation des Anglois dans l'Inde*, etc. n°. premier; ouvrage, que des circonstances particulières et des obstacles invincibles, m'ont forcé de suspendre.

Il eût été, j'ose le dire, très-utile, pour entendre surtout l'histoire du procès célèbre de M. Hastings, que peut-être dix personnes en France ne connoissent pas à fonds : procès qui pourroit fournir les faits les plus importans au gouvernement, au moins s'il conserve encore quelque prétention sur le commerce de l'Inde.

ſte, non pas de plus instructif, mais de plus amusant, de plus romanesque.

D'où vient cette différence ? J'en pourrois assigner bien des causes : je me bornerai à celles-ci. La science théorique du commerce est vraiment perfectionnée en Angleterre ; la science pratique (1) y est vraiment estimée ; et la liberté de la presse permet d'y éclairer les esprits par une discusssion raisonnée, qui respecte par-dessus tout la vérité.

En France, je le dis avec douleur, la science du commerce est presqu'ignorée, parce que sa pratique y est avilie par le préjugé, qui empêche la noblesse de s'y adonner. Ce préjugé, qu'on croit mal-à-propos indestructible, parce qu'on fait mal-à-propos de la noblesse, un des élémens nécesaires de la constitution monarchique ; ce préjugé, dis-je, seroit seul capable d'empêcher le

(1) Les seigneurs les plus distingués par la naissance et les richesses, mettent, pendant plusieurs années, quelques-uns de leurs enfans en une espèce d'apprentissage dans de bonnes maisons de commerce ; et c'est par-là qu'ont débutés la plupart de ceux qui se sont distingué dans le ministère.

commerce françois d'avoir de l'activité, de l'énergie, de la dignité, si l'on ne devoit pas espérer que la saine philosophie le détruisant infailliblement, raménera les hommes à la grande idée de n'estimer les individus que par leurs talens, et non par leur naissance; idée, sans laquelle il ne peut y avoir un grand commerce national, hors de laquelle il n'y a que des aristocrates; c'est-à-dire, des hommes incapables d'accueillir aucune vue élevée, et des hommes avilis, hors d'état de les produire.

Enfin, un autre préjugé aussi absurde, mille fois combattu, et toujours dominant en France, y soustrait à l'œil du public des mémoires précieux, des discussions intéressantes, qui l'instruiroient sur ses intérêts.

Eh! qui ne sait que c'est à la liberté de la discussion publique, que l'Angleterre doit la prospérité singulière qui, jusqu'à ces derniers temps, l'a suivie par-tout dans le commerce, dans les arts, dans les manufactures, au-dehors comme au-dedans; prospérité qui va renaître pour elle, malgré les fautes de ses ministres; car eux seuls ont, dans tous les temps, mis cette prospérité en danger, et c'est la liberté de discussion qui tou-

jours l'a sauvée de leurs coups. Qui doute encore que cette liberté ne produisît en France des effets aussi heureux, qu'elle n'écartât les fausses lumières, qu'elle ne prévînt les entreprises funestes de l'intérêt personnel, qu'elle n'effrayât l'indulgence meurtrière, ou la coalition criminelle des gens en place avec les ennemis du bien public? Le gouvernement semble aujourd'hui rendre hommage à cette influence de la liberté de la discussion. Il paraît enfin se relâcher de sa sévérité sur les lois de la presse; il a laissé rompre quelques-unes des entraves qui gênent la discussion, sur-tout dans les matières politiques. Mais que nous sommes loin encore de ressentir les heureux effets de cette liberté d'écrire, plutôt accordée à l'opinion publique, qu'encouragée par un véritable amour de la vérité!

Qu'ont produit en effet toutes les tentatives faites en ce genre par le courage du patriotisme? Qu'a produit ce procès célèbre, trop tôt oublié, qui termina l'existence contre nature, tant de fois recrépie, et si long-temps onéreuse, de la vieille compagnie des Indes? Quelques années se sont à peine écoulées depuis sa destruction, qu'une autre a pris sa

place; et les fautes, les faux calculs qui, dix fois, aux dépens de la nation, avoient entraîné la ruine de la première, qui devoient à jamais nous garantir de la renaissance d'aucune autre compagnie; ces fautes, ces calculs faux, n'ont servi qu'à fournir des prétextes spécieux aux fabricateurs de la nouvelle, pour s'enrichir plus sûrement, au détriment de la France. Il ont eu le secret de, tout-à-la-fois, secouer tous les liens, toutes les charges de l'ancienne, et d'obtenir des privilèges, des concessions qu'elle n'avoit qu'en vertu de ces liens et de ces charges: et tel a été l'art avec lequel on a surpris le gouvernement, que les auteurs de cette entreprise ont paru accepter, avec répugnance, les privilèges dont on les accabloit, tandis qu'ils étoient l'objet de leur cupidité. Il sembloit que la nation fût trop heureuse de trouver une compagnie qui voulût bien se charger du monopole du commerce de l'Inde. Et dans quel temps lui livroit-on, contre toutes les convenances, je dirai même contre toute justice, ce commerce important? Alors que la liberté le faisoit fleurir; alors que, par ses propres forces, il augmentoit sensiblement; qu'il accroissoit les revenus

de l'Etat ; alors enfin, que ses succès surpassoient ceux de la vieille compagnie, même dans ses temps les plus brillans. Or, l'existence de cette nouvelle compagnie eût-elle été aussi promptement résolue (1), si la liberté de la presse eût régné sans obstacle, et si ce projet, qui n'a été connu que par son exécution, eût été préalablement livré à la discussion publique ?

Qu'ont produit encore les écrits pleins de vérités lumineuses, de vues étendues, de considérations patriotiques, sur la caisse d'escompte, sur la banque de Saint-Charles, et sur tant d'autres établissemens créés évidemment pour alimenter l'agiotage le plus criminel, le plus effréné ; agiotage qui, égalant au moment où j'écris, en manœuvres, en désordres, en délire, tout ce qui marqua les jours funestes du système de Law, nous présage les mêmes conséquences, nous en montre déjà de très-effrayantes, dans le renchérissement excessif de l'intérêt de l'ar-

---

(1) L'assemblée nationale a rendu justice à ces principes, en anéantissant le privilège de cette compagnie. Il est fâcheux qu'elle en ait dévié, en restreignant à certains ports l'importation des productions de l'Inde. *Note nouvelle.*

gent, et dans l'accumulation ruineuse qui s'en fait dans la capitale (1).

Par quelle fatalité les discours énergiques de la vérité sont-ils donc vains et impuissans ? Il faut le dire ; le gouvernement lui-même nous y invite en ce moment ; il faut dévoiler les abus qui rendent les lumières et les écrits infructueux en France.

C'est que, dans les matières politiques, la liberté si resserrée de penser et d'écrire ne date que d'hier.

C'est que nous n'en jouissons que par une tolérance, dont à chaque instant on appréhende la fin.

C'est que la presse privilégiée est environnée de dégoûts nombreux et révoltans ; c'est que l'homme honnête qui dédaigne les libelles, mais qui chérit la franchise, est repoussé de ces presses par toutes ces humiliantes formalités, qui asservissent le fruit de ses méditations,

---

(1) Les événemens n'ont-ils pas justifié ces prédictions ? En même temps que la caisse d'escompte étoit le foyer le plus actif de l'agiotage, n'étoit-elle pas aussi une source féconde où le despotisme ministériel puisoit sans cesse, pour enchaîner et dépouiller les peuples, qui payoient le jeu de cette coalition de brigands ? — *Note nouvelle.*

ditations, de ses recherches, à une censure nécessairement ignorante.

C'est que le censeur, n'étant institué, que pour arrêter l'essor d'une liberté généreuse, croit flatter l'autorité, en allant même au-delà de son but, supprime des vérités, que souvent on eût accueillies, de peur d'en laisser échapper de trop hardies, qu'on lui reprocheroit, multiplie les objections, fait naître des terreurs, grossit les dangers, décourage ainsi l'homme de bien qui voudroit instruire ses concitoyens; tandis que cette censure sanctionne des productions scandaleuses, où l'on sacrifie la raison à des calembours, et les mœurs sévères aux vices aimables. (1)

(1) On peut mettre au rang de ces productions, qui déshonorent la censure, la comédie de Figaro, farce scandaleuse, où, sous l'apparence de défendre les mœurs, on les livre au ridicule; où, sous l'apparence de défendre de grandes vérités, on les avilit, par l'interlocuteur méprisable qui les présente; où l'on semble avoir eu pour but de parodier les grands écrivains du siècle, en prêtant leur langage à un valet de roué, et d'encourager l'oppression, en amenant le peuple à rire de sa dégradation, à s'applaudir de ce rire insensé; en prêtant enfin, par une imposture coupable, à toute la nation, ce caractère d'insouciance et de légèreté, qui ne convient qu'à la capitale.

C'est qu'il est bien peu d'écrivains assez vertueux, assez fortement organisés, placés dans des circonstances assez heureuses, pour combattre et surmonter ces obstacles.

C'est que le nombre de ces écrivains étant petit, leur influence est petite; c'est que l'abus étant foiblement attaqué et fortement défendu, il résiste à tous les coups.

C'est que, par la nécessité de faire imprimer les ouvrages à des presses étrangères, la publication en devient difficile; c'est qu'ils ne s'échappent qu'en petit nombre des mains des colporteurs avides, qui *monopolisent* la vente, pour vendre plus cher, qui affichent le mystère et une fausse rareté, pour vendre cher plus long-temps.

C'est que ces livres manquent, au moment où ils exciteroient une heureuse fermentation, où ils la dirigeroient, en répandant les vrais principes.

C'est qu'ils ne tombent que successivement dans les mains des hommes éclairés, toujours peu nombreux, à l'affut des vérités nouvelles.

C'est que les journalistes qui devroient leur rendre un hommage public, sont forcés, par la crainte, de garder le silence.

C'est que la masse générale, abandonnée

au torrent de la littérature frivole, perd l'habitude de la méditation, et, avec elle, le goût des vérités profondes.

C'est qu'enfin, par ce concours fatal de circonstances, la vérité n'est jamais semée dans un temps favorable, ni d'une manière convenable; que souvent elle est étouffée en naissant; que, si quelquefois elle survit aux manœuvres, elle ne perce que lentement et difficilement; et que par conséquent, elle ne produit que des effets circonscrits dans un cercle trop étroit, pour que l'instructiou devienne populaire et nationale.

Or, que le gouvernement éloigne tous ces obstacles, qu'il ait le courage, ou plutôt la saine politique de rendre à la presse sa liberté, et les bons ouvrages, les ouvrages véritablement utiles, auront un plus grand succès, et le bien se fera. En veut-il un exemple? Je le prendrai dans un fait connu, récent; c'est le progrès des négocians monopoleurs contre les colons des îles à sucre. Ces derniers n'eussent-ils pas été, comme à l'ordinaire, écrasés, si le combat se fût livré dans l'obscurité? Ils ont pu parler, écrire, imprimer; la voix publique s'est élevée pour eux, la vérité a triomphé; et le ministre qui, pour s'éclairer, avoit

permis la discussion publique, a prononcé pour l'humanité, en prononçant pour eux.

Osons espérer que cet exemple sera suivi, que le gouvernement sentira de plus en plus les avantages immenses qui résultent de la liberté de la presse. Il en est un sur-tout qui doit l'inviter à l'accélérer, parce qu'il touche de plus près à l'intérêt présent : cette liberté est un puissant moyen d'établir, de fortifier, de maintenir le crédit public; ce crédit devenu plus que jamais nécessaire aux grandes nations, depuis que les emprunts leur sont devenus nécessaires. Tant que les attentats de l'intérêt personnel sont redoutables par l'obscurité qui les couvre, le crédit public n'est jamais affermi, ne s'élève jamais à sa véritable hauteur; il n'est plus calculé sur la force intrinsèque des ressources, mais sur la probabilité, mais sur la crainte du désordre qui peut, ou les détourner de leur véritable emploi, ou les rendre stériles. La liberté de la presse en impose trop à l'intérêt personnel, pour ne pas entraver sa marche; et dès-lors le crédit public se maintient, s'il est établi, se forme, s'il est encore à naître, se fortifie, si des erreurs l'ont affoibli.

C'est plein de ces idées, et de l'amour de

mon pays, que, surmontant les obstacles mis à la liberté d'imprimer, j'ai entrepris de répandre quelques lumières sur nos rapports de commerce avec les États-Unis. Cet objet est de la plus grande importance. Il s'agit de développer les avantages immenses que la France peut recueillir de la révolution qu'elle a si puissamment favorisée, et d'indiquer les moyens de les étendre et de les consolider.

Il me semble qu'on n'a point senti toute l'importance de cette révolution pour la France, qu'elle n'occupe pas assez les bons esprits. Qu'il me soit donc permis de m'arrêter à la considérer ici.

Je ne m'étendrai pas sur les avantages particuliers que les États-Unis doivent retirer de la révolution qui leur assure la liberté. (1) Je ne parlerai point de cette régénération de l'homme physique et moral, qui doit être une conséquence infaillible de leurs constitutions; de cette perfection à laquelle l'Américain libre, abandonné à son énergie, n'ayant d'autres bornes que celles de ses facultés,

---

(1) Le Dr. Price a traité ce point avec beaucoup de force et d'amour pour l'humanité, dans ses excellentes observations.

doit porter un jour et les sciences et les arts. Il jouit du droit d'une discussion libre ; et, l'on ne sauroit trop le répéter, sans cette discussion, la perfection n'est qu'une chimère. A la vérité, presque tout est à faire encore dans les États-Unis ; mais presque tout y est éclairé. Le bien général est le but commun de tous les individus ; but chéri de tous, implanté, pour ainsi dire, dans tous les cœurs, par la constitution. Avec ce but, ces lumières et cette liberté, on doit opérer les plus grands miracles.

Je ne parlerai point des avantages que l'Amérique entière doit un jour recueillir de cette révolution, de l'impossibilité que l'absurde despotisme règne long-temps dans le voisinage de la liberté..... Je me borne à examiner quels avantages l'Europe, et singuliérement la France, peuvent retirer de cette révolution. Il en est deux sur-tout qui frappent mes regards. Le premier, le plus grand avantage de cette révolution, au moins aux yeux du philosophe, est celui de son influence salutaire sur les connoissances humaines, et sur la réforme des préjugés sociaux. Car cette guerre a occasionné la discussion de plusieurs points importans,

pour le bonheur public, la discussion du contrat social, de la liberté civile, du fait qui peut rendre un peuple indépendant, des circonstances qui légitiment, sanctionnent son insurrection, et lui font prendre place parmi les puissances de la terre.

Eh! quel bien n'a pas fait le tableau tant de fois tracé de la constitution angloise et de ses effets! Quel bien n'ont pas fait et ne feront pas les codes de Pensilvanie, de Massasuchett, de New-Yorck, publiés et répandus par-tout! On ne les prendra pas entiérement pour modèle; mais le despotisme, soit nécessité, soit raison, respectera davantage les droits de l'homme, si bien connus, si bien établis. Éclairés par cette révolution, les gouvernemens d'Europe seront forcés de réformer insensiblement leurs abus, de diminuer leurs fardeaux, dans la juste appréhension que leurs sujets, las d'en supporter le poids, ne se réfugient dans l'asyle que les États-Unis leur offrent.

Cette révolution, favorable au peuple, qui se prépare dans les cabinets de l'Europe, va sans doute être accélérée par celle que subira de plus en plus son commerce, et que l'on doit à l'affranchissement de l'Amérique. La

guerre qui le lui a procuré, a fait connoître l'influence du commerce sur la puissance, la nécessité du crédit public, et conséquemment des vertus publiques (1), sans lesquelles il ne peut subsister long-temps. Car, qui a porté les Anglois à ce degré de puissance, d'où, pendant plusieurs années, malgré les fautes de leurs ministres, de leurs généraux, de leurs négociateurs, ils ont bravé les forces des nations les plus redoutables ? C'est leur commerce, leur crédit, qui, au sein d'une dette énorme, les a mis à portée de déployer tous les efforts qu'auroient faits, dans leur crise, les nations les plus riches par leur sol et par leur population.

Voilà les avantages que la France, que le monde, que l'humanité doit à la révolution d'Amérique (1); et quand on les considère, quand on y joint ceux qu'on est forcé de laisser dans le silence, on est loin de regretter les dépenses qu'elle nous a occasionnées.

S'il y avoit quelques regrets à former, ne devroient-ils pas enfin s'évanouir à la vue du

(1) Et la renaissance des vertus publiques diminue peu à peu la violence de la tyrannie.

(2) La France lui a dû la révolution glorieuse qui lui a rendu la liberté. — *Note nouvelle.*

nouveau commerce, du commerce immense que cette révolution ouvre aux François ? Ce point est le plus important à présent pour nous, celui sur lequel on a le moins de connoissance, et sur lequel conséquemment il est le plus nécessaire de rassembler des lumières; et tel est l'objet de cet ouvrage.

Dans quel temps plus favorable pouvoit-il paroître ? Dans un temps où toutes les nations sont en fermentation pour étendre leur commerce, où toutes cherchent des lumières, des principes sûrs; et ce livre rappele sans cesse *à la nature des choses*, le premier principe du commerce : dans un temps où les peuples même, qu'une ancienne rivalité, qu'une antipathie si faussement, si malheureusement appelée naturelle, tenoit éloignés les uns des autres, tendent à se rapprocher et à éteindre, dans les liaisons du commerce, les feux de la discorde; et ce livre montre que ces rivalités doivent s'effacer par l'immensité de la carrière qu'il leur ouvre à tous : dans un temps où toutes les parties de la politique universelle s'éclairent du flambeau de la philosophie, même dans les gouvernemens qui jusqu'ici ont fait profession de la redouter; et dans ce livre on ne laisse

échapper aucune occasion d'attaquer les fausses notions, les abus dans tous les genres.

Non, jamais moment ne fut plus favorable pour publier d'utiles vérités. Non-seulement toutes les nations rendent hommage au commerce, comme à l'esprit vivifiant de la société; mais on emploie, dans l'examen de tous ses rapports, cette logique des faits, dont l'usage caractérise la fin de notre siècle, cet art, vraiment philosophique, de ne considérer les objets que dans leur nature et dans les conséquences nécessaires qu'elle entraîne. Jamais les hommes instruits ne furent plus généralement pénétrés du mépris que méritent tous ces systêmes chimériques, uniquement fondés sur les fantaisies de l'orgueil, sur les petites conceptions de la vanité, et sur la présomption de la fausse science politique, qui trop long-temps a balancé le destin des Etats. Jamais on ne vit tant d'hommes réunis par le même vœu d'une paix universelle, par la conviction du malheur et de l'inutilité des rivalités haineuses. On paroît sentir enfin, que le champ de l'industrie est infini, qu'il est ouvert à tous les Etats, quelles que soient leurs positions absolues ou relatives, que tous peuvent y prospérer, pourvu

que, dans chacun, le maintien de la liberté individuelle et la conservation de la propriété, soient le but principal de la législation.

Cet ouvrage concourt encore aux vues patriotiques que manifeste aujourd'hui le souverain de la France. Il médite d'importantes réformes. Il les dirige toutes vers le bonheur du peuple; et pour assurer le succès de ses bonnes intentions, il consulte, sur les intérêts de ce peuple qu'il veut rendre heureux, ses membres les plus respectables. Est-il donc un moment plus propice, pour offrir aux arbitres actuels de la prospérité nationale, un travail réfléchi, sur les moyens d'établir un commerce nouveau avec un peuple neuf, avec un peuple qui réunira un sol étendu et propre à nourrir une population immense, les loix les plus favorables à l'accroissement rapide de cette population?

J'avois d'abord entrepris seul cet ouvrage, comptant sur mes propres forces, sur mes recherches laborieuses. J'avois rassemblé tous les faits, tous les livres, tous les témoignages qui pouvoient guider sûrement mes pas. Mais je m'apperçus bientôt de l'impossibilité d'élever, sur des objets de commerce, une théorie utile et solide, si elle n'étoit

dirigée par le tact que peut donner sa pratique seule, quand elle se rencontre chez un homme dont le jugement est depuis long-temps exercé par la réflexion, et qu'un goût décidé pour la vérité et le bien public, a depuis long-temps accoutumé à généraliser ses idées. Je l'ai trouvé, ce coopérateur, dont je sentois le besoin, dans un républicain, auquel l'analogie des idées m'unit, autant que l'attachement le plus tendre. Je puis le nommer, il y consent; j'ai vaincu sa modestie, par la considération de son intérêt, de la loi que lui imposent les circonstances particulières où il se trouve; je l'ai persuadé que le meilleur moyen d'écraser la calomnie, étoit de faire connoître ses principes et ses opinions en matière publique. C'est M. Claviere, genevois, exilé de son pays, sans aucune forme, par l'aristocratie militaire, qui a substitué son régime destructeur et illégal à l'influence raisonnable et légitime d'un peuple, que distinguoient son esprit naturel, ses lumières, ses mœurs encore simples. Eh! quel étoit son crime? D'avoir défendu les droits de ce peuple avec une constance et un talent qu'atteste l'implacable haine de ses ennemis! Ce rôle

honore trop mon ami, pour ne pas le désigner sous ce caractère, le seul qui par-tout ait produit le bien public (1)

M. Claviere a donné, depuis son séjour en France, des preuves de ses connoissances dans la partie philosophique et politique du commerce. C'est à ce séjour parmi nous que le public doit quelques ouvrages utiles sur ces matières abstraites; ouvrages aussi remarquables par la solidité des principes et la vérité des discussions, que par la précision et la clarté des idées; ouvrages dont le succès prouve qu'on ramenera les esprits à ces matières, en y substituant une analyse exacte et lumineuse, au jargon métaphysique et obscur qui les en éloigne (2).

(1) La république de Genève l'a rappelé depuis la révolution de France, ainsi que les autres exilés, et leur a rendu toutes leurs places. Il eût été à souhaiter pour elle, que cet acte de justice eût été dicté par d'autres motifs, que par celui de la terreur, qu'a inspirée aux aristocrates de Genève cette révolution. — *Note nouvelle.*

(2) La liste des ouvrages publiés, depuis cette époque, par M. Claviere, est considérable. On ne peut nier qu'on ne lui doive la fameuse mesure des *assignats-monnoie*, à laquelle étoit attachée le salut de la révolution. La discussion de cette matière, sur laquelle on avoit si peu de lumières, a occasionné une foule d'écrits qui se sont suc-

Enfin, l'ouvrage qui paroît aujourd'hui, prouvera tout à la fois l'étendue de ses connoissances, et celle de la philantropie sincère qui l'anime, même pour le bien d'un pays où un homme moins généreux ne verroit peut-être que l'origine et la cause de ses malheurs. Oh ! combien je suis heureux de pouvoir défendre mon ami, contre de lâches calomniateurs, en le mettant sous la sauvegarde de ses propres vertus, de ses propres talens !Et n'est-ce pas un devoir sacré pour moi, puisque la calomnie est publique, de publier la part qu'il a prise à un travail, où il est impossible de ne pas reconnoître l'honnête homme, dans l'homme éclairé, l'ami du genre humain, dans le propagateur des plus sages maximes, dans le philosophe penseur, accoutumé à une logique sévère, à suivre les intérêts du bien public, par-tout où le flambeau de la vérité peut en éclairer quelques aspects ? Ce n'est point ici un éloge vague ; on en sera convaincu, en lisant les deux chapitres qui concernent les principes

cédés sous sa plume avec une étonnante rapidité, et parmi lesquels on distinguera et on lira, toujours avec fruit, la *Réponse au dernier mémoire de M. Necker.* — *Note nouvelle.*

du commerce, un grand nombre de notes auxquelles il a eu part, sur-tout l'article du tabac, qui est entièrement de lui, etc. En général on le reconnoîtra dans ces considérations nouvelles, que le commerçant réfléchi peut seul suggérer au philosophe politique.

Le même motif nous a guidés tous deux dans la composition et dans la publication de cet ouvrage : c'est le desir d'être utiles à la France, à l'Amérique libre, à l'humanité entière. Oui, à l'humanité ; car rien de ce qui se passe dans les États-Unis, ne doit plus, ne peut plus lui être étranger : elle l'a vengée par sa révolution ; elle doit l'éclairer par sa législation, et devenir une leçon perpétuelle pour tous les gouvernemens, comme une consolation pour les individus.

Il me reste maintenant à parler des sources où nous avons puisé, de l'ordonnance de cet ouvrage, etc., etc.

Aux lumières que nous ont fournies les papiers publics, les actes du congrès, et des diverses législatures, les différens ouvrages publiés dans les Etats-Unis, nous avons joint celles de personnes éclairées, que leur séjour dans l'Amérique libre a mises à portée de

l'instruire. On peut donc ajouter foi entière à tous les faits que nous avançons.

En associant nos idées, nous avons cherché à leur donner une teinte uniforme; nous nous sommes sur-tout attachés à les exprimer avec cette clarté si difficile à porter dans les matières de commerce et de finance. La pénurie de notre langue, et la singularité des circonstances nouvelles que nous avions à peindre, nous a quelquefois entraînés à ce qu'on appelle *néologisme.* Il faut créer ce qu'on n'a pas, ce dont on a besoin, sans s'embarrasser des critiques de ces grammairiens peu philosophes, que Cicéron peignoit ainsi de son temps : *Les disputes sur les mots tourmentent ces petits Grecs, plus avides d'ergoter que de chercher la vérité* (1).

Nous avons évité avec soin l'usage de certains mots très-usités dans la politique vulgaire, mots, qui donnent et perpétuent des idées fausses et des systêmes trompeurs. Tels sont ces termes : *Puissances, jouer le premier rôle, avoir le premier rang, balance du*

(1) *Verbi controversia torquet Græculos homines contentionis cupidiores quàm veritatis.*

commerce,

commerce, balance politique de l'Europe, etc. Ces mots, qui réveillent les haines, les jalousies, ne sont propres qu'à nourrir une ambition tracassière, qu'à mettre, si je puis m'exprimer ainsi, *la politique du trouble*, à la place de celle du bonheur. Désaccoutumés de ces mots et de ces idées, les administrateurs mettront plus de prix à la vraie gloire, celle de rendre le peuple heureux.

On trouvera beaucoup de notes dans cet ouvrage; nous avons cru nécessaire de faire paroître sous cette forme toutes les idées qui, jetées dans le texte, auroient pu étouffer l'idée principale. La note délasse l'esprit, en suspendant l'enchaînement des idées principales; elle pique la curiosité, en annonçant un nouveau point de vue; elle force le lecteur à un certain degré d'attention, en l'obligeant, pour tirer quelque fruit de sa lecture, d'attacher lui-même la note au texte.

Nous avons dans ces notes, le plus qu'il nous a été possible, indiqué les idées de réforme qui peuvent être utiles à la France.

Nous avons souvent cité le gouvernement anglois, la nation angloise. Qu'on n'en soit pas surpris, c'est, sans contredit, celle qui

a fait le plus de progrès dans la pratique de quelques bons principes de l'économie politique. Eh! à quelle nation dans l'Europe pouvons-nous mieux comparer la Françoise? S'il doit exister entr'elles une rivalité, n'est-ce pas dans le bien? Dès-lors ne doit-on pas savoir ce qui se passe de bien en Angleterre? Nous doit-on savoir mauvais gré de le dire? L'exemple de ceux qui, avant nous, ont cité l'Angleterre, nous a encouragés; ils sont parvenus à naturaliser en France des institutions heureuses, imitées de sa rivale. D'ailleurs, il s'agit ici d'un commerce que les Anglois ont fondé, dont ils ont, en quelque sorte, formé les habitudes, et qui, devenu commun à toutes les nations, doit se régler d'après les relations qui existeroient entre l'Angleterre et l'Amérique.

Si notre critique paroît quelquefois durement exprimée, qu'on veuille bien réfléchir que les amis du bien public peuvent difficilement, à l'aspect de certains abus, se défendre d'en être émus, brisés, et de laisser percer le sentiment d'indignation qu'ils excitent en eux.

Malgré les précautions nombreuses que

nous avons prises, pour être instruits de la vérité, malgré l'attention extrême que nous avons portée dans la composition de cet ouvrage, on y trouvera sans doute des erreurs dans les faits, peut-être même dans les raisonnemens. Qu'on les discute publiquement, ou qu'on nous en instruise particulièrement, nous verrons avec plaisir ces réfutations, nous recevrons avec plaisir ces observations; et si elles sont fondées, nous nous empresserons de nous retracter. Ce n'est ici qu'un simple essai sur un objet important; il peut devenir un bon ouvrage, à l'aide d'un concours de lumières.

Avant d'entrer dans l'examen des rapports de commerce qui doivent unir la France et les États-Unis, il nous a paru indispensable de poser les principes généraux qui doivent diriger le commerce extérieur des nations, parce que cette matière, par sa complication, laisse un accès facile à l'erreur. Bien peu d'esprits, ayant la force ou l'habitude de généraliser, se laissent séduire par des faits isolés ou accidentels, ou par des maximes fausses, soutenues d'un grand nom. Les principes qu'on va lire en renversent quel-

ques-unes. Ceux qui recherchent la vérité doivent donc les méditer, et ne pas regretter le temps qu'ils donneront à ces abstractions sur le commerce. C'est un fil qui les empêchera de s'égarer.

DE LA FRANCE
ET
DES ÉTATS-UNIS,
OU

De l'importance de la révolution de l'Amérique pour le bonheur de la France, des rapports de ce Royaume et des États-Unis, des avantages réciproques qu'ils peuvent retirer de leurs liaisons de commerce, et enfin, de la situation actuelle des États-Unis.

CHAPITRE PREMIER.

Du commerce extérieur, des circonstances qui le préparent, des moyens qui peuvent l'assurer à une nation.

Le commerce est un échange de productions, soit entr'elles, soit à l'aide des signes représentatifs de leur valeur.

Le commerce extérieur est celui qui se fait entre deux ou plusieurs nations.

Il suppose des besoins communs chez les uns et chez les autres, et un excédent de productions qui correspond à ces besoins.

Les nations qui ont entr'elles cette correspondance de besoins et d'excès de productions, sont celles que la nature, ou la force des choses, appelle à commercer ensemble.

Ce rapport de besoins et de productions, les met à portée de faire entr'elles un commerce *direct* ou *indirect*.

Le commerce direct est celui qui se fait d'une nation avec une autre nation, sans l'intermédiaire d'aucune autre nation.

Le commerce est indirect, lorsqu'une nation se sert d'une autre nation pour commercer avec une troisième. C'est le cas des États qui n'ont point de port de mer, et qui cependant ont besoin d'échanger leurs productions avec celle des Indes.

La nation qui, pouvant faire un commerce direct avec une autre, se sert cependant d'intermédiaires, perd le salaire et les profits qu'elle est obligée de donner à des tiers. Ce désavantage peut cependant être quelquefois compensé par des avantages, et même ceux-

ci peuvent mériter la préférence. Tel est, par exemple, le cas d'une nation qui, manquent d'hommes pour la culture et les manufactures, préfère que les étrangers viennent prendre son supperflu, et lui apportent en échange le superflu des autres. Son défaut de population lui fait une loi de cette conduite, jusqu'à ce que ce rapport change, parce qu'il vaut toujours mieux, et au moral et au physique, pour une nation, être cultivatrice que voiturière.

Les nations ayant toutes, à présent, des communications entr'elles, il est impossible qu'elles ne connoissent pas les productions les unes des autres. De-là résulte, dans les unes, le desir d'acquérir celles qui leur manquent; de-là, le commerce direct ou indirect, qui, par conséquent, est un résultat inévitable de la nature des choses.

De-là, résulte encore que chaque nation est intéressée à rendre direct son commerc extérieur, aussi-tôt qu'elle le peut, sans nuire à son commerce intérieur.

Une nation qui se refuseroit sans cesse au commerce direct, et qui cependant déployeroit dans son sein une grande activité et une grande industrie, seroit tôt ou tard forcée,

par l'excès de sa population et de son travail sur sa propre consommation, de se livrer au commerce extérieur direct, sans quoi cet excès réagiroit sur elle, d'une manière fatale, et à son repos et à ses ressources. C'est une des plus fortes considérations qui puisse justifier le commerce extérieur, lors même qu'on supposeroit qu'une nation pût être très-active sans commerce extérieur; ce qui est absolument improbable.

L'importation directe n'étant point chargée des frais et des bénéfices de la seconde main, procure les choses à *meilleur marché*.

Le meilleur marché, *le plus bas prix*, est le plus sûr moyen du commerce extérieur, la grande raison de préférence, le garant de sa durée.

Ces termes de *bon marché*, de *bas prix*, ne font souvent naître que des idées confuses. Il importe, dans un livre tel que celui-ci, de les expliquer.

On dit vulgairement qu'une chose est chère dès que son prix monte au-delà du prix accoutumé. Elle est estimée à bon marché, lorsque ce prix diminue.

La cherté d'une chose n'exprime donc que la comparaison de son prix avec le prix accou-

tumé. Ce dernier prix est déterminé par cinq circonstances principales : 1°. le coût de la matière première ; 2. le coût du travail ; 3°. le besoin qu'en a le consommateur ; 4°. la faculté qu'il a de la payer ; 5°. enfin, par la proportion qui est entre la quantité de cette chose et la quantité du besoin ou la demande. La plus *influente* de ces circonstances, est l'abondance ou la disette : expressions par lesquelles on désigne la proportion entre le besoin et la quantité des productions. Y-a-t-il abondance, c'est-à-dire, excédent de la production sur le besoin, la production est à bon marché.... D'où résulte que les nations qui ont, par exemple, une grande abondance, ou de matières premières, ou de manufactures, ou une grande population, sont appelées à faire le commerce extérieur d'une manière durable, parce qu'elles peuvent fournir au plus bas prix.

Une chose peut être vendue bon marché, et cependant enrichir celui qui la fournit ; comme elle peut être vendue cher, et ruiner celui qui la vend : cela dépend du rapport qu'il y a entre le prix qu'on en peut tirer et les moyens qu'une nation a pour la produire. Toute nation qui tend au commerce exté-

rieur, dans quelque objet que ce soit, doit donc considérer deux choses : le prix auquel elle peut le donner, et le prix de ses concurrens. Si le sien ne peut égaler ce dernier, elle doit abandonner cette partie.

Le pays qui peut produire et vendre une chose au plus bas prix, est celui qui réunit tous les avantages favorables à cette production, soit pour sa qualité, soit pour la manufacturer, soit pour la transporter avec le moins de frais possible.

Les avantages qui procurent le bon marché des denrées et des matières premières, sont, un sol fertile, aisé à cultiver, une température qui favorise la production, un gouvernement qui ne gêne point le développement de l'industrie, qui facilite les transports par la construction de chemins et de canaux publics, et enfin une population peu nombreuse, relativement à l'étendue du pays qui s'offre à cultiver. (1)

---

(1) La situation des Etats-Unis explique cette dernière proposition, qui paroîtra, au premier coup d'œil, un paradoxe. Les denrées y sont à bon marché, parce que la population y est peu nombreuse, relativement à l'étendue de pays qui s'offre à cultiver. Dans un bon sol, un homme

Les mêmes circonstances favorisent encore les manufactures de choses grossières, simples, ou peu chargées de façons, si la matière première est une production naturelle au pays, abondante et facile à exploiter, parce que ces manufactures exigent ou peu de bras, ou s'exploitent dans le temps perdu que laissent les travaux de la terre. Rien ne peut atteindre le bas prix de cette main-d'œuvre, et, en général, nulle industrie ne se soutient mieux par le bas prix, que celle qui emploie les temps de repos que permet la culture; alors ce bas prix n'est ni un signe, ni le produit de la misère de l'ouvrier; il est, au contraire, le signe et le produit de son bien être.

La Suisse, et quelques parties de l'Allemagne, offrent un exemple frappant de ce fait. On y fabrique, au moyen de cet emploi de temps perdu pour la culture, des marchandises à plus bas prix qu'en aucune contrée de l'Europe, et ces marchandises peuvent, sans perdre leur qualité de bon marché, aller très-

---

seul peut aisément, par sa culture, suffire à la consommation de dix hommes, ou même plus. Ces dix hommes peuvent donc travailler pour la consommation extérieure.

loin, même en traversant de grands Etats, où la nature, laissée à son énergie, seroit encore plus favorable à ces mêmes manufactures.

La condition principale et nécessaire pour fabriquer, au meilleur marché, les choses ou très-compliquées, ou recherchées dans leur finesse et leur perfection, ou qui exigent la réunion de plusieurs sortes de main-d'œuvres, et un travail constant et assidu; cette condition, dis-je, est une grande population, dont une partie soit absolument éloignée des travaux de la terre, et concentrée dans l'unique objet des manufactures.

Dans l'ordre naturel, ces sortes de manufactures ne devroient être que le produit d'un excédent de population, dont le travail n'a pu naturellement s'appliquer, soit aux travaux de la terre, soit aux fabriques simples; mais, en général, elles sont le résultat de l'amoncèlement dans les villes des hommes pauvres et misérables.

Ces manufactures sont, quant aux ouvriers, généralement alimentées par des individus qui, n'ayant point de propriété, point d'espoir d'un travail certain et constant dans les campagnes, ou enfin qui, séduits par l'espoir

d'un grand gain, ou par les prestiges du luxe, accourent dans les villes, et sont bientôt forcés de vendre leur industrie à un prix toujours d'autant plus bas, qu'ils s'offrent en plus grand nombre.

Puisque le bas prix de la main-d'œuvre n'est dû qu'à ce concours affligeant, qu'au besoin urgent d'hommes sans emploi, ce bas prix n'est donc pas le signe d'une grande prospérité.

Il est au contraire le résultat et le signe d'une mauvaise organisation sociale, qui force l'industrie à se transporter d'un travail nécessaire, libre et utile, à un travail de fantaisie, forcé et pernicieux.

Il résulte de-là, que plus cette main-d'œuvre est à bon compte dans un pays, plus la misère y est grande et étendue.

Il en résulte encore que les États neufs et bien organisés, ne doivent point envier de pareilles manufactures, qui sont le produit d'un état de choses aussi désordonné. Ils ne doivent le désirer, que quand le taux de la population et l'excès du produit des travaux utiles, amènent naturellement l'industrie à se tourner vers ces manufactures.

Ce raisonnement, contre le bas prix de la

main-d'œuvre, ne nous empêche pas de convenir qu'il ne soit un avantage réel dans les moyens du commerce extérieur, et que dans l'état actuel, les nations manufacturières et commerçantes ne soient forcées de le rechercher, quoiqu'il ne compense point le mal intérieur qui le produit.

Ces dernières manufactures ne peuvent que très-difficilement et très-précairement fournir leurs productions pour le commerce extérieur, lorsqu'elles sont établies, et soutenues uniquement par des moyens forcés, tels que les prohibitions, les privilèges exclusifs, etc. moyens par lesquels on prétend combattre des obstacles naturels, ou mitiger des abus qu'on ne veut pas détruire. Les pays exempts de ces obstacles et de ces moyens forcés, l'emportent enfin, et obtiennent la préférence.

On parvient quelquefois à surmonter les obstacles que mettent à ces manufactures la cherté des vivres, les impôts onéreux, l'éloignement des matières premières, la *paucité* des bras, par des machines ou des procédés industrieux, qui égalent le travail d'un seul homme à celui de plusieurs, et le mettent à portée de soutenir la concurrence des pays

peuplés, où ces machines et ces procédés sont ignorés.

Mais ces moyens de bon marché sont précaires, et cèdent tôt ou tard à ces heureuses positions, où le climat, le sol, le gouvernement sur-tout, concourent à *favoriser* (1) toute l'activité et l'industrie dont les hommes sont susceptibles.

Ainsi, en dernière analyse, la faculté de fournir au plus bas prix appartient incontestablement aux pays ainsi favorisés, et ils peuvent, dans tous les marchés, obtenir la préférence sur ceux que la nature a moins favorisés, quelle que soit l'industrie de ceux-ci, parce que cette industrie peut toujours être ajoutée ailleurs aux avantages naturels.

Le commerce extérieur, plus que tout autre, s'effarouche par les entraves, les droits, les visites, les chicanes, les procès à essuyer, l'arbitraire qui les décide, les sollicitations et les lenteurs qu'ils entraînent.

---

(1) *Favoriser*, en économie politique, signifie le plus souvent, ne pas réglementer l'industrie ; quelque favorables que puissent paroître certains réglemens, ils la gênent toujours. En un mot, *favoriser* l'industrie, c'est la laisser à elle-même.

La puissance qui veut favoriser un tel commerce, doit donc, *avant tout*, détruire tous ces obstacles. Elle y est d'autant plus intéressée, que de l'accroissement du commerce extérieur résulte l'accroissement du revenu national.

Toutes choses égales, relativement aux prix des marchandises, aux facilités avec lesquelles le commerce extérieur direct peut se faire, il s'établit plus promptement et plus facilement entre les nations qui ont entr'elles des rapports de principes politiques, religieux (1), de mœurs, d'habitudes, et surtout qui ont le même langage. Ces moyens de liaisons décisifs, ne peuvent être combattus par les nations qui ne les ont pas,

(1) Les rapports religieux ont autrefois influé considérablement sur l'homme civil et sur le commerce. Le catholique fuyoit le protestant, le puritain se défioit du quaker; chaque secte se payoit d'une haine réciproque. Aujourd'hui, que les lumières sont plus répandues, que le commerce établit des relations entre toutes les sectes, et que l'expérience a prouvé que la probité étoit presque toujours indépendante de la religion, on ne demande plus, pour se lier avec un homme, s'il va au temple ou à confesse; on demande s'il fait honneur à ses engagemens. Cependant, ce rapport doit encore être compté dans les liaisons de commerce.

qu'en

qu'en offrant des avantages évidens, et dont le résultat soit, *moins de dépense et plus de profit.* Les commerçans mettent en général *le profit* avant tout.

Les nations qui n'ont pas entr'elles ces rapports, doivent, pour compenser ce défaut, accorder de grands encouragemens, avoir la plus grande tolérance pour les opinions religieuses et politiques, et pour les habitudes des étrangers.

Pour s'assurer les avantages du commerce extérieur, il ne faut compter ni sur les traités, ni sur les réglemens, ni sur la force. La force n'a qu'un effet momentané; elle détériore et brise même tout ce qu'elle veut soutenir. Les traités, les réglemens sont inutiles, si l'intérêt des deux nations ne les attire l'une vers l'autre; ils sont impuissans, si cette attraction n'existe pas. Traités, réglemens, force, tout cède *à la force ou à la nature des choses.*

La force des choses ! Voilà la loi politique qui dirige tout dans la politique, comme dans la physique. C'est une force générale dont l'action est manifeste, qui, malgré les guerres, les traités, les manèges des cabinets, règle tous les événemens, entraîne les hom-

mes et les nations dans son cours. C'est cette force des choses qui a renversé l'empire de Rome, lorsqu'il portoit sur une base disproportionnée à sa masse ; qui, dans le quatorzième siècle, a arraché aux Anglois la moitié de la France, et dans le dix-huitième, la moitié du Nouveau-Monde; qui a délivré la Hollande du joug des Espagnols, et la Suède de celui des Danois. C'est cette force qui anéantit les projets des conquérans, tels que les Charlemagne, les Gengis, les Nadir. Ils s'agitent, ils courent, ils massacrent pour bâtir de vastes empires. Ces empires meurent avec eux ; la force des choses les divise et les dissout. Cette force agit dans le commerce comme dans les révolutions. C'est elle qui, par la découverte du Cap de Bonne-Espérance, enleva le commerce des Indes aux Vénitiens, et le fit passer successivement aux Portugais, aux Hollandois, aux Anglois et aux François. C'est elle seule enfin qui décidera le grand procès de commerce de l'Amérique.

Cette force des choses, dans le commerce, n'est que le résultat des circonstances où se trouvent deux nations ; circonstances qui les portent l'une vers l'autre, et les obligent

à se lier ensemble, plutôt qu'avec toute autre nation. Ces circonstances *se résolvent* dans leur intérêt mutuel : il faut donc, pour créer un commerce constant entre deux peuples, leur donner à tous deux un intérêt prépondérant à le faire.

CHAPITRE II.

Du commerce extérieur, considéré dans ses moyens d'échange et dans sa balance.

On se trompe, si l'on croit que le commerce ne peut s'établir entre deux nations, sans or ou sans argent, pour solder leurs comptes. Il sera d'autant plus utile d'entrer, à cet égard, dans quelques détails, que la rareté du numéraire dans les Etats-Unis, et la nécessité de s'y réduire aux simples échanges, sont les deux principales objections que, par ignorance, on ait élevées contre ce commerce (1).

(1) On exagère beaucoup, en France, la rareté du numéraire dans les Etats-Unis. Il doit être rare dans tous les pays nouveaux, où rien ne gêne l'industrie, où tant de

On ne cessse de dire, de répéter que le numéraire leur manque ; que la balance du commerce sera contr'eux, et tendra toujours à les dépouiller de leur numéraire ; qu'on ne peut faire avec eux qu'un commerce d'échange nécessairement ingrat et borné, dès qu'ils ne peuvent rien solder en argent. Il faut donc prouver que ce grand mot de balance, n'est encore, de *nation à nation*, qu'un mot insi-

---

choses sont à créer, et où s'offrent de toutes parts des défrîchemens à faire. Pour que, dans cet état de création, le numéraire fût abondant, il faudroit, tout à la fois, des mines, disette constante de bras, et gênes pour l'industrie ; circonstances bien plus défavorables au commerce avec l'étranger, que la rareté du numéraire dans un pays actif et industrieux. Un fait semble nous prouver, que dans l'Amérique libre, le numéraire s'y trouve dans la proportion la plus désirable avec la population, du moins en prenant l'Europe pour terme de comparaison. Les placemens estimés solides, tels qu'à la banque, et dont les intérêts sont régulièrement payés, y sont recherchés. Cependant les défrîchemens doivent donner un bien plus grand bénéfice. Pourquoi donc n'engloutissent-ils pas le numéraire ? Pourquoi en reste-t-il pour placer dans les banques ? N'est-ce pas parce que le numéraire n'y est point aussi rare qu'on l'imagine en France, où l'on confond, avec leur état actuel, la détresse des Américains, lorsqu'ils combattoient pour leur liberté ?

gnifiant, et que, dans son acception la plus générale, il ne peut produire que de fausses notions. Il faut prouver qu'on peut faire un grand commerce sans numéraire, et que celui d'échange est le plus avantageux.

Lorsqu'une nation paye ou solde ce qu'elle tire de l'étranger, avec de l'or, on dit que la balance du commerce est contr'elle, et on prétend, par-là, donner une idée désavantageuse de sa position. C'est un préjugé qu'il est aisé de renverser, quoiqu'il soit accrédité par des hommes célèbres.

D'où vient, en effet, à cette nation, l'or qu'elle donne pour payer ce solde ? Il est, ou le produit de ses mines, et, dans ce cas, elle paye avec une de ses productions ; ou bien elle le doit à une main-d'œuvre exercée hors de chez elle, et, dans ce cas encore, elle paye avec un produit qui lui appartient. Or, tant qu'une nation paye au-dehors, directement ou indirectement, avec ses produits, sa position ne sauroit être désavantageuse. Ce mot défavorable de balance, ainsi attaché à un solde payé en or, n'offre donc aucune idée nette et vraie de l'état favorable ou défavorable d'une nation.

Il n'est qu'un cas où l'on pourroit pro-

noncer que la balance est contre une nation; c'est celui où, ayant épuisé son or et ses productions, elle resteroit encore débitrice envers une autre nation. Mais cet état ne dureroit pas long-temps, sans que la nation abandonnât un sol assez malheureux pour ne suffire, ni à sa consommation, ni à ses échanges nécessaires; et c'est ce qui n'arrive point: l'importation ne tarde pas à se proportionner à l'exportation; l'équilibre s'établit, et cette prétendue balance défavorable ne dure jamais assez, pour qu'on doive seulement la supposer.

D'ailleurs, l'or est aussi une marchandise, et il peut convenir à une nation, selon la nature de ses relations avec une autre, de la payer en or, sans que, pour cette raison, elle ait contre elle une balance défavorable.

On ne s'exprime pas avec plus de justesse ni de vérité, quand on dit qu'une nation a la balance du commerce en sa faveur, lorsqu'elle reçoit en or un solde sur le montant de ses exportations. Cette balance, en continuant pendant un certain temps, amonceleroit l'or dans cette nation, et la rendroit à la fin très-misérable. Or, c'est ce qu'on ne voit pas,

et ce qui cependant auroit dû arriver, si ce système avoit le moindre fondement.

La circulation du numéraire tient à trop de causes, pour qu'on puisse déduire de son affluence le signe certain d'une balance favorable de commerce. Mille combinaisons, mille événemens indifférens à cette balance, appelent l'or de l'étranger, ou l'y envoient. Dans ce mouvement général, continuel et varié du commerce, les tables d'importation ou d'exportation, d'après lesquelles on détermine le solde, formant le signe de la faveur ou de la défaveur de la balance, sont trop incertaines, trop défectueuses, pour qu'on puisse fixer d'après elles, et cette balance, et la quantité de numéraire, et la richesse de la nation (1).

(1) Voici un exemple frappant de la défectuosité de ces calculs, et de l'estimation de la balance du commerce et du numéraire; et il prouvera que les calculateurs politiques négligent ou ignorent souvent des événemens étrangers, qui renversent leurs calculs.

M. Necker a voulu rechercher, (chap. IX, tom. 3; traité de l'administration des finances), quelle étoit la somme du numéraire apportée et conservée en Europe, depuis 1762, jusqu'en 1777. Il l'évalue à 1850 millions, d'après les registres de Cadix et de Lisbonne, en y comprenant

Qu'on multiplie, tant qu'on voudra, les tables pour comparer l'exportation et l'im-

---

même ce qui est entré par contrebande, et il porte environ à 300 millions ce qui en est sorti pendant la même époque.

En fixant à cette somme le numéraire entré en Europe, on ne voit point que M. Necker tienne compte de l'or et de l'argent que la conquête du Bengale par les Anglois, et de leurs autres établissemens dans les Indes orientales, ont dû nécessairement faire refluer en Europe. Or, suivant le calcul du comité secret, nommé par le parlement d'Angleterre, pour examiner l'état des Indes angloises, les sommes tirées du Bengale par les Anglois, depuis 1757, jusqu'en 1771, montent à 751,500,000 liv. (a). Que sera-ce, si l'on ajoute à cette somme énorme celles tirées de la possession du Carnate et d'Aoude, dont les Nababs n'ont la propriété qu'en apparence ; des revenus des Circars septentrionaux ; du vol fait à l'empereur Mogol, depuis 1771, jusqu'à présent, de son tribut de 26 millions ; de l'accroissement perpétuel des territoires et des revenus ; de la vente faite, en 1773, des Rohillas au Nabab d'Aoude ; vente qui a produit aux Anglois plus de 50 millions (b) ? Enfin, que sera-ce, si l'on y ajoute les sommes prodigieuses exportées de l'Inde, par les particuliers qui s'y sont enrichis ? La fortune du lord Clive étoit inestimable. On porte à

(a) Les détails de ce calcul se trouvent dans le tableau de l'Inde, tom. premier, pag. 749. Il s'y est glissé une erreur considérable ; on a mis le total en livres sterling, au lieu de livres tournois.

(b) Voyez le voyage de M. Makintosh aux Indes orientales, tome premier, pag. 340, et qui se vend à Paris, chez Regnault, libraire, rue St. Jacques.

portation des matières premières, et des articles manufacturés ; qu'on y apporte le plus

---

30 ou 40 millions celle de M. Hastings, dont on fait aujourd'hui le procès. Un autre gouverneur a, suivant des rapports assez bien fondés, payé récemment plus de deux millions pour faire taire ses accusateurs. Il est certain qu'une partie de ces richesses immenses a été employée à payer les dépenses faites par les Anglois pour garder leur conquête dans l'Inde ; qu'une autre partie, plus considérable encore, a été renvoyée en Europe, sous la forme de marchandises ; mais on ne peut contester que le reste ne soit passé dans notre continent, en or ou argent. Quel en est le montant ? Il est impossible de le fixer. Mais quel qu'il soit, il rend douteux le calcul de M. Necker. — Qu'on juge, par un seul fait, de l'inépuisable richesse des Indes orientales, et par conséquent de la grandeur de la source où les Européens ont puisé, et par une autre conséquence, du numéraire qui a dû refluer dans l'Europe. Nadir-Schah, qui conquit Delly en 1740, emporta de l'Indostan environ 40 millions de liv. sterling, c'est-à-dire, près d'un milliard de nos livres (a). Cet argent s'est répandu dans la Perse ; et comme cet état malheureux, déchiré par le despotisme et par des guerres continuelles (b), ne produit presque rien, ne manufacture rien, comme, par conséquent, il tire ses besoins de l'étranger, et principalement de l'Europe, il en résulte que les deux tiers des sommes volées dans l'Inde, par le brigand Nadir, ont dû passer en Europe. Ces évé-

(a) Voyez ibid, tom. premier, pag. 341.

(b) Voyez le voyage de M. Capper, à la suite du voyage de M. Maklntosh, tom. deuxième, pag. 454.

grand soin, la fidélité la plus scrupuleuse, on n'en rendra pas les résultats plus certains,

---

nemens, dont les calculateurs politiques ne tiennent aucun compte, ont eu certainement la plus grande influence sur la fluctuation et la circulation du numéraire sur toute la terre. Ce qui fait croire qu'il ne vient point de métaux de l'Inde, c'est l'opinion où l'on est que l'exportation en est désavantageuse. Mais les brigands, qui depuis trente ans pillent cette contrée, ont-ils calculé ce désavantage? Les brigands cherchent à mettre leurs vols en sûreté, et ne spéculent point en marchands; les marchandises, trop volumineuses, trahiroient trop souvent leur secret.

Quant à la fixation du numéraire qui sort de l'Europe pour aller aux Indes, il y a, dans les calculs de M. Necker, les mêmes omissions. Il ne parle point des événemens qui ont forcé les Anglois de faire passer des sommes considérables dans l'Inde; par exemple, les deux guerres contre les Marattes ont coûté des sommes prodigieuses; celle contre Haïder-Aly, en 1769, n'a pas été moins dispendieuse. Un seul incendie, arrivé à Calcutta, a coûté près de 24 millions, qu'il a fallu remplacer. Cependant ces sommes sont bien loin de balancer celles exportées des Indes. Le major Scott, ce partisan zélé de M. Hastings, et qui a été longtemps dans l'Inde, disoit au parlement d'Angleterre, le 15 mars 1787, que la compagnie des Indes avoit tiré, depuis 1773, de la seule Nababie d'Oude, 8 millions et demi de livres sterling, en espèces, passés en Angleterre, que 32 particuliers étoient revenus en Angleterre depuis cette époque, chacun avec un numéraire (l'un dans l'autre) de

plus décisifs ; car tant qu'il existera, dans les états, des loix prohibitives qui créent et entretiennent la contrebande, pourra-t-on jamais savoir et constater (1) ce qui entre et ce qui sort ? Et s'il est un pays où ces loix n'existent pas (2), y tient-on des registres exacts d'en-

25,000 liv. sterling ; ce qui fait, pour toute l'espèce exportée, 9,600,000 liv. sterling, depuis 1773.

M. Volney, et tous les voyageurs, conviennent que le commerce de l'Egypte et de l'Arabie se fait avec des sequins de Venise et des dahlers d'Allemagne, qui vont payer à la Mecque les marchandises de l'Inde et de la Chine. Eh ! que deviennent ces sequins et ces dahlers ? Ils reviennent probablement en Europe.

L'auteur, bien instruit, qui a composé l'histoire du parti Rockingham, estime à 10 millions de livres sterling l'argent venu en Angleterre du Bengale.

(1) C'est une forte objection que les adversaires du lord Sheffield ont fait à son volume de tables, et il y a foiblement répondu. Rien encore de plus imposant que les tables d'importation et d'exportation, et de la balance de commerce, publiées par le chevalier Whitworth ; et voyez avec quelle facilité M. Mirabeau réduit à vingt millions de livres tournois les 90 millions tournois, auxquels le chevalier Whitworth porte la balance annuelle du commerce anglois. Et fiez-vous ensuite aux calculs de douane. Voyez pag. 371 et suivantes, des considérations sur l'ordre de Cincinn atus. — Edition de Londres.

(2) Il est beaucoup d'états, parmi les nouvelles répu-

trée et de sortie ? Quand on les y tiendroit, n'est-ce pas une gêne à laquelle l'intérêt que mettent les commerçans au secret, les force souvent à se soustraire ?

Voit-on, d'ailleurs, que dans ces balances générales, terminées par un solde qu'on suppose payé en or, on tienne compte des opérations des banquiers, des gouvernemens, des voyageurs qui vont et viennent (1)?

bliques de l'Amérique, qui tiennent bien des registres pour les vaisseaux qui entrent, parce que l'importation paye des droits ; mais on n'en tient pas pour l'exportation.

(1) Il est très-vraisemblable qu'il y a une foule de causes particulières qui délivrent insensiblement de leur numéraire les nations qui ont constamment la balance du commerce en leur faveur. S'il n'en étoit pas ainsi, il en résulteroit, ou qu'on seroit forcé, parmi ces nations, d'enfouir l'or dans la terre, ou qu'il y tomberoit dans l'avilissement. Or, ni l'un ni l'autre de ces cas n'arrive. Donc l'or reflue nécessairement de ces nations au-dehors.

M. Casaux a prouvé ce fait à l'égard de l'Angleterre, dans ses *considérations sur le mécanisme des sociétés*. Il y fait voir que, si les calculs du chevalier Whitworth, dont nous venons de parler, étoient vrais, l'Angleterre devroit aujourd'hui posséder environ quatre milliards en or ou argent, pour la seule balance du commerce, depuis 1700 jusqu'en 1775. — Cependant, il est certain qu'elle est loin de cette prodigieuse masse de numéraire. Elle n'a pas même le numéraire nécessaire à sa population et à son

fausse science, encore une fois, que celle qui repose sur de pareils résultats ! Mais cette appréciation numérique est-elle bien nécessaire ? Lorsque l'aisance et les commodités de la vie se répandent, n'est-il pas évident que les revenus de la nation augmentent, et que si la balance du commerce extérieur n'est pas en sa faveur, le déficit est fort au-dessous de la richesse, que l'industrie et le travail intérieur tirent annuellement de son propre sol ?

Veut-on donc juger de sa puissance, veut-

commerce. Elle y supplée par la circulation immense de son papier de crédit.

Le rapport de quelques-unes des idées, sur la balance du commerce, contenues dans cet ouvrage, avec celles de M. Casaux, nous oblige à déclarer ici que son ouvrage, imprimé à Londres, en 1785, distribué en petit nombre en France, en 1786, ne nous est parvenu qu'à l'époque où le nôtre étoit fini et à moitié imprimé. Une circonstance particulière nous fournit l'occasion de le citer, et nous la saisissons avec plaisir, pour rendre justice aux travaux de cet écrivain politique, auquel il ne manqueroit peut-être que plus de clarté et de méthode, pour être un jour connu et estimé, comme il mérite de l'être. Nous sommes loin cependant d'adopter quelques-unes de ses opinions, qui nous paroissent erronées, telles que celles sur les emprunts, les remboursemens, etc.

on connoître si l'augmentation de ses richesses augmente aussi sa force, sa consistance, ses rapports avantageux avec les autres nations; il faut alors consulter les tables de sa population. Si elle s'accroît sensiblement; si l'aisance et les jouissances de la vie s'étendent sur un nombre d'individus toujours plus grand; si les causes de l'indigence tendent à diminuer parmi le peuple, ou qu'elles se bornent à l'impuissance du travail, occasionnée par les maladies, il est évident que les revenus de cette nation excèdent ses dépenses, et que la balance du commerce est en sa faveur; car si la valeur de ses exportations étoit inférieure à celle de ses importations, il en résulteroit bientôt contr'elle une dette considérable, et l'appauvrissement. Or, tout appauvrissement frappe immédiatement sur la population. Ce n'est donc qu'à des tables raisonnées et sûres de la population qu'un administrateur, d'un esprit juste, profond, et généralisateur, s'attachera. C'est par leur comparaison seule qu'il jugera des avantages et de l'accroissement du commerce extérieur et de la richesse nationale (1).

(1) A la rigueur, la population n'est pas la mesure de

Il se gardera bien de décorer de ce nom l'amoncelement de l'or et de l'argent; il se gardera même d'en faire le seul signe de la richesse, et de vouloir estimer l'étendue de cette richesse, par la quantité de ces métaux. Toutes ces idées sont mesquines, dangereuses et fausses. Mesquines, parce qu'elles bornent à ce signe la représentation et les moyens d'échange des productions, et gênent par conséquent l'extension du commerce; dangereuses, parce qu'elles accoutument l'homme à regarder l'or comme une vraie richesse, à négliger la chose pour le signe, et le rendent étranger à sa patrie; fausses, parce que cet étalage de chiffres n'annonce jamais qu'une quantité de numéraire qui fuit sans cesse; quantité qui, portée à un certain degré, ne signifie plus rien.

Ces vérités demandent quelques développemens, à cause de leur nouveauté. Il faut

---

l'accroissement du commerce extérieur; mais celui-ci ne peut s'agrandir, s'augmenter que par l'augmentation de l'industrie, et par conséquent du commerce intérieur. Or, si les tables de population indiquent des accroissemens successifs, elles attesteront l'accroissement du commerce en général, et l'intérieur ne peut pas prospérer, sans que le commerce extérieur s'établisse.

donc les donner. Le titre le plus certain qu'auroient l'or et l'argent à être considérés comme une vraie richesse, c'est de pouvoir être facilement soustraits aux violations de la propriété, aux attentats de la tyrannie ou de l'ignorance des gouvernemens. L'or étant un signe universel, celui qui le possède peut émigrer par-tout, et se transporter par-tout avec lui. — La matière de l'or est donc tout chez les nations, assez malheureuses pour connoître des exceptions arbitraires aux maximes générales, qui fondent et affermissent le crédit public. Mais combien chèrement elles paient leur ignorance sur les avantages de ce crédit ! Combien les gouvernemens eux-mêmes paient chèrement leurs erreurs ou leurs attentats ! Tout est forcé dans leurs mesures : la nature se montre en vain libérale ; occupée sans cesse à réparer des maux toujours renaissans, on ne lui laisse pas le temps de rien faire pour le bonheur. Quand on a dit que l'argent n'avoit point de patrie, on a dit bien énergiquement aux gouvernemens, qu'il falloit tout faire pour se passer d'un numéraire abondant. On ne s'en passera que lorsqu'on connoîtra les avantages inappréciables du respect pour le crédit public.

Uue

Une nation est d'autant plus riche, plus éclairée, mieux gouvernée, que les individus conservent moins et aiment moins le numéraire. S'y attacher, le conserver est un signe certain ou de crise alarmante, ou de défaut de lumières, ou de fidélité dans l'administration; d'où résulte une vérité que nous avons déjà développée; c'est que l'écrivain qui prône l'or comme le signe de la richesse, et le recommande à ses concitoyens, se trompe, si d'ailleurs il n'a pas une mauvaise idée de leur position. Dans ce dernier cas, il vaudroit mieux, au lieu de prêcher cette doctrine pernicieuse, encourager le gouvernement à rendre inébranlable le crédit national.

C'est une remarque qui n'a point encore été faite. — Un milliard, deux milliards d'or, ne nous laissent que des idées vagues. L'imagination ne peut pas leur fixer nettement un emploi qui serve de mesure à leur puissance et à leur effet. On voit ce qu'on feroit avec vingt ou cent millions d'hommes. On ne voit pas ce que feroient des milliards d'écus, et cependant on les entasse sur le papier, pour donner une idée de puissance.

Faisons voir maintenant que si l'on a tort de regarder l'or et l'argent comme des signes

exclusifs de la vraie richesse, il n'est pas moins absurde de s'attacher aux calculs impolitiques sur le numéraire, comme à une base certaine. Il en est des recherches sur la quantité de numéraire, comme de celles sur la balance du commerce. Il faudroit, pour établir les unes et les autres avec quelque certitude, rassembl.r des connoissances, des détails, dont les élémens échappent ou varient sans cesse ; et pour le prouver, entrons ici dans quelques détails.

En général, la masse de l'or et de l'argent se divise en trois parts principales. La première, sous la forme du numéraire, sert aux échanges journaliers et indispensables. Il faut que chaque individu, dès qu'il est chargé de son entretien et de celui de sa famille, ait au moins quelques pièces d'argent pour vivre chaque jour, et payer les impôts. A ce numéraire, il faut encore ajouter celui qu'on met en réserve pour les cas inattendus. Cette pratique est plus ou mo.ns observée par tout pays, selon qu'on y est plus ou moins dans la sécurité ou dans la crainte, relativement aux événemens désastreux. On voit qu'il est impossible d'évaluer cette première part. Ce qu'on appe çoit clairement, c'est

qu'elle doit être en raison de la population, et s'accroître avec elle, et que la dépopulation doit promptement se manifester, si beaucoup d'individus restent totalement privés d'un contingent en monnoie suffisant, pour se procurer ce dont ils ne peuvent se passer; monnoie qu'ils ne font ni ne reçoivent eux-mêmes; si d'ailleurs ils n'ont aucun moyen commode de suppléer à la monnoie. On apperçoit encore que cette part du numéraire doit rester dans le pays, à cause de sa division, de son application continuelle en petites sommes aux besoins journaliers, et de la stagnation absolue de ce qui est mis en réserve.

La seconde part de l'or et de l'argent est destinée, sous la même forme, aux grandes opérations du commerce. Il est également impossible d'en fixer la quantité, à cause du nombre infini de combinaisons qui la changent sans cesse, et font sans cesse voyager ces métaux d'un pays à l'autre. Les frais journaliers et les douanes en retiennent une partie; mais cet objet rentre dans la première part.

La troisième part renferme l'or et l'argent non monnoyés, sous quelque forme que ce

soit. Elle est, comme la seconde, soumise à une multitude de variations continuelles, qui ne laissent aucun moyen satisfaisant d'en déterminer la quantité.

Prétendre découvrir la quantité du numéraire, par les soldes des balances incertaines du commerce, et par l'addition des espèces frappées aux hôtels des monnoies depuis une refonte, n'est pas une voie plus sûre, puisqu'également il faut tenir compte de l'action continuelle du commerce sur ces métaux, sous quelque forme qu'ils soient, de toutes les combinaisons qu'il enfante, et qui naissent sans cesse les unes des autres. En voulant évaluer ainsi le numéraite, on oublie qu'il est un agent universel qui, par cela même, doit nécessairement changer perpétuellement de place, depuis que le commerce a mis tous les hommes en rapport, par les besoins qu'ils se sont faits de leurs productions réciproques. On oublie que diverses circonstances font revenir l'or monnoyé à l'état de lingot, *et vice versâ*, que par conséquent la même pièce peut passer plusieurs fois sous le balancier, dans le cours d'un certain nombre d'années (1).

(1) C'est une réflexion que M. Necker paroît n'avoir

On s'élève à des procédés plus utiles et plus sûrs dans l'administration des finances, quand on écarte cet appareil de fausses richesses, et que l'on ne considère l'or et l'argent que sous le point de vue de leur propriété principale. Ils ne servent à nos besoins que comme moyens d'échange ; ce sont des billets au porteur, qui, ayant par-tout le même usage, sont négociables par-tout. Ils sont, par cela même, ambulans ; ils vont, viennent, s'amoncèlent, se répandent, comme les flots d'une mer sans cesse agitée par des vents successifs et soufflant dans toutes les directions. Entreprendre de les fixer dans un pays, c'est vouloir changer leur nature ; c'est leur ôter la propriété qui leur donne le plus de prix ; et cependant cette entreprise est la conséquence du systême dans lequel on regarde les métaux

pas faite, quand il a fixé à une somme si considérable la quantité du numéraire existant en France. On verra, lorsque l'opération de la refonte des vieux louis sera achevée, ce qu'on doit penser de ses calculs. Mais on est loin encore des 957 millions, auxquels il évalue cette quantité d'or monnoyé. Il est plus que probable qu'on n'arrivera pas même aux deux tiers. Au moment où l'on écrit cette note, c'est-à-dire, quatorze mois après l'arrêt qui ordonne la refonte de l'or monnoyé, elle ne va pas à plus de 550 millions, et tout indique qu'elle touche à sa fin.

comme la vraie richesse. On craint de la voir disparoître, on en gêne la circulation, et l'esprit perd de vue l'usage des moyens plus simples, plus fixes, et qu'on peut créer partout, pour augmenter la véritable richesse, sans laquelle ces métaux seroient sans usage, et par conséquent sans valeur.

Au contraire, que, dédaignant l'opinion vulgaire, on ne voie dans l'or et l'argent que des moyens d'échanges, que des agens propres à les faciliter, l'esprit, délivré de la crainte d'en manquer, *comme richesse*, conçoit l'idée de s'en passer, *comme agent*, au moins autour de soi (1). Et quel vaste champ s'ouvre alors à l'industrie! Alors on les réserve

(1) Il est bien étonnant que, parmi les voyageurs qui ont parcouru les États-Unis, aucun ne soit entré dans quelques détails sur leur manière d'échanger plusieurs des nécessités et des commodités de la vie. Au lieu d'argent sortant et revenant sans cesse dans les mêmes mains, on s'y fournit réciproquement ses besoins dans les campagnes, par des échanges directs. Le tailleur, le cordonnier viennent faire les ouvrages de leur profession chez le cultivateur qui en a besoin, et qui le plus souvent en fournit la matière, et paye l'ouvrage en denrées. Ces sortes d'échanges s'étendent à beaucoup d'objets; on écrit de part et d'autre, ce que l'on donne et reçoit, et à la fin de l'année, avec une très-petite quantité de numéraire, on

au meilleur emploi qu'en puissent faire les nations qui les tirent de l'étranger; on les renvoie au-dehors, pour chercher des matériaux à l'industrie, des commodités nouvelles, et sur-tout des hommes; car, de toutes les richesses, c'est la plus sûre, comme la plus féconde.

Dès qu'on a réduit l'or à sa juste valeur, qu'on en connoît le véritable emploi, on sent tout le prix de la confiance et l'usage avantageux qu'on peut en faire. Alors on voit que le papier-monnoie (1) peut avoir la

---

solde une grande variété d'échanges, qui ne se feroient en Europe qu'avec beaucoup d'argent.

On voit par-là, qu'en apprenant aux gens de la campagnes à écrire et à compter, on leur donne un moyen facile de se passer de beaucoup d'argent; que par conséquent, le souverain qui établit des écoles, pour enseigner ces sciences de première nécessité et d'un usage journalier, crée un grand moyen de circulation, sans numéraire, et que cette dépense, qui semble effrayer et arrêter tant de gouvernemens, est au fond, une des spéculations les plus lucratives que le fisc puisse faire.

(1) Nous disons, papier monnoie, sans attacher à ce mot l'idée d'un papier contraint; car l'obligation de le recevoir en altère la valeur, à moins que le papier ait, par sa nature, une valeur réelle, et indestructible, telle que celle des *assignats-monnoie*.

même propriété que l'or, et que, pour réussir à la lui donner, il ne faut que s'astreindre à un respect inviolable pour les principes qui maintiennent la confiance. Car, sur quelle base reposent le prix et l'universalité de l'usage des monnoies, si ce n'est sur la certitude, qu'à cause de leur valeur de convention, elles seront reçues par-tout en paiement des choses dont on a besoin? Et pourquoi refuseroit-on de recevoir en paiement un papier qui offriroit la même valeur conventionnelle, la même certitude, la même solidité? Je dis plus, on peut donner au papier une base plus durable que celle de l'or et de l'argent; rien ne nous garantit que la valeur de ces métaux ne soit pas tout-à-coup diminuée par la découverte de quelques mines nouvelles et abondantes; nous ne pouvons calculer la quantité que la terre en recèle, et on ne cesse de la fouiller (1).

Ainsi, dans les pays où les métaux précieux

(1) Pourquoi ne feroit-on pas dans d'autres pays la découverte que le hasard procura dans le dernier siècle, à deux bergers norvégiens, des riches mines de Konsberg, où l'on trouve des masses même très-considérables d'argent? Le roi de Danemarck en a une dans son cabinet, qui pèse 560 livre.

manquent, mais où la terre peut être cultivée avec succès, on doit s'empresser de multiplier les banques et les caisses d'escompte, dont les opérations portent principalement sur des titres de propriétés foncières, sur des productions mises en dépôt; en un mot, sur les mêmes objets que l'or et l'argent ne font que représenter.

Il n'est pas vrai qu'il faille beaucoup d'or ou d'argent pour fonder les banques, ou créer des billets qui puissent être jetés dans la circulation. La preuve du contraire est fournie par les faits qui ne cessent de frapper nos yeux : cette multitude de lettres-de-change qui circulent et se croisent en tout sens, n'ont pas toutes, à beaucoup près, un dépôt d'or ou d'argent pour cause et pour caution. Il s'en faut bien aussi que toutes soient payées à leur échéance avec ces métaux ; le commerce produit en abondance de ces papiers, qui, échéant le même jour, s'acquittent les uns par les autres, sans l'intermédiaire des espèces, sur-tout dans les villes où il y a des banques ou caisses publiques établies pour faciliter ces sortes de paiemens. C'est ce qu'on appelle des viremens; et les caisses d'escompte ont principalement pour but de

les faciliter, en faisant servir au paiement de l'échu, ce qui ne l'est pas encore. Enfin, ces caisses d'escompte et ces banques sont elles-mêmes des causes et des preuves frappantes de la facilité de suppléer, par la confiance, à l'or et à l'argent. Fondées d'abord sur des dépôts en espèces, elles parviennent à faire circuler leurs billets pour des sommes bien supérieures à celles de ces dépôts : et quelle est la caution du paiement de ces billets excédant les dépôts, si ce n'est d'autres billets ou lettres-de-change non échus, que ces caisses reçoivent en échange de leurs propres billets payables à vue, et auxquels la confiance du public donne la même propriété qu'à l'or ou l'argent monnoyé ?

Dans les pays où ces métaux sont déjà en circulation, mais où ils ne sont qu'une production étrangère, on doit donc s'occuper des moyens si faciles et si sûrs d'y rendre les échanges toujours moins dépendans de l'abondance ou de la rareté du numéraire. — On doit y naturaliser le papier-monnoie, parce que son effet infaillible est de doubler, de tripler le numéraire, et même de le remplacer entièrement dans les pays où, comme dans l'Angleterre, la confiance n'a reçu aucune atteinte.

Ces observations pourroient être plus étendues, s'il s'agissoit d'un traité sur l'utilité des banques et des caisses d'escomptes. Mais ce n'est point ici notre objet. Nous n'avons envisagé le commerce extérieur dans ses moyens d'échange, comme les métaux et le papier-monnoie, et dans sa balance, que pour faire une application de ces principes aux rapports et au commerce de la France et des Etats-Unis, que pour éclairer sur-tout les François qui méprisent ce commerce, parce qu'ils n'y voient point de numéraire; que pour rassurer les *Américains libres*, qui paroissent trop redouter les prétendus inconvéniens de sa rareté, et ne pas sentir assez, non plus que les François, combien un simple commerce d'échange, où la marchandise seroit payée par de la marchandise et des denrées de première nécessité, ou des matières premières; combien, disons-nous, ce commerce est plus avantageux que celui où on s'attache au numéraire, et par conséquent combien il faut mettre peu de prix à son abondance, et s'inquiéter peu de sa rareté.

Les profits du commerce sont toujours évalués par le temps qu'il a fallu pour les acquérir. Des bénéfices peu considérables en

eux-mêmes, mais souvent répétés, surpassent souvent, à la fin de l'année, ceux qui exigent cette durée, et qn'on regarde cependant comme considérables. Or, l'intervention du numéraire dans le commerce, est un retard, un temps perdu, soit pour la production, soit pour le profit. Si j'échange mon drap contre de la laine, je suis bien plutôt prêt à faire de nouveau drap que si, ayant reçu de l'or ou de l'argent, il faille que je le porte au marché pour avoir de la laine. Celui qui peut donner de la laine contre du drap, est aussi bien plus disposé à traiter avec moi, notre marché est bien plutôt conclu, que s'il falloit qu'il me donnât de l'argent, et que pour cela il attendît d'en avoir acquis contre la laine.

En un mot, le numéraire est dans le commerce ce que sont les serviteurs dans une maison; il y a toujours plus à gagner qu'à perdre lorsqu'on peut se passer de serviteur, et faire soi-même ce qu'il ne feroit pas mieux. Ainsi le commerce où l'on échange les marchandises, sans le secours du numéraire, est le plus avantageux; ainsi le défaut de numéraire ne sauroit être un obstacle important entre deux nations qui ont chacune des pro-

ductions qui leur conviennent réciproquement, et plus qu'elles ne consomment. Nous croyons donc avoir prouvé :

1°. Que la balance de commerce n'est qu'un mot insignifiant ; que le solde payé en or n'est point la preuve d'un commerce désavantageux à celui qui paie ce solde, ni avantageux à celui qui le reçoit (1).

---

(1) Voici ce que pense sur cette balance du commerce un auteur estimable et bien versé dans cette partie, auteur que nous aurons occasion de citer par la suite.

« C'est grand pitié que ces balances de commerce qu'on fait dans différens Etats ; quand je vois tirer des résultats de ces ridicules pancartes, qu'on dresse dans les bureaux avec tant de travail et de netteté, *mi fanno dal riso crepare.*

» A ne considérer que la France et l'Angleterre, les deux puissances les plus fabricantes, les plus commerçantes du monde, combien d'omissions, de négligences, de doubles emplois, d'erreurs, de corruptions, d'expéditions nocturnes, de droits esquivés, de contrebande enfin. Certainement on n'enregistre en Angleterre ni la quantité prodigieuse de laine qui en sort, ni les soieries, ni les dorures, les gazes, les blondes, les batistes, ni les eaux-de-vie qui passent en fraude, ni tant d'autres choses. On n'enregistre pas non plus en France l'immense quantité de draperies, de bonneteries, de clincailleries, que les Anglois y envoient en échange. (Voyage en Italie, de M. Roland de la Platière, tom. I, pag. 352.)

2°. Que les tables de cette balance du commerce ne méritent aucune foi, et que l'unique manière d'estimer l'accroissement du commerce, est par l'accroissement de la population (1).

3°. Qu'il est impossible de fixer la quantité de numéraire existant dans un pays, et que tous les calculs donnés à cet égard, portent sur des bases incertaines et défec-

(1) Il ne faut pas se lasser d'insister sur la fausseté de ces prétendues balances, parce qu'on en tire souvent des conséquences dangereuses pour le peuple. Les financiers qui *travaillent* un royaume, disent au prince, ou à ses ministres, en lui présentant ces tableaux infidèles : Tout prospère, le commerce fleurit ; on peut donc mettre des impôts, faire des emprunts, etc. Et on se laisse séduire par ce sophisme ! Que les princes s'accoutument à n'estimer la prospérité publique que d'après la population et l'aisance générale de cette population ; qu'ils s'en rendent, sans éclat, les témoins oculaires ; qu'ils se défient d'une ostentation passagère, qui couvre souvent une profonde misère, et ils ne seront pas si souvent trompés. Un roi de Sardaigne visitoit une partie de la Savoye, dont on lui avoit peint la noblesse très-misérable. Cette noblesse vint cependant lui faire la cour, en beaux habits de cérémonie. Le roi en témoigna sa surprise à l'un de ces gentilshommes, qui lui dit : *Sire, nous faisons pour votre majesté tout ce que nous devons ; mais nous devons tout ce que nous faisons.*

tueuses, parce qu'il est impossible de rassembler tous leurs élémens.

4°. Que les métaux ne sont point la vraie richesse.

5°. Que, considérés comme agens d'échange, il seroit bien avantageux de leur substituer, dans le commerce intérieur, le papier-monnoie, et de les renvoyer à l'usage auquel on ne peut employer ce papier, c'est-à-dire, au commerce extérieur.

6°. Que le commerce d'échange est plus avantageux.

Il résulte enfin de ces démonstrations, que le commerce peut s'ouvrir entre deux nations, sans le secours du numéraire; qu'une nation en aura cependant d'autant plus à échanger contre des productions étrangères, qu'elle aura chez elle un plus grand nombre de ces établissemens de confiance, qui remplacent le numéraire avec avantage.

Or, en trois mots, bon sol, bon crédit, gouvernement jaloux de le maintenir: voilà les grands moyens du développement d'une nation, d'un numéraire abondant, d'un grand commerce extérieur.

Nous n'avons point considéré ce commerce dans son influence sur les mœurs des

peuples. Cette discussion seroit inutile ici, parce que, quelque soit cette influence, le commerce extérieur est un effet forcé de la situation respective de la France et des Etats-Unis, comme nous allons le prouver. Nous examinerons cette matière en politiques, d'après l'état actuel des choses, et non en philosophes, qui font abstraction de ce qui existe. C'est une distinction que les lecteurs sont priés de ne point oublier.

CHAPITRE III.

Application des principes généraux, ci-devant posés, au Commerce réciproque de la France et des Etats-Unis.

Que la France a tous les moyens qui procurent un grand commerce, et qui doivent le lui assurer dans les Etats-Unis; que ses productions leur conviennent, et que les circonstances intérieures où elle se trouve, la forcent de se livrer à ce commerce.

On ne contestera pas ces vérités, quand on voudra considérer la fertilité du sol de la France, ses productions variées et particu-lières,

lières, la température de son climat, qui favorise celles qui sont les plus nécessaires et les plus simples.

Ces avantages lui assurent constamment une main-d'œuvre à plus bas prix que celle des nations qui, douées de la même activité, ne sont pas dans des circonstances aussi favorables.

Ses manufactures sont nombreuses, et sa population est considérable, en comparaison de celle de la plupart des autres nations. Elles sont loin cependant encore du point où on peut les porter; car, en étudiant la France, on y découvre bientôt la place d'une population plus étendue, et des moyens inépuisables pour une multitude de manufacturiers, qui n'attendent, pour se montrer, que la volonté du gouvernement.

Eh! quelle autre nation a plus d'activité, plus d'industrie? Quelle autre réunit, à un si grand degré, tous les avantages de la civilisation, et la matière et les moyens d'un commerce intérieur et extérieur, le plus varié, le plus étendu, le plus indépendant de toute concurrence? Quelle autre eût pu résister à ce long enchaînement de malheurs et de fautes. qui l'ont si souvent accablée; résis-

tance par laquelle on doit calculer la force de sa constitution, plutôt que par sa prospérité apparente?

Non, la France n'est pas ce qu'elle pourroit, ce qu'elle doit être. Elle le sera, n'en doutons pas, si elle ouvre les yeux sur ses vrais intérêts, si, délivrant son commerce intérieur de ses entraves, elle ne néglige pas le commerce extérieur, et en particulier celui que les Etats-Unis desirent d'ouvrir avec elle. Les productions de son sol et de son industrie leur conviennent. Elle peut, en échange, recevoir de l'Amérique libre des matières premières, dont elle a besoin. Ces deux contrées peuvent donc faire entr'elles un commerce d'échange direct, et d'autant plus avantageux, que les matières qui doivent le composer, leur coûteroient plus cher ailleurs. On sera convaincu de ces vérités, lorsqu'on aura parcouru le double tableau des besoins et des productions respectifs des Etats-Unis et de la France, ou de leur importation et exportation.

Des patriotes éclairés ne pensent pas qu'il puisse être avantageux pour la France, dans son état actuel, de se livrer au commerce des Etats-Unis. Ils disent que ses manufactures

étant inférieures à celles des Anglois, par exemple, elle aura le dessous dans les marchés américains. Ils ajoutent, qu'au lieu d'encourager ce commerce, le gouvernement agiroit peut-être plus sagement, en s'occupant des abus intérieurs qui arrêtent les progrès de la culture et de l'industrie.

Nous sommes loin de nier la nécessité de nous occuper de la réforme de ces abus, et de porter nos efforts vers la culture et le perfectionnement des manufactures ; mais il est aisé de démontrer que le commerce extérieur amenera infailliblement et très-promptement cette réforme, et que, dans son état actuel, la France a le plus grand besoin de ce commerce extérieur.

En effet, une nation active, industrieuse, et placée sur un sol fertile, doit avoir, pour animer son industrie, des débouchés toujours ouverts. Sa culture, ses manufactures tomberoient dans la langueur, si elle voyoit des limites à la consommation. Il faut même que ses débouchés soient surabondans, afin que les uns puissent remplacer les autres, lorsque des circonstances inattendues viennent changer momentanément le cours ordinaire des choses.

Quelle cause a jeté l'Irlande, pendant un si long espace de temps, dans la langueur et le marasme, quoique ce soit un des pays les plus favorisés par la nature, et les mieux situés pour le commerce extérieur, si ce n'est la privation de ce même commerce? On craignoit d'avoir une exubérance incommode de productions; on en négligeoit la culture, et cette négligence multiplioit les friches. Cette île auroit enfin offert le spectacle de la misère la plus déplorable, d'une dépopulation complète, si, par la restitution de la liberté de commerce, on n'eût pas mis fin à ce découragement meurtrier qui étouffoit l'industrie, en lui faisant craindre le défaut de débouchés.

Que nos patriotes cessent donc de regarder le commerce étranger comme contraire aux réformes qui doivent aviver notre commerce intérieur : favoriser le premier, n'est pas proscrire le second, puisque l'un ne peut réussir sans l'autre. C'est, au contraire, répandre, dans ce dernier, des germes d'activité, en reculant les bornes de la consommation.

Eh! la France n'en a-t-elle pas un besoin évident? n'a-t-elle pas une surabondance de

plusieurs productions de première nécessité, qui restent dans ses magasins, faute de débouchés? Tels sont, entr'autres, ses vins et ses eaux-de-vie (1). Les Etats-Unis lui offrent une immense consommation; pourquoi refuseroit-elle d'y suppléer?

Lors même que les vins et les eaux-de-vie ne suraborderoient pas, il seroit funeste de n'en pas soutenir le prix par des consommations étrangères. Le plus grand fléau de l'industrie, et sur-tout des manufactures, c'est le bas prix des boissons séduisantes par leur force. Voilà pourquoi les manufacturiers prudens fuient, avec tant de soin, les pays de vignobles. Il est superflu d'en détailler les raisons; mais le politique le plus jaloux de la libre extension des jouissances individuelles, ne réclamera jamais en faveur d'un état de choses qui laisse, à bas prix, les jouissances où l'homme perd sa raison, son énergie, ses facultés, et par conséquent sa dignité. La

(1) Telle est la situation de l'Aunis et de la Saintonge. — On y craint, à la lettre, les récoltes abondantes; et, dans ce moment, ces provinces sont surchargées de vins, qu'elles ne savent où exporter; le peuple y est misérable au sein de l'abondance. (Voyez la note ci-après, chap V, section Iere.)

France doit donc desirer le commerce des Etats-Unis, ne fût-ce que pour cette partie importante de ses productions, dont l'abondance nuiroit à ses manufactures, dont l'usage ne peut nuire aux étrangers, parce qu'elles leur parviennent, chargées de frais d'exportation qui les renchérissent (1).

Elle doit le desirer encore pour ses manufactures, pour l'emploi de sa population, qui manque de travail. La main-d'œuvre y est, en conséquence, à un trop bas prix pour prévenir l'indigence, la mendicité, les vols (2). En s'ouvrant de nouveaux débouchés, on augmente le travail et les productions. Ainsi,

---

(1) Il est une autre raison qui doit faire moins craindre, pour les Américains libres, l'usage de nos vins et de nos eaux-de-vie : elle est dans leurs mœurs et dans leur position. Presque tous ont des propriétés, des familles, des mœurs ; et l'ivrognerie n'est guère que le vice de l'homme qui n'a rien ; le malheureux cherche à oublier ce qu'il est.

(2) On cherche tous les jours les moyens de diminuer les crimes, de les prévenir ; donnez, à ceux qui n'en ont point, une propriété ou de l'emploi ; voilà le vrai secret. — Il faut convenir cependant que la propriété est bien préférable à l'emploi dans les atteliers. Sous ce point de vue, le commerce avec les Etats-Unis, nous ouvrant un grand débouché, sera donc un moyen de diminuer la mendicité et les vices en France.

par exemple, on laissera subsister les vignes, que le défaut de consommation forceroit bientôt d'arracher : en créant des débouchés, des milliers de bras qui languissent seront employés, des milliers d'individus naîtront. Il faudra plus de bled, plus de drap, etc. De-là donc augmentation de consommation intérieure et de population.

Quand on examine la question, si le commerce extérieur est avantageux et nécessaire à une nation, il faut bien distinguer un état qui naît à peine, et dont la population est loin d'être proportionnée au sol, où il y a place et propriété de terres pour tous, d'un état ancien, riche en productions, riche en hommes, ou, pour parler avec plus de précision, d'un état où l'inégale distribution des propriétés arrache les hommes à la terre, les emprisonne dans des villes, et prostitue leurs facultés aux fantaisies des riches.

Certainement le premier ne doit pas et ne peut pas augmenter son commerce étranger, avant que d'avoir beaucoup défriché, beaucoup peuplé, avant d'avoir un excédent, et en productions et en hommes. C'est bien à cet état qu'on peut dire : différez de vous livrer, autant que vos circonstances l'exigeront, au

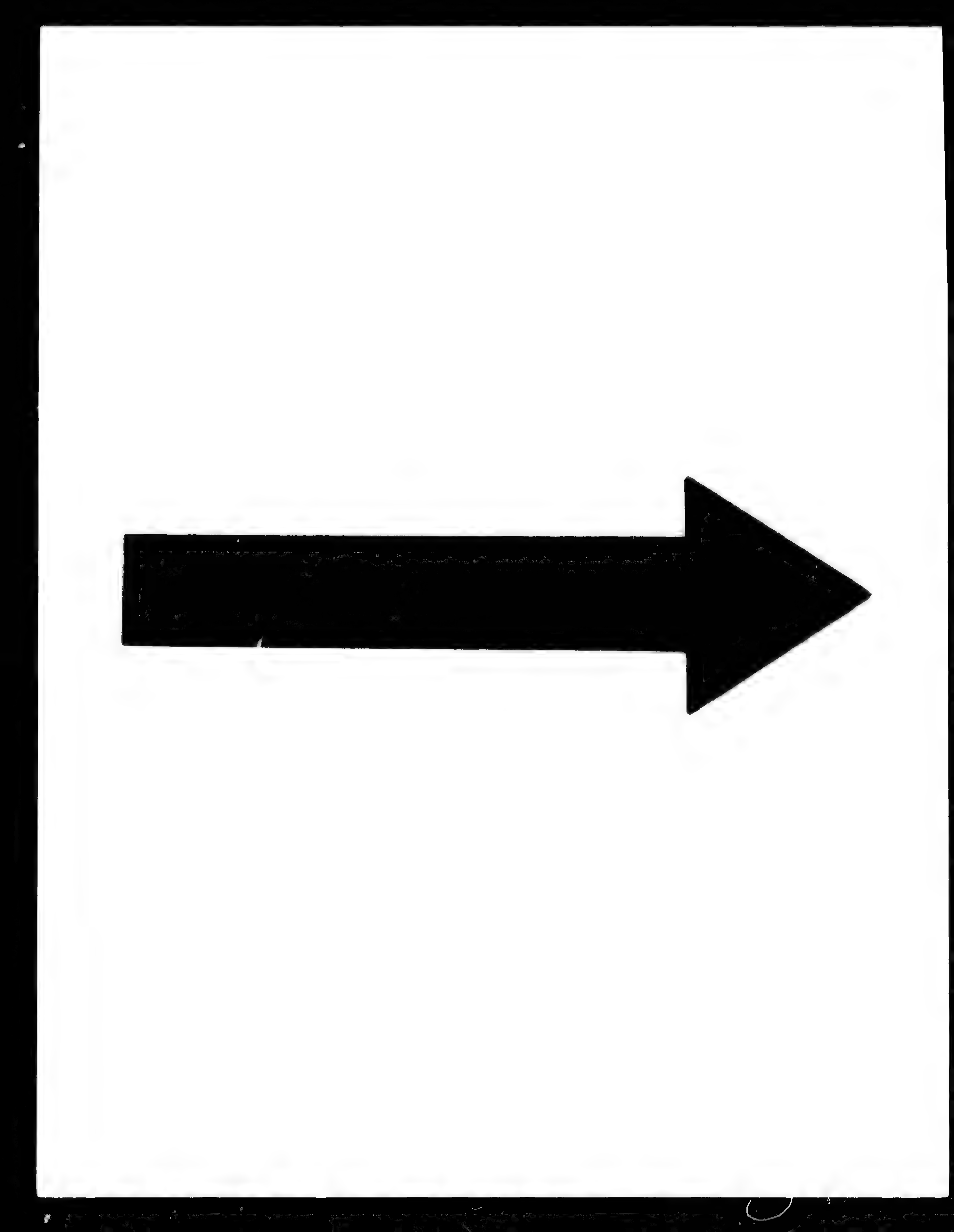
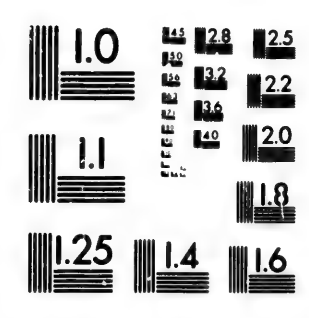
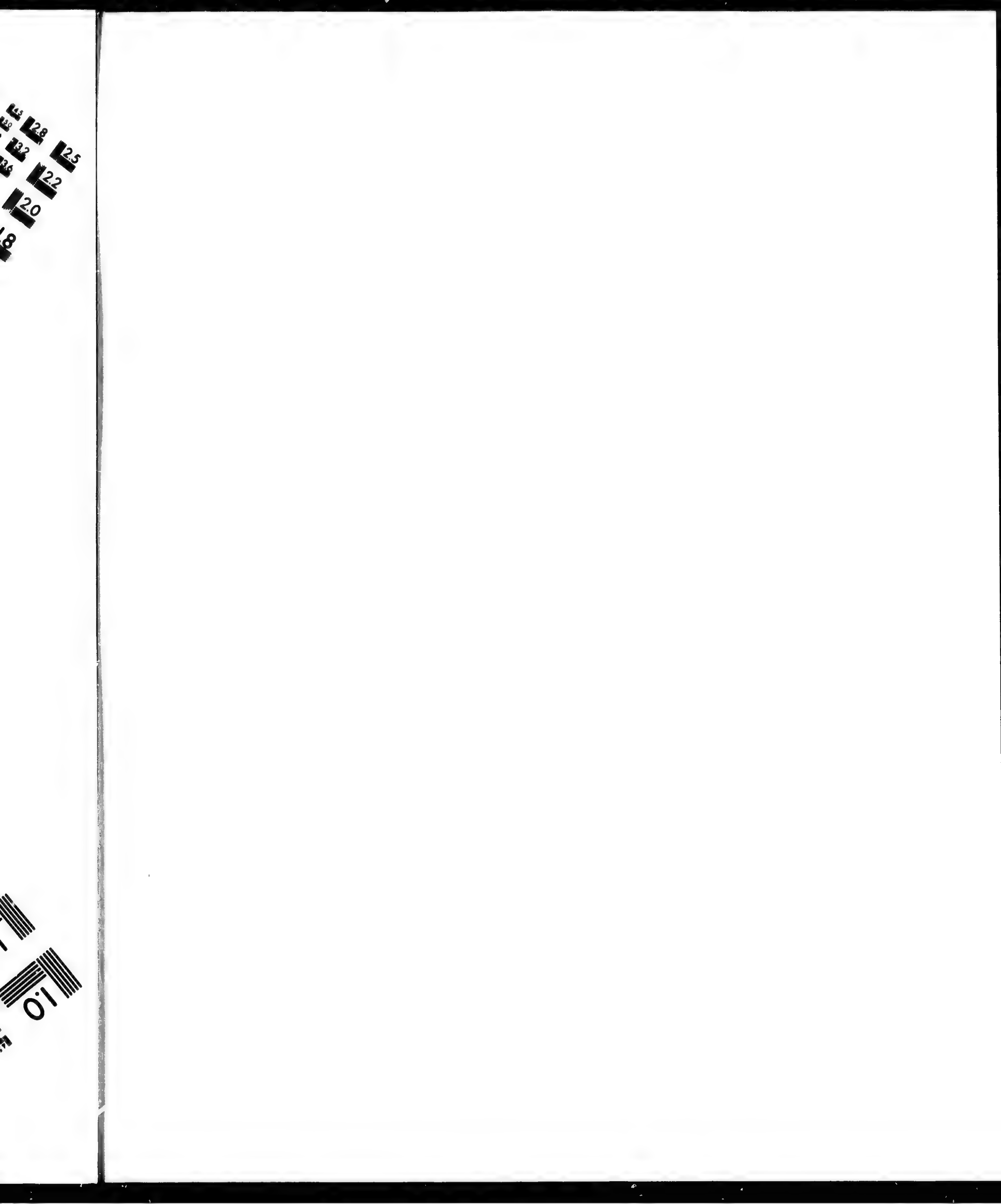


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"


2.8
2.5
3.2
2.2
2.0

commerce étranger; ne le faites point, laissez-faire, et livrez-vous en entier au commerce intérieur. Celui-ci ne dépense point, ne tue point d'hommes, tandis que l'extérieur est un gouffre d'hommes. Avec un petit capital, vous ferez beaucoup dans l'intérieur, lorsque l'extérieur absorbe de gros capitaux. Il occasionne d'ailleurs des guerres, et vous avez besoin de la paix. Il corrompt, et vous avez des mœurs.

Un état, dans de pareilles circonstances, auroit raison de suivre ces conseils; en observant toujours que la privation du commerce extérieur convienne à sa situation, et ne soit point commandée par la force; car, encore une fois, la force est illicité, nuisible, manque son but, même quand elle ordonne le bien.

Mais ce langage ne conviendroit point à l'autre état, avancé dans sa (1) civilisation, couvert d'une population sans propriétés, couvert de manufactures, état, dont le numéraire est abondant, dont l'industrie et les richesses territoriales attendent les de-

(1) On entend par ces mots, un Etat qui a introduit dans son sein les articles de luxe depuis long temps.

mandes, dont la culture languit faute de débouchés. A cet état, il faut un commerce étranger pour le vivifier.

Or, telle est la situation de la France; ce n'est ni le sol, ni l'industrie, ni l'activité, ni le desir du gain qui manquent aux François; d'autres causes rallentissent son commerce extérieur, et ce rallentissement est un mal terrible; car si le négociant n'a pas de débouchés certains et constans, il n'achète pas, il ne commande pas; le fabricant ne travaille pas, et emploie alors moins de bras, demande moins de productions à la terre. La langueur descend donc alors des fabriques sur la terre, et dessèche la population.

L'inverse aura lieu dans la supposition d'un commerce extérieur très-vaste, et il amènera même le perfectionnement de nos manufactures; car la nécessité de faire mieux, pour obtenir la préférence, forcera les fabricans de saisir le goût des Américains libres, de s'y conformer, de varier les produits de leur industrie, et la concurrence établie les tiendra perpétuellement en haleine, les forcera de ne point se relâcher, pour ne pas être écrasés par leurs rivaux.

C'est ici le lieu de faire quelques réflexions sur l'infériorité, que généralement on trouve à nos manufactures, en les comparant avec les manufactures angloises. Ce fait a fourni au lord Sheffield son principal argument, pour soutenir que l'Amérique préférera toujours ces dernières. Il nous semble nécessaire d'éclaircir ce point, sur lequel on n'a pas des idées assez nettes.

Il faut distinguer (comme on le dira ci-après) les manufactures de luxe, de commodités et de nécessité. Le lord Sheffield et tous les étrangers conviennent que la France l'emporte pour les manufactures de la première classe (1). Il convient même que la France fabrique des draps plus fins que ceux de l'Angleterre. Mais quant aux manu-

(1) Nos fabriques d'étoffes de soie ont proportionnellement beaucoup plus de débit dans l'étranger que nos laineries. C'est, qu'indépendamment du goût, ou, si l'on veut, de la mode, dont nous sommes en possession, et qui nous ouvre une grande consommation, la matière première est, en grande partie, une de nos productions; avantage qui nous met à portée de surmonter plusieurs inconvéniens généraux, dont les effets sont plus sensibles sur nos autres objets d'exportation. Telles sont les laineries, dont la production est dans un moindre rapport avec la fabrique.

ſactures qui sont de commodité, ou qui ont la consommation du peuple pour objet principal, il faut, malgré le patriotisme, convenir, de notre côté, que nous sommes, dans plusieurs articles, inférieurs aux Anglois. La suite le ſera voir. Il seroit ridicule et même dangereux de flatter ici la nation. Son illusion l'entretiendroit dans la médiocrité. Il est d'un patriotisme plus éclairé de lui faire voir qu'elle peut en sortir, et comment elle en sortira.

Veut-on savoir la cause de cette double différence entre les manufactures françoises et angloises ? La voici :

Il y a en Angleterre un plus grand nombre d'hommes aisés parmi le peuple qu'en France, et qui par conséquent sont en état de rechercher et de payer plus chérement les objets qui leur conviennent. C'est un fait connu, que le peuple anglois, quoique chargé d'impôts, se nourrit bien, et qu'il est bien vêtu (1);

(1) La bonté dans les choses manufacturées est si généralement requise en Angleterre, pour l'usage intérieur, qu'on y distingue les marchandises destinées au commerce extérieur, de celles qui ont pour objet la consommation intérieure. Il y a de grands magasins où l'on ne vend que pour l'exportation ; d'autres n'ont d'objet que la consom-

car les haillons de la misère ne se trouvent point avec la *poule au pot.* Le fabricant anglois des objets de nécessité et d'utilité, ayant plus de demandes, étant mieux payé, peut donc perfectionner son ouvrage.

Maintenant veut-on savoir d'où vient cette aisance générale, répandue en Angleterre? Indépendamment du sol, de la position, et des avantages de la liberté qui y règne, cette aisance résulte de la considération accordée, par l'opinion publique, à l'industrie; elle résulte de la protection assurée, par la loi, à tous les individus, contre *tous* les agens du gouvernement; elle résulte de ce que la morgue, la hauteur et l'insolence auxquelles

mation intérieure. Ceux qui se pressent de juger, en concluent que la fabrication de celles destinées au commerce étranger, est chétive; ils se trompent. La différence est dans le choix de la matière. *L'Anglois veut qu'on n'épargne rien pour ce qu'il consomme;* mais s'il y a différence dans la matière, la main-d'œuvre est la même; car il en coûteroit plus en général aux manufacturiers pour avoir deux sortes de main-d'œuvre, une bonne et une mauvaise, que pour n'en avoir qu'une bonne; et une manufacture montée sur une mauvaise main-d'œuvre, seroit bientôt décriée Un soullier destiné au commerce étranger, est aussi bien fait qu'un autre, mais il dure moins, parce que le cuir n'est pas choisi dans la meilleure sorte; ainsi du reste.

ceux-ci sont naturellement portés, parce que c'est dans les hommes peu instruits, l'effet du pouvoir, sont continuellement réprimées, et ne peuvent avilir le citoyen qui doit obéir. Il obéit à la loi, et non à celui qui la fait exécuter (1). Elle résulte enfin de ce qu'on n'y rougit pas d'être marchand, artisan, laboureur de père en fils, etc., etc.

En France, il y a des particuliers excessivement riches, mais le peuple y est mal-aisé. Les premiers sont en état de mettre un prix très-haut aux choses de luxe et de goût; cause du perfectionnement des manufactures en ce genre. On trouvera, comme on l'a dit ci-dessus, de plus beaux draps en France qu'en Angleterre; mais on en trouvera en

(1) En veut-on un exemple ? Le tutoiement de mépris est ignoré en Angleterre. *Sir*, (monsieur) est la désignation générale de tous les individus. Un homme accusé des plus grands crimes et de l'apparence la plus misérable, est appellé *sir*, quand il est interrogé par ses juges; et comme il devient un objet de pitié, lorsqu'il est convaincu, on ne change pas pour lui les appellations décentes dont on use généralement. Croit-on que ce respect pour l'homme nuise à la prospérité publique ? Elle élève le citoyen, lui donne de l'énergie, le porte vers l'aisance. Le mépris qu'ailleurs on affecte pour le peuple, le mène à la misère, et l'y retient.

petite quantité, parce que la somme des demandes pour la première qualité n'est pas fort étendue.

D'un autre côté, les facultés du peuple étant très-bornées, il en résulte qu'il paie mal; et conséquemment qu'on fabrique mal pour lui tout ce qui est de nécessité ou de commodité.

Nous n'entrerons point ici dans l'examen des causes qui occasionnent un tel état de choses, et des moyens qui pourroient le changer. Nous remettons la discussion de ces moyens à un autre chapitre; mais, de ces faits, on doit tirer les conclusions suivantes: la perfection des fabriques tient à la demande, et la demande à la faculté de payer. Or, puisque le peuple françois n'a pas cette faculté, cherchez-la dans l'étranger; attirez les demandes étrangères pour les manufactures françoises, et vous les verrez se perfectionner très-rapidement.

Voilà l'effet que produira le commerce des États-Unis en France. Ces États renferment un peuple accoutumé à être bien vêtu, à n'employer que des choses bien manufacturées; un peuple à portée, par ses productions, de bien payer le bon travail. Chargés

de fournir à la consommation des Américains, les fabriquans françois s'empresseront de faire bien, de faire mieux que leurs concurrens; et ils le peuvent aisément, *lorsque le gouvernement le voudra*. Encore une fois, la nature leur en a donné tous les moyens; ils seront supérieurs, presqu'en tout, quand on ne s'obstinera plus à la contrarier.

Dans cette marche, ce sera donc le commerce avec les États-Unis qui entraînera l'amélioration de la culture et de l'industrie françoise. Il faut donc le saisir et s'y livrer.

CHAPITRE IV.

Que les États-Unis sont forcés, par leurs besoins et les circonstances où ils se trouvent, de se livrer au commerce étranger.

QUELQUES écrivains, parmi lesquels on compte le célèbre docteur Price et M. l'abbé Mably, ont exhorté les Américains libres, sinon à fermer tout-à-fait leurs ports au commerce extérieur, au moins à lui donner des bornes très-resserrées. Ils ont prétendu que

la ruine du républicanisme dans les États-Unis, ne viendroit que par le commerce étranger, parce qu'en important une foule de marchandises de luxe et le goût des frivolités, il corromproit les mœurs des Américains libres ; et sans les mœurs, il ne peut y avoir de république.

« Eh ! que peuvent exporter d'Europe les » Étatt-Unis, s'écrie le docteur Price, sinon » l'infection? Je l'avoue, continue-t-il, je » tremble, en pensant à la fureur du com- » merce étranger, qui va vraisemblablement » tourner toutes les têtes américaines. Toutes » les nations tendent des filets autour des » États-Unis, les caressent pour avoir la » préférence; mais leur intérêt leur conseille » d'être en garde contre ces séductions (1) ».

Nous sommes bien éloignés de contredire, *dans ses conséquences*, l'opinion de ces poli-

(1) *Price's Observ.* pag. 76. Voyez ce que dit M. l'abbé Mably, depuis la page 146, de ses observations, jusqu'à 163. Voyez aussi ce que M. Mirabeau a ajouté aux observations du D. Price, dans ses réflexions, imprimées à la suite de la traduction de l'ouvrage de cet Anglois, pag. 319, de l'édition de Londres, 1785. Mais il a envisagé cette matière de commerce étranger en philosophe sévère, et en faisant abstraction de la position actuelle des Américains.

tiques.

tiques. Nous croyons d'ailleurs, avec le docteur Price, que les États-Unis pourront un jour produire tout ce qu'exigent les besoins de nécessité et de commodité ; mais nous croyons aussi que ces deux écrivains ont trop envisagé les Américains libres, comme un peuple indigène, et qu'ils n'ont point assez tenu compte des circonstances où ils se trouvent. Nous croyons enfin que *ces circonstances et leurs besoins actuels les forcent d'avoir recours au commerce étranger*. C'est une vérité de fait que nous nous proposons de démontrer ici.

Nous prouverons que les Américains libres ont des besoins de nécessité, de commodité, et, dans quelques états, des besoins de luxe, et que leur nature, leurs habitudes, et d'autres circonstances les empêcheront toujours d'y renoncer.

Nous prouverons que, n'ayant point de manufactures, ils ne peuvent satisfaire eux-mêmes ces besoins, et qu'ils ne pourront avoir de long-temps des manufactures.

Nous prouverons que, quand ils pourroient en avoir, ils devront toujours préférer, à des manufactures nationales, celles de l'étranger; qu'ils devront même plutôt attirer les

Européens dans leurs ports, que fréquenter eux-mêmes les Etats européens.

Enfin, nous prouverons que, de même qu'il est impossible d'exclure le commerce extérieur, quand on a des besoins que lui seul peut satisfaire, il est pareillement impossible de lui fixer des bornes.

Quand on considère attentivement la nature de l'homme, on voit qu'elle le porte sans cesse vers les moyens de rendre sa vie agréable. S'il a une propriété, il cherche à l'embellir ; si le sol qu'il cultive est fécond, s'il demande peu d'avances, le desir d'étendre ses jouissances le stimule à tourmenter sa terre, pour en tirer des productions variées. Une idée exécutée en fait naître une seconde ; un besoin satisfait, il s'en crée un second, pour avoir le plaisir de le satisfaire : telle est la nature de l'homme. Son activité, qui le promène perpétuellement de desirs en jouissances, de changemens en changemens, est la source de ce qu'on appelle manufactures. Une manufacture n'est qu'un moyen de donner à une production de la terre une forme, qui lui ajoute un nouveau degré d'agrément ou d'utilité. Le goût et les besoins des manufactures sont donc dans la nature de l'homme.

même ; en sorte que, quand on pourroit supposer l'Europe entière dans le néant, il ne tarderoit pas à naître des manufactures dans l'Amérique libre, parce que chaque individu cherche à rendre sa vie agréable, par les moyens les plus prompts et les plus efficaces.

Nous opposera-t-on le caractère et la vie des sauvages, que l'on croit ne point avoir de manufactures ? Mais on se trompe sur ce fait ; car ces hommes, que nous posons sur le premier degré de l'échelle de la civilisation, travaillent et manufacturent eux-mêmes les produits de la terre. Ainsi, de leur maïs, avant sa mâturité, ils expriment un suc gélatineux, dont ils font des gâteaux agréables. Ainsi, avant l'arrivée des Européens, ils savoient faire des liqueurs fermentées, des ustensiles, des outils, des armes, des ornemens, des meubles, etc. Ils se bornoient là, leur état de chasseur les éloignant de la vie sédentaire, et ne leur laissant pas le temps d'étendre leurs idées.

La vie pastorale des Arabes les a conduits deux ou trois degrés plus loin dans l'art de manufacturer, parce qne la vie pastorale laisse plus de loisirs, et donne des produits plus uniformes et plus constans. Vous voyez

ces pasteurs, dont toute la richesse ne consiste que dans leurs troupeaux, qui ne vivent que de leur lait, ne s'habillent que de leur laine, vous les voyez rechercher avec passion le café, le sorbet et le sucre. Le desir de multiplier leurs jouissances en est la cause.

Convenons donc que, par sa nature, l'homme est porté vers les jouissances, et conséquemment vers les manufactures.

On peut distinguer les manufactures, comme les besoins de l'homme civilisé, en trois classes : savoir, 1°. de nécessité, 2°. de commodité, 3°. de luxe ou de fantaisie.

Tout ce qui sert à la nourriture et aux besoins essentiels de l'homme, constitue la première classe.

C'est avec les besoins de commodité surtout que les manufactures naissent. Sans doute des peaux de mouton suffisoient pour défendre d'abord l'homme des rigueurs du froid; une cabane ou une wigham le mettoit bien à l'abri des intempéries de l'atmosphère; mais l'homme n'est pas plutôt préservé d'un mal, qu'il cherche à se délivrer d'un autre. La peau joint mal, l'usage la durcit; la cabane est souvent renversée, on y est à l'étroit, on y est enfumé. De-là les besoins

de commodité ; besoins qui se transforment en jouissances, dont bientôt l'habitude fait une nécessité.

Quand l'homme n'a plus rien à désirer pour la commodité, il songe à l'ornement. Alors naissent les besoins de luxe ; ils sont entièrement dans l'imagination. Ainsi, porter des habits brillans, ou boire son café dans la porcelaine de la Chine, plutôt que dans un vase de faïance, est un besoin de luxe ou de fantaisie.

La nature de ces trois sortes de besoins étant déterminée, il faut voir quels sont ceux des Américains libres : ils ont les deux premiers. Les habitudes contractées dans leur enfance, par les Européens qui y ont émigré, et le commerce des indigènes avec les Anglois, les ont tous accoutumés au genre de vie et aux goûts de ces derniers ; et l'on sait que l'industrie angloise s'est sur-tout portée vers les arts nécessaires et utiles.

Les Américains libres, au moins ceux qui habitent les grandes villes maritimes, ont même emprunté des Anglois quelques goûts de luxe ou de fantaisie. Ils recherchent par exemple les gazes, les blondes, les soieries, etc. Nous le disons cependant avec plai-

sir, si ce goût des modes a infecté Londres depuis quelques années, ses ravages ne se sont pas étendus avec la même rapidité; ils n'ont pas acquis la même intensité dans les États-Unis qu'en Europe. Leur position, leur religion austère, leurs mœurs, leurs anciennes habitudes, leur vie rurale ou marine, éloignent généralement les Américains libres des parures recherchées, de l'ostentation et des voluptés. Quoique peut-être ils soient à cet égard tombés de quelques degrés, cependant le mal n'est pas encore sensible, au moins dans les états du nord (1). Nos observations doivent donc principalement porter sur les besoins des deux premières classes.

Or, il est impossible que les Américains libres y renoncent jamais. Ils y seront attachés, ramenés perpétuellement par leur nature, par leurs habitudes, par la manière dont s'augmente leur population.

(1) Il y a certainement du luxe en Virginie; et quand on parle de luxe à l'égard de l'Amérique libre, il faut avoir bien soin de distinguer les états du Midi, de ceux du Nord; les villes, des campagnes; les villes intérieures, des villes maritimes. Avec ces distinctions, on explique bien des contrariétés qui se rencontrent dans les récits des voyageurs superficiels.

Par leur nature, ils sont hommes, et nous avons prouvé que l'homme étoit doué d'une activité qui le portoit à multiplier et à varier perpétuellement ses jouissances.

Par les habitudes, ils ont, comme on l'a dit, contracté celle de tous ces besoins; et l'on sait qu'un goût devient indéracinable, quand l'habitude l'a fortifié. Et comment exiger, à moins de vouloir le rendre malheureux, que l'homme se prive du vin et des liqueurs, auxquels il est accooutumé, et dans lesquels il met une partie de ses jouissances? On nous citera des hermites, ou des malades, ou des philosophes qui ont eu cet empire sur eux-mêmes; mais n'attendons point un pareil prodige d'une nation entière. On n'a point encore vu, et on ne verra point une association de trois millions d'hommes devenus philosophe, s'astreindre au régime de Pythagore (1) ou à la diète de Cornaro.

On nous citera encore le sacrifice rigoureux que les Américains libres firent, dans le

(1) Ce n'est pas qu'on ne doive croire qu'un des grands moyens de régénérer les vieux peuples du continent, et de soutenir le républicanisme dans les Etats-Unis, seroit de donner aux enfans l'éducation telle que Pythagore la pratiquoit à Crotone. (Voyez la vie de Pythagore.)

commencement de la guerre, de leur goût pour le thé. L'enthousiasme de la liberté et l'influence de l'exemple, ont pu, pendant quelque temps, vaincre leurs habitudes (1), comme l'enthousiasme religieux a combattu quelquefois avec succès les passions d'un hermite. Mais la raison de la dépendance, dans laquelle les Américains libres vont se mettre à l'égard des Européens, et la crainte d'une corruption éloignée, sont des motifs trop foibles pour les porter à cet héroïsme. Il ne leur est pas d'ailleurs assez démontré qu'ils ne peuvent boire du vin de Madère sans se corrompre un jour, et sans se préparer de grandes calamités. Hors la crise qui rend le sacrifice nécessaire et facile, il n'est point de cause assez puissante et prochaine pour produire un semblable effet.

Enfin, la manière dont la population se renouvelle et s'augmente dans l'Amérique libre,

(1) On assure que l'abstinence du thé n'a pas été fidellement observée par-tout ; et cela paroît très-vraisemblable, quand on réfléchit qu'il y avoit un parti qui affectoit de la violer. Nous avons connu diverses personnes que cette privation avoit rendues long-temps malades, quoiqu'elles eussent essayé de se faire illusion, en substituant à l'infusion de la feuille de thé, celle de simples agréables.

ne permet pas de croire que ses habitans puissent jamais renoncer aux besoins des productions européennes. Il émigre tous les ans, de toutes les parties de l'Europe, une quantité prodigieuse d'individus, qui portent avec eux les besoins et les goûts que l'éducation et l'habitude leur ont donnés. S'ils les trouvent en Amérique, ils continuent de s'y livrer. Inconnus, ils les naturalisent, et c'est la première chose dont ils s'occupent; car ils ne voient pas tant les nouveaux plaisirs dont ils vont jouir, que ceux dont ils sont privés, tant est grande la puissance de nos premières habitudes ! Le souvenir, quoique souvent mêlé de l'idée cruelle de la servitude, n'en abandonne l'homme qu'au tombeau.

D'après ce penchant naturel à tous les hommes, qu'on calcule l'immense variété de besoins et de goûts qui, de l'Europe, vont être transplantés dans les États-Unis; et qu'on juge s'il est possible d'y mettre des bornes, ou d'en opérer l'anéantissement.

Pour y réussir, il ne faudroit pas seulement fermer tous les ports des États-Unis au commerce étranger, il faudroit encore circonscrire la propre industrie des Américains libres, et arrêter la course de leurs besoins.

Il faudroit imiter la loi de Lacédémone, qui, pour mieux bannir le luxe des meubles recherchés, ordonnoit que rien ne seroit travaillé qu'avec la lourde hache. Il faudroit, en un mot, par un miracle, ôter aux Américains libres le souvenir de tout ce qu'ils ont été, de tout ce qu'ils ont vu, senti, goûté, et que le même enchantement dépouillât de leurs idées les émigrans européens. Or, comme il seroit absurde d'espérer un pareil prodige, il faut donc se soumettre *à la force des choses*, qui entraine invinciblement les Américains libres au commerce extérieur. C'est à regret que nous écrivons cette vérité de fait, en l'envisageant en philosophes; mais elle nous paroît démontrée en politique. Personne ne désireroit plus que nous de voir les États-Unis s'isoler de tout l'univers, d'y retrouver l'austérité du régime des Spartiates, sans son principe meurtrier d'esptit militaire. Ce seroit le chef-d'œuvre de la politique: malheureusement ce chef-d'œuvre ne peut être qu'un rêve. Tout se réduit ici à ces deux mots: ils ont des besoins, et l'Europe à les manufactures.

Les Etats-Unis en ont bien quelques-unes; mais la plupart sont du nombre de celles qui

s'allient avec les travaux de la terre, qui emploient le loisir que laisse la culture, et dans lesquelles les Européens ne peuvent entrer en concurrence avec eux.

Ils en ont d'autres encore, mais qui sont bornées aux arts les plus nécessaires, à ceux qui ont rapport à la culture, à la pêche et à la construction des vaisseaux. Mais ces manufactures mêmes sont peu nombreuses et insuffisantes pour les besoins des Etats-Unis. Ils sont donc forcés d'avoir recours à l'Europe. Ce n'est pas qu'ils n'aient ou ne puissent avoir presque toutes les matières premières employées dans nos manufactures ; ils ont le chanvre, le lin et le coton.

Les quatre Etats du midi recueillent une grande quantité de coton. Leurs pauvres même en sont entièrement vêtus, hiver et été. L'hiver, ils portent des chemises de coton, et des habits par-dessus, de la même matière et de laine mêlée. L'été, leurs chemises sont de toile et leurs habits de coton. L'habillement des femmes est entièrement de coton, fabriqué par elles-mêmes. Il faut en excepter cependant les femmes de la classe la plus riche, quoique celles-là même en fassent fabriquer chez elles beaucoup, et

leurs toiles égalent en beauté celles des Indes. Ces quatre Etats du midi fournissent une grande quantité de coton aux Etats du nord, auxquels l'apreté du climat ne permet pas de cultiver le précieux arbuste qui le produit.

Il n'y a presque pas de partie des Etats-Unis où il n'y ait de très-beaux moulins à farine, et pour fendre le bois en planches. Les Etats du nord en ont d'autres pour platiner le fer. C'est sur-tout dans la construction des moulins que les Américains libres se distinguent, soit en variant leur emploi, soit dans la manière de les bâtir et de les distribuer (1).

Mais les Américains eussent-ils en abondance toutes les matières premières, il faudroit leur conseiller de ne point élever de manufactures, ou, pour parler avec plus de justesse, *il ne s'en élevera point; la nature des choses l'ordonne ainsi.* Discutons cette question, elle est très-importante.

Il y a bien des raisons pour lesquelles, dans un pays neuf, les hommes se livrent plutôt à l'agriculture qu'aux manufactures.

(1) Voyez, à cet égard, la lettre du *Cultivateur américain*, et sur-tout le troisième volume de la nouvelle édition, au chapitre *sur le progrès des choses* dans l'Amérique libre.

Là, où deux individus peuvent vivre aisément ensemble, il se fait un mariage, a dit Montesquieu. Or, le travail de la campagne offre plus de moyens à deux individus, de vivre ensemble, d'augmenter, de soutenir leur famille, que le travail des manufactures; car dans celles-ci la dépendance de l'ouvrier, son état précaire et variable, son salaire modique, et le prix incertain des denrées des villes, où sont établies presque toutes les manufactures, le mettent hors d'état de songer à avoir une compagne, et, s'il en a une, la perspective de la misère qui doit la suivre après sa mort, lui fait une loi de la rendre stérile, pour n'être point barbare envers les malheureux auxquels il donneroit le jour.

Les garçons manufacturiers, et en général les hommes dépendans, dont la subsistance est précaire, et qui ont des enfans, les aiment certainement moins que l'habitant des campagnes qui a une petite propriété. La paternité est à charge, et conséquemment souvent odieuse aux premiers; leurs enfans ne connoissent point les douces caresses de l'amour paternel. Quelle génération peut-il en résulter!

Dans une contrée neuve, où les propriétés

ne sont pas chères, où la terre n'exige pas de grandes avances, de grands frais de culture, où elle rend avec fécondité, le nombre des petits ménages, des heureux, doit au contraire s'accroître avec rapidité.

Quelle différence, d'ailleurs, de cette vie pure et simple de la campagne, où l'homme est sans cesse en présence de la nature, où son organisation ranime sans cesse sa vigueur, par un air salubre et par des travaux vivifians, où enfin il vit au milieu des siens, des siens qu'il rend heureux; quelle différence de cette vie, à celle des fabriquans condamnés à végéter dans de tristes prisons, à y respirer l'infection, à y étrecir leur ame, et abréger leurs jours! Ce contraste seul doit décider les Américains libres à renoncer à l'état pénible du manufacturier.

L'idée de la propriété est un des plus forts liens qui attachent l'homme à la vie, à son pays, à la vertu, on peut dire même, à la santé. Il y a loin, très-loin de la satisfaction d'un garçon manufacturier qui se trouve, au bout de sa semaine, propriétaire d'un louis, à celle d'un petit propriétaire de campagne qui a rarement cette somme, mais qui voit croître journellement dans son propre champ

tout ce qui lui est nécessaire. Il l'aime, il en soigne la culture, et par une suite de cette disposition douce, il s'attache même aux animaux qui l'aident dans cette culture.

En travaillant, le laboureur voit la possibilité de multiplier toujours ses enfans et ses produits dans une même proportion, et il a le doux espoir de laisser aux premiers, après sa mort, un coin sur la terre qui, avec l'amour de l'ordre et du travail, peut toujours les sauver de l'indigence.

Le laboureur est bon, parce qu'il n'est en rapport qu'avec la terre, qui lui donne avec libéralité et désintéressement, tandis que l'intérêt du maître qui paie l'ouvrier fabriquant, jette toujours l'amertume de la contestation sur le paiement que celui-ci reçoit.

Le laboureur est bon, parce qu'il ne vit qu'avec ses égaux; car l'inégalité est la source de la méchanceté; le supérieur est méchant pour soutenir son oppression; l'esclave est méchant pour la détruire et s'en venger.

Le laboureur est bon, généreux enfin, parce qu'il faudroit abandonner toute culture, s'il n'y avoit pas entre les cultivateurs, réciprocité de services et de confiance.

Peut-être ne seroit-il pas difficile de prou-

ver que la santé et la bonté ont diminué sur la terre en raison de l'augmentation des manufactures, des villes, des grandes propriétés et de l'abandon de la vie rurale, et que les vices et les crimes ont augmenté dans la même proportion.

Ce n'est pas l'opinion du sensible et intéressant auteur des études de la nature. « Lorsque j'étois à Moscou, dit-il, (tom. 3) « un vieillard, Genevois qui étoit dans cette « ville dès le temps de Pierre premier, me « dit que depuis qu'on avoit ouvert au peu- « ple différens moyens de subsister par l'éta- « blissement des fabriques et du commerce, « les séditions, les assassinats, les vols, les « incendies y étoient bien plus rares qu'au- « trefois ».

Mais il n'en auroit point existé, et il y auroit eu même des vertus privées et publiques, si, au lieu de se presser de faire des Russes, des ouvriers-manufacturiers, on eût commencé par en faire des propriétaires terriens. Les cultivateurs sont d'honnêtes gens, dit M. de Saint-Pierre lui-même; et les atteliers, comme nous venons de l'observer, n'offrent point cette nécessité de services réciproques, qui donne l'habitude de la bonté; ils offrent

l'intrêt

l'intérêt luttant contre l'intérêt, la cupidité riche et oisive cherchant à filouter l'indigent actif. Si les ateliers ne rendent pas les hommes fripons, ils les disposent à le devenir; ils les rendent égoïstes, insensibles, durs, mauvais pères, etc.

Le fait cité par cet auteur ne prouve donc pas que, pour prévenir les crimes, il faille élever des manufactures, mais bien qu'il vaut mieux avoir des manufactures peuplées d'ouvriers dégradés, que les forêts de bandits; c'est un moindre mal, mais c'est un mal.

D'ailleurs, il y aura, pendant long-temps, dans les Etats-Unis, plus à gagner avec la terre, qui rend avec abondance, qu'avec les fabriques, et l'homme court où il espère un gain plus grand et plus prompt.

La population devant être, pendant plusieurs siècles, disproportionnée avec l'étendue des Etats-Unis, la terre y sera long-temps encore à bon marché, et conséquemment ses habitans y seront long-temps cultivateurs.

Ceux que l'ambition, ou la cupidité, ou l'ignorance porteroient à vouloir établir des manufactures, en seront dès-lors infailliblement détournés par la cherté de la main-d'œuvre. Cette cherté est déjà très-grande,

et peut le devenir encore plus, parce que la cause qui l'occasionne ne peut que s'étendre.

Quelle est cette cause ? On l'a déjà fait pressentir. On bâtit des villes de tous les côtés, on défriche par-tout, on fait des établissemens par-tout. Le comté de Kentuckey, par exemple, qui, en 1771, avoit à peine cent habitans, en compte aujourd'hui près de trente mille (1), et ces hommes ont émigré des côtes ou du pays habité. Voilà des bras enlevés au commerce, à l'agriculture de ce dernier pays; cause, par conséquent, de la hausse de la main-d'œuvre.

On a conclu en Europe de cette cherté du travail, que le peuple Américain étoit malheureux; on en auroit dû conclure le contraire. Par-tout où l'ouvrier fait la loi, par-tout où il est payé chérement, le peuple est nécessairement heureux; car c'est le peuple qui compose les diverses classes d'ouvriers.

Par-tout, au contraire, où la main-d'œuvre est à bas prix, le peuple est nécessairement malheureux; car ce bon marché prouve qu'il

(1) En 1788, on y comptoit plus de 80 mille ames. *Note nouvelle.*

y a plus d'ouvriers que de travail à faire, plus de besoin d'emploi, que d'emploi. Or, voilà ce que le riche desire, pour faire la loi aux ouvriers, pour acheter leur sueur et leur industrie, au plus bas prix possible (1).

C'est l'inverse, encore une fois, dans l'Amérique libre, l'ouvrier fait la loi : tant mieux; on ne la lui fait que trop par-tout ailleurs.

Cette cherté de main-d'œuvre est nuisible aux manufactures, et tant mieux encore. Ces établissemens sont des tombeaux qui engloutissent les générations, sans jamais en rendre (2). L'agriculture, au contraire, étend perpétuellement la population.

---

(1) Observez, pour vous convaincre de cette vérité, l'Angleterre et la France. La main-d'œuvre est très-chère à Londres, à bon marché à Paris. L'ouvrier, à Londres, est bien nourri, bien vêtu, bien payé. A Paris, il est mal nourri, mal vêtu, mal payé. —

Il n'est pas rare, disoit un jour un Américain libre, de rencontrer, dans les Etats-Unis, le charetier conduisant ses chevaux et sa charrue, mangeant une bonne aîle de dindon, et de bon pain blanc. J'ai vu, ajoutoit-il, un vaisseau arriver d'Europe à New-Yorck, chargé d'Ecossois, — Le lendemain il n'y en avoit pas un seul qui ne fût loué et occupé.

(2) Il y a plusieurs manufactures à Amiens; et l'on re-

En prévenant, ou au moins en retardant la naissance des manufactures dans leur enceinte, les Etats-Unis retarderont la décadence des mœurs et de l'esprit public ; car si les manufactures attirent l'or dans les Etats, elles y attirent en même-temps un poison qui les mine. Elles rassemblent une foule d'individus, dont le physique et le moral se dépravent à la fois ; elles accoutument, elles façonnent l'homme à la servitude ; elles donnent, dans les républiques, la prépondérance aux mœurs, aux goûts, à l'esprit, aux volontés *aristocratiques* ; en un mot, en accumulant les richesses dans un petit nombre de mains, elles font pencher les républiques vers l'aristocratie.

Les Américains libres agiront donc sagement en laissant à l'Europe le soin de manufacturer pour eux, puisque celle-ci est irrésistiblement entraînée vers les manufactures ; et comme

marque que les hôpitaux sont plus remplis de leurs ouvriers que de maçons ou autres artisans semblables, etc.

C'est que la vie manufacturière fait plus de malades ; rend les maladies plus dangereuses ; c'est que le garçon manufacturier est plutôt débauché ; c'est qu'il va plutôt à l'hôpital, parce qu'il n'a presque jamais, ni femme, ni enfans qui le retiennent chez lui.

leur population et leur consommation doivent augmenter rapidement, il ne seroit pas impossible qu'un jour l'Europe se vouât principalement à ce travail, et que l'Amérique libre devînt le magasins de ces grains et de ces matières premières dont l'Europe auroit besoin. Dans ce cas, l'Europe n'offriroit que des villes et atteliers; l'Amérique libre que des campagnes bien cultivées. Je laisse à juger quelle contrée auroit le sort le plus heureux.

Sous ce même point de vue, les Américains libres agiront encore sagement, s'ils se laissent approvisionner par les Européens des objets manufacturés, et s'ils fréquentent peu les ports et les villes de l'ancien continent. En effet, l'Européen, transporté dans l'Amérique libre, est environ dans le rapport d'un à cent, et, quelquefois à mille. Son exemple n'a donc qu'une très-petite influence; le luxe qu'il étale, en passant, excite moins la considération ou le respect, que le mépris ou le ridicule. S'il laisse un souvenir de lui, il est bientôt effacé par l'esprit général; d'ailleurs, il est quelques Européens qui, frappés et édifiés des mœurs et des usages de l'Amérique libre, ont le bon sens de les respecter et de s'y conformer.

inverse a lieu, lorsqu'un Américain libre

aborde en Europe. Presque seul, avec ses mœurs simples, au milieu d'un tourbillon d'hommes qui n'attachent leur estime qu'à l'éclat extérieur, qui, mus et entraînés par le ton général, sacrifient tout à la fureur de briller par les habits, les équipages, le faste, cet Américain libre, dis-je, doit être d'abord brisé, tourmenté, parce qu'il se trouve jetté dans un cercle d'habitudes contraires aux siennes. Ensuite il doit se familiariser peu à peu avec elles; et s'il n'en prend pas tout-à-fait le goût, au moins son attachement pour la vie simple et les mœurs, en est nécessairement affoibli. Rapportant cette disposition d'esprit dans sa patrie, il la fait insensiblement passer dans l'ame de ceux qui l'entourent, de ceux sur lesquels il a quelque influence, dans l'ame de ses enfans, de ses amis. *Il tiédit* ainsi, par son exemple, leur goût pour la simplicité, et le siècle suivant voit les vertus publiques s'éteindre dans l'indifférence.

Il sera donc moins dangereux, pour l'esprit public des Américains libres, d'admettre les Européens dans les Etats-Unis, que de voyager eux-mêmes en Europe; et de-là, résulte qu'il seroit très-impolitique d'encourager les

premier à être eux-mêmes les voituriers de leur commerce extérieur.

Nous insistons sur cette réflexion, parce qu'il nous a semblé appercevoir, dans quelques Etats, des dispositions à accorder des primes pour la navigation lointaine. Ils devroient réfléchir qu'ils ont peu de bras, et qu'il faut en ôter le moins possible à la culture. Ils sont dans cette situation, dont nous avons parlé dans nos principes de commerce extérieur, situation où une nation gagne à faire voiturer, pour elle, d'autres nations qui ont moins de sol ou d'emploi. Enfin, ils devroient réfléchir, nous le répétons, que les mœurs républicaines se conservent mieux au sein de l'agriculture, que sur la mer et dans des voyages éloignés, lesquels mettent l'homme libre en communication avec d'autres mœurs, d'autres gouvernemens.

On se demande par-tout dans les Etats-Unis : Comment mettre des bornes au commerce étranger ? comment arrêter le luxe ? Restez chez vous, cultivez, cultivez, leur dirons-nous. Voilà le secret avec lequel vous retarderez les progrès du luxe ; secret bien préférable à ces loix somptuaires, à ces réglemens prohibitifs, qu'on médite de porter dans quelques Etats.

Il n'est point de puissance assez forte pour mettre, par des réglemens, des bornes insurmontables au commerce extérieur, pour le forcer, par exemple, à se circonscrire dans les marchandises de commodité, et à ne pas importer celles de luxe. *La nature, ou la force des choses*, a seule cette puissance. Cette force est, comme on l'a ci-devant expliqué, la réunion des circonstances naturelles où se trouve une nation; ces circonstances seules posent les limites du commerce. Une nation qui ne peut payer les choses de luxe avec ses productions, n'en achète pas. Le sauvage, avec ses fourrures, ne peut se procurer que de l'eau-de-vie, de la poudre à canon, des couvertures de laine, et il n'achète ni soyeries, ni galons.

Si donc les productions des Etats-Unis ne peuvent payer qu'à peine les importations de nécessité et de commodité de l'Europe, on n'importera point chez eux de marchandises de luxe. Si on leur en porte, c'est qu'ils pourront les payer. Il n'est point de marchand qui aime à se ruiner.

Si, au contraire, les Etats-Unis ont des productions convenables à l'ancien continent, en assez grande abondance, pour se procurer,

par leur échange, non-seulement les marchandises de nécessité première et de commodité, mais même celles de luxe, rien ne pourra empêcher que ces dernières soient tôt ou tard importées par la voie du commerce extérieur.

A la vérité, pour augmenter les demandes en ce genre, il faudra que l'opinion publique, qui précédemment vouoit au mépris le goût de la mode et des fantaisies, s'altère dans tous les esprits, que les opinions particulières de certaines sectes lui cèdent également. Mais, malgré la puissante influence de l'opinion sur les marchandises de luxe, le sort de cette espèce de commerce sera plus particulièrement déterminé par l'état des Américains libres. Riches, ils les adopteront. Cette prédiction paroîtra certaine, si l'on veut se rappeler ce que nous avons dit de la nature du cœur humain, et de son penchant vers l'amélioration de son sort et la multiplication de ses jouissances.

Le seul goût de la vie rurale, si les Américains libres y persévèrent, retardera les progrès du luxe. Ce dernier naît, dans les villes, de la satiété, du désœuvrement, de l'ennui. L'occupation préserve les campagnes de ces maladies morales.

Il est une dernière considération qui doit engager les Américains libres à se livrer à la culture et à renoncer aux manufactures et au voiturage extérieur; c'est qu'en voulant tout entreprendre à la fois, la rareté du numéraire, nécessaire tout au moins pour la partie mécanique de ces opérations, se fera davantage sentir; tandis qu'en se livrant uniquement à la culture, ils obtiendront de leur sol des produits suffisans, pour payer les manufactures de l'Europe, et suppléer à la rareté du numéraire (1). Ils paroissent inquiets de cette rareté.

(1) Les Américains libres ont peu de numéraire, et cette disette vient de deux causes; d'abord, de la nature de commerce qu'ils faisoient ci-devant avec l'Angleterre, et ensuite, des ravages de la guerre pendant sept ans. Comme ce commerce étoit uniquement d'échange, et que dans certains états, tel que la Virginie, les importations surpassoient toujours les exportations, ils devoient être débiteurs envers l'Angleterre, et ne devoient point en tirer de numéraire. C'étoit une espèce de servitude commerciale, que les Anglois regardoient comme le garant de la dépendance des colonies envers la métropole. Leur numéraire provenoit du commerce de contrebande avec les îles à sucre et les puissances européennes. La guerre ensuite, en transformant les cultivateurs en soldats, fit rester une partie des terres sans culture. Dès-lors moins d'échanges, et encore moins de numéraire. Ce qui en est resté en

Ce qu'on a dit ci-devant sur le numéraire doit les rassurer. On a démontré qu'une nation pouvoit faire un très-grand commerce sans son secours.

On fera voir, par la suite, que les Etats-Unis produisent beaucoup de matières premières, essentiellement nécessaires à la France, qu'elle peut exporter de chez eux avec plus d'avantage, que de tout autre pays. Il résulte de ces deux faits, que ces deux contrées peuvent faire ensemble, sans numéraire, un commerce direct d'échange, et par conséquent avantageux ; car l'échange

Amérique, est provenu d'abord de l'argent qu'y ont apporté et dépensé les armées angloises et françoises, ensuite des emprunts faits par le congrès en Europe. Mais d'ailleurs, d'après ce qu'on a dit ci-devant sur le numéraire, il est facile de concevoir comment une nation, qui tout-à-coup se trouve portée, par une révolution extraordinaire, à de grands développemens, à une augmentation rapide de population, à des avances continuelles, pour défricher, bâtir, faire des chemins, des canaux, payer ses dettes au-dehors et souvent en espèces, et qui enfin n'a point de mines ; il est facile, disons-nous, de concevoir comment et pourquoi cette nation doit s'appercevoir de la rareté du numéraire. On y supplée aujourd'ui, dans le Connecticut, en échangeant directement les denrées principales entr'elles, ou contre le travail.

des productions entr'elles est bien plus lucrative que l'échange des productions contre le numéraire ; malgré l'opinon adoptée par la masse des hommes, qui attachent à l'or plus de prix qu'aux marchandises, et qui oublient perpétuellement sa valeur représentative, pour lui en substituer une réelle. Il ne faut cesser de leur répéter que le numéraire ne seroit rien, absolument rien, sans les productions ; que le peuple riche est celui dont les travaux augmentent la population, et qui, par conséquent, abonde en productions ; que le secret d'accroître la somme du numéraire, consiste uniquement dans l'art de multiplier les productions nécessaires qu'ils peuvent avoir, ou que l'avenir leur apportera (1).

Résumons les différentes questions discutées dans ce chapitre.

Notre dessein étoit de faire voir que les

(1) Pour savoir quel numéraire les Etats-Unis pourront avoir un jour, il faudroit déterminer s'ils exporteront plus qu'ils n'importeront; et à combien se montera la différence, il faudroit encore déterminer quels seront les besoins de l'ancien continent, et quelle consommation il fera des productions du nouveau. Or, ces élémens sont impossibles à fixer ; et d'ailleurs, c'est une question fort oiseuse.

Etats-Uuis étoient forcés, par leurs circonstances et leurs besoins, à se livrer au commerce extérieur.

Pour en convaincre nos lecteurs, nous avons prouvé que les Américains libres avoient des besoins de nécessité, de commodité, et même quelques-uns de luxe; besoins auxquels ils ne pouvoient ni renoncer ni suppléer eux-mêmes.

Nous avons prouvé que, n'ayant point de manufactures, ils étoient forcés de recourir aux manufactures européennes; qu'ils ne pourroient en élever de long-temps, parce qu'ils avoient peu de bras, et que la culture devoit absorber tous leurs soins.

Nous avons prouvé que, sous les rapports physiques, politiques et moraux, ils devoient persévérer à se livrer exclusivement à l'agriculture, et renoncer même au transport de leurs productions en Europe.

Nous avons prouvé que c'étoit le seul moyen de conserver leurs mœurs républicaines, et de retarder les progrès du luxe.

Enfin, nous avons prouvé qu'en se livrant à la culture, qu'en négligeant les manufactures, ils s'appercevront moins de la rareté du numéraire, et qu'ils trouveront le moyen d'y sup-

pléer, et de faire un commerce extérieur d'échange très-avantageux.

Ces différens points étant solidement établis, il faut faire voir à présent, que, de toutes les nations de l'Europe, la françoise est celle avec laquelle il convient plus aux Etats-Unis de se lier par le commerce; qu'ils ont des besoins et des productions qui se correspondent. Nous allons développer cette vérité, en présentant le double tableau des importations et exportations réciproques à faire entre la France et les Etats-Unis.

CHAPITRE V.

Tableau des importations à faire de France dans les Etats-Unis; ou tableau des besoins des Etats-Unis et des productions de la France qui leur correspondent.

Le lecteur attentif a déjà pu juger que si les Américains libres ne s'égarent pas dans la carrière qui leur est ouverte, l'Europe aura long-temps à leur fournir des marchandises manufacturées. Nous avons fait voir que la

culture des terres, les défrichemens, et tout ce qui a rapport au commerce intérieur, comme les canaux et les chemins, offroient à leur énergie le plus heureux et le plus utile emploi, sur-tout pendant que les impôts ne gênent point encore leurs mouvemens, et qu'une constitution libre honore également tous les individus.

Il faut maintenant parcourir la liste de leurs besoins, et indiquer ce que la France peut prétendre à leur fournir en concurrence, si ce n'est même avec plus d'avantages qu'aucune autre nation. Nous suivrons, dans cette énumération, les ouvrages anglois qui ont traité de cette matière, et en particulier celui du lord Sheffield. Il n'a rien omis, parce que sa nation prétend à tout. Nous ne descendrons pas dans des détails aussi minutieux que lui; mais nous ferons voir que, dans presque tous les articles importans, les François, s'ils savent profiter de leurs avantages naturels, doivent obtenir la préférence.

SECTION PREMIÈRE.

VINS.

La boisson du vin devient un vrai besoin pour le peuple qui l'a une fois connue. Heu-

reux ou malheureux, riches ou pauvres, tous en font usage. Le vin fait les délices de l'heureux ou du riche. Il aide l'infortuné à supporter son chagrin; le pauvre y croit trouver l'équivalent de la nourriture qu'il n'a pas.

L'aisance a, depuis quelque temps, été trop répandue dans les Etats-Unis, pour qu'ils n'aient pas introduit chez eux l'usage du vin. L'avenir, en augmentant leurs moyens, ne fera qu'accroître ce besoin.

Les vins les plus généralement consommés dans les Etats-Uuis, étoient, comme en Angleterre, le Porto, le Madère, le Fayal, le Téneriffe, le Xerès. Les vins de France, chargés, comme en Angleterre, de taxes énormes, ne s'y introduisoient que par contrebande.

La liberté fait aujourd'hui disparoître ces entraves britanniques. Le vin françois s'importe librement dans les Etats-Uuis, et n'y paie que peu de droits.

Tel est l'état des choses, et il nous conduit à l'examen de trois questions.

Convient-il à l'Amérique libre de cultiver la vigne et de faire du vin?

Ne doit-elle pas, en renonçant à cette culture, donner la préférence aux vins françois? Et

Et quels moyens doivent prendre les François pour obtenir et conserver cette préférence?

Il seroit absurde de nier que les Etats-Unis puissent produire du vin, uniquement parce que les essais faits jusqu'à présent ont été infructueux. Ces états ont une vaste étendue, et des contrées aussi méridionales que l'Europe; il est impossible qu'il ne s'y trouve pas, dans beaucoup d'endroits, un sol propre à la vigne. On peut donc, sans trop hasarder, rejetter le peu de succès des tentatives sur l'impéritie ou le défaut de persévérance du cultivateur, ou sur le mauvais choix des plants.

Quoi qu'il en soit, si les Américains libres veulent écouter les conseils des bons observateurs, et profiter des erreurs des autres nations, ils écarteront, avec le plus grand soin, la culture de la vigne. Elle a fait, dans tous les pays où elle existe, une foule de malheureux, pour quelques hommes riches.

Les avances longues et considérables qu'exigent la vigne, la préparation, la conservation et la vente de son produit, ont mis tous les bons vignobles dans les mains de personnes

riches, qui, ne la cultivant pas eux-mêmes, paient très-mal le vrai cultivateur. Par-tout le salaire du malheureux vigneron est *inéquitablement* fixé; car l'on n'y fait point entrer le prix du temps où il ne travaille pas, et presque tous les pays vignobles n'offrent aucun emploi qui puisse occuper ce temps perdu. On ne lui tient d'ailleurs aucun compte des variations dans le prix des denrées de première nécessité, occasionnées par mille causes, et même par l'abondance ou la disette du vin.

Croiroit-on que l'abondance du vin est ce qui peut arriver de plus funeste, soit au propriétaire, soit au vigneron même? En effet, la dépense, pour récolter, augmente, et le prix de la chose diminue. Il y a plus de travail à faire; il faut employer plus de bras, les payer plus chèrement (1); il faut plus de vases, plus de frais de transport, un plus

(1) La journée d'une vendangeuse varie suivant la disette ou l'abondance du vin, de 6 sous jusqu'à 40 sous. — Le prix des tonneaux suit les mêmes variations, dans un prix différent, depuis 3 liv. jusqu'à 15 liv. — Il est des années où le prix de l'enveloppe est plus haut que celui du vin qu'elle contient.

grand emplacement, et il y a moins de vente, par conséquent, moins de rente (1).

La disette de vins ou la stérilité de la vigne est moins funeste que l'abondance, au moins pour le propriétaire. Mais elle est cruellement sentie, et par les vignerons, et par ces troupes errantes de journaliers, que l'ingratitude de leur sol, ou un mauvais gouvernement forcent d'aller au-dehors chercher de l'emploi.

Les variations nombreuses qui influent sur le produit de la vigne, en font donc une propriété très-incommode et peu avantageuse (1). Il faut attendre la rentrée des fonds, quand on a récolté beaucoup; il faut payer de fortes

---

(1) Le propriétaire qui fixe sa dépense sur ses revenus, est, chaque année, trompé par celui de la vigne. Dans l'une, il retire 20 pour 100; la seconde année, sa vigne sera grêlée; la troisième, il essuyera une banqueroute, ou son vin tournera; la quatrième, il n'aura qu'une récolte médiocre, qui ne compensera point les pertes précédentes. En dix ans de temps, un propriétaire auroit peine à trouver une année moyenne qui fût passablement bonne. Cependant, comme on aime à s'exagérer sa richesse et ses moyens, chaque propriétaire calcule toujours son revenu sur le plus haut produit que lui ait donné sa vigne. La plupart dépensent en conséquence, et se ruinent.

(1) C'est un proverbe commun en France, qu'il n'y a point de plus mauvais bien que la vigne.

avances, quand on a eu peu. Le propriétaire doit donc avoir d'autres ressources, soit pour attendre, soit pour payer. Le vigneron assez malheureux pour avoir une propriété (1), et n'avoir aucune de ces ressources, se ruine tôt ou tard. Il est obligé de vendre à vil prix (2), ou de consommer lui-même son vin; et de-là résultent son abrutissement, sa

(1) Le sort du vigneron est différent, suivant les pays. Dans les uns, il n'est que journalier, et là il est complettement misérable. Dans d'autres, comme en Suisse, il a moitié des produits; mais une taxe injuste et tyrannique, faite par les propriétaires mêmes, réduit cette moitié au quart.

(2) Telle est, à peu près, la situation de presque tous les vignerons propriétaires de l'Aunis. Ils sont à la merci des riches fermiers de ce pays. Quand l'hiver vient, le vigneron n'a ni bled ni argent. Il va trouver le fermier, lui en demande; celui-ci lui dit: Je vous en donnerai; faites-moi votre billet. Le boisseau de bled vaut 6 liv. Obligez-vous de me rendre, à telle époque, la quantité de bled qui se vendra pour 6 liv. — Il a toujours soin de fixer l'époque où le bled est à bas prix. L'obligation se fait; le moment du paiement arrive: le vigneron, qui a du bled, donne plus qu'il n'a reçu. S'il n'en a pas, il est encore plus embarrassé; le fermier le presse. — Vous avez du vin; vendez-le moi. — Mais quel prix? Le fermier en offre un très-bas. On refuse; il menace: le pauvre vigneron est obligé de se ruiner; et cette scène se répète presque tous les ans.

paresse, son découragement, son humeur triste et querelleuse, et sur-tout le délabrement de sa santé. Trop de vin dans l'abondance, point de pain dans la disette ; voilà les deux alternatives qui partagent sa vie.

Aussi les contrées couvertes de vignes sont-elles généralement moins peuplées, et offrent-elles le tableau d'une population dégénérée, foible et misérable. La plupart manquent même de bras pour cultiver la vigne, dans la saison où les travaux pressent. Ils sont faits par ces bandes de journaliers étrangers, dont on a déjà parlé, et qui viennent vendre quelques journées à l'impuissant vigneron.

On ne peut mieux comparer l'exploitation de la vigne qu'à ces manufactures qui, fondant leur succès sur le vil prix de la main-d'œuvre, n'enrichissent que les entrepreneurs de la manufacture et les marchands.

La funeste influence de la vigne s'étend, dans les pays vignobles, sur ceux qui ne la cultivent pas ; car le bon marché du vin porte à en faire excès : il en fait par conséquent un poison pour toutes les classes de la société, sur-tout pour celles qui y trouvent l'oubli de leur misère.

Aussi, comme on l'a déjà remarqué, l'in-

dustrie fuit-elle avec soin ces vignobles dangereux. On n'y voit aucune de ces grandes manufactures dont l'ordre, l'assiduité au travail, et l'intelligence font le succès.

De toutes ces observations, il résulte que les Américains libres doivent proscrire la culture de la vigne.

Elle rendroit infailliblement malheureuse la classe de la société qui s'y adonneroit, et il ne faut point de misérables dans les républiques, parce que les besoins les forcent à troubler l'ordre civil, ou, ce qui est pis, parce qu'ils sont aux ordres des riches, qui les soudoient, et qui peuvent s'en servir pour la destruction de la république (1).

Considérée par rapport aux propriétaires, la vigne doit encore être proscrite par les Etats-Unis, parce qu'on doit éviter avec soin, dans les répubiques ces cultures coûteuses, qui, mettant les propriétés dans un petit nombre de mains, occasionnent de grandes variations de fortune. L'économie, la simplicité, les vertus privées ne s'accordent point

(1) On remarque déjà, dans quelques papiers américains, le vil langage des marchands, qui offrent humblement leurs marchandises.

avec ces fortunes variables. Elles ne se trouvent qu'au sein de la médiocrité, d'une aisance fondée sur un travail dont le produit est constant (1). Tel est celui de l'agriculture en général, qui embrasse diverses productions, lesquelles, en cas d'accident, se remplacent l'une par l'autre (2).

Enfin, si l'on veut que le vin soit salutaire à l'homme, qu'il ne le jette point dans l'abrutissement, il faut en user avec modération, et sa cherté seule peut forcer à cette modération. Les républiques américaines, grandement intéressées à écarter les excès des individus, et à prévenir leur dégradatiou morale, doivent donc tenir perpétuellement loin d'eux une production dont la cherté empêchera l'abus, dont la culture ameneroit le

(1) Les Indous sont presque tous cultivateurs ou tisserands ; et c'est la raison pour laquelle les mœurs privées se sont mieux conservées chez ce peuple que par-tout ailleurs, malgré les excès du despotisme.

(1) Quelle récompense ne mériteroit pas l'homme ingénieux qui feroit présent à l'humanité d'un moyen de conserver, plusieurs années, la pomme de terre, sur-tout si le procédé étoit simple et peu coûteux ? Plus de crainte, dès-lors, de disette; plus d'embarras sur la législation des grains, et peut-être plus de misère.

bon marché, et par conséquent mille excès dangereux au moral et au politique.

On nous objectera que les hommes employés à la culture de la terre, ont besoin de vin pour les soutenir dans leurs travaux. C'est un préjugé. Dans les pays où il est peu en usage, on trouve des hommes vigoureux et infatigables pour le travail. A la vérité, le vin contient un esprit actif, qui peut suppléer au défaut de nourritures substantielles; et voilà pourquoi les paysans, qui ne vivent que d'un pain grossier, ont recours au vin ou à l'eau-de-vie, plus à portée de leurs moyens. Donnez-leur de la viande et des pommes de terre, et ils se passeront aisément de vin.

Le tableau que nous venons de tracer des malheurs et des abus occasionnés par la culture de la vigne, n'engagera pas sans doute les François à arracher les leurs; mais il doit au moins les exciter à augmenter au dehors la consommation des vins, pour en élever le prix, et par conséquent diminuer une partie des maux qui en résultent pour eux. Ce sera un double bien: profit de plus au-dehors, mal diminué au-dedans.

Que les vins françois doivent obtenir la préférence dans les Etats-Unis, c'est ce que per-

sonne ne contestera. Ils sont les plus agréables, les plus variés, les plus sains, si l'on en use avec tempérance; les moins malfaisans, si l'on en use avec excès. Ils doivent être la base des importations françoises dans l'Amérique libre; aucune nation ne peut, à cet égard, élever de concurrence avec la France. Le lord Sheffield lui-même rend cet hommage aux vins françois. Mais afin de leur assurer à jamais cet avantage, il faut perfectionner l'art de les fabriquer, de les conserver, de les transporter.

Nous citerons pour exemple les vins de Provence, qui, pour leur force, leur aptitude à supporter les plus longues traversées, et par leur analogie avec les vins de Portugal, auroient le plus grand succès dans les Etats-Unis, s'ils étoient préparés convenablement. Eh bien! ces vins ont eu jusqu'ici la plus mauvaise réputation, soit dans le nord, soit dans nos colonies de l'Inde et de l'Amérique; et cela parce que l'armateur les achetoit sans choix, et que d'autre part le particulier n'ayant aucune idée de la culture ni de l'exploitation des vins, méloit le raisin blanc avec le rouge, ne distinguoit point les plants, le sol, les expositions; faisoit cuver son vin par rou-

tine, sans faire attention aux différences des années et des qualités, mettoit dans ses cuves, pour rehausser, à ce qu'il prétendoit, le goût de son vin, toutes sortes d'ingrédiens détestables, tels que du sel, de la chaux, du plâtre, de la fiente de pigeon; l'enfermoit dans de mauvaises futailles de chataigner, y laissoit toujours la lie d'une année, et ne le soutiroit jamais; de manière qu'il étoit toujours plus disposé à tourner et à s'aigrir, que tout autre vin, et qu'il devenoit aussi peu propre à un transport aussi lointain (1).

---

(1) On assure que la plupart de ces abus subsistent encore. Cependant il faut espérer qu'ils disparoîtront insensiblement, graces aux soins et à la persévérance de MM. Bergasse, qui ont, en ce genre, un établissement considérable en Provence, et qui travaillent à y améliorer la culture du vin, et à en étendre le commerce par-tout. Cette province leur aura un jour de grandes obligations, et le gouvernement, sans doute, secondera leurs vues.

Ils ont fait venir quelques Allemands qui s'occupent, avec succès, de l'amélioration de ces vins. C'est à eux qu'on doit l'introduction de ces vastes foudres usités dans l'Allemagne; moyen sûr de conserver, à peu de frais, la force du vin. Nous devons dire ici que ces vins réussiroient dans les Indes orientales; qu'ils seroient un moyen de rendre ce commerce avantageux, si le monopole ne venoit

Ce tableau peut convenir à bien des vignobles. L'ignorance, les vieux préjugés, l'abattement du peuple, les impôts qui chargent l'exportation, tout concourt à retarder les progrès de l'art de faire avec économie de bons vins. *Que le gouvernement y consente*, et ces obstacles disparoîtront, et la lumière, qui se répand sur les arts, remplacera les préjugés par des procédés utiles, et les débouchés nouveaux ranimeront l'industrie. Qu'il écoute les tristes leçons du passé, les leçons que lui donnent perpétuellement les circonstances (1);

---

pas de le ravir encore à l'industrie et à la liberté? Mais pourquoi ces erreurs se renouvellent-elles? C'est que les mémoires se font à Paris, où l'ignorance du vrai commerce donne beau jeu aux intriguans, qui surprennent les priviléges.

(1) En Angleterre, le gouvernement accorde des *drawbacks* pour tous les objets d'importation qui sont réexportés, c'est-à-dire, qu'il rend en entier, ou presque en entier, les droits perçus à leur entrée. Il seroit aisé, sur ce point, de faire mieux encore que l'Angleterre.

La France auroit dû l'imiter à l'égard d'un autre article. En accordant un privilége exclusif à la compagnie des Indes angloise, le gouvernement l'a obligée à exporter en Chine et aux Indes, pour une somme considérable, des étoffes de laine, de l'étain, etc.

On n'obligeoit point la compagnie des Indes à exporter

elles lui apprendront que, pour prospérer, le commerce étranger doit être libre, exempt de droits; qu'en l'assujétissant à l'impôt le plus léger, on favorise le commerce de ses rivaux.

Ce moyen est bien plus efficace que tout autre, pour vivifier le commerce. L'espoir d'une vente avantageuse est, comme on l'a déjà observé, l'appât le plus séduisant pour le cultivateur. Les primes proposées pour encourager l'exportation des vins, ne peuvent être nécessaires que pour faciliter un commerce nouveau, dont les commencemens sont difficiles et onéreux; parce que, faute de connoissances, on est obligé de tâtonner, de faire des essais infructueux, et souvent dispendieux. Les primes en dédommagent. Mais quand la route est faite et connue,

---

de nos vins, de nos eaux-de-vie, etc. etc., comme nous venons de le dire; elle avoit interrompu l'exportation des vins de Provence, que les armateurs particuliers commençoient à faire, avec succès, aux Indes orientales; ce qui prouve que les compagnies sont aussi funestes au-dedans, pour la production, qu'au-dehors, pour l'extension et les progrès du commerce extérieur. Il faut espérer que les armateurs particuliers, qui ont maintenant la liberté de commerce, feront revivre ces branches.

il faut les supprimer ; ce sont des lisières qui soutiennent l'enfant au berceau, qu'il faut rejetter lorsqu'il est assez fort pour marcher de lui-même. Si un commerce quelconque est trop foible pour s'en passer, c'est un signe certain qu'il est vicieux par sa nature, et *insoutenable*. La prime, dans ce cas, nuit au reveuu public, sans empêcher le commerçant de se ruiner.

Les autres encouragemens que l'on propose de temps en temps, pour animer la culture ou le commerce, sont, pour la plupart, inefficaces. Encore une fois, il n'y a qu'un grand moyen, la consommation qui assure une vente constante. Les prix, les médailles, les louanges donnés au cultivateur ou munufacturier, ne le nourrissent pas, et la vente le nourrit, et la subsistance est le premier but auquel il tend.

Ces encouragemens sont des espèces de restitutions, que la richesse excessive fait à l'indigence qu'elle a dépouillée. Mais à quoi bon? c'est donner une force momentanée à un homme à qui on a coupé bras et jambes. Il n'est pourtant pas malheureux que les repentirs de l'administration soient inutiles, et que ces petits moyens viennent échouer

contre la nature des choses. Ces non-succès amènent enfin les véritables lumières.

Les Etats-Unis eux-mêmes, ces Etats de si fraîche date, nous fournissent déjà le modèle d'une institution qui, seule, pourroit ranimer la culture des bleds et de la vigne, et faire disparoître l'incommodité momentanée des récoltes abondantes, qui ruinent et le propriétaire et le fermier.

Cette institution, facile à naturaliser en France, auroit deux branches; dépôt dans les magasins publics des productions de la terre; certificats ou billets de dépôt, qui formeroient un titre authentique pour le propriétaire déposant, titre transférable, sans formalités, au cours du marché, comme tous les autres effets publics.

C'est ainsi qu'en Virginie on est parvenu à suppléer à la rareté du numéraire (1), et à donner, à l'instant de la récolte, une valeur réelle et utile au tabac, qui, sans ce moyen,

---

(1) Les Virginiens ont encore donné un autre exemple, qui prouve combien il est facile de se passer du numéraire. Plusieurs comtés, près de l'Ohio, n'en ayant point, l'assemblée générale a arrêté qu'ils payeroient leur quote-part des impositions en chanvre et en lin, qui seroient déposés dans les magasins publics.

forcé d'attendre pendant long-temps la demande, devenoit trop à charge au propriétaire.

Ce n'est point ici le lieu d'approfondir cette idée, ni de détruire des objections qu'on élevera contr'elle. Ce projet pourroit faire la matière d'un mémoire particulier. Nous n'en donnons ici que l'esquisse.

Si l'on vouloit que ce projet réussît, il faudroit absolument en bannir même la possibilité d'un abus impuni. Il faudroit peut-être que le gouvernement n'y prît aucune part, n'y eût aucune influence. On se recriera contre cette précaution; mais jettons encore une fois les yeux sur l'Angleterre. S'il est un gouvernement sur la terre dont les mains soient liées, dont les pas soient surveillés, dont les actions soient exposées au grand jour, à la censure publique, et par conséquent dont les attentats secrets soient moins à craindre pour le peuple, sans contredit, c'est le gouvernement anglois. Eh bien! voyez ce que le ministre étonnant, qui est à sa tête aujourd'hui, a proposé, avec succès, pour empêcher l'intervention et l'influence du gouvernement, dans le nouveau plan de rachat des effets publics, et de leur amortissement. Il veut que

les commissaires qui en seront chargés, *soient indépendans*, *dans tous les temps*, *du gouvernement*; qu'ils soient *des agens du public*, et qu'aucune force ne puisse les contraindre à détourner de son objet le fond destiné à éteindre la dette publique.

Ce ministre a bien senti qu'on doit à tout prix obtenir la confiance du peuple, pour les établissemens qui ne subsistent que par elle, et que, dans un pareil cas, le sacrifice du pouvoir n'est point coûteux pour un gouvernement qui, de bonne foi, veut supprimer les abus.

Les avantages résultans de ces dépôts publics, sont visibles. Ils suppléeroient au défaut de faculté de ceux qui ne pourroient serrer leurs récoltes. Ils empêcheroient le gaspillage, les pertes; ils préviendroient la disette, ils établiroient une uniformité plus constante dans les prix comme dans les quantités. La défiance empêcheroit peut-être d'abord l'usage de ces magasins, de ces caves, de ces réservoirs publics. Mais elle ne tarderoit pas à disparoître, si la bonne-foi, l'ordre et l'économie régnoient dans ces établissemens. C'est un bien que procureroient tôt ou tard les administrations provinciales, bien

qui

qui doit les faire désirer, bien qui, peut-être, ne réussiroit que sous leurs auspices.

Quant aux *billets de denrées ou de productions*, on voit combien ils augmenteroient la richesse nationale, combien promptement la misère des paysans disparoîtroit, si ces billets circuloient, comme des valeurs, dans le commerce, et si le vigneron pouvoit échanger son billet de dépôt contre les productions dont il auroit besoin. Alors tomberoit le monopole des cultivateurs aisés, qui sucent toute sa subtance, et qui, par des avances intéressées, le mettent à leur discrétion (1).

On se plaint, dans les États-Unis, d'un abus dans le commmerce des vins de France; auquel il est important de remédier promptement, si l'on ne veut pas le ruiner même à son origine. La contrebande, avant la révolution, y apportoit de bon vin de Bordeaux, parce que *c'est le propre de la*

---

(1) Ce projet est bien plus facile à exécuter, et inspirera bien plus de confiance sous la nouvelle constitution, que sous le régime du despotisme. Nous invitons les patriotes des pays vignobles à le méditer. — *Note nouvelle.*

contrebande de donner meilleur et à meilleur marché.

Depuis la paix, les vins expédiés de France n'ont plus, à ce qu'on assure, été d'une aussi bonne qualité. Il est possible que l'avidité les ait altérés quelquefois. Mais cet abus passager, qu'il sera facile au négociant de détruire, quand il le voudra, en ne choisissant dans les Etats-Unis que des commissionnaires dont la probité soit intacte ; cet abus, dis-je, ne doit point arrêter les exportations de la France. Le vin, s'il est bon, trouvera toujours des consommateurs. Il ne faut, pour réussir dans ce commerce, que de l'intelligence et de la bonne foi ; car la nature a fait le reste pour la France.

Les Américains libres préfèrent en, général, le vin qui leur est apporté en bouteilles, parce qu'ils le croient moins sujet à s'aigrir et à s'altérer dans la traversée. Au premier coup-d'œil, il semble avantageux, pour la France, de fournir son vin avec cette enveloppe, parce que c'est un nouveau débouché pour ses verreries. Mais si l'on fait réflexion à la quantité prodigieuse de combustibles qu'exigent les verreries, et au dépérissement sensible des forêts, il paroît imprudent d'en-

courager un commerce qui ne peut qu'augmenter très-rapidement ce dépérissement. Au moins, avant de l'encourager, faudroit-il avoir des états bien certains du nombre des verreries dans le royaume, de leur consommation en bois et en charbon, de leur produit et de leur exportation, et enfin de nos forêts et de nos mines.

SECTION II.

EAUX-DE-VIE.

Les progrès rapides que la chymie a faits dans ces derniers temps, ont fait découvrir, dans la plupart des fruits de la terre, les sels et les esprits qui constituent l'essence de l'eau-de-vie. On a mis à profit cette découverte: il en est résulté un rabais considérable dans le prix de cette liqueur, c'est-à-dire, un très-grand mal; ce qui prouve, pour le dire en passant, qu'il est des découvertes en physique, qu'il ne faudroit pas révéler, sans avoir bien calculé leurs effets moraux et politiques, sans avoir indiqué aux gouvernemens les moyens de prévenir leurs inconvéniens; ce qui prouve encore qu'un chimiste ne devroit pas être uniquement chimiste, qu'il devroit aussi connoître la politique.

Les eaux-de-vie de France sont généralement regardées comme les meilleures, c'est-à-dire, comme les plus délicates et les moins mal-faisantes ; aussi obtiennent-elles la préférence sur les tables de gens aisés.

Le peuple en fait une grande consommation ; mais elle est balancée au-dedans et dans les pays étrangers par les eaux-de-vie tirées des grains, des fruits, ou du sucre.

Le rum des îles, qui est le produit de cette dernière denrée, n'a quelque préférence sur l'eau-de-vie que par la force de l'habitude ; mais le bas prix de cette dernière lui donne bientôt la supériorité (1). Les Américains libres, et sur-tout les Bostoniens, tirent la mélasse des îles à sucre, la distillent, et indépendamment de ce qu'ils en consomment, ils en vont vendre une grande partie aux

(1) Dans la première édition de cet ouvrage, nous avions avancé que le rum des îles coûtoit moins cher que l'eau-de-vie ; c'est une erreur. Au surplus, il faut mettre une grande différence entre le rum de la Jamaïque et celui distillé dans les Etats-Unis, qui est d'une qualité bien inférieure.

habitans de ces mêmes îles, qui ne peuvent la distiller faute de combustibles.

Outre le rum, les Américains libres fabriquent encore des eaux-de-vie de grains, de pomme de terre, de pêche, etc. Ils doivent cet usage aux Irlandois et aux Allemands qui ont passé dans les Etats-Unis : funeste présent que ces émigrans leur ont fait !

Le bon marché de l'eau-de-vie de grains dans l'Irlande, la met à portée de l'homme le plus pauvre. Les dernières classes de la société en usent à un excès incroyable; et cet excès ne contribue pas peu à leur donner cette humeur querelleuse qui caractérise les Irlandois, à les plonger dans l'abrutissement, à les empêcher de s'élever au degré de prospérité où devroit les porter cette liberté de commerce qu'ils viennent de recouvrer.

Les Américains libres auroient déjà éprouvé une partie de cette dégradation qu'entraîne l'excès des liqueurs, si presque tous n'étoient pas propriétaires aisés, et pères de famille; si l'instruction et les mœurs n'étoient pas plus généralement répandues chez eux que chez tout autre peuple; et enfin, si les gains

prompts et considérables que peuvent y faire les ouvriers, par le haut prix de la main-d'œuvre, ne leur donnoit pas une ambition salutaire, qui les éloigne de l'intempérance (1).

---

(1) La tempérance des Américains prouve *que l'homme est bon quand il est bien.* Il n'est vicieux ou criminel que *quand il est mal.* Quel est donc le premier auteur de ses vices et de ses crimes? L'auteur de son mal-être. Voici la généalogie de presque tous les crimes. — Non-propriété ou défaut d'emploi, cause du mal-être du peuple; — mal-être, cause de l'ivrognerie; — ivrognerie, cause des querelles, de la paresse, de la misère, des vols; — vols, cause d'emprisonnement, de peines capitales.

Il ne reste plus à marquer que le premier anneau auquel s'attache le défaut de propriété. On n'a pas besoin de le nommer : il est facile à deviner. Mais, de cette généalogie, il résulte que, dans l'ordre actuel des choses, le peuple étant entraîné aux vices et au crime, est moins coupable qu'on ne l'imagine; que, conséquemment, il ne devroit pas être puni si sévèrement; que les gouvernemens doivent enfin supprimer les peines trop cruelles. On ne doit cesser de répéter cette vérité; on doit l'attacher à toutes les occasions qui se présentent, puisque la liste des exécutions sanglantes ne fait qu'augmenter dans certains pays, et que les têtes étroites, qui ne voient que l'atrocité du crime, et qui ne remontent pas à sa cause, ne cessent de demander du sang pour expiation. Il y auroit peu d'échafauds, si les vrais criminels y montoient seuls.

Ceux des Etats-Unis où l'on s'est déjà éloigné des mœurs simples et primitives, où le luxe commence à régner, où l'esclavage subsiste encore, sont tous les jours témoins des ravages causés par l'abus des eaux-de-vie de grain.

Lisez le voyage de Smith dans les Etats-Unis méridionaux, où l'on trouve la description de la vie des Caroliniens. Il paroît, à l'en croire, qu'ils boivent à l'excès les liqueurs les plus fortes, quoique dans un climat très-chauds. Aussi abrégent-ils leurs jours, et paroissent-ils vieux dans la fleur de la jeunesse. C'est encore une des causes de la mortalité des Anglois dans les Indes orientales : ils y ont porté l'usage du vin et des liqueurs fortes, et ils en sont les victimes. Les indigènes n'en consomment point, et vivent long-temps. En citant ce voyage de Smith, nous devons cependant inviter nos lecteurs européens à se mettre en garde contre la partialité qui règne dans son ouvrage.

Toutes les eaux-de-vie, autres que celles du sucre et du vin, sont funestes, sur-tout lorsqu'elles sont nouvelles. On ne peut en boire sans être incommodé sur-le-champ. Le

plus léger excès suffit souvent pour donner la mort.

Une longue habitude est difficile et souvent impossible à déraciner, sur-tout quand elle procure des jouissances. Aussi n'est-il pas à espérer que les Américains libres renoncent jamais à l'usage de ces liqueurs. Le philosophe en gémit : les nations commerçantes, qui mettent à profit les travers du genre humain, cherchent à en tirer avantage. La France l'emportera (1), si elle continue à tenir le prix de ses eaux-de-vie au au-dessous de celui du rum des îles. Le gouvernement a déjà senti la nécessité, pour parvenir à ce point, de supprimer les droits sur la sortie de ces liqueurs.

Mais doit-il se prêter avec tant de complaisance à favoriser la distillation et l'exportation des eaux-de-vie ? Nous ne le croyons pas : cette opinion nouvelle semble être un paradoxe ; elle cessera de le paroître quand on l'aura examinée avec attention.

---

(1) Le lord Sheffield convient lui-même que les eaux-de-vie de France sont préférables à celles de Portugal et d'Espagne, dont on fait cependant quelque consommation dans les Etats-Unis.

La distillation des eaux-de-vie entraîne une grande déperdition de combustible : premier mal ; mal très-grand dans un pays où le combustible devient de jour en jour plus rare (1).

L'exportation de l'eau-de-vie dans l'étranger ne rend presque rien au fisc. Pour l'encourager, il s'est vu forcé d'abandonner son impôt. Cet impôt n'est plus que de cinq sous par muid ; tandis que le vin paie au moins cent sous de droit de sortie par muid ; et dans le Bordelois, jusqu'à vingt-huit livres (1). Le

(1) Toutes les provinces de France, celles même à qui la nature a refusé des moyens de transporter ses bois au loin, se ressentent de la disette des bois. La Lorraine peut être citée pour exemple. Les forêts y dépérissent, dit-on dans le prospectus d'un prix sur la houille, proposé cette année par l'académie de Nancy ; la cherté du bois y est prodigieuse.. . . . Il n'est pas difficile d'assigner les causes de ce malheur : il est la suite nécessaire de la multiplicité des forges, verreries, faïanceries, salines, etc. Cette académie demande qu'on cherche des houilles pour remplacer ce bois. Il est un moyen bien plus simple ; c'est d'éteindre les forges et les verreries, et de tirer les fers et les verres d'Amérique.

(1) Le gouvernement, depuis cet ouvrage, a ordonné une suspension des droits payés par les vins de Bordeaux

gouvernement auroit dû faire l'inverse, réduire les droits sur les vins, et augmenter ceux sur l'eau-de-vie,

L'exportation de l'eau-de-vie nuit à la consommation de nos vins; car elle est la base de tous les vins factices dans les pays où l'on ne recueille pas du vin. On l'étend dans une grande quantité d'eau, on la colore avec des baies, qu'on trouve par-tout. Les eaux-de-vie de vin sont indispensables pour cette fabrication; aucune autre ne peut les suppléer, parce qu'elles seules peuvent donner à ces vins artificiels le goût vineux, sans lequel le but seroit manqué.

Quel gain immense dans cette manipulation pour l'étranger, et quelle perte pour la France! Une barrique d'eau-de-vie, qui ne paie presque rien en droits de sortie, dont la voiture coûte fort peu, à raison de son volume resserré, peut s'unir à cinq barriques d'eau qui ne coûtent rien, et, à l'aide de quelques

---

et de Languedoc. Elle a été accordée sur la remontrance qu'il y avoit une quantité énorme de ces vins à Bordeaux, qu'on n'osoit exporter, pour n'être pas obligé d'avancer les droits trop considérables : ce fait prouve que l'impôt occasionne l'engorgement.

matières colorantes et sucrées, peut entrer en concurrence avec six barriques de vin, qui paient des droits considérables pour la sortie, et dont le transport est très-dispendieux.

En fabriquant, en exportant de l'eau-de-vie, nous travaillons donc pour l'intérêt de nos rivaux, nous leur donnons à bon marché le moyen de se passer de nos vins. Quel égarement ! Et que diroit-on d'un alchimiste qui, ayant trouvé la pierre philosophale, communiqueroit son secret à ses rivaux, pour s'en servir à son préjudice ?

Et cependant, cette opération, si préjudiciable à la France, le gouvernement la favorise. Il encourage les distilleries, c'est-à-dire, qu'on suscite des ennemis contre l'art d'améliorer les vignes et les vins, et sur-tout contre l'art de conserver ces derniers.

Ne craignons pas de le répéter : il seroit bien plus sage, bien plus avantageux de décourager les distilleries. En effet, la distillation des eaux-de-vie est, pour le propriétaire de la vigne, une ressource extrême, qui le ruine (1). Il est forcé d'y recourir, ou lorsque

(1) Il faut, dans l'Orléanois, au moins six barriques de vin pour faire une barrique d'eau-de-vie. Le vin de ce

des années trop abondantes occasionnent disette et cherté de futailles, ou lorsque les vins mal fabriqués menacent de se gâter. Il vaudroit bien mieux encourager les moyens de se passer de futailles, ou de conserver les vins.

Outre le gain que feroit le commerce par cette opération, le fisc en auroit lui-même un très-grand. Ne recevant rien sur la sortie de l'eau-de-vie, il recevroit beaucoup sur celle des vins; car, sans nuire à leur consommation, il pourroit conserver une partie des droits de sortie. Malgré ce droit, ils n'en seroient pas moins vendus; ils ne redoutent aucune concurrence.

---

pays, lorsqu'il est potable, se vend, année commune, 30 liv. la barrique. Les six produisent 180 liv., et réduites en eau-de-vie, à peine produisent-elles 80 liv. Voilà donc 100 liv. de perte pour le propriétaire. Les eaux-de-vie expédiées à l'étranger, où elles diminuent le débit du vin, ne peuvent supporter aucuns droits de sortie. Les vins peuvent, au contraire, en payer d'assez considérables. Qu'on réponde à ces calculs. Les Anglois eux-mêmes ne devroient pas admettre les eaux-de-vie de France, puisqu'en remplissant l'Angleterre de vins artificiels, elles nuisent à leurs droits d'entrée sur le vin. La prohibition des eaux-de-vie, vue sous ce double aspect, feroit l'avantage des deux pays.

Ces droits pourroient être appliqués à l'encouragement de la culture de la vigne, et aux progrès de l'art de conserver les vins. Mieux préparés, moins surchargés de taxes, étant à meilleur marché, ces vins auroient une plus grande consommation dans les Etats-Unis ; ils y feroient peut-être tomber l'usage des eaux-de-vie. Plus de consommation au-dehors, employeroit plus de bras à la culture, rendroit le vigneron moins misérable.

En deux mots, les eaux-de-vie de France n'auront jamais un grand cours dans les Etats-Unis, et elles nuisent à la consommation des vins. Il faut donc en décourager la distillation. Les vins, s'ils deviennent à meilleur marché, s'ils sont mieux préparés, se vendront mieux. Il faut donc en perfectionner la fabrique, et en encourager l'exportation.

SECTION III.

HUILES, OLIVES, FRUITS SECS, etc.

Ce genre de comestible est un besoin chez tous les Américains libres aisés, et sur-tout dans les Etats septentrionaux. Les provinces méridionales de la France qui produisent des fruits si délicieux, ne peuvent, à cet égard,

redouter aucune concurrence. Aussi ces articles ont-ils bien réussi jusqu'à présent dans les expéditions de Marseille.

D'ailleurs, tout ce que l'Europe pourra fournir en ce genre, trouvera place dans les Etats-Unis. Ces productions accompagnent les vins, et l'on peut y joindre, avec la même facilité et la même certitude de débit, les parfums, les anchois, le verd-de-gris, etc., et cent autres petits objets que les Anglois exportent de Marseille, et dont ils ont fait un besoin aux Américains.

Le lord Sheffield, dans son ouvrage, fait fournir toutes ces denrées aux Etats-Unis, par l'Espagne, le Portugal et l'Italie. Nous aurions aimé qu'il eût eu la bonne-foi de donner le même avantage à la France. Il est si généralement connu qu'elle vend ces productions dans les Etats-Unis, qu'il est également étonnant, ou que cet écrivain l'ait ignoré, ou qu'il l'ait tû. Ce fait, en prouvant sa partialité contre la France, doit mettre en garde les lecteurs contre ses assertions.

SECTION IV.

DRAPS.

Les peuples régis par une constitution

libre, sont nécessairement graves et réfléchis. Ils préfèrent, dans tout ce qui est à leur usage, le bon au brillant; le solide aux choses accréditées uniquement par les caprices de mode. Tant que les Américains libres jouiront de leur excellente constitution, ils préféreront donc, pour se vêtir, le drap à toutes les étoffes plus éclatantes.

D'ailleurs, sa beauté, sa souplesse, sa force et sa durée, le rendent plus généralement propre à cet usage, quel que soit le climat qu'on habite. Le drap garantit des excès du froid comme de ceux de la chaleur; il résiste à la pluie; en un mot, il rassemble toutes les convenances; et s'il est le vêtement universel dans l'état de médiocrité, il offre également à l'homme riche, mais raisonnable, un choix propre à satisfaire ses goûts, pour assortir sa dépense à ses moyens.

La mauufacture des draps est au nombre de ces manufactures compliquées, qui occupent toute l'année un grand nombre d'ouvriers à la journée. Dès-lors elle ne convient point aux Américains libres, tant que la classe d'hommes qui fournit ces ouvriers pourra s'employer plus utilement pour elle, *et plus*

noblement (1) aux défrichemens et à la culture en général.

On peut sans doute associer aux travaux de la campagne, une fabrication d'étoffes de laine, propre à vêtir le propriétaire campagnard, sa famille et ses domestiques ; mais ce genre de manufactures, quoique très-important en lui-même, ne peut s'appliquer qu'à des étoffes grossières et imparfaites. Le loisir, souvent interrompu, du paysan, ne lui permet rien de compliqué : carder, filer, tisser et blanchir, est à-peu-près tout ce qu'il peut faire (1). S'il faut aller au-delà, il trou-

---

(1) Il vaudroit mieux, sans doute, dire : *plus républicainement ;* mais ce mot n'existe pas dans notre langue. Eh bien! il faut le créer. Ces mots, *noble*, *noblesse*, *noblement*, ne peuvent donner que des idées fausses, lorsqu'on les applique à ces faits qui concernent une république, parce qu'ils se présentent toujours avec la mauvaise enveloppe que leur donne le préjugé des monarchies, et qu'ils rappellent l'idée d'hommes ou d'ordres supérieurs à d'autres ordres ; ce qui feroit croire qu'une semblable distinction existe dans une république qui n'est fondée que sur l'égalité. Cette réflexion confirme ce qu'on a dit ailleurs de la nécessité de faire un nouveau vocabulaire politique et moral pour les républiques américaines.

(1) Tant qu'il y a des défrichemens à faire, les loisirs que

vera

vera un plus grand avantage à vendre ses matières brûtes, ou même avec leurs premières manipulations, si elles sont simples, et à tirer des manufactures, proprement dites, les objets dont il a besoin.

Ainsi, les Etats-Unis ont non-seulement besoin des étrangers pour les draps qu'ils consomment, mais encore, plus la marche de leur développement sera sage, raisonnable et calculée d'après l'état des choses, et plus ce besoin de draps étrangers sera durable.

Or, pourquoi la France ne prétendroit-elle pas à fournir des draps aux Américains libres? Les premiers essais mal combinés, et l'espèce de décri où sont ces draps, ne doivent point la décourager.

La France doit sans doute peu de reconnoissance à ceux de ses spéculateurs qui, les

---

laissent les travaux de la terre, sont très-courts, parce que toute saison est propre aux travaux des défrichemens, excepté lorsque la trop grande quantité de neige les arrête. Les intervalles de loisir s'établissent régulièrement, lorsque le système de culture est fixe, et que le terrein est défriché. Alors on fait des entreprises conformes à leur durée. Mais, en général, les travaux simples, qui n'exigent point d'attelier, point d'appareil considérable, sont les seuls qui s'accordent avec l'agriculture.

premiers, et dans le commencement de la révolution, ont répandu ses draps dans les Etats-Unis. Si quelque étincelle d'esprit public les eût échauffés, ils auroient senti le service précieux et honorable qu'ils pouvoient rendre à leur patrie, dans ces premiers envois, en donnant aux Américains libres une grande idée de l'état de ses manufactures. Ces peuples étoient si disposés, par le secours que la France leur prêtoit, à chérir ses habitans, à estimer leur caractère, à accueillir leurs productions : ils étoient si disposés à abjurer le mépris et l'aversion que les Anglois leur avoient inspirés pour leurs rivaux et leurs ouvrages, et à donner à ces derniers la préférence en tout ! Pourquoi la cupidité, par un calcul misérable, a-t-elle refroidi ces bonnes dispositions ? On a voulu gagner, beaucoup gagner, faire ce qu'on appèle *un coup*, en profitant de la détresse des Américains, pour les forcer à se charger de rebuts (1). Cette mauvaise foi a acquitté le

(1) Je n'accuse ici personne ; mais je puis assurer, d'après des personnes respectables et témoins oculaires, qu'il s'est trouvé de ces draps de rebut, qui, après six mois d'usage, tomboient en lambeaux.

Ce fait avoit tellement frappé les Américains libres, que

service rendu; car l'imprudent ou malheureux jeune homme, qu'un usurier égorge, ne lui doit point de reconnoissance. Il en est résulté un bien plus grand mal pour la France; ses draps ont été décriés dans les Etats-Unis.

Mais que les Américains libres se désabusent; qu'ils n'attribuent point à la nation la faute de quelques particuliers; qu'ils ne décrient point ses manufactures de draps, parce qu'on leur a expédié de mauvais draps. Le même accident fut arrivé à des draps anglois, si, dans un cas semblable, il y eut eu des négocians auglois assez avides, assez étrangers au bien public, pour envoyer leurs rebuts dans les Etats-Unis.

Les négocians anglois aiment autant à gagner que d'autres, et ils en ont parmi eux de très-capables de fouler aux pieds, pour l'amour du gain, toute considération patriotique; mais l'esprit public du grand nombre

---

M. Laurens, après avoir touché deux millions que la France prêtoit aux Etats-Unis, en employa partie à acheter des draps anglois. On s'en plaignit; il répondit que son devoir étoit d'acheter meilleur et à meilleur marché; et sans doute, en cela il remplissoit les intentions généreuses de la France. Voyez les observations du lord Sheffield.

met en Angleterre, beaucoup plus qu'ailleurs, un frein aux entreprises honteuses de la cupidité. Par une suite de cet esprit, la plupart des commerçans n'abandonnent jamais, dans leurs spéculations, l'intérêt national, l'honneur du commerce anglois, ni la réputation de leurs manufactures. C'est ainsi qu'ils sont devenus, par toute la terre, les principaux fournisseurs de tout objet fabriqué. Quand il s'en trouve qui sacrifient la réputation nationale à de petites vues, à leur intérêt, il s'élève presque toujours de bons patriotes qui les dénoncent au tribunal public; et alors il ne suffit pas au coupable de répondre, par des mémoires *clandestins*, à des accusations publiques et prouvées; on a trop de mépris pour cette ressource obscure et lâche, pour que le mauvais citoyen ose l'invoquer. Il ne lui reste que le silence ou le mensonge; dans l'un et l'autre cas, l'opinion publique le flétrit, et cette opinion atteint et frappe en Angleterre tous les individus, sans respect de rang, de puissance ou de richesses.

Les Américains libres, qui viennent en France étudier les rapports qu'elle doit établir un jour avec les Etats-Unis, savent qu'on connoît, dans ses manufactures de draps, tous

les procédés, sans exception, qui donnent de la réputation aux draps anglois; qu'elle en fabrique, et les superfins sont dans ce cas, de supérieurs à ceux d'Angleterre; qu'en général la teinture est mieux entendue, plus perfectionnée en France qu'en Angleterre; en un mot, qu'il dépend uniquement de quelques circonstances aisées à détruire, que l'avantage du bon marché de sa main-d'œuvre assure à la première la préférence sur les draps anglois.

Pourquoi donc ses manufactures de draps lutent-elles, avec tant de désavantage, contre celles de l'Angleterre? Il faut en développer ici la cause; c'est le plus sûr moyen d'encourager le gouvernement à prendre toutes les mesures qui rendront à la France, sans expédiens extraordinaires ou forcés, et par conséquent peu durables, tous les avantages dont la nature l'a gratifiée, et la confiance renaîtra dans les Américains, lorsqu'ils verront le peu d'obstacles qui s'offrent à surmonter.

Le lord Sheffield, en avouant la supériorité des draps fins de France, et de leur bas prix, observe que la plus grande consommation des Américains est en draps communs, pour les-

quels cette puissance ne peut entrer en concurrence avec l'Angleterre; et il en tire la conséquence judicieuse, que l'inconvénient de diviser les demandes pour composer les assortimens, et la considération de la petite quantité de draps fins nécessaire à ces assortimens, feront demander ceux-ci en Angleterre, malgré l'avantage qu'il y auroit à les tirer de France.

Mais pourquoi ce dernier royaume ne pourroit-il pas fournir les draps communs aux Etats-Unis, lui dont la main-d'œuvre est à plus bas prix que celle des Anglois? C'est que, dans les draps communs, le bas prix de la matière est plus essentiel que celui de la main-d'œuvre, et que les Anglois ont des laines non-seulement meilleures, mais à beaucoup meilleur marché que celles de France (1). Et pourquoi? parce qu'ils les récoltent eux-mêmes; parce qu'à l'exception des laines d'Espagne, indispensables pour les draps superfins, loin d'avoir besoin des laines étrangères, ils peuvent encore en abandonner un excédent con-

(1) La laine angloise vaut de 14 à 16 sols la livre, et la plus fine vaut de 17 à 18 sols; le prix de la laine de France est double.

sidérable aux autres nations, malgré l'emploi prodigieux qu'ils en font dans leurs manufactures (1), tandis que les François sont obligés de tirer de l'étranger plus de la moitié des

---

(1) En supposant 35,000,000 de moutons en Angleterre, d'après M. la Platière, lesquels rendent, l'un dans l'autre, au moins six livres de laine par an, en n'estimant les 210,000,000 de livres de laine qu'à 15 sols, il résulte une richesse sur les lieux de 157,000,000 par an. — Qu'est-ce ensuite, lorsqu'à cette richesse on ajoute les bénéfices de la fabrique, de la contrebande, etc.

M. Roland de la Platière, auteur des deux volumes de l'Encyclopédie méthodique, intitulés : *Manufacrures, arts et métiers*, a calculé, d'après ses observations faites sur les lieux mêmes, qu'on nourrissoit trente-cinq millions de moutons dans les pâturages de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. Cet auteur paroît trop bien connoître le vrai moyen d'acquérir des lumières, il a déployé trop d'intelligence dans les services qu'il a voulu rendre à son pays, pour que l'on ne doive pas avoir la plus grande confiance dans ses recherches. Une saine logique, un patriotisme courageux, une raison exercée, caractérisent ses écrits. Il voit les causes du mal, et, ce qui est plus rare, il a le courage de les publier. Son style rêche, mais énergique, décèle une ame trop profondément frappée des abus, pour s'occuper des mots. — Voilà les hommes précieux qu'on devroit encourager. Voilà les écrits que devroient lire et méditer nuit et jour, les administrateurs honnêtes et zélés, qui, ne se bornant pas au stérile et

laines nécessaires à leurs fabriques, quoique bien moins multipliées, bien moins considérables que celles d'Angleterre.

Mais cet avantage dont jouit cette île, est-il impossible de l'acquérir en France? Non certainement. La France, dit un auteur, que nous citons avec confiance, « la France, dans » toute son étendue, fabrique des étoffes de » laine. Elle en consomme beaucoup; elle » en exporte autant; elle pourroit en exporter le double, et plus aisément arrêter l'introduction des étrangers (1). Elle ne recolte

---

impuissant desir de faire le bien, osent entreprendre et suivre avec persévérance un plan pour le réaliser.

On a traité M. de la Pl. — de *tête exaltée.* Ce nom ne doit pas l'offenser; on le donnoit aussi à Londres au docteur Price, lorsqu'il prédisoit la perte des colonies. Les bonnes têtes ministérielles de ce pays-là se moquoient du prophète, et l'événement a prouvé que la tête exaltée avoit raison.

(1) Qu'on ne s'y trompe pas, l'auteur de cet article est trop instruit, il connoît trop bien les hommes et les choses, pour avoir une grande confiance dans ces petits moyens de prohibition, qui ne créent que des contrebandiers, sans arrêter l'importation des marchandises prohibées. Il ne prétend la prévenir, qu'en mettant à profit tous les avantages naturels de la patrie. Lorsque, comme la France, on a tout, et qu'on peut tout faire aussi bien et

» pas la moitié des laines qu'elle consomme.
» Elle pourroit en fournir à toutes ses ma-
» nufactures, et même à celle des autres na-
« tions. Elle n'obtient que des qualités alté-
» rées par la mauvaise culture; elle pourroit
» en avoir de toutes les sortes. Quelque mé-
» diocres qu'elles soient, elles reviennent à
» un prix double de celui des laines d'Angle-
» terre; elles pourroient être réduites au
» même taux. La main-d'œuvre est beaucoup

à meilleur marché qu'aucune autre nation, les barrières, les gardes, et les gibets élevés pour arrêter la contrebande, qu'on n'arrête pas, nuisent plus qu'ils ne servent au développement des ressources nationales. Ce sont des secours pour la paresse, pour l'esprit de monopole, et nullement pour l'industrie. Celle-ci s'anime à la présence des objets manufacturés dans l'étranger, lorsqu'elle sent qu'aucun obstacle insurmontable ne s'oppose à ce qu'elle manufacture au même degré de perfection.

La plupart des négocians et manufacturiers, soit par intérêt, soit par ignorance, prêchent encore la doctrine contraire. Leurs avis sont, en général, très-suspects sur cette matière; toujours prêts à demander des priviléges exclusifs, sans cesse à l'affut de ces spéculations utiles au petit nombre, et nuisibles au grand, il en est peu qui soient susceptibles de cet esprit de généralisation, de ces principes généreux, qui feroient tout à la fois la prospérité et la gloire d'un royaume tel que la France.

» plus chère en Angleterre; les terres y sont
» à beaucoup plus haut prix ; cependant les
» Anglois font des spéculations continuelles
» et très-lucratives sur la culture et le com-
» merce des laines , comme sur la fabrica-
» tion des étoffes , tandis que nos fermiers
» sont découragés dans l'éducation de leurs
» troupeaux , et nos manufacturiers dans
« leurs entreprises ».

Ce tableau n'est point une déclamation : la même main qui l'a tracé, ne laisse rien à desirer sur l'indication des vrais moyens qui peuvent porter la France au point de ne pas redouter, pour les draps , la concurrence des manufactures étrangères. En effet, elle peut perfectionner ses laines , et les rendre très-abondantes. Son sol est propre à produire les différentes qualités nécessaires aux différens genres d'étoffes ; et quant à l'art de manufacturer, quant aux procédés qui donnent de la réputation aux étoffes , nous le répétons, rien ne manque à la France, et elle a par-dessus toutes les nations , le bon marché de la main-d'œuvre. Que ceux qui en douteront lisent les articles *drap* (1), *laine*, *mouton*,

(1) On doit recommander à tous les administrateurs, et à tout homme zélé pour son pays, la lecture et la médi-

dans l'Encyclopédie méthodique. Leur confiance sera d'autant plus grande, que leur auteur rapporte ce qu'il étoit chargé de voir, ce qu'il a vu, et que ses descriptions sont faites avec trop de details, trop de netteté et d'intelligence, pour qu'on le mette au rang des observateurs superficiels.

Il prédit à la France qu'elle sera bientôt pri-

tation de ces articles, dont l'importance ne peut pas être mise en question, et dont les détails prouveront de plus en plus, combien les administrations provinciales contribueroient à la prospérité et à la gloire de la France. On éprouve, tout à la fois, peine et satisfaction, en lisant ces articles; peine, en voyant combien elle est en arrière pour le développement de ses ressources fondamentales; satisfaction, lorsque, songeant à l'immense dette qui l'accable, à l'obligation où elle est de l'acquitter, si elle veut établir enfin le crédit qui fait tout valoir, on apperçoit les sources de richesse et de revenus qui lui restent à ouvrir.

On ne doit pas finir cette note sans rendre justice, en partie, à cette immense entreprise de l'Encyclopédie. Si tous les volumes étoient écrits avec l'énergie et les lumières qui brillent dans ceux rédigés par M. de la Platière, on ne lui devroit que des éloges. Mais tout ne se ressemble pas. Quel mortel intrépide aura le courage, pour découvrir la vérité, de parcourir 40 vol. *in*-4°. — Il faut toujours en revenir à cette voie unique qu'indiquent l'expérience et la raison, pour découvrir et répandre les vérités : *Faites des livres élémentaires, et non des dictionnaires.*

vée de la plus grande partie de ces laines étrangères, dont le vuide feroit tomber tout-à-coup un grand nombre de métiers; et certes, ce danger est très-imminent, puisqu'il n'est aucune nation européenne qui ne sente enfin l'avantage et le besoin de les convertir soi-même en draps et autres étoffes.

Cette considération offre un motif nouveau pour donner à la formation du commerce avec les Etats-Unis, les plus grands encouragemens, les plus grandes facilités. Les Américains libres auront, comme on l'a déjà observé, un bien meilleur emploi à faire de leurs temps et de leur industrie, que de s'occuper de manufactures. Cependant la multiplication des bêtes à laine sera chez eux une suite nécessaire de leur défrichement, et de l'existence agricole qui leur convient, préférablement à toute autre vie. Ils auront donc beaucoup de laine à exporter, beaucoup à envoyer manufacturer en Europe. Ces laines deviendront bientôt parfaites, et parce que les méthodes angloises, pour l'éducation des troupeaux, sont naturalisées dans les Etats-Unis, et parce qu'ils ont un sol excellent. Les Etats du nord en recueilloient déjà beaucoup avant la guerre; elles y étoient à aussi bon marché

qu'en Angleterre ; elles reviendront en France à bien meilleur marché, lorsqu'elles formeront partie de ses retours, parce qu'elles ne seront pas chargées de frais extraordinaires et des risques d'une extraction prohibée, sous les peines les plus rigoureuses.

Enfin si les laines britanniques sont nécessaires aux fabriques françoises, comme on ne doit pas en douter, qu'elles s'attendent à en voir l'extraction devenir tous les jours plus difficile ; car l'Angleterre fait à la contrebande la guerre la plus propre à la détruire. Cette judicieuse nation, éveillée par l'énormité de sa dette, qu'il est de son premier devoir, comme de son plus grand intérêt, d'acquitter, s'occupe fortement du préjudice que la contrebande cause au revenu public ; et ne pouvant renoncer encore au produit de ces droits, dont l'énormité fait naître la contrebande, elle les transporte sur des objets qui ne laissent aucun lieu à la fraude, qui ne grevent pas la classe pauvre de la nation, qui, enfin, permettent une perception facile et peu coûteuse. Déjà la contrebande du thé est détruite, par le changement des droits que payoit cette feuille, en une nouvelle taxe sur les fe-

nêtres (1), et la bonté de cette opération étant actuellement hors de doute, on en fera de semblables pour d'autres taxes. Or, dès qu'il n'y aura plus rien à vendre en France aux contrebandiers anglois, ils ne lui apporteront plus les matières qui ne peuvent sortir d'Angleterre qu'en contrebande et avec de très-grands risques, ou du moins, ne sera-ce qu'en les renchérissant extraordinairement, puisqu'ils seront privés de l'avantage des retours.

Ces événemens sont bien plus intéressans pour la rivalité françoise, que l'extension du domaine britannique. Ce n'est pas en faisant battre et tuer de temps en temps quelques milliers d'Anglois et de François, que ceux-ci seront débarrassés d'une concurrence désavantageuse. Les hommes sont bientôt remplacés, sur-tout en Angleterre, où la constitution libre les appele de toutes parts; et ces guerres n'aboutissent qu'à

(1) On a beaucoup plaisanté en Angleterrre et dans le continent, de cette taxe sur la lumière. M. Pitt a laissé les plaisans s'égayer, et a continué son opération. Ses avantages sont aujourdhui démontrés. Il est à desirer que les gouvernemens malades adoptent ces taxes commutatives qui les soulageront.

nourrir d'absurdes antipathies, des projets de vengeance ou d'invasion, qui, même exécutés, rendent les vainqueurs plus malheureux encore.

C'est dans les occupations de la paix, dans les travaux qu'elle favorise, dans les vues qu'elle permet de réaliser, que l'on trouvera, avec le bonheur public, tout ce que demande l'intérêt mercantile de la France. C'est au sein de la paix seule qu'elle pourra perfectionner ses draps, multiplier ses laines et ses moutons : il en est cent moyens; nous en citerons un ici, traité bien légèrement jusqu'à présent, tandis qu'ils a les plus grandes conséquences ; nous parlons de la destruction des loups.

La destruction absolue des loups dans les îles britanniques, a été sans doute la première cause des récoltes abondantes de laine, dont elles jouissent à présent. Il faut un commencement à tout; et lorsqu'un pauvre campagnard a pu avoir deux ou trois moutons errans dans la campagne, sans craindre de les perdre, sans être obligé de les garder, il est clair que la multiplication de ces animaux a dû être très-rapide; elle a dû être lente, au contraire, sur le continent, où

il falloit des chiens, des bergers, et par conséquent de grands troupeaux pour avoir des moutons.

La destruction des loups, en dispensant du besoin des bergers et des chiens, a procuré aux troupeaux une tranquillité nécessaire à leurs développemens; tranquillité qu'ils ne peuvent avoir avec des chiens qui les harcèlent sans cesse. La nature n'a qu'une loi pour tout ce qui a vie; *rien de bien que par la liberté; point de fécondité sans elle.*

Mais peut-être a-t-on cru trop légèrement, sur le continent, qu'il étoit impossible de détruire les loups. On ne dira qu'un mot sur ce sujet. Si en France on vouloit bien considérer que la mort d'un loup est plus importante à la prospérité publique que l'opéra de Paris, et qu'en conséquence le gouvernement voulût bien consacrer à tirer sur les loups françois, le même fonds qu'il emploie pour faire chanter et sauter des automates sur les planches, il n'y auroit bientôt plus de loups en France, ou il y en auroit peu et les moutons pourroient y propager en paix, sans chiens, ni bergers, comme en Angleterre.

Il est même probable que deux années de

la dépense de l'opéra suffiroient pou · cette grande et utile destruction, et qu'une récompense de mille écus, solidement assurée, et exactement payée (1), à celui qui tueroit

(1) Nous disons solidement assurée, et exactement payée; faute de ces conditions, les récompenses les plus magnifiques, par édit ou déclaration, ne feront pas faire un pas, parce que personne n'aime à être dupe. Voici un fait, car il est bon d'appuyer sur des faits toutes les réformes qu'on propose; fait qui prouvera la nécessité de bien payer ces récompenses. L'administration, par une loi d'humanité et d'une politique bien sage, accorde un tiers de la valeur des marchandises naufragées à celui qui, les trouvant, les rapporte au greffe de l'amirauté. Il s'est d'abord rencontré des hommes crédules qui, espérant le paiement, ont restitué scrupuleusement ce que le hasard leur offroit; mais ensuite, on a vu que ces récompenses se payoient très-tard, très-mal, avec beaucoup de difficultés. Il en est résulté que l'on a gardé ce qu'on trouvoit : on le vendoit ensuite à moitié, ou même aux deux tiers de la valeur, argent comptant, aux particuliers. Le calcul est simple, et l'on ne peut blâmer personne de le faire. Le paysan ou matelot, qui trouve, est sûr d'avoir du particulier au moins le tiers de la valeur en argent comptant. Il ne rendra donc aux amirautés les marchandises que quand elles lui payeront sur le champ ce tiers. Jusques-là toutes les loix du monde seront inutiles. Croira-t-on que les nôtres sont assez absurdes pour punir ceux qui sont convaincus d'avoir trouvé et de n'avoir pas rendu?

un loup sur terre de France, en délivreroit pour toujours le royaume.... Mille écus une tête de loup ! Eh ! oui, y en eût-il mille têtes à payer par an, ce qui est difficile à imaginer, l'état feroit encore une excellente spéculation, meilleure sans doute que celle de beaucoup d'expéditions guerrières, qui ont épuisé la France de sang et de trésors.

Il importe peu sans doute de perdre un ou deux moutons sur un nombreux troupeau; mais il importe beaucoup qu'un pauvre fermier puisse avoir quelques moutons, et sans être obligé de les garder. Quand calculerons-nous donc ? Nous savons si bien que de petites impositions sur le peuple rendent plus que de grandes impositions sur les riches ; quand saurons-nous donc qu'il y aura beaucoup plus de moutons en France, lorsque tout pauvre campagnard pourra en avoir, que lorsqu'il n'y aura que de grands propriétaires et d'immenses troupeaux?

Soyons bien convaincus de cette vérité; c'est que la France ne pourra entrer en concurrence avec les Anglois pour les draps, et, en général, pour toutes les étoffes de laine, que quand elle aura multiplié, comme eux,

ses troupeaux (1); car enfin si elle a l'industrie, ils l'ont comme elle, et ils ont, plus qu'elle, l'abondance et le bon marché de la matière première.

La multiplication des bêtes à laine tient encore à d'autres moyens qu'il faut créer en France, à la multiplication des pâturages, à l'amélioration de ceux qui existent, à la réforme du régime des communes, (car nous sommes loin de penser qu'il faille les détruire, sur-tout pour en enrichir des seigneurs) au parcage perpétuel et à l'air des moutons, ou au moins à la salubrité d'étables plus aérées, plus élevées, à la réforme de la briéveté pernicieuse du terme des baux, à la réforme des baux à méteil, dont le système engourdit le laboureur; cette multiplication tient enfin à ce que le paysan françois donne plus de soin, ait plus d'humanité pour ses bestiaux, en perfectionne les races, détruise insensiblement celles qui s'abâtar-

(1) Eh! qui ne se rappele pas combien l'affreuse disette de foins et autres denrées propres aux bestiaux, en a diminué l'espèce en France pendant les dernières années? Combien de temps s'écoulera peut-être avant que cette perte soit réparée! Eh! quel avenir pour les fabriques de draps!

dissent. On ne fait qu'indiquer ici des objets qu'il est impossible de détailler ; et encore une fois, lisez, pour vous éclairer sur ce que vous avez à faire, les articles *laine* et *moutons* ci-dessus.

SECTION V.

TOILES.

On distingue deux espèces principales de toileries, qui se subdivisent en une multitude de sortes.

La première espèce renferme la lingerie proprement dite ; c'est-à-dire, les toiles servant à faire des chemises, des draps de lit, du linge de table, et tout le linge dont on se sert pour entretenir la propreté.

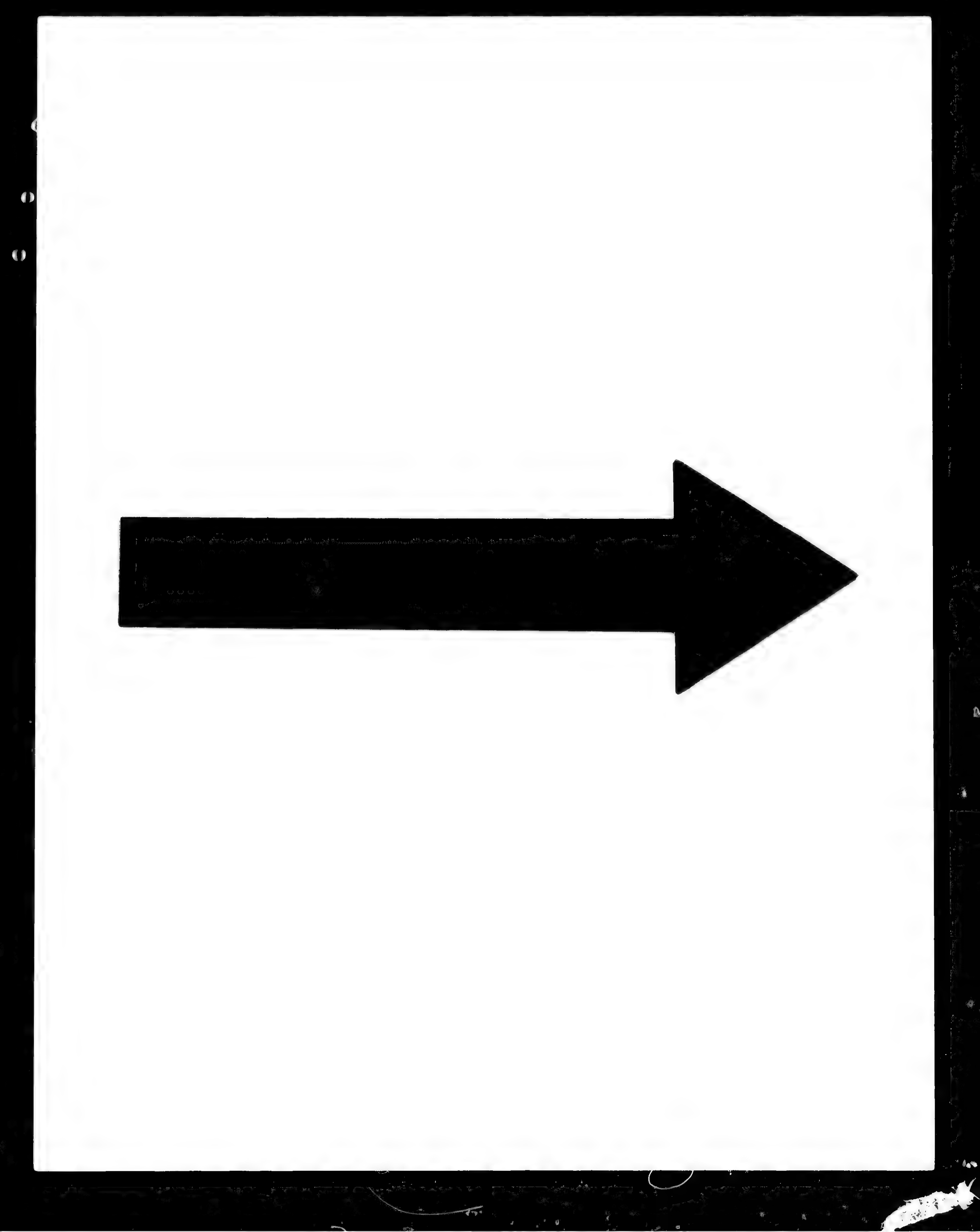
Ces toiles sont fabriquées avec du chanvre du lin ou du coton. On y employe cette dernière substance quand les autres sont rares; quelquefois on la mêle avec le lin.

La fabrication de ces toiles est très-simple: on en fait par toute l'Europe. S'il est un pays où l'on encourage les manufactures de toile c'est sur-tout l'Irlande, depuis sa résurrection dans le monde politique. Le parlement a établi un comité qui s'en occupe spécial

ment, et il accorde des avances très-considérables aux manufacturiers. Il en est un qui a obtenu plus de 30,000 liv. sterling du gouvernement, et dont la fabrique employoit 2,000 personnes et 600 enfans.

Ce comité nomme des inspecteurs pour examiner l'état des manufactures, et publier ensuite des *reports*, ou le tableau général de leur situation, du nombre des ouvriers qu'elles employent, de leur produit, de leurs ressources, de leurs besoins, etc. Lorsque ces inspecteurs sont éclairés et de bonne foi, leurs rapports mettent les succès en évidence. L'exemple alors a une singulière influence sur l'industrie.

On a plus fait encore en Irlande. Pour favoriser le commerce des toiles, on y a bâti de vastes édifices destinés à les recevoir, ainsi que ceux qui viennent les vendre. Le marché le plus considérable est à Dublin : trois ou quatre fois l'année, les marchands de toile du nord, qui ont des blanchisseries, y viennent avec leurs assortimens. Ils trouvent dans ces édifices une place commode pour leurs marchandises et pour se loger ; le tout sans aucun frais. Ils se rencontrent avec les acheteurs anglois, ou autres qui s'y ren-



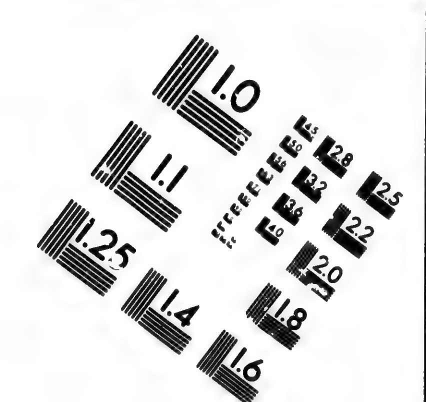
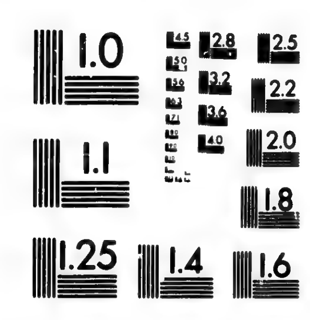
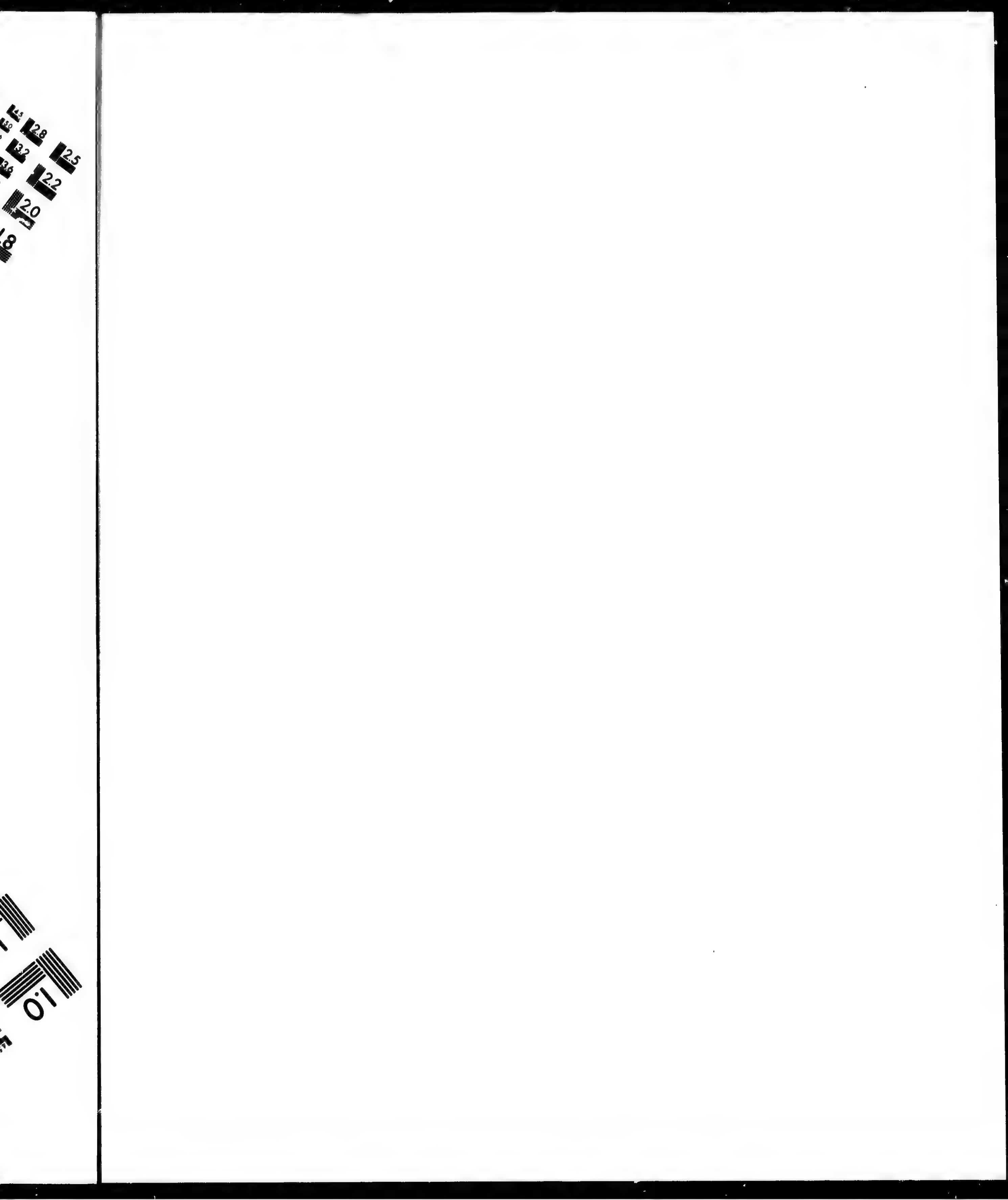


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



6"



dent, pour réunir tous leurs achats. Il s'est établi, dans le nord „ de pareils dépôts ; ces dépôts sont des établissemeus essentiels pour ces manufactures, dont les objets se ramassent dans les campagnes. Là où il en existe, les frais sont moindres, le travail est mieux payé.

On voit quel avantage un pays, où tant de moyens se réunissent pour encourager la fabrique des toiles, a sur ces contrées, où le despotisme politique ou religieux décourage l'industrie, où les nombreuses institutions de charité, inventées pour faire diversion au désespoir de la misère, alimentent la paresse, et où la chaleur du climat dispose d'autant plus à l'inactivité, que rien ne sollicite à la vaincre.

Dans beaucoup d'autres pays, et sur-tout dans ceux où la culture est honorée et aisée, les gens de la campagne emploient plus ou moins les loisirs que leur laisse la vie champêtre et les bras des individus sédentaires, à filer et tisser de la toile. Presque tous les fermiers ou propriétaires qui jouissent de quelque aisance, ou qui ne craignent pas d'en montrer, sèment du chanvre ou du lin, et tirent de leur sol et du travail de leurs mains, la

toile qui couvre leur corps et sert dans leur ménage.

Plus il y a d'activité, d'aisance, de sûreté dans la propriété du travail, et plus cette fabrication est considérable. Mais nulle part cette sorte de toilerie n'est le produit de manufactures régulièrement montées, si ce n'est pour l'apprêt et le blanchissage de ce qui doit passer par la main des marchands.

Les marchés et les foires sont les lieux où les entrepreneurs de ces blanchisseries et les commerçans qui font blanchir, achètent des campagnards les toiles en écru, ou en partie blanchies. De-là vient que ces toiles paroissent, en général, à si bon marché aux personnes qui savent calculer la main-d'œuvre.

Les Anglois ont ajouté chez eux d'autres causes à celles qui procurent ce bas prix. Leur étonnante industrie, leur génie observateur, leur raison toujours calculante, ont imaginé, pour le filage du coton et la tisseranderie, beaucoup de méchaniques qui surpassent encore le bon marché qu'on peut attendre du loisir des habitans de la campagne.

Comme ces méchaniques se répandent insensiblement hors de l'Angleterre, on doit s'attendre à voir le bas prix de la toilerie s'éta-

blir par-tout. Mais malgré cette propagation de machines, les nations qui gémissent sous un mauvais gouvernement, ou qui sont rouillées dans de vieilles et misérables habitudes, dépendront toujours, pour cet objet de nécessité, de celles qui, ayant posé des bornes à leur gouvernement, n'en connoissent point pour leur industrie, et vont toujours en l'augmentant.

Il est très-vrai, dit M. Roland de la Platière, article *toiles*, que ces méchaniques commencent à être connues par-tout; mais le génie qui les inventa, dès qu'elles sont connues, en invente de plus expéditives et de plus parfaites; et à cet égard, comme à bien d'autres, il n'est pas une nation sur la terre qui ne reste toujours fort au-dessous de l'Angleterre.

Il résulte de ces faits, que les Etats-Unis, à mesure que leur population et leur culture s'accroîtront, auront toujours moins recours aux étrangers pour cette principale sorte de toilerie, dont la fabrication s'associe si bien avec les travaux champêtres (1).

---

(1) Les Américaines, dit l'auteur des lettres du Cultivateur américain, sont renommées pour leur industrie dans

Il faut cependant en excepter les espèces très-fines. Elles sont destinées au luxe, et les individus qui s'en occupent sont condamnés à végéter misérablement dans des villes ou dans leurs environs, roulant perpétuellement dans le même cercle de travaux méchaniques et routiniers (1). C'est le triste sort de tous

la conduite de leur maison; elles filent, et font filer beaucoup de laine ou de lin; elles perdroient leur bonne réputation, elles seroient méprisées si toute leur famille n'étoit pas presqu'entiérement vêtue de linge et de draps faits à la maison, si tout l'intérieur de leur maison rustique ne se ressentoit pas de leur propreté et de leur industrie, ect. etc.

(1) On vante beaucoup les manufactures, parce qu'on y emploie les enfans dès l'âge le plus tendre, c'est-à-dire, qu'on se félicite de martyriser de bonne heure ces innocentes créatures; car, n'est-ce pas un supplice pour ces pauvres petits êtres que la nature nous ordonne de laisser à l'air prendre librement leurs ébats, jusqu'à ce qu'ils aient atteint la crise de la raison et le développement de leurs forces; n'est-ce pas un supplice pour eux, que d'être pendant toute une journée, et presque tous les jours de leur vie, occupés de leur travail, dans une prison obscure et infecte? L'ennui, le chagrin qu'ils contractent, ne doivent-ils pas s'opposer au développement de leur physique et de leurs facultés intellectuelles, et les *stupidifier*, pour ainsi dire? Ne doit-il pas en résulter une race abâtardie, disposée à l'automatisme et à l'esclavage? Car la plupart des

ceux qui, en Europe, naissent sans propriété, et ne veulent pas s'avilir dans la domesticité.

Les Etats-Uuis, où tout individu laborieux peut si facilement devenir propriétaire, sont loin de cette dégradation, et s'ils sont sages, ils auront long-temps le bonheur de ne pas voir filer ni tisser chez eux ces fils délicats, et ces toiles si fines, qui, recherchées et achetées par l'opulence, ne sont cependant qu'un produit de la misère européenne.

La seconde espèce de toilerie renferme la toilerie proprement dite, c'est-à-dire, tous les tissus faits de fils de diverses couleurs, soit qu'on y emploie le lin ou le coton sans mélange, soit qu'on y mêle ces deux substances.

Dans cette toilerie se trouvent comprises les toiles peintes et teintes, les mouchoirs,

---

manufactures n'exigent que des travaux méchaniques, qu'une machine exécuteroit tout aussi bien qu'un homme. Or, il est impossible qu'un homme, condamné à un pareil travail, ne devienne une machine; et la stupidité et la servitude se touchent. Il ne faut cesser de répéter ces vérités, non pour dégoûter les Européens de la manie des manufactures, ils sont trop avancés sur ce point pour rétrograder, mais pour empêcher les Américains de suivre cette carrière.

et, en général, tout ce qui est d'un usage différent de la lingerie, ou qui sert à l'orner, comme les mousselines, les batistes, les dentelles, etc.

La variété des articles qui composent cette toilerie est prodigieuse. Plusieurs sortes sont aussi, par la simplicité de leur fabrication, le produit du loisir des ménages champêtres, et on ne doit pas douter qu'il ne s'en fabrique successivement beaucoup dans les Etats-Unis, à mesure que les défrichemens avanceront.

Mais la majeure partie de cette toilerie exige un appareil trop considérable, un travail trop continu, une trop grande complication de procédés, pour être fabriquée ailleurs que dans ces établissemens particuliers, situés, par nécessité, dans le voisinage des villes, et qui n'ont aucun rapport avec la vie champêtre.

L'art d'en bien fabriquer le tissu, de mélanger les couleurs, de les faire contraster, d'imaginer des dessins agréables, d'apprêter la toile lorsqu'elle est finie, etc.; cet art, dis-je, est étendu, varié, délicat, exige les plus grands soins. L'important est d'y faire beaucoup avec peu de dépense, et c'est le

point où les Anglois, les Suisses et les Alle-mands sont parvenus, pour cette sorte gé-néralement connue sous le nom d'indienne ou de perse.

Cette toilerie sera long-temps un objet con-sidérable de commerce entre l'Europe et les Etats-Unis; qui en font une très-grande con-sommation, et c'est un article où l'industrie françoise, *laissée à ses forces naturelles*, et *n'étant gênée par aucun obstacle*, ne crain-droit aucune concurrence.

Le lord Sheffield soutient, dans son ou-vrage, que la France n'a pas même assez de toiles pour sa consommation. Un dictionnaire de commerce, imprimé à Lyon en 1765, assure, au contraire, que la France en ex-pédie beaucoup pour l'étranger.—Si le com-pilateur du dictionnaire disoit vrai, on pour-roit lui répondre, avec l'auteur des études de la nature : A quoi sert pour un Etat de vêtir les nations étrangères, quand son peuple va tout nud? On peut accorder ces deux écri-vains, en disant que la France, rendue à son énergie, fournira facilement des toiles aux étrangers et aux nationaux.

Ici, comme dans presque tous les autres articles, les forces naturelles sont entièrement

pour la France, et le succès dépend uniquement de la volonté du gouvernement.

Le gouvernement a suffisamment manifesté sa bonne volonté par une foule d'actes, tendant à encourager la fabrication des toiles peintes ; mais, disons-le avec franchise, tous ces actes ne sont pas également marqués au coin de la sagesse. Ses variations même ont été un grand obstacle au développement de l'industrie ; car tantôt, persuadé que la liberté d'importation des toiles étrangères ne pourroit qu'animer l'industrie nationale, il lui a laissé un libre cours, et tantôt, écoutant les vieux préjugés, il l'a interdite.

Tout récemment encore, le gouvernement a invité, par un arrêt, les fabricans étrangers de ces toiles à venir se fixer en France. Cet arrêt, qui est du 13 novembre 1785, est trop remarquable, et peut avoir, par rapport à un de ses articles, des conséquences trop éloignées du but qu'on s'est proposé, pour ne pas mériter une discussion.

Et d'abord, on ne peut s'empêcher d'observer avec quelle timidité on distribue les encouragemens en France, lorsqu'on s'apperçoit enfin qu'ils sont nécessaires, et combien elle est inférieure à cet égard aux autres

gouvernemens. Ses invitations sont dans une forme peu propre à disposer en sa faveur les étrangers qui ont quelque énergie, quelque élévation dans le caractère, et ce sont les seuls qu'on doive desirer. Il semble qu'on leur accorde une faveur inestimable, en les appelant en France; comme si les loix, les prérogatives, les coutumes, les mœurs, y étoient plus perfectionnées, plus analogues à la dignité de l'homme que par-tout ailleurs. Soupçonnant ensuite que ces étrangers pourroient regretter ce qu'ils quittent, pour venir se fixer en France, on leur accorde la permission de retourner dans leur patrie, mais après dix années de séjour.

On leur accorde encore, parmi différentes faveurs, *la jouissance de leur état, la liberté de leurs usages, en ce qui ne sera pas contraire aux loix du royaume, etc.*

Mais que signifient tous ces mots vagues de jouissance d'état, de liberté d'usages? De quel état parle-t-on? Est-ce de l'état politique, ou civil, ou religieux, ou domestique? Un Anglois, un Américain libre ont un état politique, une liberté politique, c'est-à-dire, le droit de prendre part à l'administration de la chose publique: entend-on cet état? Entend-

on par liberté d'usage, liberté d'avoir un temple de sa communion, de se marier suivant les usages de sa communion ? Pourquoi ne pas spécifier ces usages ?

Que signifient sur-tout ces mots : *en ce qui ne sera pas contraire aux loix du royaume ?* S'ils offrent un sens clair, ne détruisent-ils pas complétement les faveurs antérieurement accordées ? ou au moins ne jettent-ils pas dans une grande incertitude sur ce qui est, ou n'est pas accordé ?

Eh ! pourquoi ne pas avoir, sur-tout quand on traite avec des étrangers, un langage clair et sans détour, au lieu de s'envelopper dans un jargon équivoque, et par cela même dangereux, parce qu'il fait naître la méfiance, et peut donner lieu à la supercherie ? Pourquoi ne pas leur dire nettement :

« Si vous venez dans nos Etats, si vous y amenez vos femmes, vos enfans, si vous y apportez vos fabriques, si vous vous y fixez, vous jouirez de tous les droits des citoyens. Ces droits sont de posséder sa propriété en toute sûreté, de n'en pouvoir être dépouillé que par la loi et les tribunaux, etc. Si vous fixez votre demeure avec nous, vos enfans hériteront de vous sans aucun obstacle ; vous

pourrez conserver vos opinions religieuses. Lorsque vous serez en certain nombre, vous pourrez avoir un temple pour y adorer l'Eternel à votre manière, avoir des ministres, des assemblées ; vous pourrez vous marier suivant vos rits, etc. Si la France ne vous convient pas, rien, absolument rien ne vous empêchera d'en sortir librement, d'en emporter vos richesses ».

On a voulu dire tout cela par l'arrêt, me répond-on : il falloit donc l'exprimer nettement; et pourquoi ajouter ces mots obscurs: *en ce qui ne sera pas contraire aux loix du royaume?*

Hé quoi ! cet Allemand, cet Italien, cet Anglois, qui seroient tentés de s'établir en France, connoissent-ils vos anciennes ordonnances ? feuilleteront-ils vos innombrables *in-folio* ? Certes ils ne le feront pas, ils resteront chez eux ; vous aurez donc manqué votre but.

D'ailleurs, ne savent-ils pas qu'il y a un siècle, et depuis même, on a rendu des milliers d'ordonnances contre les calvinistes; qu'elles ne sont point encore révoquées ? Ne doivent-ils pas craindre qu'on les ressuscite

contre

contre eux, s'ils déplaisent ? Ils resteront chez eux, et, encore une fois, vous aurez manqué votre coup.

Il est d'autant plus nécessaire, pour les monarchies, de ne point déguiser, sous une forme captieuse, les avantages par lesquels elles cherchent à attirer les étrangers, que les états libres, tels que l'Irlande et l'Amérique libre, n'assujétissent les *immigrans* à aucune capitulation, à aucune gêne. Ils leur offrent tous les droits de citoyen, dès qu'ils touchent la terre libre. — Et quels droits ! En Irlande, celui de voter aux élections ; dans les Etats-Unis, celui d'être élus eux-mêmes ; et, par conséquent, les droits les plus séduisans, parce qu'ils sont les plus propres à maintenir la dignité de l'homme qui en a, les plus propres à en donner à celui qui n'en a pas.

Quand on sent le besoin d'attirer chez soi des étrangers, on ne doit rien épargner, sur-tout dans les Etats qui sont fort avancés vers la civilisation. C'est un moyen d'y régénérer les mœurs, s'il est possible de les régénérer, mais sur-tout d'y éclairer l'industrie ; car, pour exister dans une terre étrangère, pour y gagner de la considération et de la

confiance, les *immigrans* sont forcés d'avoir de bonnes mœurs, de la probité, de l'exactitude. Leur exemple ne peut donc qu'avoir une influence salutaire sur la nation qui les reçoit dans son sein.

D'ailleurs, ayant des opinions, des habitudes, des connoissances différentes de celles de cette nation, ils peuvent lui servir à briser ses mauvaises habitudes, à lui donner plus d'étendue dans ses vues, plus de cosmopolisme, c'est-à-dire, de ce caractère propre à rapprocher les nations les unes des autres, et à diminuer les antipathies nationales.

Quand on se pénètre des avantages que retire un pays des étrangers qui se fixent dans son enceinte, on est étonné de voir presque tous les gouvernemens s'en occuper si peu, avoir si peu d'attention pour eux, et souvent ne point respecter leurs droits. On devroit, au contraire, d'autant plus protéger un étranger, qu'il semble moins appuyé que le citoyen par les loix; qu'il ne les connoît point, qu'il peut être aisément dupe des artifices et de la chicane; que souvent il n'entend pas la langue; qu'enfin, étant isolé, il n'a ni famille, ni amis, ni patrons.

Dans cet abandon général, l'étranger de

voit être environné de la sauve-garde d'un ministre particulier, qui veilleroit spécialement sur sa sûreté; et c'est l'inverse dans beaucoup d'états.

Soupçonne-t-on un étranger? On examine peu; on l'arrête : à un citoyen, on laisseroit la liberté, ou au moins on le traiteroit doucement; on met l'étranger au secret. Les subalternes, insolens, en raison de la légèreté et de l'indifférence des supérieurs, le traitent avec dureté; car, qu'en a-t-on à craindre? C'est le mot de tous. — Sorti de prison, cet étranger ira-t-il faire retentir de ses plaintes le temple de la chicane? Il craint que ce ne soit une nouvelle forêt; il fuit, en maudissant cette terre ennemie.

Aussi, tandis qu'on voit, dans ceux qui entendent mieux leurs intérêts, des François diriger la plupart des manufactures, voit-on peu d'étrangers en venir élever chez nous.

Mille obstacles les en éloignent, la variabilité dans les principes de l'administration, la complication et l'obscurité des loix, l'incertitude de trouver dans leur force un appui suffisant contre l'oppression, et sur-tout contre le despotisme des compagnies ou des monopoleurs, qui, sans cesse armés de leurs

privilèges, troublent l'industrie particulière, ne sont-ce pas des motifs propres à arrêter toute espèce d'immigration étrangère, puisqu'ils forcent même les indigènes à talens d'émigrer ?

On pourroit citer, pour preuve de ce qu'on avance, des faits bien connus, tout récens, qui ont trait même à la fabrication des toiles peintes ; mais nous ne voulons pas faire un livre sur chaque article des exportations françoises ; nous nous bornons à dire que *beaucoup de liberté et peu de réglemens* (1), sont les deux grands moyens de perfectionner en France les manufactures de toile, comme toutes les autres.

---

(1) On peut citer, comme une preuve de ce que l'on a dit dans le cours de cet ouvrage, que les réglemens même qui paroissent favorables à l'industrie, lui nuisent ; on peut citer, dis-je, le nouvel arrêt rendu en faveur des toiles françoises ; arrêt qui, sous prétexte d'empêcher la fraude, les assujétit à être timbrées. Le droit en paroît bien modique ; cependant il grève sensiblement les manufactures, il les gêne d'ailleurs en les asservissant aux caprices des commis ; et il ne prévient point la fraude : ainsi, pour empêcher le fabricant d'être volé, on prend d'abord son argent, et le vol a toujours lieu. Il aimeroit mieux qu'on le laissât se défendre seul contre les voleurs.

SECTION VI.

SOYERIES, RUBANS, BAS DE SOIE GALONS, etc.

Si l'on doutoit de l'influence énergique des gouvernemens, lorsqu'ils veulent encourager les manufactures, le succès prodigieux qu'ont en France celles de soie, en fourniroit une preuve éclatante. Elles y occupent plus de soixante mille métiers, et la moitié de la soie qu'on y emploie est un produit de son sol.

Les autres états de l'Europe, à l'exception de l'Espagne et de l'Italie, sont obligés de tirer de chez l'étranger toute la soie nécessaire aux manufactures qu'ils ont établies à l'imitation des françoises.

Si l'on ajoute à l'avantage que cette circonstance donne aux François, leur singulière aptitude pour la fabrication de tous ces objets de luxe, leur incroyable fécondité pour les varier, l'empire absolu et général qu'on leur accorde sur le goût et la mode qui président à toutes ces fabrications, empire si frappant, que par-tout on ne fait que les copier ; il ne restera pas de doute que les soyeries, les rubans, les bas de soie et les galons françois

seront préférés à tous les autres dans les Etats-Unis.

Le lord Sheffield donne cependant pour concurrens à la France, l'Angleterre et l'Espagne. C'est une nouvelle preuve de sa partialité pour son pays, et de son aversion pour la France. Les Américains libres trouvent les soyeries de France meilleures, plus agréables et moins chères que celles de l'Angleterre.

Il est à observer que cette dernière nation ne peut point entreprendre avec avantage, les fabriques de dorure, et en général toutes celles qui ont pour base l'emploi des métaux brillans. On est obligé de s'y servir du feu comme agent, et le feu du charbon de terre leur est nuisible. L'atmosphère y est d'ailleurs perpétuellement chargé de vapeurs sulfureuses, dont le contact ternit en peu de temps les dorures; et c'est peut-être le motif qui, plus que les mœurs, a banni et bannira ce genre de luxe de l'Angleterre; ce qui n'est pas un malheur.

Il n'est pas à craindre que les soyeries se fabriquent dans les Etats-Unis. Depuis les soins qu'exige l'insecte qui fournit la soie, jusqu'à l'arrivée de l'étoffe dans le magasin où elle doit être vendue, presque tout est main-d'œu-

vre, et celle dEurope doit être long-temps, si ce n'e t pas toujours, à meilleur marché que celle des Etats-Unis.

Cependant comme il se fait à cet égard des tentatives dans les Etats-Unis, et comme notre but est d'éloigner les Américains libres du goût des manufactures, sur-tout de celles de luxe, nous ne devons pas laisser échapper ici l'occasion de leur en peindre les inconvéniens et les abus inséparables. Il n'en est point qui aient eu plus de succès, en France, que celles de soie. Cependant voyez l'affreux tableau qu'en fait M. Mayer, directeur des fabriques du roi de Prusse, dans son mémoire sur les manufactures de Lyon, (Paris, Moutard. 1786.) Il indique comme cause de la décadence de ces manufactures, la cherté des commestibles, occasionnée par leur multiplicité, l'ivrognerie excessive des ouvriers, les dimanches; l'infection des tristes logemens qu'ils habitent, les banqueroutes, qui sont le résultat de l'impéritie et de la mauvaise foi, la cessation du travail pendant les deuils de cour, qui occasionne l'émigration des ouvriers; les vols des ouvriers infidèles, l'inconduite des commis, les accaparemens de soie, etc. abus d'autant plus effrayans, dit

N 4

M. Mayer, qu'ils sont, pour la plupart, enfans du luxe même, et que naissant ou des richesses acquises, ou de l'avidité d'en acquérir, ils semblent devoir germer dans les manufactures.

Qui peut prêcher l'établissement des manufactures, en lisant les réflexions suivantes du même auteurs?

« La concurrence des fabriques en nécessite le bas prix, pour vendre de préférence, il faut vendre à meilleur marché; il faut que le salaire des ouvriers soit modique, et qu'ils ne gagnent que le nécessaire; il faut que l'ouvrier ne s'enrichisse jamais. S'il devient riche, il devient difficile, exigeant, il fait des ligues, il impose des lois, il se dissipe et ne travaille pas, il fait hausser le prix de la main-d'œuvre, et les fabriques tombent. *Ainsi les riches étoffes doivent être arrosées des larmes de l'ouvrier qui les fabrique* ».

Cette dernière phrase ne doit-elle pas dégoûter à jamais les Américains libres de la manie des manufactures du luxe. — Qu'ils réfléchissent enfin que pour soutenir les fabriques de soie de Lyon, le même auteur propose au roi de France de sacrifier son goût pour la simplicité des habits, de se vêtir d'habits brillans, etc.

La détresse où s'est trouvée la ville de Lyon, en 1788, doit offrir un exemple à jamais effrayant des inconvéniens attachés aux grandes manufactures, et sur-tout à celles dont le luxe et la mode sont le principal objet. Les soies ayant manqué, et la soyerie étant la fabrique principale de cette ville, deux mille deux cens ouvriers, renvoyés de leurs attéliers, par le défaut d'emploi, se trouvèrent réduits, avec leurs familles, à la plus affreuse misère. En vain la charité, l'intérêt des fabriquans, le gouvernement vinrent à leur secours. En mai 1788, ces malheureux exposoient, dans une requête au roi, qu'en leur donnant à chacun 2 sous par jour, à peine y avoit-il en caisse un fonds suffisant pour atteindre la fin du mois. On voulut employer ces ouvriers à différens travaux pénibles, tels que le remuement des terres. Il fallut y renoncer. M. Bergasse, qui plaidoit leur cause, disoit à cette occasion :

« Ce moyen n'étoit pas praticable ; parce » que la vie sédentaire e ces individus, la » qualité, et quelquefois l'insuffisance de » leur nourriture, souvent l'excès de leur tra- » vail, les réduisent à la complexion la plus » foible ; parce que les enfans, dans cette

» classe d'hommes, nés de pères débiles,
» viennent au monde la plupart mal-sains,
» et rachitiques; que dans leur enfance on
» ne leur apprend qu'à manier la soie, puis
» à la mettre en œuvre; que pour tout autre
» profession, à moins qu'elle n'ait une grande
» analogie avec la leur, ils sont absolument
» sans force et sans adresse, etc. « (*Voyez* le mémoire de la ville de Lyon, au roi; mars 1788).

Ces faits frappans empêcheront sans doute les Américains libres de se livrer si promptement aux munufactures, et sur-tout à celles des soyeries. Il faut maintenant venir à leur consommation.

La consommation de ces objets ne sauroit être bien grande dans les Etats-Unis (1), s'ils suivent le genre de développement auquel la nature les appelle. A l'exception des rubans, le reste ne convient qu'aux grandes villes, où la vanité, sans cesse excitée, fait de la parure un objet de recherche, et presque

(1) Le lord Sheffield dit qu'elle n'est pas le cinquième des toiles, indiennes, etc. Mais que signifie ce calcul? Le pays qui consomme le plus d'étoffes de soie, n'en consomme peut-être pas la vingtième partie de ce que le lord Sheffield entend par les toiles, indiennes, etc.

de nécessité (1) : mais ces grandes villes sont sans doute rares dans les Etats-Unis. Il est plus certain encore que la consommation des soyeries, n'y forme pas dans cet instant un article considérable, et qu'elle n'augmentera que très-lentement, et d'une manière presque insensible. Sans doute il faut en féliciter les Américains libres ; leurs mœurs seront bonnes et simples, tant qu'ils n'en auront pas contracté le besoin ; mais s'ils ne l'ont pas eux mêmes, ils rechercheront ces articles pour en former des branches de leur commerce interlope avec les Espagnols. La nature les invite à faire un jour ce commerce d'une manière avantageuse, et par mer (2) et par

(1) Dans les grandes villes même, la nécessité commence à forcer les Américains libres de renoncer au luxe. Ainsi il s'est formé à Hartford, dans le Connecticut, une association des femmes les plus respectables, qui, pour concourir au paiement de la dette publique, se sont engagées, dans leur séance du 6 novembre 1786, de ne plus acheter de gazes, rubans, plumes, soyeries, et en général de modes étrangères.

(2) Ce commerce s'établira mieux par terre. — Les risques y sont moins grands. — Les grandes rivières, qui arrosent ces immenses contrées, le favoriseront. Un commerce par mer doit être protégé par une puissance navale, et la nature des choses empêchera, pendant long-temps, les Américains libres d'en avoir une.

terre; car l'on sait que les individus malhe-
reux qui végètent dans l'Amérique méridio-
nale, maîtres et esclaves, tous ne soupirent
qu'après le luxe, le faste, la parure; les
étoffes brillantes de la France, ses soies, ses
galons y seront donc recherchés, demandés
enlevés avec avidité.

Quoi qu'il en soit de ce commerce, qui
n'existe encore que dans l'avenir, et que d'au-
tres circonstances doivent précéder, il existe
dès à présent une certaine consommation de
soyeries, de rubans, etc. dans les Etats-Unis
et les François doivent s'empresser de la
fournir.

Nous observerons à ce sujet que, si le gou-
vernement françois ordonnoit que les paque-
bots réglés, partant de France pour l'Amérique
libre, reçussent des marchandises à bord
autant que leur destination peut leur permet-
tre, il se feroit très-fréquemment de petits
envois de nos étoffes de soie, rubans, gazes
bas, etc. et ces objets serviroient actuelle-
ment, mieux que tout autre, à établir des
relations non interrompues, et qui, par les
lumières qu'elles donneroient, et les essais
qu'elles faciliteroient, conduiroient natu-
rellement à ces grandes relations du com-

merce auxquelles les François doivent pré-
endre.

On ne doit pas négliger en France la facilité ue ces paquebots offrent aux envois de archandises de valeur, et de petit encom-rement, puisque, dans cette classe de mar-handises, il en est dont la préférence est as-urée aux François. Nous reviendrons sur ces aquebots, qu'il est important de maintenir et endre plus fréquens, et dont il est à souhaiter u'aucun monopole de droit ou de fait ne s'em-are pour une branche de commerce, à l'ex-lusion de toute autre.

SECTION VII.

Chapeaux.

Quoiqu'un beau chapeau s'appelle un cas-or, il ne s'ensuit pas que le Canada et les ontrées qui l'avoisinent, comme les Etats-Unis septentrionaux, soient plus favorables la fabrication des chapeaux que la France. Les chapeaux de pur castor sont d'un mau-ais usage, fort incommodés par leur pésan-teur. Les plus fins, les plus beaux et le meil-leurs chapeaux contiennent assez peu de poil de cet animal, auquel les François attachent

trop de prix, quand ils pensent à la perte du Canada. — La laine, les poils de lièvre et de lapin, les fils de chèvre, qui ne sont que de la laine et le poil de chameaux, sont plus nécessaires à la fabrication des chapeaux, que le poil de castor. A la rigueur on peut se passer de celui-ci, même pour ceux qui réunissent la bonté, la souplesse et la légèreté. Le peu de chapeaux de castor qui se fabriquent dans les Etat-Unis, suffira à leur consommation. Il ne faut pas d'ailleurs cesser de leur répéter cette grande vérité : Les manufactures ne leur conviennent que dans les objets où elles s'associent immédiatement avec l'agriculture, et en facilitent les opérations : celles des chapeaux ne sont pas de ce genre.

L'Europe fournira donc les chapeaux aux Américains; et de quelle importance n'est pas cet objet, lorsque l'on songe à l'acccroissement rapide de leur population ! On peut affirmer que toutes les nations à portée de faire des envois, leur vendront des chapeaux : mais ceux de France auront la préférence. Cette fabrication y est née. — Les François seuls l'ont portée ailleurs, comme beaucoup d'autres choses. Mais elle n'a pas cessé de se perfectionner en France : les chapeaux françois

sont toujours, chacun dans leur espèce, les mieux foulés, les mieux teints, les plus agréables. Quand le gouvernement aura résolu de faire pour les laines ce qu'il a fait pour les mûriers, cette fabrication sera d'autant plus avantageuse alors pour les François, qu'ils seront moins tributaires de l'étranger pour les matières qu'elle emploie.

SECTION VIII.

Cuirs, souliers, bottes, selles, &c.

A quelle cause doit-on attribuer la grande supériorité des cuirs anglois sur les cuirs françois? Pourquoi les ouvrages de cuir, quels qu'ils soient, ont-ils en Angleterre cette propreté de main-d'œuvre, cette apparence si séduisante dont les François n'approchent pas encore? Il faut le répéter; c'est qu'en Angleterre, l'homme honore la profession de tanneur et s'en honore; tandis qu'en France c'est le contraire. Un tanneur, un cordonnier, un sellier anglois, ne quittent pas leur profession, lorsqu'ils deviennent riches; mais ils font servir leurs richesses, à mesure qu'elles augmentent, à donner du lustre à leur état, à multiplier leurs attéliers, à étendre leurs

affaires, à devenir importans dans la chose même qui leur en fournit les moyens. Les cuirs qui sortent des tanneries, dont le maître est dans l'aisance, sont toujours bien travaillés, parce qu'il peut faire des avances, parce qu'il y emploie le temps nécessaire. — Un pauvre tanneur est toujours pressé pas ses besoins de tirer ses cuirs de la fosse, où cependant il faut qu'ils restent long-temps pour acquérir une bonne qualité. En général, il est impossible, avec cette pénurie d'argent inconnue aux Anglois, qu'on ait le temps de fabriquer de bonne marchandise. Ceux qui emploient le cuir, n'acquièrent également de la réputation dans leurs profession, qu'en proportion des grandes provisions faites d'avance, qui les mettent à portée de ne fournir que des cuirs perfectionnés par le temps. On demandera comment font ces commerçans? Ils trouvent du crédit, si dans les apprentissages qui précèdent leur établissement, ils ont acquis une bonne réputation (1).

(1) On sent que cette espérance d'être un jour, avec une bonne conduite, en état de s'établir avec de grands secours, vaut tous les livres de morale. Les gravures d'Hogarth qui représentent le sort de l'apprentif paresseux, peignent au vrai les mœurs angloises. La fin de l'ouvrier n'est pas

Ce crédit est alors appuyé non-seulement sur la certitude de leurs succès, mais encore sur celle de voir durer ces établissemens, de les voir devenir un moyen constant de consommation.

Tel est le secret des Anglois pour soutenir et accroître leur commerce en tout et par-

---

de devenir secrétaire du roi. Il épouse la fille du bon maître qui l'a élevé, et lui succède dans les mêmes affaires qu'il a contribué à étendre.

Ce n'est pas qu'il faille blâmer le tanneur françois qui troque sa profession contre un brevet de secrétaire du roi ou de commissaire de guerres. Il calcule bien. Il voit que la considération ne s'accorde point au talent et à l'industrie, et il se hâte d'acheter un titre.

On a donc tort de plaisanter les négocians et les artisans qui, pour de l'argent, se font enregistrer dans la classe privilégiée des nobles. C'est un mal pour l'état, mais la faute n'en est point à eux; elle est due à l'espèce de flétrissure que le gouvernement imprime encore à la roture.

On doit observer ici combien la spéculation qui a établi cet ordre de choses a été fatale à la nation. Pour se procurer de l'argent, on a créé des charges qui annoblissent; on a séduit le roturier pour les lui vendre; on l'a dégoûté de son état en le déshonorant; et pour quelques millions que procure lentement cette mesquine opération, on ruine le commerce en lui enlevant ses fonds, ce commerce, dont la prospérité soutenue, apporteroit sans cesse des millions à l'état.

tout. Si les François peuvent un jour le mettre en pratique, tous leurs ouvrages de cuir égaleront bientôt la perfection des ouvrages en cuir des Anglois. L'avance que ces derniers ont sur les premiers, ne doit pas décourager ceux-ci ; mais il est nécessaire, pour le succès de cette concurrence, que le gouvernement françois délivre les tanneurs des entraves dont il les a entourés, et supprime ou diminue les droits énormes dont les tanneries sont écrasées.

Deux causes ont singuliérement contribué à ruiner les tanneries en France ; les droits considérables imposés successivement, depuis supprimés, en partie par prudence, surtout l'inspection sévère que les commis peuvent faire à chaque heure du jour et de la nuit chez les tanneurs. Rien ne dégoûte plus de sa profession l'homme qui a quelqu'énergie, que cette servitude avilissante, que la crainte, que la gêne d'être à chaque instant troublé dans ses foyers domestiques par de méprisables satellites, qui ne vivent que du mal qu'ils font, et que la certitude de l'impunité, l'intérêt et l'habitude rendent durs, insolens, et souvent parjures.

On a vu des procès considérables naître

ces visites, et des tanneurs très-riches se hâter de quitter une profession qui ne leur promettoit que des tourmens, des angoisses, des pertes, et des procès (1). On sera long-temps à réparer le mal que la ferme à fait aux tanneries (2).

SECTION IX.

VERRERIES.

Les verreries angloises sont très-perfectionnées, et l'Angleterre en fait un très-grand

(1) Depuis seize ans que j'observe, j'ai vu bien des procès de cette espèce; tu frémiras, quand je te dirai ce que j'ai vu. Une fois j'écrivois à des financiers, qu'il y auroit moyen d'accroître les revenus du roi, en s'abstenant du régime violent qu'on suivoit; qu'il en résulteroit un bien infini, et j'en donnois la preuve. Ils ont eu l'insolence de me répondre *que c'étoit-là de la morale*, et qu'ils ne l'aimoient pas. J'ai cette lettre signée d'eux. J'ai vu des circonstances où l'intérêt du public s'accordoit en quelque façon avec l'impôt. Eh bien! par une bisarrerie qui souille les cœurs, on n'a pas voulu se prêter à cet accord merveilleux; ce sont des faits, et ils sont bien authentiques. — Lettre de M. B. —, qui a long-temps travaillé dans la régie et les aides. — *Note nouvelle.*

(2) L'assemblée nationale a senti la force de tous ces raisonnemens, et a détruit la régie des cuirs; et il est à

objet d'exportation. L'Amérique libre doit préférer les verres anglois à ceux des François, puisque ceux-ci les préfèrent eux-mêmes à ceux de leurs fabriques ; il faut en excepter les bouteilles communes, mieux faites en France, et d'un plus beau verre, que celles des Anglois. Mais quoique cette opinion blessera sans doute l'intérêt de ceux qui ont des établissemens en ce genre, il faut le dire et le répéter souvent, la France, loin de les encourager, doit desirer leur destruction. Cette sorte de fabrique détruit le combustible ; et cette destruction rapide est effrayante, quand on la compare à la lenteur de la reproduction.

Les Anglois, assis sur leurs mines de charbons, s'inquiétent peu de la voracité des fourneaux où l'on fond le verre ; mais quoiqu'on dise que nous ayons le même avantage, il est encore permis d'en douter. Il ne suffit pas d'ailleurs d'avoir sous ses pieds d'immenses mines de charbon, il faut encore

---

espérer que cette opération ressuscitera cette partie intéressante de notre commerce. Nous avions donné, dans la première édition de cet ouvrage, le calcul des droits énormes que supportoient les cuirs ; nous supprimons ce calcul comme inutile. *Note nouvelle.*

pouvoir les exploiter à peu de frais. Il faut que les verreries, placées à portée des mines, ne soient pas trop éloignées de la mer, car les transports devenant dispendieux, donneroient l'avantage aux Anglois, qui, de tous les points de leur île, peuvent se rendre facilement à la mer. Enfin, la consommation des verreries, bien plus grande en France que celle des Anglois, est peut-être déjà trop considérable, si on la compare avec les moyens auxquels la réduit la disette, toujours croissante, des combustibles.

Cette disette de bois, qui commence à se manifester, devient d'autant plus effrayante, que les combustibles, essayés pour le remplacer, n'ont pas encore réussi, et que le luxe et la population tendant à s'accroître, sur-tout avec le commerce, la consommation du combustible doublera.

Mais pour achever de se convaincre que cette puissance ne doit pas mettre ses verreries au rang des objets d'importation dans l'Amérique libre, il ne faut que réfléchir sur la position actuelle des Etats-Unis. Ils ont d'immenses forêts à renverser ; par conséquent il leur convient infiniment d'établir chez eux des verreries, et de les y multi-

plier autant qu'ils le pourront. — La main-d'œuvre, employée à détruire les bois pour les défrichemens, en même temps qu'elle dispose la terre à la culture, servira pour la production d'un objet de manufacture très-étendue. Ainsi l'utilité de cette destruction double pour les Américains libres (1). Il ne faut pas douter que cette considération ne les frappe, qu'ils ne conçoivent un jour le projet de fournir eux-mêmes l'Europe de verreries, d'ajouter cet objet aux articles qu'ils peuvent échanger avec ces produits européens, qu'il ne convient pas aux Etats-Unis de cultiver ou de manufacturer chez eux. Il ne faut pas douter davantage que la France ne

(1) C'est ce qu'on fait dans le New-Jersëy pour les forges. — Il est impossible, dit l'auteur du *Cultivateur américain*. de voyager à travers cette province, sans rencontrer quelques petits fourneaux où l'on fond et où l'on forge le fer. Un propriétaire a-t-il un grand marais boisé qu'il voudroit nettoyer, il commence par faire une digue à une extrémité, pour arrêter l'eau du ruisseau qui le traverse. Il établit dans cette eau les roues nécessaires à la fabrique du fer, etc. etc. et dans un nombre d'années, le voyageur qui n'avoit vu en passant qu'un vaste étang rempli d'arbres renversés, et qui n'avoit entendu que le bruit des marteaux et des enclumes, voit des champs bien enclos, des prairies vastes, etc.

gagnât beaucoup à voir éteindre toutes ses verreries par les verres des Américains, qui les lui vendroient en échange de ses vins, de ses draps, de ses toiles peintes, de ses soyeries, etc. En attendant cette époque, ce seroit sans doute une opération salutaire que d'ouvrir le royaume aux verreries étrangères.

SECTION X.

Fer et acier.

La consommation de ces deux objets est immense dans les Etats-Unis; le seul article des clous monte à des sommes considérables. On n'en sera point étonné, quand on se rappelera que toutes les maisons, tous les enclos des Américains sont en bois, qu'ils construisent une quantité prodigieuse de navires, qui exigent de nombreuses réparations.

Il en est de même pour les scies, les pelles, les houes, et, en général, tous les instrumens nécessaires à l'agriculture et à la navigation.

Les Américains sont singulièrement recherchés dans ces instrumens de première nécessité; ils y portent le goût général des Anglois; ils ne veulent que du bon. En compa-

rant ceux qu'ils fabriquent eux-mêmes avec les outils travaillés en France, on est forcé de convenir que, dans ce dernier pays, on est loin d'eux pour la perfection en ce genre. Cette perfection tient à l'aisance du laboureur et à la considération dont jouit l'agriculture. L'imperfection est une suite nécessaire de la gêne et de l'avilissement.

Les Américains libres ont tenté de fabriquer eux-mêmes le fer et l'acier. On a élevé plusieurs manufactures à New-Yorck, dans le New-Jersey, en Pensilvanie. A la vérité, elles sont en petit nombre ; elles vont se multiplier nécessairement par les raisons que nous dirons ci-après.

L'Angleterre exportoit ci-devant une quantité considérable de fer et d'acier de l'Angleterre. Pour favoriser son exportation, le parlement avoit même défendu l'établissement dans les Etats-Unis, de moulins ou autres machines pour faire de l'acier. (*Voyez* l'acte de la vingt-cinquième année de George II, chap. 29, sect 19.)

On doit juger, par ce trait, jusqu'à quel point une métropole, ou plutôt les monopoleurs, peuvent porter l'avidité, puisqu'ici l'on défendoit aux Américains de jouir des avan-

tages que la nature prodiguoit sous leurs pieds : le monopole ne respecte rien. Quand on considère ses attentats, doit-on être étonné de la mésintelligence éternelle entre les colonies et les métropoles ; mésintelligence qui finit, ou par la ruine des unes, ou par leur séparation des autres?

Les mines n'ayant pas fourni à l'Angleterre, jusqu'à présent, le fer convenable pour certains instrumens, elle avoit eu recours à celles de la Russie et de la Suède sur-tout, dont le fer et l'acier sont les plus estimés. Elle ne faisoit donc, à l'égard de l'Amérique, que le rôle d'une main intermédiaire, et ce détour augmentoit les frais du colon, sans aucun bénéfice pour lui. Il n'existera plus, parce que les Américains vont traiter directement avec les Suédois et les Russes.

Le lord Sheffield calcule qu'année commune, l'Angleterre exportoit 50,000 tonneaux de fer étranger, dont 15 à 20,000 étoient ensuite réexportés aux colonies, soit en nature, soit fabriqués.

Le profit pour la métropole, sur cette réexportation, étoit, suivant le même lord, de 12,000,000 liv. tournois environ.

Pendant la guerre, et depuis la paix, on a fait, en ce genre, quelques envois de France dans les Etats-Unis; mais ils n'ont pas réussi. Accoutumés, d'après les principes des monopoleurs, principes qui, jusqu'à présent, ont dirigé notre commerce lointain; accoutumés, dis-je, à fournir à leurs colonies des outils fragiles et très-imparfaits; les négocians françois ont voulu traiter les Américains libres comme leurs esclaves des îles (1), et les Américains ont refusé leurs

(1) La chambre du commerce de Marseille, dans une instruction très-bien faite, adressée, en 1784, aux négocians, leur avoit recommandé de suivre le contre-pied. Songez bien, leur disoit-elle, que vous n'avez pas à traiter ici avec des colons ignorans ou asservis; c'est avec un peuple libre, et par conséquent tendant rapidement à la perfection. Il faut, si vous voulez réussir, apporter la plus grande loyauté, des vues étendues, libérales, etc. Nous n'avons pas lu cette instruction. Un homme de lettres, qui a résidé long-temps dans ce pays, nous en a donné les idées que l'on vient de rapporter. On ne doit point être étonné de trouver, dans les négocians de Marseille, les lumières sur le commerce, *si rares ailleurs*. Moins entouré d'entraves, le commerce doit offrir des idées plus saines. On retrouve le même ton, la même énergie dans un excellent mémoire sur les franchises de cette ville, publié récemment contre la ferme générale.

marchandises. Ils ont dit qu'en France on ne savoit pas même faire des clous ; et à la lettre, ils ont eu raison ; ils ont préféré le fer et l'acier anglois, quoique des droits d'exportation en augmentent la cherté.

Il est assez probable que la législature angloise, suivant le conseil du lord Sheffield, les supprimera, et cette suppression, jointe au bénéfice d'économie, procuré par la découverte du lord Dundonald et de MM. Watt et Boulton, pour chauffer les fourneaux à moitié moins de frais, produira sans doute une réduction dans le prix de ces fers.

Cette diminution est une des causes qui doit empêcher les François de tenter la concurrence sur ce point avec les Anglois ; mais il en est une autre bien plus décisive encore.

En effet, les observations ci-devant faites sur la nécessité d'éteindre les verreries en France, s'appliquent naturellement à cette branche considérable d'ouvrages en fer, dont la main-d'œuvre est la moindre dépense, et qui exigent une grande quantité de matières combustibles. Les Etats-Unis sont forcés de détruire leurs immenses forêts ; la France doit, au contraire, s'occuper de leur reproduction. Ainsi les fonderies et les forges of-

friront, dans l'Amérique libre, l'avantage de mettre à profit des bois que, sans ces manufactures, il faudroit également brûler, tandis qu'en France, les bois et les charbons y devenant tous les jours plus rares et plus chers, rendent ces établissemens plus dispendieux. Or, comme l'abondance avec laquelle la mine de fer se rencontre par-tout (1), fait dépendre presqu'entièrement le prix du fer de celui des combustibles nécessaires pour le fondre, il est évident que les Etats-Unis ont, sur les François, et même sur les Anglois, un avantage considérable.

D'ailleurs, les forges font partie du train nécessaire aux travaux de la campagne; car s'il falloit chercher au loin les outils d'agriculture, on seroit bientôt arrêté dans les progrès des défrichemens; les produits ne payeroient pas la dépense, et celle-ci seroit encore augmentée par la nécessité, toujours renaissante, de substituer des outils neufs à ceux qu'on n'auroit aucun moyen de réparer. Or, dès qu'un peuple a des mines de

(1) Il est maintenant constaté qu'il y en a beaucoup en Amérique. On y a découvert des mines d'étain et d'un superbe cuivre.

fer, dès qu'il est conduit, par la nature des choses et par la nécessité, à établir chez lui des fonderies et des forges, il n'est pas long-temps, pour peu qu'il soit actif et industrieux, à renoncer à des secours étrangers, pour tous les ouvrages de fer qui appartiennent essentiellement à l'art du forgeron, à celui du serrurier, et aux forges des maréchaux (1). Aussi, comme on l'a déjà observé, les Américains libres sont-ils à présent pourvus de ces établissemens ; et comme l'industrie angloise les a créés et dirigés, tout ce qui en sort a ce degré de perfection que l'on n'a pas encore atteint en France.

Remarquons ici que ces fabriques, tenant à la vie agricole, travaillant pour elle, au

(1) Il faut peut-être en excepter les clous. Leur prix semble devoir être long-temps en Europe beaucoup plus bas que dans l'Amérique libre. Si, comme l'atteste M. Smith, dans son traité de la Richesse des Nations, un jeune homme de vingt ans peut faire deux mille quatre cens clous, qu'on juge à quel bas prix le bon marché de la main-d'œuvre doit les faire descendre. Par-tout où elle est chère, on ne peut donc faire des clous. Cependant nous lisons dans les gazettes américaines, qu'on a déjà établi dans un des états, une grande manufacture de clous. Réussira-t-elle ? L'avenir nous l'apprendra.

milieu d'elle, ne peuvent avoir aucune de ces influences nuisibles qu'on doit craindre de ces manufactures compliquées, concentrées dans l'enceinte des villes, et dont les travaux meurtriers épuisent le physique, en corrompant le moral.

Ainsi, pour résumer cet article, loin d'encourager les exportations des fers manufacturés en France, le gouvernement doit, pour son propre intérêt, encourager l'importation des fers étrangers, parce que ces sortes de manufactures enlèvent les combustibles à des besoins plus pressans, et à des manufactures moins destructives, où la main-d'œuvre donne un plus grand profit.

Il n'en est pas cependant de même des ouvrages recherchés en fer, en acier et en cuivre, où la main-d'œuvre surpasse les autres dépenses. Ils appartiennent à cette organisation *maladive*, que les Américains libres ne doivent pas envier. Mais il ne faut pas se dissimuler que la concurrence des Anglois ne soit difficile à soutenir sur cet objet. Leur grande habileté dans la distribution du travail, et différens procédés, dont l'invention n'a été gênée par aucune erreur (1), ou fausse

(1) On ne peut pas trop déplorer ces fausses vues, ces

ue de leur administration, leur donnent un vantage considérable. Il n'est pas impossible

---

lculs étroits, ces craintes de l'ignorance, qui arrachent des ains de l'industrie ces heureuses inventions, propres à nrichir toute une nation. Qui calculera les richesses que Angleterre doit à la seule application du balancier, dont on gouvernement a laissé le libre usage à toutes les ma-ufactures qu'il pouvoit perfectionner, en accélérant eurs travaux ? Et combien de procédés plus ingénieux et lus expéditifs cette machine n'a-t-elle pas produits ? Heu-eusement pour l'Angleterre, il ne s'est pas trouvé dans on sein de ces habiles administrateurs, qui, voyant que e balancier sert à faire de la monnoie, en ont tiré la rofonde conséquence, que chacun feroit de la fausse monnoie, si on en laissoit le libre usage à chacun; comme 'il étoit facile de faire long-temps de la fausse monnnoie! Comme si l'usage plus général du balancier n'éveilloit pas l'intérêt public et même privé, et ne les rendoit pas attentifs à l'abus qu'on en pourroit faire ! Comme si cet usage du balancier ne produiroit pas beaucoup plus de bénéfice au fisc, que ne peut jamais lui en dérober une contrefaçon de monnoie, qui ne peut être ni étendue ni dangereuse! Quand calculeront-ils donc en hommes d'état, ceux qui tiennent les rênes des empires ?

Il est vrai qu'à présent on permet aux artistes d'avoir des balanciers chez eux, en se conformant à certaines formalités. Toujours des formalités ! Il n'y en a pas d'autres requises en Angleterrre, que celle de pouvoir faire les frais de la machine, et l'Angleterre en a-t-elle resenti de

cependant aux François de le balancer ; ca
cette distribution de travail et ces procédés

---

funestes effets ? La fausse monnoie y a-t-elle boulever
l'ordre public, appauvri la nation, diminué les revenus

Avec quelles difficultés cette invention si précieuse d
balancier a percé en France ! On la doit à un Franço
industrieux du quinzième siècle, nommé Briois. Persécu
pour cette découverte, il fut obligé de se réfugier e
Angleterre ; on y accueillit, on y exécuta son inventio
Un autre François, nommé Warin, voulut en faire jo
la France dans le siècle dernier ; il éprouva une pers
cution aussi absurde ; et sans l'appui du chancelier Séguier
il auroit succombé. Nous ne nous permettons pas d
prononcer sur la perfection à laquelle M. Droz préten
aujourd'hui avoir porté le balancier ; mais aux tracas-
ries qu'il éprouve, nous jugerions qu'en effet il a sim-
plifié cette machine, qu'il a rendu moins de bras néces-
saires, et la fabrication de la monnoie beaucoup p
prompte et plus parfaite : deux avantages très-précieu
dans cet art, car les frais ne sauroient en être trop r
duits, et l'exactitude et la perfection dans le *frap* de l
monnoie, sont les plus sûrs moyens de dérouter les fa
monnoieurs. Quelle est donc le génie fatal qui poursu
en France l'industrie ? Celui des compagnies, des corps
des privilèges. Dès qu'une heureuse découverte attaq
leurs profits, ils employent les moyens mêmes les pl
vils, pour les défendre ; intrigues, mensonges, séduc-
tions, tout est licite pour eux, tandis que l'homme d
génie, presque toujours seul, et qui met à son temps u

ne sont ni secrets ni supérieurs à l'industrie françoise. Que le gouvernement adopte et suive enfin la maxime triviale : *qui veut la fin, veut les moyens ;* qu'en conséquence, il n'interdise aucun de ces moyens, et cette industrie n'aura point à envier les succès de celle des Anglois.

SECTION XI.

BIJOUTERIE, ORFÉVRERIE, HORLOGÈRIE, etc

Si les habitans des Etats-Unis concentrent leurs travaux et leurs plaisirs dans la vie agricole, s'ils continuent à chercher le bonheur, non dans le faste, mais dans la nature même et dans la simplicité des mœurs, dans cette simplicité qui produit nécessairement l'aisance, la population et la prospérité des états ; ces habitans rechercheront peu et dédaigneront même la vaisselle d'argent et ces bijoux auxquels nous attachons un si grand prix. Ils réserveront ces métaux précieux aux monnoies et à leur commerce.

Il n'est pas présumable cependant que cet

---

trop grand prix, pour le prostituer à ces manœuvres, n'éprouve le plus souvent que les dégoûts les plus humilians.

ordre de chose subsiste long-temps dans les grandes villes, et sur-tout dans les ports fré-quentés. Les besoins et les goûts européens y sont répandus (1), et l'industrie françoise doit s'empresser de suppléer à leur consom-mation, puisqu'elle peut fournir ces objets à plus bas prix que les Anglois.

Mais il est probable que la vaisselle de cuivre, plaquée d'argent, inventée en Angleterre, prendra dans les Etats-Unis la place de celle d'argent, comme les papiers peints y ont remplacé les tentures, beaucoup plus coû-teuses; cette nouvelle sorte de vaisselle a, pour l'usage, tout l'avantage de l'autre, et coûte infiniment moins.

Comment les Anglois sont-ils déjà si avan-cés dans cette branche d'industrie, tandis qu'il n'existe en France qu'une ou deux ma-nufactures où l'on fasse de la vaisselle de cuivre plaquée d'un seul côté et argentée de

(1) On fait usage de vaisselle d'argent dans les états du midi. On y a de la magnificence, et les voyageurs peu philosophes, ne manquent pas de les prôner en consé-quence. Mais voyez cependant les suites de ce luxe; l'es-clavage y règne, et il y a beaucoup de pauvres. — Il n'y en a point dans les états du nord, et on ne s'y sert pas de vaisselle d'argent.

autre ? Comment les Anglois ont-ils déjà
orté cette invention à un très-haut degré
e perfection ? Comment en ont-ils fait la
atière d'un commerce très-étendu, tandis
ue les François sont réduits à ces deux ma-
ufactures, où l'on ne remarque aucun pro-
ès, et où l'infériorité du travail rebute
eux qui trouveroient d'ailleurs de l'avantage
e servir de cette vaisselle ?

Ces manufactures ont un *privilège exclusif*.
oilà le mot ! Le gouvernement, dans la
ainte qu'on y fît de la fausse monnoie, a
ême interdit d'abord le placage des deux
tés (1).

Les raisonnemens seroient ici superflus. Il
ffit d'ouvrir les yeux, pour voir laquelle
s deux administrations a le mieux servi
n pays ; ou celle d'Angleterre, en ne gê-
nt pas l'industrie, en ne se livrant pas à
s craintes dont un peu d'esprit de calcul
montre l'illusion ; ou la Françoise, en
ivant une marche contraire. Encore une
is, appréhendoit-on que les écus faux se
briquassent par millions, pour sacrifier à

(1) On assure qu'une de ces manufactures a le privi-
e de plaquer l'argent sur les deux surfaces.

cette crainte une industrie qui, certainement, produiroit des millions?

Lorsqu'on parcourt ainsi tous les objets où de petites considérations mettent en France l'industrie aux fers, et condamnent à la médiocrité ses moyens de prospérité; quand on porte delà ses regards sur l'esprit bien différent qui régit l'Angleterre, on est tout étonné de voir qu'il existe encore de l'industrie dans le premier royaume, et que la nation ne croupisse pas dans l'inertie. Que les François rendent graces à la nature, elle les a richement dotés, et sa force tutélaire s'est montrée jusqu'ici supérieure aux malignes influences de la fausse science de leurs administrateurs (1).

---

(1) Un ouvrage curieux et plus utile encore, seroit une histoire fidelle et raisonnée de toutes les erreurs, où la manie réglementaire et prohibitive a jetté l'administration. Il est très-probable qu'il en résulteroit, que le commerce françois a toujours prospéré en raison de l'inexécution des réglemens; qu'en les faisant exécuter avec rigueur, on a favorisé et enrichi le commerce étranger. On ne s'est peut-être jamais douté de l'esprit d'invention et d'industrie que le régime prohibitif de la France a développé chez l'étranger, ni de l'innombrable quantité d'atteliers qui s'y sont élevés, en proportion de la multiplication de

Resteront-ils encore en arrière des Anglois
t des Suisses pour l'horlogerie ? Il faudra
es montres aux Américains libres. Cette ad-
nirable invention porte avec elle un tel degré
'utilité, même pour les classes pauvres de
société, qu'on ne doit pas la considérer
omme une simple acquisition de luxe, sur-
ut dans les Etats-Unis, où l'éparpillement
s habitations en fera sentir davantage la
écessité.

Mais il faut les faire bonnes et à bon mar-
ié; ces deux conditions leur assureront un
bit prodigieux par-tout où la civilisation
iste; là, le temps est une propriété pré-
euse, et son prix rend nécessaire l'instru-
ent qui le divise. — Or, on les fera bonnes
à bon marché, quand on consultera les
istes habiles en ce genre (1).

---

iléges exclusifs en France. Ainsi, celui de la compa-
des Indes a rendu la Suisse semblable aux Indes orien-
, pour les manufactures des mousselines, des toiles et
oiles peintes.

1) Paris en a produit de très-distingués. Ils ont ho-
leur art parce qu'ils avoient beaucoup d'instruction
'esprit; mais leurs élèves, la plupart étrangers et
ant pas les mêmes ressources pour s'attirer de la con-
ation, ont craint l'injudicieuse manie des François,

Cette espèce de manufacture appartiend[ra] toujours aux grandes villes, où l'excès de population tient la main-d'œuvre à bas pri[x], où la difficulté de subsister asservit ce[tte] foule d'êtres foibles et casaniers qu'elles pr[o]duisent, à la loi du riche entrepreneur. L[es] Etats-Unis sont loin d'éprouver cette di[ffi]culté de subsistance, cet excès de popu[la]tion; ils sont donc loin de ces manufactur[es].

SECTION XII.

PAPIERS DIVERS ET PAPIERS PEINTS.

Cet utile produit de vieux chiffons, déd[ai]gnés par l'aisance et que l'indigence ramas[se]

---

de mépriser les mains qui travaillent aux ouvrages m[éca]niques, et ils se sont éloignés. Actuellement il existe d[ans] cette ville un Suisse, M. Breguet, dont les talens égal[ent], si même ils ne surpassent, ceux des horlogers anglois [les] plus célèbres. Heureusement son caractère, ses vues [éle]vées, son zèle obligeant commandent en quelque sorte [les] égards, et le mettent au-dessus du préjugé. Que le gou[ver]nement le consulte, et il lui indiquera bientôt des mo[yens] certains pour que la France ait enfin une manufac[ture] nationale d'horlogerie. Nous sommes instruits qu'il a p[ré]senté au ministère de France un mémoire profond sur c[ette] matière.

vec soin, les manufactures de papier le erfectionnent tous les jours en France. La nanufacture de MM. Johannot d'Annonay nit maintenant de plus beau papier qu'au-une autre manufacture de l'Europe, et la reuve en est simple. Il y a plus de demandes e ce papier pour la Russie, l'Angleterre et Hollande, que cette manufacture n'en peut urnir. Cette rareté du papier d'Annonay plique pourquoi les marchands françois nt encore venir du papier d'Hollande. Pour diminuer, ces bons citoyens ont généreu-ement offert de communiquer leurs procédés tous les manufacturiers de papiers natio-ux, et même de former des écoles de pa-terie. Beaucoup ont profité de ces offres; Etats de Bourgogne leur ont envoyé der-èrement trois élèves. Ces fabricans ont ouvé qu'il n'étoit pas plus coûteux de faire bon, d'excellent papier, que du médiocre. Leclerc, qui en a une grande manufac-re à Essone, s'appercevoit, avec chagrin, 'elle lui coûtoit beaucoup, et ne pro-isoit que de mauvais papier. Il commu-qua ses regrets à M. Johannot. Ce dernier transporta, y fabriqua lui-même de beau pier avec la pâte ordinaire. Voilà certaine-

ment un grand service rendu à la France, et c'est un bel exemple donné à la cupidité des égoïstes monopoleurs, qui, ne pouvant tout faire ni tout embrasser, empêchent que d'autres fassent. Gloire en soit à ces généreux patriotes ! Puisse cet exemple être imité en tout et par-tout ! Cette imitation sera pour eux un éloge plus flatteur, une récompense plus brillante et plus durable que ces cordons et ces rubans indignes du vrai mérite, puisqu'ils sont si souvent le prix de l'intrigue et l'ornement de la médiocrité. — Le plaisir du bienfait et le suffrage des honnêtes gens sont les seules récompenses pures et inaltérables. L'artiste, qui ne sait pas s'y borner, ne fera jamais rien de grand.

Les Anglois eux-mêmes recherchent les papiers françois pour l'imprimerie, et ceux pour écrire ne tarderont pas à égaler, si ce n'est à surpasser, les leurs (1).

Mais s'il est un objet de commerce pou

(1) Les chiffons sont plus rares et par conséquent plus chers en Angleterre qu'en France. Aussi est-ce un objet de contrebande entre les deux pays. Il a des loix très-sévères contr'elle : mais elle se fait et se fera tant qu'elle offrira du gain.

equel les Européens ne doivent pas craindre eur concurrence réciproque ; s'il est un objet ui offre à toutes les manufactures europééennes un emploi certain et lucratif, c'est e papier. La consommation en sera toujours u moins égale à la production, et ses nomreux usages en assurent une consommation oujours plus grande à mesure que les luières s'étendront. Chaque nation doit donc oir, sans jalousie, que par-tout on cherche fabriquer le papier chez soi.

Les Américains libres ne pourront néanmoins jouir long-temps de cet avantage. Dutre la cherté de leur main-d'œuvre, leur opulation ne doit pas leur fournir de chifons dans une abondance assez grande pour tablir des papeteries, dont le produit soit gal à leur consommation.

Le leur fournira-t-elle jamais ? C'est une uestion difficile à résoudre. En effet, à proortion que les nations s'éclairent, et qu'on jouit de la liberté de la presse, on doit y onsommer une quantité prodigieuse de apier ; mais la population de ce pays peutlle produire des chiffons dans la même proortion ? Il est difficile de l'espérer, et il est robable que les marchés Américains ne

seront pourvus, pendant long-temps, que par les papiers européens, et que tous y trouveront place (1).

Mais puisque l'usage du papier est si utile aux hommes, puisqu'il est si varié, il importe à chaque nation de ne regarder la consommation étrangère que comme un supplément, que comme une porte ouverte en cas d'engorgement du commerce intérieur. Il importe à chacun de le tenir chez soi à un prix modéré; et pour atteindre ce but, il faut s'occuper des moyens de multiplier les matériaux qui servent à sa composition, et de suivre les tentatives heureuses déjà faites en ce genre.

Au moment où nous écrivons ceci, nous avons en main des essais bien intéressans, faits sur les végétaux et l'écorce de différens arbres pour les transformer en papier. On les doit aux recherches de M. Delille, aux soins duquel la manufacture de Montargis est redevable d'une grande partie de sa réputation. Il a laissé bien loin derrière lui ce

(1) Les chiffons sont à un prix excessif dans l'Amérique libre. L'auteur du *Cultivateur américain* parle cependant de papeteries établies dans la Pensylvanie, qui fabriquent de très-beau papier.

Scheffer, que nos érudits citent avec tant d'emphase ; et quand on voit les livres que M. Dellille a imprimés sur du papier de guimauve et d'écorce de tilleul ; qand on voit le parti avantageux qu'on pourroit tirer de cette invention, au moins pour le papier d'emballage, et les papiers peints, dont on fait une si grande consommation, on desire que cette invention soit de plus en plus répandue, accueillie, adoptée, comme un moyen de remédier à la disette des chiffons et à la cherté du papier, qui doit influer, plus qu'on ne le croit communément, sur les progrès des lumières.

Il est presqu'impossible que cette invention ne devienne bientôt générale ; et les Américains libres ont un grand intérêt sur-tout à la naturaliser chez eux.

Les lessives de chaux et de potasse, et l'emploi intelligent de l'acide vitriolique, sont encore de grands moyens pour réduire le chanvre et le lin à cette partie de leur substance extrêmement atténuée, douce et cassante, qui convient pour faire le papier. On pourroit parvenir, en employant ces moyens, à suppléer aux chiffons par de vieux cordages. Ils serviroient même à faire

de beau papier, puisque, réduits en étoupes, ils peuvent être facilement blanchis. L'atténuation à craindre pour la toile, ne l'est plus pour la matière du papier.

Ces recherches sont d'autant plus essentielles, d'autant plus urgentes, que l'heureuse invention des papiers peints pour tapisserie, est de nature à consommer toujours plus de papier; et cette manière de tapisser subsistera long-temps, parce qu'elle donne aux appartemens une apparence agréable de propreté.

On n'en connoît pas d'autres dans les Etats-Unis, elle y est répandue par-tout, car presque toutes les maisons y sont propres et décentes.

SECTION XIII.

IMPRIMERIE.

La liberté de la presse étant un principe fondamental des constitutions américaines, il semble qu'on en doive conclure que les imprimeries s'y multiplieront; mais elles ne peuvent que difficilement exister dans les pays dépourvus ou trop éloignés de papeteries; et nous avons observé que de long-

temps il ne se formera de manufactures de papier dans les Etats-Unis.

D'ailleurs, les grandes imprimeries exigent des ouvriers peu coûteux, c'est--à-dire, de ces hommes sans propriété, sans talens, sans conduite, que les grandes villes produisent et emploient aux travaux qui n'exigent ni intelligence, ni émulation; et nous avons déjà remarqué que les Etats-Unis, à moins que la maladie des grandes villes ne s'empare d'eux, doivent renfermer peu de ces êtres malheureux.

L'imprimerie ne s'étendra donc pas parmi les Américains libres au-delà de celles nécessaires aux papiers publics (1). Leur débit constant et considérable permettant une plus grande dépense pour la main-d'œuvre, attire par conséquent autour de la presse beaucoup d'individus, parce qu'ils entrevoient, dans un fort salaire, le moyen de devenir bientôt propriétaires ou commerçans (2).

(1) Les gazettes sont singuliérement multipliées dans les Etats-Unis. Elles se multiplieront encore avec la population; et c'est un bien; car elles sont, au moins dans les pays libres, comme le pensoit cet excellent patriote anglois, le docteur Jebb, *des sentinelles qui veillent sur la liberté publique et sur la conservation des vérités.*

(2) Cependant on imprime quelquefois dans les Etats-

La fourniture des livres de science et d'amusement doit donc faire un objet considérable d'importation dans les Etats-Unis. C'est à la France à s'en saisir et à encourager les impressions de livres anglois. Puisque la main-d'œuvre y est à plus bas prix que celle d'Angleterre ; puisque celle-ci emploie les papiers françois à ses impressions ; puisque la reliure françoise est moins coûteuse, pourquoi n'imprimeroit-on pas en France tous les livres dont les Américains auront besoin ?

On n'y jouit pas, dira-t-on, de la liberté de la presse .... Soit .... Mais la gêne n'est que pour les livres françois (1) ; car l'admi-

---

Unis des ouvrages très-considérables, et l'édition en est assez soignée. Nous avons vu, par exemple, les mémoires *in*-4°. des académies de Philadelphie et de Boston, de l'année 1787, qui prouvent tout à la fois, et que l'Amérique libre n'est pas totalement dépourvue d'établissemens typographiques, et que ses habitans ne sont pas tous des idiots, comme l'a rêvé un érudit d'Allemagne.

(1) Sous le règne de Louis XIV, dont l'ambition s'étendoit sur tout, on s'occupoit sérieusement des moyens de rendre la langue françoise universelle. Cette prétention absurde étoit plaisamment soutenue par la tyrannie exercée sur les livres et les auteurs. Car cette tyrannie devoit in-

istration ne prétend pas sans doute étendre es principes coercitifs jusques sur les livres crits en langues étrangères ; elle n'arrive-oit pas au but qu'elle se proposeroit, puis-u'elle ne l'atteint pas même pour les livres ançois (1) ; et par cette rigueur impoli-

---

illiblement n'en faire produire que de mauvais, et par nséquent en dégoûter les étrangers. Heureusement que elques bons esprits ont eu le courage de se sacrifier et de ire imprimer leurs ouvrages dans l'étranger. Ce sont ces res prohibés qui ont fait la fortune de la langue et la putation de la littérature françoise. Quels auteurs, en fet, entendez-vous citer dans tous les pays ? Rousseau, ltaire, Helvétius, Montesquieu, etc. c'est-à-dire, tous mmes qui ont eu le patriotisme de violer les loix de la esse.

(1) La moitié, ou même plus, des bibliothèques en ance, est composée de livres françois imprimés chez ranger. Il y en a deux causes : le bon marché et la nté de ces livres. La feuille *in*-8°. imprimée, se vend com-unément en Suisse, au public, à 9 deniers ou un sol, ndis qu'elle coûte 3 à 4 sols en France. Les livres pro-bés se vendent à Paris au même prix que les livres ap-ouvés ; ce fait prouve la cherté de l'imprimerie francoise. r, au prix originaire des livres prohibés, il faut ajouter frais de transport, les risques des entrées, les provi-ons des différens agens, etc. etc. Quant à la bonté des vrages, les meilleurs, comme on l'a déjà remarqué,

tique, la France seroit privée d'un objet de commerce lucratif, sûr, et d'un accroissement continuel.

Les Hollandois, si actifs, si vigilans pour s'emparer des branches naissantes du commerce, ont depuis long-temps spéculé sur la librairie dans les Etats-Unis. On imprime en Hollande beaucoup de bibles et de livres de prières à l'usage des Américains. Le lord Sheffield est obligé de convenir, qu'imprimant à meilleur compte que les Anglois, ils doivent avoir la préférence. Ils pourront étendre un jour ce commerce aux livres classiques (1).

---

s'impriment chez l'étranger. Helvétius l'a dit avec fondement :

« *On ne dit la vérité que dans les livres prohibés ; on ment dans les autres* ».

(1) Un homme de lettres, qui avoit remarqué combien les livres anglois étoient chers en France, et combien il étoit difficile d'en faire venir, imagina de faire réimprimer à Paris les meilleurs ouvrages anglois. C'étoit une spéculation vraiment patriotique : il l'a abandonnée après avoir imprimé quelques volumes, probablement parce que la consommation en France n'étoit pas assez grande, et que celle d'Angleterre ne lui étoit pas ouverte. Il pourroit aujourd'hui la faire revivre. L'Amérique libre lui offre un immense débouché.

SECTION

SECTION XIV.

SEL.

Il ne faut pas oublier, dans l'énumération les denrées à importer dans l'Amérique ibre, cet article si nécessaire pour ses habians, et si abondant en France. Les Améiiains seront long-temps obligés de le tirer e l'Europe ; non qu'ils n'aient des marais alans sur leurs côtes, et des salines dans intérieur des terres, mais ces marais, ces alines, il faut des bras pour les exploiter, t ces bras sont employés plus utilement ans les Etats-Unis (1). Le sel exporté d'Euope, sera, par cette raison, long-temps à eilleur marché que celui d'Amérique; d'ailurs, les frais de transport ne seront pas nsibles, puisqu'on peut le charger comme st sur les bâtimens qui viennent ou reviennt d'Europe.

(1) Le sel, pendant la dernière guerre, fut très-cher Amérique, et coûtoit vingt fois plus que le prix oraire. La privation de cet article fut très-sensible aux éricains libres, qui consomment beaucoup de salains, et qui donnent à leurs bestiaux une grande quantité sel.

Les Américains libres doivent donner la préférence au sel de France. Il est moins âcre moins corrosif, plus salant, et par conséquent plus propre aux salaisons que tout autre sel européen.

La facilité avec laquelle on peut en faire abondamment sur les côtes de France, met ses habitans à portée de le fournir à très-bon marché ; mais on reproche à la ferme générale d'avoir détruit successivement, et sous divers prétextes, les établissemens nécessaires à la production du sel pour le commerce étranger. On ne peut lire sans regret le triste tableau des erreurs fiscales, qu'il est nécessaire de réparer, pour rendre le sel françois à ce commerce. La main judicieuse qui vient de le tracer, indique en même temps le remède à tous les abus causés par l'intérêt dévastateur du monopole. Ajoutons aux motifs pressans de la réforme qu'il propose (1), la considération du gain prodigieux

(1) Voyez les *Observations sur la diminution du nombre des matelots en France et sur les moyens de les multiplier.* Berlin 1787, pag. 29.

L'auteur de cet ouvrage a eu part à l'administration dans des temps plus heureux, et jouit de la réputation d'un homme très-éclairé dans cette partie.

que procureroit à la France la fourniture du sel aux Etats-Unis, si les circonstances locales rendoient très-long-temps leur propre sel rare, par la difficulté de le faire, et de le faire à aussi bon marché qu'en France. Leur population tend à un accroissement rapide ; et l'on peut évaluer à vingt livres pesant par tête la consommation du sel : c'est du moins sur ce pied qu'elle a lieu en France dans les pays de salines.

Les trois millions d'hommes que contiennent dès-à-présent les Etats-Unis, consomment donc soixante millions de livres de sel, sans compter celui qu'on donne aux bestiaux, celui qu'on emploie aux salaisons, dont les Etats-Unis consomment une grande quantité, et dont ils feront un commerce toujours plus considérable. Nous ne nous livrerons pas ici au calcul des richesses immenses que produiroit à la France la fourniture du sel faite à une population étrangère toujours croissante. Nous devons nous tenir en garde contre les exagérations. On peut cependant prévoir qu'une partie considérable des Etats du nord ne fabriquera jamais de sel. Il est donc possible que celui de France ait toujours la préférence chez eux, comme

étant à meilleur marché, et le plus à leur portée; or, ces Etats sont ceux dont la population sera la plus rapide, et le commerce le plus varié et le plus étendu.

Mais manque-t-on de raisons pour faire cesser le monopole de cette denrée ? S'il a détruit plus de vingt mille matalots qui s'occupoient du sel, doute-t-on qu'ils renaîtront avec les salines qu'il a fait disparoître ? S'il altère la qualité du sel, jusqu'à le rendre méconnoissable et inquiétant pour la santé, doute-t-on qu'en le restituant à tous les commerces, il ne reparût enfin tel que la nature, aidée de la libre industrie, nous le donne, c'est-à-dire, blanc, agréable et pur ? S'il rend à l'état un revenu qui, successivement, s'est transformé en un impôt destructif de la consommation, doute-t-on que de meilleurs calculs, favorables à la consommation, ne puissent concilier tous les intérêts ? Exceptons-en toutefois l'intérêt du monopole, intérêt méprisable dans son principe et dans sa marche, funeste dans ses conséquences, intérêt, que toute ame honnête doit détester, que tout gouvernement doit proscrire. Nous ne pouvons rien ajouter aux raisons que donne, pour détruire celui du sel, l'au

teur du mémoire que nous avons cité. Puisse-t-il devenir l'occasion d'une réforme heureuse et constante !

SECTION XV.

Considérations générales sur ce tableau d'importations françoises dans les États-Unis.

Nous n'étendrons pas davantage cette nomenclature raisonnée des objets que le commerce françois peut fournir aux Etats-Unis. Il en est beaucoup d'autres que nous omettons, parce que les bornes de cet ouvrage ne nous permettent que d'examiner les principaux. Le lecteur éclairé les suppléera. Nous en avons dit assez pour montrer combien ce commerce peut devenir important pour la France.

Si l'on ajoute foi aux calculs du lord Sheffield et d'autres écrivains politiques, il paroît que le montant des importations de la Grande-Bretagne dans l'Amérique libre, étoit, année commune, calculée sur trois années, prises avant 1773, de près de trois millions de livres sterling, plus de soixante-douze millions de livres tournois ; et combien

elles augmenteront, en suivant la progressi
de la population et des défrichemens ! Ce
sur-tout pour cet état futur des choses, q
la France doit préparer ses moyens.

Observons encore que ce commerce occ
poit sept à huit cents vaisseaux, et envir
10,000 matelots.

La France laisseroit-elle échapper un com
merce aussi important, et un moyen aus
naturel de soutenir sa marine ? car sans com
merce il ne peut y avoir de marine. C'est u
état forcé qui ne dure pas long-temps. E
n'a-t-elle pas, comme nous l'avons prouv
dans les richesses de son sol, dans la variét
de ses manufactures, dans le bas prix de
main-d'œuvre, dans l'industrie et le goût d
ses habitans, dans sa population, dans l
situation de ses ports ; n'a-t-elle pas un
foule de moyens suffisans pour y établir u
commerce solide, étendu, sans avoir rien
craindre de la concurrence étrangère, san
être obligée de chercher à l'étouffer ? Car
ne faut cesser de le répéter, si l'on veut fai
régner la paix sur la terre, il faut user ave
circonspection de ces mots de préférence
de concurrence, qui ne sont souvent qu
des signaux de discorde. Et pourquoi y a

soit-il ici de la jalousie ? L'Amérique libre n'offrira-t-elle pas, par la suite, un champ assez vaste pour toutes les manufactures européennes ?

Mais, si l'on veut que ce commerce soit avantageux à la France, on ne doit jamais perdre de vue la maxime, qu'on a cherché à inculper dans cet ouvrage : *de ne faire que ce qui convient ;* or, tout ne lui convient pas. Il ne faut donc pas avoir la folle ambition de tout embrasser ; il faut observer quels établissemens les Etats-Unis seront entraînés à faire, tant qu'il y aura des terres à défricher ; et, d'un autre côté, voir ce que la France peut leur fournir, soit de ses productions, soit de ses manufactures.

Si, de part et d'autre, on ne s'attache pas à suivre rigoureusement *la nature des choses*, si les Américains libres veulent entreprendre tout à la fois, et ce qui convient à des peuples neufs, vigoureux, établis dans de vastes contrées, et ce qui, chez les peuples vieux, est le fruit de leur corruption, de leur luxe, et sur-tout de l'affoiblissement et de la dégradation occasionnés par les grandes villes ; si, de leur côté, les François veulent donner aux Américains libres, des goûts et des be-

soins qu'ils n'ont pas, et qu'ils doivent repousser dans leur situation actuelle, nous osons prédire que leurs relations de commerce deviendront précaires, leurs spéculations souvent incertaines, et leurs pertes nombreuses.

On trouvera que nous revenons souvent *à la nature des choses ;* mais on ne peut la rappeler trop souvent. Soit ignorance, soit envie, soit présomption, les hommes sont singulièrement portés à s'en écarter ou à la méconnoître; et cependant *cette nature des choses* est, comme on l'a déjà observé, la seule règle qui doive guider les commerçans dans leurs spéculations, les gouvernemens dans leurs réglemens, s'ils persistent à en faire.

Il ne faut pas croire que cette nature existe, parce qu'il existe un ou deux rapports, une ou deux circonstances qui paroissent, au premier coup-d'œil, annoncer sa présence. Par exemple, ce seroit une grande erreur, de croire qu'un peuple doive manufacturer tout ce qui croît autour de lui, tout ce qui est sous sa main; que, s'il recueille de la laine, du lin, du chanvre, de la soie, il doive garder ces matériaux, pour les convertir lui-même en étoffes.

Ce systême, dans un état naissant, tariroit les sources de la population. C'est à ce systême qu'on doit ces inégalités affligeantes de fortune, remarquables dans les royaumes étendus, dont toutes les parties étoient appelées à la prospérité, dont tous les individus étoient nés pour le bonheur, où l'on voit cependant des déserts d'un côté, et de l'autre des amoncelemens d'hommes (1); ici,

---

(1) On remarque que dans un pamphlet très-judicieux, du célèbre docteur Francklin, publié pour détourner de l'Amérique les hommes inutiles, tels que les grands seigneurs, les commerçans, les artistes, pamphlet traduit et imprimé dans le journal du Licée de Londres; on remarque, dis-je, qu'il suppose *un trop plein* en Europe. C'est une idée qu'il avoit déjà manifesté en 1751, dans des observations sur la population, adressées à la société royale de Londres. La principale partie de l'Europe, y disoit-il, est pleinement fournie de laboureurs et d'artisans, et par conséquent, on ne peut plus guères accroître sa population. Le docteur Francklin étoit dans l'erreur; l'Europe est très-éloignée de ce trop plein, puisqu'elle offre par-tout d'immen es dé.erts, qui n'attendent que des mains pour produire; puisque dans les campagnes cultivées on ne rencontre que peu d'individus qui, pour vivre, s'excèdent de travail. Les princes, par vanité, et des ministres trop courtisans, ont créé et encouragé des établissemens prématurés et un genre d'industrie qui n'auroit dû résulter que d'un trop plein réel

des richesses accumulées dans des villes ou dans quelques cantons, et la misère dans des provinces entières; ici, une activité *maladive*, et là une paralysie complète. A quoi donc servira l'expérience, si les Américains libres n'ouvrent pas les yeux sur ces effets de la démence européenne? Imiteront-ils l'exemple de la Russie, où l'on semble craindre de ne pas hâter assez les productions, les établissemens et les goûts qui présagent et qui marquent le déclin des Etats?

Oui, nous le répétons, tant que les bras sont insuffisans pour cultiver la terre et soi-

---

dans les campagnes, lequel n'a jamais existé. On a supposé que le trop plein des villes existoit dans les campagnes; voilà la cause de l'erreur. C'est celle où tombèrent ces missionnaires de la Chine, qui, voyant les hommes pulluler sur les bords des rivières et dans les villes, les multiplièrent sur le papier dans ces immenses déserts de l'intérieur, où l'on voit errer à peine quelques misérables peuplades.

On ne doit pas se lasser de combattre cette chimère *du trop plein*, parce quelle sert d'appui aux préjugés de la tyrannie. On dit que tout est bien, que tout va bien, puisque tout est peuplé, puisque tout est plein. On trompe, par ces fausses apparences de population, la confiance des rois. On y attache ensuite une grande idée de prospérité, et leur conscience se repose sur ces chimères.

gner les troupeaux, il est absurde de les détourner de cette occupation. L'Europe est manufacturière; l'Amérique libre doit être cultivatrice. Voilà l'état des choses sur lequel leur commerce actuel et réciproque doit être établi et combiné.

Nous insistons et nous devons insister souvent sur ces observations, parce que la lecture des papiers Américains nous prouve que, malgré les lumières générales, on n'est point encore, dans les Etats-Unis, assez affermi dans les principes qui doivent fonder les liaisons avec l'Europe; on n'y connoît point assez les inconvéniens terribles attachés aux manufactures. Une cupidité mal entendue brûle d'en élever, et reproche aux diverses législatures leur indifférence. Mais cette indifférence est sage, au moins pour toutes ces manufactures qui n'appartiennent point à la vie agricole, qui supposent l'existence, exigent le séjour des villes.

C'est une distinction qu'on ne fait point; les mêmes argumens qui prouvent la nécessité de faire chez soi les bas, les toiles de ménage, etc., on les applique aux draps, aux soyeries, aux manufactures les plus compliquées et les plus pernicieuses. On cite

perpétuellement l'exemple de l'Angleterre; les manufactures, dit-on par-tout, sont la base de sa prospérité. On ne voit pas que les Etats-Unis sont dans des circonstances absolument contraires à celles de l'Angleterre: on ne voit pas que les uns seroient fous d'entreprendre ce que l'autre est forcé de faire.

CHAPITRE VI.

Des objets que l'Amérique libre peut fournir en rctour des importations de la France.

ARRIVÉS à cette partie de notre ouvrage, nous ne pouvons pas mieux la commencer, qu'en y consignant un extrait de la lettre adressée, par M. de Calonne, à M. Jefferson, ministre plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique, puisqu'elle annonce l'intention du gouvernement, de favoriser un commerce dont nous nous attachons à montrer l'importance.

On voit, par cette lettre, que déjà quatre

ports francs ont été ouverts en France aux Américains ; que maintenant on examine comment les douanes et les droits de traites pourront devenir moins gênans pour ce commerce ; que les droits du fisc et de l'amirauté, dûs par un navire américain à son entrée dans les ports de France, seront réduits et assujétis à une méthode de perception simple et non abusive ; que l'entrée des tabacs, des huiles de baleine, et de spermaceti, est favorisée, par des dispositions qui ne sont pas, à la vérité, aussi étendues que le commerce l'exigeroit, mais dont l'exécution entraînera nécessairement l'extension.

La lettre de M. de Calonne annonce encore que les droits d'entrée sur les diverses potasses, sur les peaux et poils de castor, sur les cuirs verds, sur les bois propres à la construction des navires, sur les navires construits, sur les arbres, arbustes et graines d'arbres, sont supprimés ; qu'on supprime aussi les droits de sortie sur les livres et papiers de toute espèce destinés aux Etats-Unis, que ceux sur les eaux-de-vie sont généralement abolis ; que des suppressions de ce genre ont été faites en faveur des vins de Bordeaux et de Guienne, comme nous l'avons déjà

remarqué, et que le gouvernement accorde des facilités pour leur sortie.

Elle annonce enfin des encouragemens prochains pour le commerce des pelleteries et pour l'importation des riz de la Caroline.

Il ne faut pas s'étonner si, dans ce passage à un nouvel état de choses, la marche est lente et mesurée. A chaque pas on est arrêté par les entraves de la fiscalité; le commerce en est embarrassé de toutes parts. Après avoir surmonté les obstacles qu'elles opposent, il reste encore des préjugés à vaincre; il reste l'habitude à changer; une foule d'intérêts divers à concilier, des contre-coups à parer, des inconvéniens à prévenir: inconvéniens passagers, il est vrai, mais dont le premier effet est toujours embarrassant, inquiétant. Les yeux long-temps privés de la lumière, n'en peuvent pas jouir au moment où ils s'ouvrent. Louons donc encore une fois la sagesse du ministère qui, voulant le bien, le fait avec circonspection; cette volonté seule, annoncée par des faits, ne peut qu'être infiniment encourageante pour les Américains libres.

Le lord Sheffield a fait une énumération des articles que les Etats-Unis ont à fournir

dès-à-présent en échange des marchandises qu'on leur porte d'Europe. Elle présente au commerce françois les mêmes motifs d'encouragement qu'au commerce anglois, et, à divers égards, de plus grands encore. Le tabac, les potasses, le fer, les bois et les provisions navales de tout genre, la graine de lin, le riz, les farines, les huiles de baleine, le spermaceti, les produits de la grande pêche, les gaudrons, les vaisseaux, les fourrures, l'indigo, etc., qui sont par-tout des matières d'un très-grand commerce, suffisent déjà, tant par la consommation intérieure, que par les diverses combinaisons de commerce extérieur, à payer une grande quantité de productions du sol et des atteliers françois (1).

---

(1) Le lord Sheffield a dressé une liste des divers articles importés dans les îles britanniques, des diverses provinces de l'Amérique septentrionale et des îles de Terre-Neuve, Bahama et Bermude, depuis le commencement de l'année 1770, jusqu'au commencement de l'année 1771. Cette liste présente un résultat de 86 millions de liv. tournois. Dans la table des mêmes importations, mais seulement de la partie d'Amérique formant actuellement les Etats-Unis, ces importations s'élèvent à plus de 36 millions par an, depuis 1771 à 1775 inclusivement. Ces estimations sont faites d'après les relevés des douanes américaines.

Nous ne nous arrêterons que sur un petit nombre de ces articles, à cause de l'attention particulière qu'ils méritent.

SECTION PREMIÈRE.

Tabac.

De tous les articles que la France peut tirer des Etats-Unis d'Amérique, le tabac est le plus important pour les habitans des deux pays. S'il ne peut pas être mis au rang de nos besoins urgens, il les suit de si près qu'à l'exception des cas où sa privation est volontaire, elle décèle ordinairement le dernier degré de la misère.

On ne doit pas s'étonner d'un usage aussi général. L'homme, avide de sensations, en a trouvé une assez vive dans le tabac : c'est peut-être la seule dont il puisse jouir à son gré, sans altérer sa santé, sans nuire à ses forces, sans suspendre son travail ou ses méditations. Le tabac réveille agréablement les esprits, et les observateurs qui ont fait attention au plaisir innocent, au soulagement instantané qu'un peu de tabac procure à l'homme pauvre et courbé sous le poids de la peine, ces observateurs ont toujours desiré

desiré qu'une jouissance aussi simple devînt de plus en plus moins coûteuse et meilleure; et ils ne peuvent réfléchir, sans horreur, au crime de cette industrie fiscale, qui, enhardie par le monopole, et pour accroître ses profits, altère la poudre du tabac, jusqu'à la rendre funeste à la santé.

La consommation du tabac doit donc devenir toujours plus considérable, et le commerce de cette feuille, déjà très-important, ne peut être ralenti que par la diminution de sa culture, par les entraves du monopole, et par les sacrifices qu'il fait pour mieux assurer ses profits.

§. PREMIER.

De la culture du tabac.

LA culture du tabac ne convient nullement aux États européens. Ils sont en général trop peuplés, pour que toutes leurs bonnes terres ne soient pas nécessaires à la production des subsistances.

Elles sont presque généralement chargées de taxes considérables. Le laboureur ne peut plus mesurer qu'avec inquiétude, la quantité de son travail, qu'elles absorbent en pure

perte pour lui, et sa plus haute espéranc
est d'atteindre la révolution de l'année, san
avoir accru sa misère par des dettes. Il sou
pire après un changement d'état, et, dan
cette situation déplorable, il entend van
les villes, les fortunes qu'on y fait par
commerce, les arts, la servitude, les pro
fessions de tout genre. Il ne voit que le
côté brillant, le triste revers lui est caché
il croit aisément que s'il pouvoit être h
bitant d'une ville, il échapperoit à l'impô
et qu'un travail moins pénible lui rendro
le centuple de ce que lui vaut sa charrue.

Cet état de chose ne favorise pas la pop
lation des campagnes; il en résulte au con
traire une tendance plus ou moins prochai
à leur dépopulation, et par conséquent à
stérilité des terres, ou à leur moindre ra
port. Cependant il est important à chacu
des principaux États européens, de recueill
sur leur propre sol une assez grande quan
tité des denrées nécessaires à la subsistance
pour n'être pas obligé de recourir aux étran
gers; ils doivent donc être soigneux de ne pa
favoriser chez eux les cultures dont le pro
duit ne sert ni à nourrir, ni à vêtir.

Or, le tabac doit être d'autant mieux en

oppé dans cette défaveur, que sa cul-
e ne prospère que dans les meilleurs ter-
ns, et qu'elle les épuise bientôt, si l'on
prodigue pas les engrais. Occupant déjà
sol qu'on pourroit mieux employer en
rées de première nécessité, le tabac prive
core le sol environnant de sa part dans la
artition des engrais.

s se trompoient donc, ces spéculateurs
, sans doute animés par de bonnes vues,
egrettant les sommes considérables en-
yées dans l'étranger pour y payer le tabac,
iroient que sa culture devînt nationale.
La spéculation fiscale s'y est opposée en
nce; c'est un bien qu'elle a produit, au
eu des maux qu'on peut lui reprocher (1).

e désavantage de la culture du tabac est
senti des Américains libres, qui, jusqu'à

---

(1) Cette erreur de quelques écrivains, qui font autorité, vient, sans doute, de ce qu'ils croyent qu'il y a des terreins ment propres à cette production; mais tout terrein propre à la production du tabac, l'est, à plus forte raison, aux denrées de première nécessité. Si les Alsaciens n'ont pas encore abandonné cette culture, si même ils la prônent, c'est que la facilité de la contrebande élève chez eux le prix du tabac à un taux extraordinaire. Mais l'administrateur général d'un royaume ne doit pas être arrêté par la considération d'un pareil profit, circonscri à une province.

présent, ont fourni la plus grande partie tabac que l'Europe consommme.

Les Virginiens n'en plantent plus que d les terreins qu'ils défrichent. La trop gra abondance des sucs nourriciers, qui distin sur-tout les terreins qu'ils appellent *lands*, ou terres basses, ne leur permett pas d'ensemencer un sol nouveau en gra propres à nourrir, ils y plantent du ta pendant les deux ou trois premières ann Le produit, aidé par l'extrême fertilit sol, en est alors avantageux; il cesse de l'e dès l'instant que les sucs nourriciers sont venus moins abondans. Alors si, par h tude ou par ignorance, le Virginien p vère dans la culture du tabac, son pro ne paye plus sa dépense; ses esclaves, nourris, s'épuisent par un travail devenu pénible; les enfans périssent au sein des des négresses, excédées de fatigues; le m tre, loin de pouvoir accroître ses jouissan et distribuer le bonheur autour de lui, s dette; et bientôt la misère, descendue ses possessions, n'offre plus que l'im d'une dévastation causée par l'ennemi, par un incendie.

Tel est l'effet de la culture du tabac,

l'on ne peut plus y employer des terreins vierges, uniquement fertilisés par les débris de ces matières végétales, entassées dans les contrées désertes pendant une longue suite de siècles.

Aussi la Virginie, qui produisoit autrefois quatre-vingt-mille boucauts de tabac (1),

(1) Un boucaut de tabac pèse 1000 livres; un Virginien adonné à cette culture, peut à peine en faire un boucaut, en récoltant quelque bled pour sa nourriture et celle de sa famille : le boucaut lui rapporte 10 liv., argent de Virginie; il faut qu'avec cette somme, il achette des habits, ceux de sa famille, et beaucoup d'autres nécessités. Aussi, loin d'avoir du gain, est-il endetté. Au contraire, un Virginien qui cultive le bled, récolte cent boisseaux à la place du boucaut de tabac, et ces cent boisseaux lui rendent 30 liv. *pounds* de Virginie; outre qu'à côté de cette culture, il peut recueillir du maïs, du fourrage, nourrir des cochons, des bestiaux, faire des salaisons. Aussi voit-on tout prospérer dans les possessions du Virginien laboureur. Les nègres y sont bien nourris, bien vêtus, bien portans; ceux des planteurs sont à l'extrémité opposée : la culture du tabac ne leur laissant point de repos, ne leur offrant aucun dédommagement, les a bientôt épuisés.

Les Virginiens qui cultivent le bled, paient très-facilement les taxes, et ont acquitté leurs dettes. Ceux qui ne cultivent que le tabac, payent difficilement les impôts; les dettes les écrasent. Le même état de chose existe dans le Maryland, dans la Caroline du sud, et l'on ne verra bientôt

n'en produit plus que la moitié ; et quoi
la paix ait un peu ranimé cette culture
le rehaussement du prix, elle ne tend
moins à la décadence, par l'avantage
contestable que les Virginiens trouvent
jourd'hui à lui préférer la culture du b
du maïs, du chanvre, du coton, etc.

Cette expérience est décisive pour
France, où l'on ne connoît aucune de
terres trop meubles, qu'on puisse, com
en Amérique, préparer à produire le
par une première culture en tabac. La Fra
a donc intérêt à tirer le tabac de l'étran
mais il faut qu'elle le paie avec ses ma
factures. Elle peut jouir de cet avantage
pleinement avec l'Amérique libre, qu'a
toute autre contrée : nous n'en répéter
pas les raisons ; nous observerons seulem
que les Américains libres, ayant une i
mense étendue de terres dont le défrich
ment ne peut s'opérer qu'à la suite de plusieu
siècles, doivent avoir long-temps du tabac
fournir à l'Europe, puisque cette product

---

dans ces contrées, hors les cas de défrichemens, que q
ques plantes de tabac cultivées autour des habitatio
comme dans quelques parties des états du nord, où l
abandonne cette petite culture aux nègres, à titre
récompense ou d'encouragement.

[illegible] avec usure les frais des défrichemens. Il est vrai que la culture du tabac en Amérique doit s'éloigner toujours davantage de la mer, et que les frais de transport peuvent devenir si considérables, que son exportation en Europe ne soit plus avantageuse.

Mais diverses considérations reculent cette époque : 1°. En ne cultivant le tabac que dans les terreins absolument neufs, cette culture est beaucoup moins dispendieuse et la récolte beaucoup plus abondante ; par conséquent il coûtera moins cher sur le sol nouveau, que lorsqu'il exige plus de travail et des engrais. 2°. L'Amérique, coupée en tout sens par des fleuves et des lacs, a des ressources infinies pour rendre le transport par eau facile à-peu-près par-tout, et par conséquent presque jamais coûteux. Il est aisé d'y multiplier les canaux, et conséquemment les communications : nulle partie du monde n'est favorisée à cet égard comme l'Amérique. 3°. Les bords de l'Ohio et du Mississipi offrent des terreins immenses à défricher. L'Ohio tombe dans le Mississipi, qui tombe à son tour dans la mer. Ces deux fleuves sont navigables presque par-tout, et les terreins qui les bordent, produisent déjà et produiront

long-temps d'excellent tabac. 4°. Enfin, quand le prix du tabac devroit augmenter, cette hausse ne sera pas ressentie en France, si les Américains libres, donnant chez eux la préférence à la culture, conservent le besoin des manufactures européennes, et préfèrent celles de France. Dans ce système, l'échange entre les marchandises manufacturées en France, et les productions du sol américain, peut encore se faire avec avantage, lors même que les productions américaines se vendroient en France au-dessous du prix d'achat en Amérique. On a vu long-temps, et cette circonstance subsiste peut-être encore, le commerce françois au Levant, donner de grands bénéfices, quoique les marchandises apportées en retour se vendissent moins cher en France, qu'on ne les payoit sur le lieu même de leur production.

§. II.

Du commerce du tabac étranger en France.

Tirer de l'Amérique libre les tabacs que la France peut consommer, et les payer avec ses manufactures, est donc une spéculation que le gouvernement françois a le plus grand

intérêt de faciliter. Cette feuille, dont les fermiers-généraux ont la vente exclusive, procure au roi un revenu net de vingt-huit à vingt-neuf millions de livres ; et il a fallu, pour l'obtenir, porter la vente du tabac à un prix qu'il est impossible d'augmenter, sans exciter toujours plus la contrebande, et sans s'exposer à voir diminuer la consommation du tabac. Cependant le gouvernement doit s'attendre à être sollicité, tôt ou tard, pour une augmentation de prix ; car il est probable que le tabac renchérira sur les lieux qui le produisent. Or, on préviendra ou l'on retardera la nécessité de cette augmentation, si l'on s'applique à le recevoir d'une manière toujours plus directe en échange du produit des manufactures ; d'ailleurs, toutes choses égales, les progrès de celles-ci, remplaceroient une diminution dans ce revenu, en bonifiant d'autant les autres branches.

Mais cet échange si desirable, ne sauroit exister sous le régime actuel. Les fermiers-généraux ne sont pas commerçans. Contens d'obtenir un bénéfice certain sur le monopole dont ils payent chérement le privilège, ils s'inquiètent peu si ce monopole peut s'exploiter d'une manière plus ou moins dé-

favorable à la nation : peut-être même sont-ils gênés à cet égard par la réduction de leurs bénéfices, et par la guerre, toujours plus coûteuse, qu'ils sont obligés de soutenir contre l'industrie des sujets françois, dont ils combattent les intérêts.

La ferme achète vingt-trois à vingt-quatre millions de livres pesant de tabac, soit la quantité de trente-trois mille boucauts, pour lesquels elle dépense, non compris les frais de transport, au moins sept à huit millions de livres tournois. Une plus grande quantité pourroit être fournie à la France par l'Amérique libre, sans y causer de renchérissement, puisque la Virginie seule, réduite à la moitié de son ancienne production, en fournit quarante mille boucauts.

Voilà donc une valeur de près de huit millions en tabac, qui pourroit être échangée contre une valeur pareille de marchandises françoises, fournies directement aux Américains libres, si le tabac devenoit marchand; c'est-a-dire, si, arrivant d'Amérique, il trouvoit en France plusieurs acheteurs en concurrence les uns des autres.

Cette concurrence est nécessaire pour délivrer l'armateur de la crainte de recevoir la

loi du monopole, pour l'enhardir à tenter des échanges avec les Américains libres.

Sans cette concurrence, les tabacs ne seront jamais mis, par les commerçans, au rang des retours assurés. Les Américains libres les apporteront avec timidité; les François seront plus timides encore à les acheter en Amérique, et le monopole intérieur nécessitera toujours une autre espèce de monopole en Amérique même, également fatal à ce commerce; car si, d'un côté, il faut du tabac à la ferme, de l'autre, elle seule peut le vendre en France; on ne lui en portera donc que sur sa commission expresse, dont un commissionnaire unique sera toujours chargé.

On ne peut rien opposer de solide à cette conséquence naturelle de l'état actuel des choses. Les encouragemens, les primes, les ports francs, les dépôts, pour retarder la vente, si la ferme ne veut pas payer convenablement, tous ces expédiens ne sont que des palliatifs auxquels l'armateur ne s'abandonne pas deux fois de suite. Par-tout où la marchandise ne peut être achetée que par un acheteur unique et privilégié, elle ne peut y arriver que sur convention faite d'avance avec le privilégié; elle n'appartient plus au commerce général.

Mais, dira-t-on, il faut toujours que la ferme paye le tabac qu'elle achète ; les armateurs qui porteront de nos manufactures en Amérique, y trouveront par conséquent des traites sur la ferme; ils les prendront en paiement de leurs marchandises ; ils pourront même lui apporter son tabac à fret.

Cette réponse ne peut paroître spécieuse qu'à ceux qui ignorent les convenances qui déterminent les commerçans. Nous avons observé que la commission des tabacs pour la ferme, sera toujours, quoi qu'on fasse, confiée à un seul commissionnaire; dès-lors, on ne peut pas l'obliger à attendre pour ses rembours et pour l'expédition des tabacs, la commodité, les convenances des importateurs de marchandises françoises en Amérique. On ne peut pas empêcher ce commissionnaire de la ferme de faire, d'avance, des combinaisons particulières sur ses traites, sur l'emploi des avances qui lui seront dûes. On ne peut pas lui interdire des spéculations relatives à ses propres expéditions; en un mot, on ne peut pas l'obliger à faire coïncider ses convenances avec celles des armateurs qui auront à rapporter chez eux le produit de leurs ventes. Or, il faut, à ces armateurs,

non-seulement une variété d'objets de retour qui leur laisse du choix, mais encore que ces divers objets se trouvent à leur portée à l'instant où ils en ont besoin; il faut, en un mot, qu'ils ne reçoivent de loi, à cet égard, que celle du profit qu'ils recherchent. Cette loi est si différente selon le moment, le lieu, les personnes, que l'on voit communément partir de deux villes, au même instant, et de l'une pour l'autre, de l'argent ou des lettres de change, dont l'échange auroit pu se faire, sans les recherches et le temps perdu que cet échange auroit exigés; inconvéniens auxquels les commerçans ne s'exposent jamais volontairement.

Il seroit trop long d'entrer dans d'autres discussions. Tous les commerçans instruits et impartiaux, conviendront avec nous que le tabac ne sera un objet de retour commode et utile au commerce général entre la France et les Etats-Unis, qu'autant qu'il sera rendu en France, marchand, dans toute l'acception du terme, depuis l'instant où il arrive, jusqu'à celui où il entre dans la boîte du consommateur.

Mais, comment le tabac deviendra-t-il marchand en France? Comment le tirer des

mains du monopole, et conserver en même temps à l'État un revenu de vingt-huit millions, au moins, que ce monopole lui procure, et que, dans les circonstances actuelles, il seroit bien difficile de remplacer? Ce problême mérite d'être discuté avec attention; car, si la France veut sérieusement établir des relations importantes de commerce avec l'Amérique, elle y parviendra d'autant mieux, qu'elle fera rentrer le tabac dans la classe des objets dont la consommation chez elle, n'est soumise à aucun monopole.

Un examen de cette question, à quelque longueur qu'il nous conduise, est intéressant pour les deux nations: il ne pourra déplaire au gouvernement françois, car il a lui-même tellement senti la nécessité de mettre le tabac sur un pied marchand, pour favoriser le développement du commerce entre la France et les États-Unis, qu'il a chargé un comité particulier de s'occuper spécialement des tabacs sous ce point de vue.

M. la Fayette y proposa, l'année dernière, l'abolition du monopole de cette production. On s'imagine bien que cette proposition en-

traîna des discussions vives avec les députés de la ferme.

M. la Fayette récapitula leurs calculs, et fondant sur leurs bases même, l'établissement d'un droit d'entrée de trente-deux sols et demi par livre; il démontra que ce droit suffiroit non-seulementaux vingt-neuf millions pour l'État, mais rendroit encore, outre six millions pour les frais de régie et de garde contre la contrebande, un bénéfice de dix pour cent pour le régisseur, et une somme par-delà assez considérable.

Exposant ensuite ses propres calculs, il démontra que ce nouveau régime améneroit une plus grande consommation du tabac; que ce tabac seroit tout à la fois moins cher et de meilleure qualité, et que le royaume seroit délivré des vexations et des désordres occasionnés par le monopole; avantage bien grand, bien mal apprécié jusqu'à présent, même en ne calculant que d'après le but de la fiscalité, et qu'il appartenoit à l'ame sensible de M. la Fayette de développer avec intérêt.

Qu'il nous soit permis de nous arrêter un moment sur le spectacle touchant et nouveau

qu'offroit cette discussion..... Qu'il no
soit permis d'adresser à ce jeune et gén-
reux François les hommages de cette phil
sophie paisible, qui n'admira jamais da
les exploits militaires que le but seul lo
ble, de favoriser la liberté, et avec elle l
progrès des lumières et de la raison. M.
Fayette a contribué par sa valeur à veng
les Américains; il s'occupe maintenant
étendre leur commerce et celui de sa patr
Puisse-t-il, avec un succès égal, pours
vre cette utile carrière!

La ferme générale a rejetté les calculs
M. de la Fayette, mais sans les détru
Nous regrettons de ne pouvoir publier
les détails de cette discussion contradicto
car c'est peut-être la première fois que
question, sur la meilleure manière de c
cilier l'impôt sur le tabac avec la liberté
son commerce, a été soumise à des calc
aussi précis; et notre regret est d'aut
plus grand, que ces calculs éclaireroient
nôtres.

Le moyen proposé par M. la Fayette
essentiellement le seul bon pour rempli
but que se proposoit le comité; mais n
croyons que l'obligation, imposée au p

priét

priétaire ou marchand du tabac en feuille, de payer le droit entier à l'entrée du royaume, entraîne plusieurs inconvéniens.

1°. Cette avance est considérable sur une marchandise qui vaut à peine la cinquième partie du droit; par conséquent elle décourage, elle rend plus difficile l'achat des tabacs, comme retour. Un grand principe dans le commerce, est de lui éviter des avances inutiles, lors même qu'on s'oblige à les rendre. C'est le défaut des *drawbacks* Anglois. (1)

2°. Un droit de trente-deux sols et demi par livre de tabac, inspire une grande tentation de l'éviter; delà, fraudes et manœuvres pour y réussir.

3°. Dans ce système, on sera obligé, pour favoriser l'importation, de n'exiger le droit qu'au moment de l'expédition du port de mer François à l'intérieur du royaume, et delà résulte la nécessité d'établir des ports francs; mais d'un autre côté, pour gêner la contrebande, il faudra limiter ces ports, et établir des régles d'entrepôt très-rigoureuses; ce

(1) Les *drawbacks* sont des restitutions de droits.

qui entravera beaucoup le commerce et d
plusieurs manières.

4°. Enfin, le droit entier du tabac exigé à
l'entrée du royaume, privera la France d
commerce d'exportation à l'étranger, des
tabacs manufacturés ; exportation qu'elle
peut faire et rendre considérable ; car la
méthode des restitutions de droits aux fron-
tières, pour favoriser le commerce étranger,
ne sauroit convenir à ce royaume ; elle en-
traîne une foule d'embarras, d'inconvéniens
et d'actes de mauvaise foi, que, par la na-
ture des choses, il est également impossible
d'éviter et de punir.

Trouver un moyen de diviser et de répar-
tir ces trente-deux sols et demi, combin
de manière que, quoique le tabac devienne
marchand, ce droit ne provoque point la
contrebande, n'oblige pas à soudoyer une
armée de gardes, n'éprouve point de dimi-
nution, n'en fasse éprouver aucune, ni à
la consommation, ni à la qualité du tabac
telles sont les conditions du problème.

Nous croyons en avoir trouvé la solution.
Mais avant de hasarder nos idées à ce sujet,
il ne sera pas inutile de répondre à une ob-
jection devenue, si non plus forte, du moins

plus accréditée par l'espèce d'assentiment que lui a donné M. Necker dans son livre de l'administration des finances.

§. III.

Sur la liberté du commerce.

M. Necker objecte contre la liberté de ce commerce, qu'elle établit une concurrence aux achats dans l'étranger, laquelle occasionne le renchérissement de l'objet, et par conséquent une plus grande dépense pour l'obtenir, que si la faculté de l'acheter étoit concentrée dans une seule main.

Mais les faits et la nature des choses, considérés dans leur généralité, sont absolument contraires à cette objection. Elle n'est pas même vraie à l'égard des productions dont la quantité seroit irrévocablement limitée; car alors les acheteurs en concurrence, savent bientôt se réunir pour n'opposer qu'une seule offre à un seul vendeur, et le plus souvent celui-ci est dupe de son avidité, lorsqu'il veut abuser de la possesion unique de pareilles productions, pour faire la loi aux acheteurs.

Quoi qu'il en soit, les tabacs ne sont pas

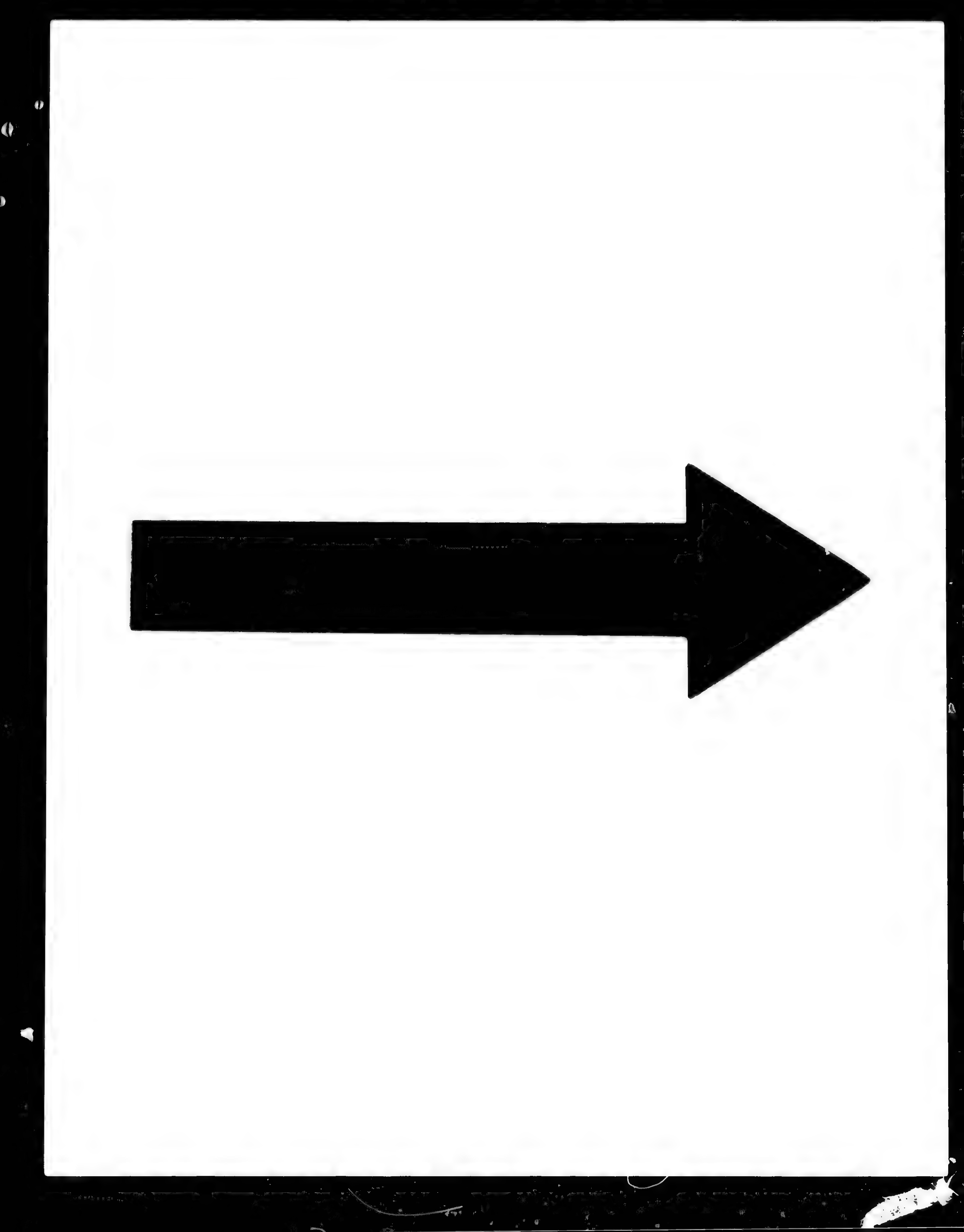
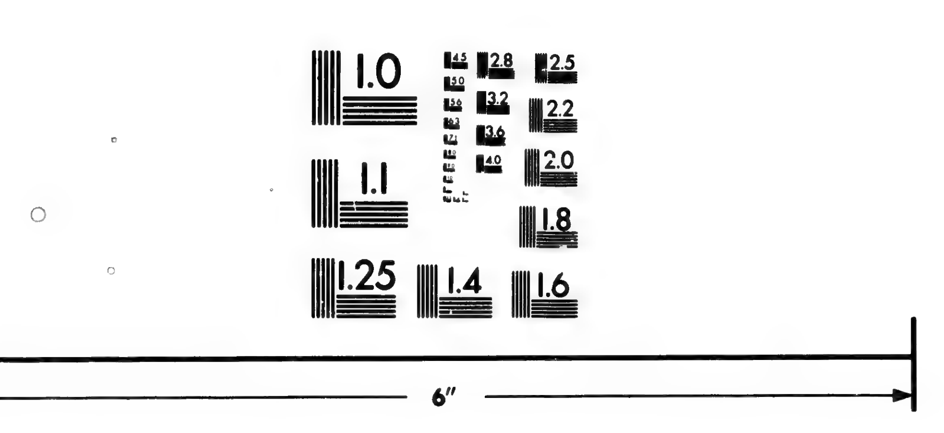
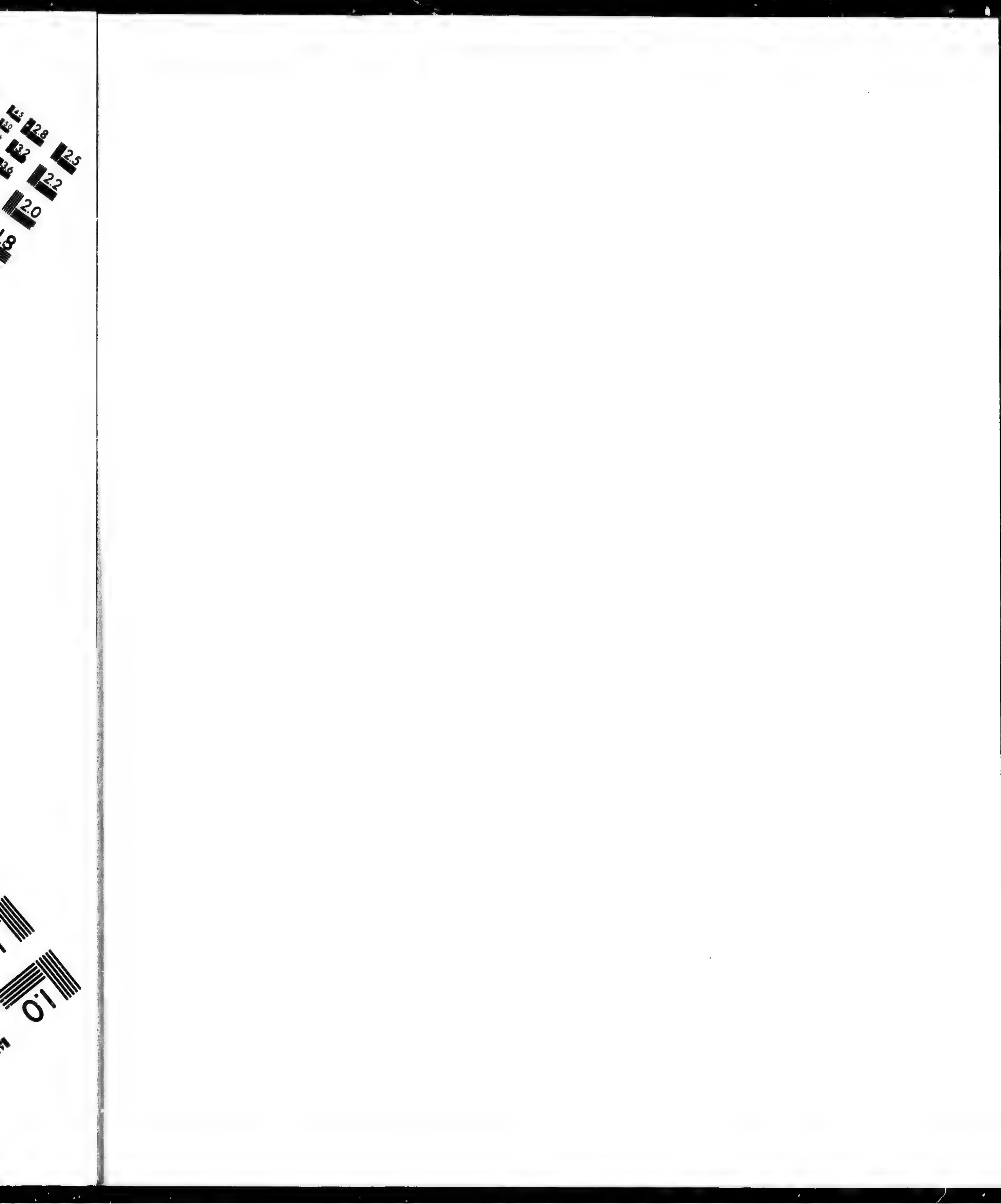


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)





dans ce cas : c'est une production dont la quantité est illimitée; elle peut être réduite ou augmentée selon les convenances du cultivateur. S'il y a peu de demandes, les prix baisseront et la culture diminuera, aussitôt que cette baisse attaquera essentiellement le profit du cultivateur; si la demande est considérable, elle fera hausser les prix; cette hausse augmentera la culture par l'appas du profit, et cette augmentation ne tardera pas à rétablir la modération dans les prix. C'est la loi immuable de l'action et de la réaction entre la production et la consommation des objets de commerce. Laissez-les à une entière liberté, et la quantité des productions se mettra toujours dans un tel rapport avec la consommation, que les travaux et les avances nécessaires pour la production, ne rendront jamais que des profits très-rapprochés des besoins raisonnables des auteurs de ces travaux et de ces avances.

S'il arrive quelques exceptions momentanées à cette loi, c'est en ignorant ou dissimulant leur vraie cause, qu'on en tire des argumens spécieux contre la loi même. Il est bien clair, par exemple, que si l'on n'a pas prévu l'instant où le privilège d'une com-

pagnie cesse, l'affluence des commerçans, qui se partagent tout-à-coup son commerce, cause au pays, où se font les achats, un renchérissement de la marchandise qui auparavant n'étoit achetée que par le privilégié. Mais cette même avidité, qui fait que chacun de ces nouveaux venus veut en acheter le plus possible, ne les abandonne pas, lorsqu'il faut vendre, et la concurrence désavantageuse qu'ils se font encore à la vente, leur enseigne bientôt les proportions dans lesquelles ils doivent se renfermer à l'avenir. Il arrive aussi que la liberté rendue, découvre les moyens d'une plus grande consommation; et que cette circonstance maintient les prix hauts; mais cette hausse ne dure que le temps nécessaire pour que la production se mette au niveau de cette consommation nouvelle; et ceux qui connoissent les hommes et les choses, savent bien que ce moment ne tarde pas à paroître.... Mais quand la fin d'un monopole est prévue, quand on est certain qu'il ne se renouvellera pas, il arrive presque toujours, qu'au pays où il faisoit ses achats, on y fait de grands préparatifs pour le moment de la liberté, tels même qu'ils surpassent encore les quantités que peuvent acheter

les divers concurrens qui succèdent à la compagnie privilégiée, et alors aucune augmentation de prix ne se fait sentir.

Mais, encore une fois, que ceux qui sur cette matière résistent à l'évidence, considèrent l'état général des importations étrangères. Les objets de ces importations, laissés à la liberté du commerce, sont en beaucoup plus grand nombre que ceux dont le monopole a su s'emparer; on devroit donc remarquer au-dehors une cherté artificielle sur-tout ce qu'on ne peut y acheter qu'en concurrence, comme on voit une semblable cherté exister au-dedans sur toute production étrangère vendue par le monopole. Cependant, l'expérience prouve le contraire. Un grand nombre de marchands achètent en concurrence au-dehors, pour revendre en France, bien des sortes de matières premières, nécessaires à ses manufactures, ou à d'autres consommations habituelles; et l'on ne voit pas que cette concurrence à l'achat les rende plus chères que ne le comportent les salaires, les avances, les intérêts et les profits suffisans pour donner l'existence à ces matières.

Si l'on objectoit encore que ces matières ne sont que des supplémens à celles que la

France produit elle-même, et que par conséquent cette production intérieure établit un contre-poids qui empêche le trop haut prix de la production étrangère; nous répondrions qu'il y a des matières consommées en France, qui ne jouissent pas de ce contre-poids, et qui n'offre cependant rien d'extraordinaire dans le prix auquel on les achète au-dehors.

Ajoutons que quoique la culture du tabac ne soit pas permise en France, on y auroit bientôt des tabacs, venant d'autres pays que de l'Amérique, si la liberté de l'achat (1), laissée dans les États-Unis, à tout armateur, y causoit un renchérissement sensible dans le prix de cette feuille; car l'Est de l'Europe offre aussi d'immenses contrées, où la civilisation s'étend, où il pourra convenir long-temps de cultiver des tabacs, comme en Amérique.

Non, les partisans de la liberté du com-

(1) Le lecteur se rappellera que la liberté à l'achat n'est rien sans la liberté à la vente. Tout armateur peut acheter des tabacs en Amérique, et les apporter en France, mais il ne peut les y vendre qu'à la ferme générale; ce qui équivaut à une défense d'en acheter; défense plus religieusement observée que toute autre, car elle est prononcée par l'intérêt de l'armateur.

merce, qui affirment qu'elle seule produit, non seulement les proportions les plus justes entre les quantités et les besoins, mais encore les prix les plus équitables, ne sont pas entraînés *par l'empire des mots*, comme on les accuse trop légèrement. Ils ont pour eux les faits, la logique et les leçons de l'expérience (1)

Convaincu donc que le systême de la liberté du commerce réunit tout en sa faveur, et ne blesse que les intérêts du monopole; nous exposerons notre idée, quelqu'imparfaite qu'elle puisse être, sur la manière de percevoir le droit d'entrée sur le tabac en feuille, proposé par M. le marquis de la Fayette.

---

(1) Si le systême de la liberté n'a pas encore prévalu, c'est qu'il faut, pour s'y affermir, de la persévérance et beaucoup d'habitude d'observer et de réfléchir. Sans cette habitude, il est difficile de suivre à la trace, dans le train des affaires, toutes les circonstances équivoques qui appartiennent quelquefois aux intrigues du monopole, et plus souvent aux fausses notions et à la manie réglementaire dont aucune nation commerçante n'a encore sû se garantir; circonstances que les partisans du systême coercitif ne manquent pas de donner hardiment pour les effets de la liberté.

§. IV.

Moyens de rendre le commerce du tabac libre, en France, et de conserver le revenu que le fisc en retire.

Plus le droit imposé sur une production est considérable, et plus il invite à la fraude ; et la fraude est ici d'autant plus séduisante, d'autant plus grande et plus difficile à réprimer, que le prix du tabac est peu considérable comparativement au droit.

La livre du tabac, mis en état d'être vendu au consommateur, coûte à peine 12 sous à la ferme générale, tandis que le consommateur la paie 4 liv. Elle laisse par conséquent un bénéfice de 3 liv. 8 sous. Peut-on offrir un appât plus grand à la contrebande ? Combien de profession honnêtes sont moins lucratives que le métier de fraudeur de tabac ? Est-il surprenant qu'il ait fallu dresser des gibets pour le réprimer, et que ces rigueurs, plus cruelles cent fois que le délit, aient toujours été inutiles ?

La ferme générale en vend environ quinze millions de livres pésant : ces quinze millions supposent, à cause du déchet à la fabrica-

tion, qu'elle en achète vingt-trois millions quatre cens mille livres en feuille : c'est ce tabac en feuille que M. de la Fayette a proposé d'assujétir à un droit d'entrée de 32 sous 6 den. par livre pesant; et c'est ce droit qui produiroit 38 millions 187,500 liv. tournois, desquelles, prélevant 30 millions pour le roi, on voit qu'il en resteroit encore plus de huit pour les frais de la régie de ce nouveau régime, et pour les bénéfices des fermiers ou régisseurs (1).

On voit donc, au premier coup-d'œil, que M. de la Fayette proposoit un régime simple, qui, en rendant le tabac au commerce libre, augmentoit, loin de la diminuer, la finance que l'état en retire.

Pourquoi sa proposition n'a-t-elle eu aucun succès ? Nous l'ignorons; mais nous avons observé que ce droit laisse à la contrebande un appât encore trop puissant. Il entraine donc la nécessité de conserver un grand établissement de gardes, destinés à prévenir la fraude. Cette nécessité aura sans

(1) Les frais de la ferme générale pour les tabacs, ne vont pas à six millions : elle n'en dépense pas même plus de huit pour son état de guerre, contre tous les contrebandiers.

doute fourni à la ferme générale un prétexte spécieux pour rejetter ce changement.

En effet, dès qu'il faut garder, et garder à grands frais, la ferme générale, ayant à ses ordres une armée de gardes, qui continueroit de lui être nécessaire, lors même qu'on lui enleveroit les tabacs, elle offre une économie réelle, en employant les mêmes gardes contre les fraudeurs de tabac? Mais comment la ferme y consentiroit-elle pour d'autres intérêts que pour les siens? Cette considération la mettoit donc en état de contraindre l'administration à ne confier qu'à elle la perception du nouveau droit; et dès-lors, il n'étoit pas étonnant que son refus de concourir à aucun changement, joint à quelques autres circonstances, ait conduit à laisser subsister l'état actuel des choses.

Il seroit donc avantageux de pouvoir donner à la perception de ce droit une forme, qui, tout-à-la-fois, assurât le revenu de l'Etat, et rendît inutile l'intervention de la ferme générale. Cette forme seroit celle, sans doute, où les fabricans et débiteurs de tabac, auroient eux-même intérêt à veiller à la contrebande, et où du moins elle ne pourroit jamais devenir pour eux un fléau dé-

courageant. Tel est le but qui nous a guidés dans le systême d'impôt sur le tabac, que nous proposons. Le lecteur jugera si nous l'avons atteint.

Ce systême offre un grand avantage : il permet d'espérer qu'un jour le droit même de 32 sous 6 den., proposé par M. le marquis de la Fayette, seroit réduit, puisque, dans ce systême, on n'a pas besoin d'un droit aussi fort, pour procurer à l'Etat le revenu qu'il tire maintenant de l'impôt du tabac. Cependant pour mettre tous les esprits à portée de comparer notre méthode avec celle de la ferme, et avec celle de M. de la Fayette, et pour en faire sentir l'avantage, nous prenons les mêmes bases que lui, et nous partons du droit de 32 sous 6 deniers.

Voyons d'abord par quel moyen on évitera plus sûrement cette contrebande, que M. de la Fayette s'est proposé de détruire.

Si la contrebande du tabac est séduisante, par le profit qu'elle offre, il faut, d'un autre côté, conveuir qu'il n'est pas bien difficile de l'empêchcr. L'odeur de cette plante est assez forte pour que le contrebandier craigne qu'elle ne le trahisse ; par conséquent il ne peut l'introduire que lentement, et par petites parties.

Droit sur le tabac en feuille, à l'entrée du royaume.

N'imposer qu'un droit d'entrée très-modéré, est le vrai moyen de prévenir la contrebande du tabac en feuille. Il est lourd et volumineux, les frais de transport sont considérables, et les risques d'être découvert très-grands. Or, beaucoup de frais, beaucoup de risques, et peu de gain suffisent pour empêcher la fraude.

Cinq sous par livre pesant de droit d'entrée sur le tabac en feuille, produiront déjà, sans offrir un appât à la contrebande, un revenu de 5 millions 850 mille livres. Cet impôt modéré offre un double avantage : Il dispense de hérisser les frontières de nombreuses gardes, et ne grévant pas les importeurs du tabac en feuille par une grande avance, il ne gêne ni ne décourage les armateurs de choisir en Amérique cette production pour objet d'échange.

Permission de fabriquer le tabac, moyennant une finance.

La contrebande, dans notre systême, ne sera pas plus à craindre pour la fabrication du

tabac ; car il seroit impossible qu'il s'établît aucune manufacture de tabac dans l'intérieur du royaume, si le gouvernement ne vouloit pas le permettre. Outre l'odeur, elles exigent trop d'espace et d'ouvriers, pour que le secret soit possible. On peut donc empêcher, presque sans frais, qu'aucune fabrique de tabac ne s'établisse sans permission, et cette permission peut être vendue.

La ferme générale a dix manufactures qui fournissent entr'elles, à la vente intérieure de quinze millions de livres pesant de tabac manufacturé. On a vu que ces quinze millions supposoient l'achat de vingt-trois millions quatre cens mille livres en feuille. En assujettissant les manufacturiers, qui obtiendront une permission, à une finance équivalente à dix sols pour chacune de ces livres de tabac brut, on auroit un produit de onze millions sept cens mille livres, et voilà déjà quinze sols trouvés dans les trente-deux sols et demi qu'il s'agit d'imposer.

Dans ce régime, le tabac non manufacturé rendu à la porte du fabricant, ne lui coûte que 21 sols 8 deniers la livre ; mais là il doit acquérir une augmentation de valeur par la main-d'œuvre qui le met en état d'être consommé.

Nous n'avons pas des connoissances susffisantes pour apprécier, avec exactitude, cette augmentation. Elle doit être composée du montant du déchet opéré par la fabrication du tabac brut, des dépenses du fabricant, et du gain qui lui est dû. Mais d'abord, comment calculer ce déchet ? Nous ne le pouvons que par approximation. Or nous savons que, dans les manufactures étrangères, on ne l'estime pas à plus de trente pour cent(1); et nous croyons ne pas nous écarter de la vérité, en allouant pour ce déchet, pour les frais de préparation, et pour l'augmentation à faire sur les quinze sols de droits, déjà payés,

(1) Ce déchet de 30 pour 100 est réduit à peu de chose dans l'étranger. Il provient des côtes de la feuille. On les brûle à la ferme générale, pour des raisons que nous ignorons. Dans les manufactures étrangères, on les emploie. On en fait du tabac en corde, à l'usage de ceux qui le mâchent. Les gens de mer et les habitans des ports consomment beaucoup de ce tabac; on regarde cette habitude comme utile à la santé, du moins elle n'a pas paru jusqu'ici lui être contraire. La ferme fait donc une perte gratuite de 30 pour 100 sur la feuille du tabac, que les fabricans, en concurrence, ne feroient certainement pas. Il y a d'autres secrets de manipulation, dont le bénéfice, entre les mains de la concurrence, tourneroit au profit du public et de l'extension du commerce.

qui doivent se retrouver sur une quantité réduite par la manipulation, 9 sols 4 den. par livre de tabac fabriqué. Celui-ci revient donc à 31 sols la livre au fabricant.

Une marchandise, d'un usage aussi général, ne reste jamais long-temps en magasin. Ainsi, en supposant que le fabricant ne prenne que quinze pour cent pour son bénéfice de fabrication et pour ses avances, c'est supposer l'extrême; il pourra donc vendre son tabac fabriqué au débitant à 35 s. 6 den. la livre (1).

Mais il reste encore 17 sols 6 deniers à appliquer, du droit de 32 sols et demi sur le tabac brut ou en feuille. Ces 17 sols 6 deniers doivent

(1) On vient de voir, dans la note précédente, que le déchet de 30 pour cent n'est pas une perte; mais nous avons exagéré ce déchet : car nous supposons ici que la quantité de vingt-trois millions de livres pesant de tabac ne rend que quinze millions de livres pesant manufacturées; et à 30 pour cent de déchet, cette quantité en doit rendre 16 millions trois cens quatre-vingt mille livres : ce qui laisse, en faveur de notre calcul, un rabais de dix pour cent à faire dans nos estimations, sur tout ce qui n'appartient pas au droit d'entrée. Nous ne faisons point entrer, dans nos calculs, l'humectation du tabac; la concurrence ne peut, sur ce secret, qu'être avantageuse au public.

vent être produits par le débit de 15 millions de livres pesant, puisque la ferme générale ne vend, dans les provinces soumises à son bail, que cette quantité de tabac manufacturé.

Ces 17 sols et demi sur le tabac brut, portent la livre du tabac manufacturé, de 35 s. 6 den. prix du fabricant, à 3 liv. 2 sols 9 d. et une fraction; sur quoi il faut encore ajouter le bénéfice du débitant.

La ferme générale lui remet le tabac en poudre à trois livres douze sols la livre de dix-sept onces. — Il le vend quatre francs la livre de seize onces. — Il pourroit donc le donner à meilleur marché dans ce nouveau régime.

Mais comment se fera la perception de ces dix-sept sols et demi, soit de vingt millions quatre cens soixante-quinze mille liv. qui manquent pour compléter le produit du droit de trente-deux sols et demi? Le voici.

Permission de débiter le tabac en détail, moyennant finance.

Nous avons observé qu'il étoit impossible que le tabac pût se fabriquer secrétement;

il est encore impossible que le débit en soit secret, et qu'il s'établisse par conséquent aucun débitant public de tabac, sans la permission du gouvernement. Voilà donc de nouvelles permissions à vendre. Or, il y a dans le royaume au moins quarante mille de ces débitans ; et puisqu'ils achètent le tabac à trois liv. douze sols la livre, de la ferme générale, ils ne seront pas grevés en achetant une permission de le débiter, qui ne sera au fond qu'un à-compte sur le prix du tabac. Ils pourront d'autant mieux faire cette avance, que le fabricant ne leur vendra le tabac manufacturé qu'à trente-cinq sols six deniers la livre, et même à moins.

Vingt millions quatre cents soixante-quinze mille livres, divisées par quarante mille, font un peu moins de cinq cents douze livres. Les permissions de vendre du tabac, coûteront donc cinq cents douze livres, l'une portant l'autre (1).

(1) On sent que les répartitions de cette somme doivent être faites en portions inégales ; car le débitant d'un petit village n'acheteroit pas une permission dont le prix excéderoit la quantité de son débit. Les connoissances nécessaires pour faire ce tarif nous manquent, et d'ailleurs ce travail seroit ici parfaitement inutile.

Mais, qui distribuera ces permissions? Les fabricans, et à leurs risques; car s'ils n'en étoient pas chargés, ils auroient eux-mêmes la facilité de vendre du tabac à d'autres qu'à des débitans autorisés, et de se soustraire au droit de vente, dont leur fabrication n'est pas chargée.

Ainsi les fabricans auroient deux sortes de permissions à acquérir; celle de fabriquer, calculée à raison de dix sols par livre de tabac en feuille, et celle pour débiter ou faire débiter le tabac manufacturé. Ces dernières seroient créées d'avance au nombre de quarante mille, et d'après des divisions qui les rendroient convenables aux quarante mille bureaux, débitant actuellement le tabac de la ferme.

De cette manière, le tabac ne pourroit être ni fabriqué, ni vendu dans le royaume, sans en avoir préalablement obtenu la permission à prix d'argent; et comme le gouvernement se borneroit à s'assurer d'une recette de trente-huit millions, il ne délivreroit aucune permission de fabriquer et de vendre, qu'il n'eût préalablement reçu le nombre de soumissions qui, tant en permissions de fabriquer que de débiter, lui assurassent cette somme, moins

le produit du droit d'entrée à raison de cinq sols par livre pesant, lequel droit seroit, en tout état de cause, perçu aux frontières.

On ne limiteroit pas d'avance le nombre des fabriques ; mais aucune ne commenceroit son établissement que le gouvernement n'eût des soumissions sous caution, pour un nombre de fabriques suffisant pour remplir son objet. Ainsi les soumissions détermineroient le nombre des fabriques, et ce nombre resteroit ensuite fixé pendant un temps assez long, afin de laisser aux fabricans l'espoir, non-seulement de tout le débit qui se trouveroit partagé entr'eux, mais encore de l'augmentation de débit que leur procureroit leur industrie.

Il est important et nécessaire, dans ce régime, de porter ces fabriques à un nombre plus considérable que celles de la ferme générale ; car la modicité du droit d'entrée des tabacs en feuille, permettant de l'admettre dans tous les ports du royaume, et à toutes les frontières, il s'ensuit qu'il doit y avoir, autant qu'il est possible, des manufactures voisines des principales entrées, pour éviter de trop grands frais de transport. Chacune de

ces manufactures pourroit établir sa principale consommation autour d'elle (1). Un certain nombre de manufactures est encore nécessaire pour entretenir l'émulation, qui étend et vivifie toute espèce de commerce, et pour prévenir les inconvéniens plus ou moins grands attachés à toute limitation de ce genre. Il ne faut point craindre d'être arrêté par les difficultés qu'entraînent les établissemens vastes et dispendieux; la préparation du tabac, même la plus recherchée, n'exige aucun attelier dont les frais ne puissent se proportionner, sans désavantage, avec les quantités.

---

(1) Il y a près de 600 entrepôts de tabac dans le royaume, outre les fabriques et les débitans; ce qui prouve la nécessité de beaucoup multiplier les fabriques. Cent feroient annuellement, sur le pied actuel du débit, pour au moins quatre cents cinquante mille livres d'affaires, l'une portant l'autre. Si on ajoute le produit de la consommation étrangère, que ce nouveau régime donne le moyen d'ouvrir, on voit que le nombre des fabriques peut être porté à deux cents. S'il n'y avoit que deux cents fabriques, le droit de fabriquer coûteroit à chacune annuellement, cinquante-huit mille cinq cents liv. qu'il seroit aisé de diviser en plusieurs paiemens, et chacune d'elles répondroit des permissions de débiter qu'elle auroit à distribuer.

Nous n'entrerons pas dans de plus grands détails, ils seroient inutiles et fastidieux. Si cette forme de perception du droit d'entrée offre des avantages réels, nous en avons dit assez pour montrer qu'aucune difficulté importante ne s'oppose à son exécution.

Avantages de ce nouveau régime.

Ils nous paroissent évidens. Tout ce qui peut mettre des entraves à l'arrivée en France des tabacs, à la libre spéculation sur l'importation de cette feuille, est prévenu, en ne l'assujétissant qu'à un droit d'entrée de cinq sols par livre; et ce droit ne peut pas encourager à la contrebande d'une marchandise aussi volumineuse que les tabacs en feuille, relativement à leur valeur. Un boucaut de cette marchandise sera toujours difficile à cacher.

La contrebande du tabac manufacturé est de même trop difficile, pour exciter des craintes; car ces fabricans multipliés, et ces nombreux débitans, tous assujétis à une finance, sont autant d'argus très-intéressés à veiller eux-mêmes sur la contrebande (1); ils le sont

(1) Quarante mille débitans forment un bon nombre de gardes; il ne faut que les intéresser à la surveillance. Or,

d'autant plus que ce régime laisse à chacun d'eux la propriété entière du profit de son industrie, par delà le prix des permissions; lequel, nous le répétons, ne doit être fixé que sur la consommation actuelle. Il reste une assez grande carrière à cette industrie pour engager des fabricans à se présenter : les permissions de débit dont ils devront être dispensateurs et cautions, ne les embarrasseront pas, puisque les débitans existent.

Nul doute que la consommation du tabac rendu au commerce ne s'accroisse. Celle du tabac de la ferme générale se fait dans une étendue couverte de vingt-deux millions d'ames, et ne va qu'à quinze millions de livres pesant. L'activité de la concurrence doit espérer de trouver dans cette foible proportion, une augmentation de débit d'autant plus assurée, que la nature et les propriétés du tabac sont favorables à sa consommation.

comme ils sont assujétis à payer une permission, leur relâchement leur causeroit une perte plus sensible que dans l'état actuel, où le risque des débitans ne consiste qu'en un manque de gain. Ces derniers peuvent même faire la contrebande. Dans notre plan, elle s'appercevroit bientôt par le fabricant, distributeur et caution des permissions.

Il y a plus : les fabricans, pouvant faire des envois de tabac dans l'étranger, à un prix même au-dessous de trente-cinq sols et demi la livre, cette nouvelle consommation ne manqueroit pas de s'établir. Elle est toute à l'avantage du royaume ; elle payeroit à l'Etat le droit d'entrée et celui de la fabrication. La France feroit ainsi l'acquisition d'un commerce nouveau, dont le monopole de la ferme la prive, contre la nature des choses.

Qu'on ne dise pas que le droit de quinze sols par livre, perçu pour l'entrée et la fabrication, conserveroit au tabac françois une défaveur qui continueroit à mettre obstacle au débit dans l'étranger. Ces 15 sols se compenseront facilement par l'avantage d'une manipulation perfectionnée. Le tabac rentre à cet égard dans la classe de ces objets, dont le renchérissement modéré ne prévaut pas sur la réputation, et n'interrompt ni le débit ni son accroissement. La ferme générale elle-même a des demandes de l'étranger, malgré un prix beaucoup plus considérable. (1)

(1) Ces demandes doivent rester bornées, parce qu'il ne convient pas à la ferme de diminuer son prix. Elle verroit

Mais le tabac manufacturé par des fabricans qui n'ont à rendre compte qu'à eux-mêmes, et qui ont une concurrence à soutenir, vaudra-t-il celui de la ferme générale? C'est demander si, en Hollande, où il n'y a ni ferme générale, ni manufacture privilégiée, on prépare de bons tabacs. C'est demander, si en France, ces milliers de productions destinées au goût, à l'odorat, en un mot à la sensualité, ont besoin d'être mises en ferme, pour être rendues plus exquises. (1)

---

alors rentrer ses propres tabacs en contrebande; car sa garde n'aura jamais, pour l'empêcher, autant d'efficacité qu'une grande multiplication d'individus directement intéressés à la prévenir. Et comment la France ne vendroit-elle pas son tabac dans l'étranger, en conservant le droit de quinze sols? Le bon tabac rapé de la Flandre Autrichienne s'y vend, au détail, cinquante-deux sols la livre, moins forte que celle de France. En Alsace, le tabac d'étrenne se vend trois francs la livre, et cependant le tabac est marchand dans ces provinces.

(1) Les arrêts rendus en 1784, par les parlemens de Grenoble et d'Aix, ne prouvent pas en faveur de la manipulation du monopole. Les procès-verbaux dressés en Bretagne, constatent que le tabac saisi étoit *une masse compacte, semblable à des morceaux de terre glaise qu'on tire des carrières,... ayant une odeur aigre et désagréable, produite par la fermentation.*

La consommation des tabacs françois se fera donc dans l'étranger, et cet avantage est loin d'être indifférent. Il augmentera les exportations d'Amérique en France, et par conséquent les exportations de France en Amérique.... Qui sait même si l'accroissement de la recette dans la partie du droit d'entrée que la consommation étrangère procureroit, ne permettroit pas bientôt une diminution dans le droit de fabrication et de débit? Et alors n'est-il pas évident que la consommation intérieure et extérieure augmenteroit encore, et finiroit par réunir deux grands avantages, l'accroissement progressif de la recette du fisc sur les tabacs, et une diminution sur le prix de cette production? Avantages qui seroient dûs à la manière dont nous proposons d'établir le droit d'entrée, auquel M. la Fayette aattaché le commerce libre des tabacs.

Objecteroit-on l'incertitude de trouver à placer quarante mille permissions de débiter le tabac manufacturé, quoique le prix de ces permissions représente une partie du débours actuel des débitans?

Ce seroit une fausse crainte; car, indépendamment des débitans actuels, qui n'au-

roient que plus de raisons de conserver ce genre d'industrie, la vente du tabac convient à toutes les boutiques où l'on détaille ces nombreux articles compris dans le commerce d'épiceries. On s'y pourvoiroit d'une permission, non pas tant pour le bénéfice que donneroit le tabac, que pour réunir à leur assortiment tout ce qui peut les achalander. Il est connu que dans tous ces magasins, plusieurs articles (1) ne procurent au marchand d'autre avantage, que celui de multiplier les occasions de venir à sa boutique. Si les sels se vendoient de la même manière, au moyen d'une permission taxée, tous les épiciers vendroient du sel.

Il est temps de résumer. Quel que soit le jugement porté sur le mode nouveau que nous proposons, pour percevoir en France l'impôt sur le tabac, en en rendant le commerce libre; quel que soit le parti qu'on prenne à cet égard, il sera toujours vrai que cette branche de commerce est au rang des plus importantes pour la France et pour les États-Unis.

Pour ne laisser à cet égard aucun doute,

(1) Tel est le sucre, par exemple.

nous observerons qu'avant la révolution de l'Amérique Angloise, l'Angleterre recevoit, année commune, environ cent mille boucauts de tabac, dont dix mille suffisoient à sa consommation intérieure, et quatre-vingt dix mille entroient dans ses échanges avec la France, la Russie, l'Allemagne, la Flandre et même le Canada. Le lord Sheffield fait du tabac le principal article du commerce américain.

On ne voit pas s'échapper un objet de trafic aussi considérable, sans faire des efforts, soit pour le retenir, soit pour le rappeler. Aussi l'Angleterre vient-elle, pour faciliter l'entrepôt du tabac américain dans ses douanes, de supprimer les droits considérables qu'on y exigeoit ci-devant à leur entrée. Le négociant *importeur* de cette production est maintenant admis à l'y déposer, en donnant simplement caution du paiement des droits, sur ce qui sera destiné à la consommation intérieure.

Cette conduite sage des Anglois doit engager toutes les nations qui peuvent ouvrir un commerce direct avec les Etats-Unis, à enchérir sur les commodités et les facilités offertes par les entrepôts anglois ; car un

peuple libre est plus aisément rebuté que tout autre par les gênes fiscales.

Mais si le commerce du tabac n'est pas rendu libre en France, toutes les facilités actuellement offertes à l'importation de cette feuille, ne produiront aucun effet; leur succès, si même elles en ont, ne sera que momentané, et tous les essais par lesquels on voudra concilier les intérêts du commerce françois avec ceux du monopole (1), seront infructueux, inefficaces; nous l'avons démontré.

Nous avons démontré que le monopole s'oppose aux échanges recherchés et suivis; qu'il écarte de la spéculation générale les objets dont il s'est rendu maître.

Nous avons démontré que la liberté ne renchérira point le tabac; qu'elle tend à le perfectionner; qu'elle procurera, dans sa manipulation, des économies qui permet-

(1) On peut mettre au rang de ces effets, la prime de 24 liv. que la ferme est convenue d'accorder par tonneau de marchandises françoises, exportées en retour par les vaisseaux américains qui apportent le tabac. Il en est de même de cet engagement qu'elle a pris d'acheter des particuliers autres que M. Morris, une certaine quantité de tabacs. Vains palliatifs !

tront de le livrer à un prix plus bas que celui de la ferme; et que par conséquent le débit s'en étendra davantage. Nous croyons avoir démontré la possibilité de concilier tous ces avantages avec le revenu actuel de l'Etat, même d'augmenter ce revenu, en imposant un léger droit d'entrée sur le tabac en feuille, un droit plus fort sur sa fabrication, et un plus fort encore sur son débit.

Addition à l'article du tabac, par M. Clavière.

La question de l'impôt à mettre sur le tabac, et de la manière de la régir, ayant été agitée à l'assemblée nationale, M. Clavière a cru devoir, pour jetter quelque lumière sur ce point, réimprimer l'article qu'on vient de lire. Il y a ajouté des réflexions importantes et nouvelles. Nous en extrayons celles qui nous ont paru de nature à pouvoir compléter l'instruction sur cet article. Il y parle d'abord de la libre culture du tabac en France, réclamée par diverses provinces, et violemment contestée par d'autres. M. Clavière s'élève contre les prohibitions absolues de culture.

Elles violent le premier privilége de la pro-

priété, le motif le plus évident du contrat social. Le citoyen doit des contributions à la chose publique, mais il doit pouvoir faire à ses risques, ce qu'il veut de son champ. L'empêcheriez - vous de le laisser inculte, ou de le couvrir de plantes sans valeur en aucun pays ? Non. Mais, dira-t-on, son intérêt nous préserve de cet abus. . : Eh ! si la culture du tabac est ruineuse, ou moins avantageuse que celle des productions nourricières, pourquoi voulez-vous qu'on s'obstine à cultiver du tabac ? . . On vous parle de l'ignorance du cultivateur ; des fautes qu'une cupidité mal entendue lui fait commettre... Mais qui sont ceux qui, le plus souvent, tiennent ce langage ? Des hommes dont les idées habituelles se sont formées sous le despotisme ou l'aristocratie L'un et l'autre ne pouvant justifier leur gouvernement que sur l'ignorance du grand nombre, la supposent sans cesse ; c'est toujours leur cheval de bataille ; et dans la crainte qu'il ne leur manque, ils ont grand soin de faire la guerre la plus persévérante à tous les moyens d'instruction. En matière de fortune, rien n'éclaire les hommes comme leur intérêt ; il impose silence a la plupart des causes de nos er-

reurs, et la lumière, à cet égard, plus qu'à tout autre, entre aussi promptement sous le chaume du cultivateur, que dans le cabinet des philosophes.

Laissez à chacun de nous le soin de demander à la nature la plante dont il attend le plus de profits ; contentez-vous de connoître celles qui, ne convenant point à notre économie rurale, peuvent devenir un paiement que l'étranger, qui les obtient de son sol avec moins de désavantage que nous du nôtre, pourra vous faire, en échange, de ce que vous cultiverez ou fabriquerez à meilleur marché que lui. Contentez-vous d'observer jusqu'à quel point il faut imposer ces productions étrangères, pour remplir le double but de créer une branche de revenu public peu onéreuse, et de favoriser par cela même la culture des objets qui conviennent le mieux à notre sol, et à notre population. Fiez-vous ensuite à cette faveur, pour écarter de nos champs les productions qui ne rassurent point la société entière, sur le premier de ses besoins, celui de subsister. Le cultivateur a bientôt fait les comparaisons qui l'éclairent ; il voit bientôt ce qu'il doit attendre d'un fruit toujours et par-tout nécessaire,

nécessaire, dont la culture est aisée, que l'impôt ne grève point dans ses mains; et ce qu'il doit redouter d'une production, qui joint aux soins et aux dépenses que sa culture exige, le désavantage de n'être qu'une superfluité, et d'avoir à payer, avant qu'il puisse en retirer du profit, un impôt d'autant plus considérable, que le champ où croît le fruit nécessaire, est moins imposé.

D'ailleurs, on ne doit pas se le dissimuler; il est des produits, au moyen desquels on obtient avec avantage les subsistances mêmes dont on ne peut pas se passer. Nos vins, nos huiles, nos soies, nos lins, et d'autres de nos productions indigènes, sont-elles autre chose que des objets de culture qu'il faudroit restraindre, ou même prohiber, si l'on se gouvernoit par la crainte de ne pas recueillir, sur son sol, assez de grains pour tous ses habitans ? Si cette inquiétude étoit fondée, qui oseroit vivre au milieu de la Hollande ? qui ne craindroit pas de voir périr à tout instant ces petits états, dont la population est excessive, et la prospérité constante, quoique nourris presqu'entièrement par les produits d'un sol étranger ? C'est le travail, le commerce et l'aisance qui

par-tout assurent les subsistances, quelles que soient les productions que l'intérêt du cultivateur le porte à préférer. L'Angleterre redoute-t-elle que les prairies nécessaires à son immense commerce de chevaux, dévorent ses champs ? songe-t-elle à proscrire ses nombreux haras, dont les produits, vendus au dehors, peuvent lui amener du bled?

Elle est d'ailleurs bien absurde, cette crainte qui fait déjà voir à quelques-uns de nos orateurs, la France entière couverte de tabacs. . . . Voit-on que les campagnards, les plus lents de tous les hommes, embrassent les spéculations nouvelles, avec l'avidité d'un agioteur? Non. Ils commencent, ils essayent, et si leurs succès les enhardissent, de quoi vous plaindriez-vous? Ils ont doublé leurs épis de bled, en acquérant de quoi en payer au dehors deux fois autant que leurs champs n'en auroient produit.

Si vous parvenez à soumettre l'impôt sur le tabac à un régime qui anéantisse la contrebande, les cultivateurs de ces provinces seront sans doute appelés à d'autres calculs; car il est probable que la contrebande favorisoit chez elles le produit du tabac; et

si néanmoins elles persévèrent dans cette culture, croyez qu'elle leur convient, et, par cela même, à l'empire dont elles font partie, puisque tout l'empire n'est qu'une grande société, aux profits de laquelle nous sommes tous participans.

Je n'en pense pas moins que la culture du tabac ne convient pas à la France, tant que son commerce existera; qu'il est sage de le délivrer de ses entraves, et qu'il nous apportera cette feuille de ces contrées où le sol, trop riche, a besoin de la succion des plantes voraces, comme les tempéramens sanguins ont besoin de la saignée. On a acquis à cet égard des informations qui méritent une grande confiance.

Sera-ce dans cet état de choses que la France, éclairée par ses administrations intérieures, ce chef-d'œuvre du bon sens, se livrera à la culture du tabac? Ont-ils pensé, ces hommes qui font leur science de la prétendue ignorance du peuple, que depuis la révolution, des milliers de François ont appris à lire? Ont-ils pensé que les cultivateurs, ayant choisi eux-mêmes leurs conseillers économiques, ils les écouteront?

Oui, la culture du tabac ne peut pas être

recommandée aux François sur leur sol ; et puisqu'il faut des impôts, on ne fait aucun tort à la généralité des citoyens, en étendant l'impôt du tabac sur les terres du royaume où le propriétaire voudroit en planter. Il suffira, pour tout concilier, que cet impôt soit au moins égal au droit d'entrée sur les tabacs étrangers ; parce que dès que nul ne pourroit fabriquer du tabac, ni le débiter *sans permission*, sous peine d'une grosse amende, il est clair que les tabacs françois seroient vendus aux fabricans *autorisés par des permissions ;* à moins que le cultivateur lui-même ne trouvât bon d'acquérir une patente de fabricant.

C'est-là, je pense, tout ce qu'il faut pour conserver l'impôt sur le tabac, et préserver nos terres de cette culture, reconnue ruineuse dans les contrées d'Amérique, dont elle a fait un des principaux produits ; car je ne pense pas que l'on veuille étendre la perfection de la fiscalité sur un cultivateur qui, se bornant à quelques plants de tabac, qu'il manipuleroit lui-même pour son usage, ne pourroit jamais faire un grand tort au revenu public. Ces sortes de manipulations domestiques disparoissent ordinairement devant

le peu d'économie qu'elles procurent, et la mauvaise qualité du tabac qui en résulte. Il n'y aura que les fabriques montées qui mériteront l'attention du fisc.

Cela posé, la division de l'impôt que je propose, mérite l'attention des législateurs. L'impôt sur le tabac est, ce me semble, celui qui se prête le mieux au régime le plus doux des *licences*, ou permissions de vendre certains objets qui peuvent supporter un impôt considérable, mais qui ne se prêtent à l'impôt dans un pays libre, qu'autant que sa perception est exempte de procédés trop injurieux à la liberté. Ces permissions sont, si l'on veut, une sorte de privilége exclusif; mais dès qu'il faut des impôts, l'usage d'une superfluité imposée ne devient-il pas aussi un privilège en faveur de celui qui en paie l'impôt?

Un privilège est odieux lorsqu'il n'est accordé qu'à une seule compagnie ou à un seul individu : c'est alors un monopole: mais un impôt converti en une permission de vendre un certain objet imposable, moyennant un prix quelconque, payé par toute personne qui veut obtenir cette permission, n'est plus qu'un mode de perception de l'impôt, qui,

en certain cas, est préférable à toute autre.

Il l'est, sur-tout, lorsque les contrevenans peuvent être contenus par une amende, et que les acquéreurs de la permission de fabriquer et de vendre, deviennent des surveillans naturels et suffisans, pour éviter les contraventions, et conserver l'impôt à la chose publique, sans gardes, ni moyens odieux.

Or, non-seulement le tabac se prête à ce genre d'impôt, mais il est d'autres objets qui pourroient être assujétis au même régime; tels, par exemple, que le droit de bouchon, de vendre des liqueurs fortes, de tenir café, etc.; toutes choses qui ne sont pas, si l'on veut, la meilleure manière d'imposer, mais qui, en attendant le degré d'instruction et de philosophie nécessaire pour nous conduire au meilleur impôt, sont moins à charge que l'impôt territorial.

Les *licences* ne sont pas le moyen d'obtenir un droit *fixe* sur la chose qu'elles permettent de fabriquer et de vendre; mais c'est précisément ce qui les rend recommandables, jusqu'à ce que l'on connoisse mieux le vrai système de cette *avance sociale*, que l'odieux mot d'impôt fait redouter. En ob-

servant de modérer le prix de la licence, l'industrie trouve bientôt le moyen de le rendre encore plus léger. Supposons, par exemple, qu'on voulût imposer vingt sols sur chaque chapeau, et qu'on voulût percevoir cet impôt, non sur le chapeau même, mais sur la liberté de le fabriquer; que le prix de la permission fût réglé par le nombre de ces tables inclinées, qui servent à faire les chapeaux, et que la quantité de chapeaux fût estimée à cent pour chaque table; il est clair que si un ouvrier diligent en fait plus de cent, il paiera, par cela même, moins de vingt sols sur chaque chapeau. Je cite cet exemple, uniquement pour rendre sensible l'avantage des licences; car il en est d'ailleurs comme de tout impôt; on peut en faire une mauvaise application.

Mais comment entrera-t-on dans le régime que je propose? Il existe des fabriques de tabac, des entrepôts, et des débitans qui déjà sont assujétis à une régie quelconque. Là on doit trouver toutes les lumières et les secours dont on peut avoir besoin; et comme les fermiers actuels de l'impôt du tabac, n'ont aucun intérêt à se refuser à un nouveau régime; comme en tout

état de cause, le leur est dévoué à la destruction, j'ose croire qu'ils devroient examiner eux-mêmes mon opinion sur le tabac : car, moyennant que l'impôt se divise, et que, par ce moyen, le tabac devienne marchand le plus qu'il est possible, et il le deviendroit sûrement, on ne voit pas pourquoi la compagnie des fermiers ne traiteroit pas avec la nation, pour devenir le régisseur général de l'impôt sur le tabac, sous la forme que je propose; forme assujétie aux décrets de l'assemblée nationale, et qu'il ne seroit pas dans leur pouvoir de changer ; forme qui exigeroit, sur-tout, qu'on ne limitât pas le nombre des permissions, du moins celles de *débitans*, et qu'on en modérât le prix le plus possible; car il faut, dans ces sortes d'entreprises, compter pour beaucoup les progrès de l'industrie qu'on se propose de faire naître ; forme enfin, qui interdiroit aux régisseurs de l'impôt tout commerce, toute fabrication et tout débit du tabac à leur profit.

Je dois encore observer, que si l'impôt sur le tabac est, de sa nature, un de ceux qui présentent le moins d'inconvéniens, on ne sauroit trop tôt le décréter. Les incertitudes

sur ce point donnent lieu à des spéculations qui prolongent le désordre. La question de savoir à combien s'élèveront les dépenses publiques, est étrangère à cet impôt. Quelles que soient ces dépenses, il est heureux de pouvoir leur appliquer tout ce que pourra rendre le tabac sous une forme d'imposition, qui ne sera ni vexatoire, ni abusive. D'ailleurs, n'est-il aucune branche de revenu à supprimer ? A cette question, tout bon François n'élève-t-il pas un cri d'indignation contre les loteries ? Je le répète, l'impôt sur le tabac ne peut être heureusement remplacé que dans un systême duquel nous sommes loin; ainsi, il n'est presqu'aucun des impôts dont vous vous occupez, qui puisse lui être préféré. Les patriotes doivent donc se tenir à cet égard sur leurs gardes. Après les avoir induits à ne pas décréter la libre culture du tabac, laquelle seroit soumise à cet impôt particulier, on pourroit se plaire à les voir s'égarer dans des choix d'impositions bien plus critiques que ne peut jamais l'être un droit sur l'entrée, la fabrication et le débit du tabac.

En vous parlant du tabac américain, on a dit à la tribune de l'assemblée nationale,

que son peu de valeur empêche qu'on ne vous l'apporte, parce que son produit est trop chétif pour acheter de quoi charger en retour le vaisseau qui vous l'apportera. Eh ! le vaisseau lui-même vous restera. Vous avez besoin qu'on vous en fabrique ; la plus riche des industries, c'est celle du voiturier ; et vous n'êtes pas en état de voiturer par vos propres productions, tant la fiscalité vous a fait de maux (1) ! Lisez l'ouvrage peu volumineux, dont j'extrais l'article *tabac* ; lisez la section 9 *sur les vaisseaux*, *construits en Amérique*, *pour être vendus ou pris à fret*, et fermez l'oreille à tous ces dépréciateurs de vos relations avec l'Amérique ; ils ne s'apperçoivent pas qu'ils prennent le cercle de leurs idées pour celui de l'univers.

---

(1) J'ai sous les yeux un état des opérations à Hambourg. La France, qui paroît n'avoir pas songé à son commerce du nord, dans les dernières discussions relatives à l'Espagne, importe à Hambourg pour plus de 50 millions de marchandises sur 262 navires, dont quinze seulement sont françois. L'importation angloise ne monte qu'à 14 ou 15 millions. Elle occupe 226 navires, dont 200 sont anglois.

SECTION II.

PÊCHERIES, HUILES DE BALEINE, CHANDELLES DE SPERMACETI, etc.

Par-tout où la propriété sera assurée, partout où des loix barbares n'aviliront pas les hommes, ils se multiplieront en proportion des subsistances.

C'est une vérité prouvée par l'histoire. Il n'est qu'une tyrannie absurde qui puisse arrêter la fécondité de l'espèce humaine dans les lieux où les subsistances abondent, et sont peu coûteuses.

Et que manque-t-il aux états où la population est nombreuse, où tout concourt à son accroissement ? Si le gouvernement y éprouve des besoins subits, combien le fardeau n'en est-il pas léger et facile à supporter, quand il se distribue sur tant de têtes ?

Quel besoin a-t-on alors de l'art ténébreux et menteur de la fiscalité, lorsqu'on a le secret de la population ? Et, encore une fois, quel est-il ce secret ? Respectez la dignité de l'homme, soyez justes, et ne gênez point, par des entraves, la reproduction des denrées. Subsistance aisée, population nom-

breuse ; voilà l'invariable systême de la nature.

Entre les subsistances que la nature a prodiguées aux hommes, le poisson est une des plus abondantes, des plus faciles à se procurer, et des plus propres à entretenir leur vigueur et leur santé (1). Par quel fatal privilège cette nourriture n'est-elle en France que le partage du riche? Pourquoi ne voit-on pas le poisson abonder par-tout où ce tribut de la mer pourroit arriver sans s'altérer, et sans être chargé des frais d'un transport trop lointain? On sait si bien qu'il est avantageux pour un état, d'appeler chez soi, et pour toutes les classes d'hommes, l'abondance et la variété des comestibles, d'où qu'ils viennent, quelle que soit leur nature, pourvu qu'ils soient sains et à bas-prix ; pourquoi s'écarter de cette règle politique à l'égard du poisson, de cet aliment que la nature reproduit par-tout avec tant de fécondité? Quels que soient les motifs qui peuvent le repous-

(1) Telle est la puissante influence sur la population de l'abondance des subsistances, et sur-tout de celle du poisson, que c'est à elle principalement que l'empire de la Chine doit le nombre incroyable de ses habitans.

ser, en le surchargeant de droits, ils ne peuvent être que le fruit d'une ignorance blâmable.

Pleinement convaincus du bien qui doit résulter pour l'humanité, de l'abondance des denrées, et de la facilité de faire naître cette abondance, en recevant de chaque nation le superflu que la nature lui a prodigué plus qu'à une autre, nous nous garderons bien de copier le système étroit du lord Sheffield, à l'égard des pêcheries. Il convient que les Américains, libres réunissent pour la grande pêche, des avantages naturels, contre lesquels il est impossible aux Européens de lutter.

En effet, ils sont voisins des parages où les grands poissons abondent; ils ont donc moins de chemin à faire, et par conséquent moins de dépense à faire. S'ils éprouvent des accidens, ils sont bientôt réparés; toutes leurs opérations sont plus promptes et plus sûres; ayant une plus grande connoissance de ces mers, ils sont exposés à des risques moins grands; enfin, le peu de chemin qu'ils ont à faire leur assure des provisions plus fraîches (1), et les met à portée de les renou-

(1) L'avantage des Américains est tel, qu'ils fournissent de vivres les pêcheries sédentaires des Anglois. Selon le

veller plus souvent; leurs pêcheurs jouissent par conséquent d'une santé plus constante; ils ont plus de vieux officiers et matelots dans leurs équipages : que d'avantages précieux pour la grande pêche !

Les Anglois ont bien peu de ces avantages; les François n'en ont presque aucun. Mais doit-on conclure de cet ordre de choses, avec le lord Sheffield, qu'il faille charger de droits le poisson américain, afin de soutenir la pêche nationale contre cette concurrence? La nature des choses dicte à la France un conseil plus sûr et plus avantageux. Le poisson nourrit; ce qui nourrit féconde. Si l'Américain pêche à moins de frais que le François, tant mieux pour le François; le poisson sera plus abondant et à plus bas prix en France. Que le gouvernement soit assez éclairé pour lui ouvrir ses ports; l'Américain y apportera le poisson ;il se payera en productions, ou du sol ou de l'industrie françoise; et la population, que cette abondance et ce bas prix favoriseront, augmentera les produits de cette même industrie.

colonel Champion, ceux d'Europe sont plus chers et moins bons; la différence en faveur des Américains, est comme de quatre à sept; et cela doit être.

D'ailleurs, ou il faut renoncer au commerce extérieur, ou il faut consentir à ce que, des deux parts, on ait quelque chose à échanger. Vouloir établir, encourager un commerce avec une nation étrangère, et ne lui pas laisser le soin de fournir ce qu'elle recueille avec plus de facilités, c'est une contradiction manifeste. La politique éclairée du commerce n'est pas d'en envahir toutes les branches, mais de ne faire que ce qu'on peut faire, que ce qu'on est sûr de faire mieux et à meilleur marché que tout autre. Ainsi, puisque les Américains ont le poisson sur leurs côtes, puisqu'ils sont dans le voisinage de Terre-Neuve, laissons à leur industrie cette branche que la nature leur donne préférablement; ne la leur disputons pas, d'abord parce que ce seroit en vain, et ensuite parce que la France peut, sans pêcher, recueillir plus avantageusement le fruit des pêcheries américaines.

Mais, dit le lord Sheffield, il faut des matelots pour la marine militaire; la pêche en est la pépinière : donc il faut soutenir la pêche, donc il ne faut consommer de poisson que celui que nous pêchons nous-mêmes; donc les primes sont nécessaires.

Sans doute que les matelots se forment à la pêche ; mais ce n'est pas en jettant des filets, ou des hameçons, en curant et préparant du poisson, que le matelot se forme ; c'est en s'exerçant souvent et long-temps sur le vaisseau à une manœuvre pénible ; c'est en vivant, pour ainsi dire, au milieu des écueils et dans des mers que le voisinage ou le rapprochement des côtes opposées rendent continuellement dangereuses. Or, cet exercice de vigilance, d'agilité et d'intelligence, le matelot le fait dans le cabotage, et en pêchant sur les côtes de son pays. Que ce cabotage soit fréquent, que cette pêche ne soit pas découragée en France, et il ne sera pas nécessaire, pour former des matelots, de les envoyer au loin pêcher du poisson qu'ils ne peuvent rapporter qu'à grands frais, dont la consommation est par conséquent bornée, et qui nous prive de l'avantage inestimable de recevoir avec abondance celui que les Américains libres peuvent pêcher à beaucoup moins de frais.

Sans doute que l'exercice des pêches du Nord forme d'intrépides matelots ; mais il faut consentir à cette vie si dure et si pénible. Or, quand la nature a placé l'homme sous un

un climat et sur un sol, où il n'a que quelques pas à faire dans l'intérieur des terres (1) pour y trouver une occupation exempte de dangers, et beaucoup moins fatiguante, quand il peut gagner son pain sous un ciel pur et tranquille, sur la terre ; comment, s'il raisonne, l'engagerez-vous à confier sa vie à des planches, à affronter les mers glaciales, à s'exposer, pendant les plus beaux mois de l'année, aux orages perpétuels qui assiègent ces bancs poissonneux, si souvent teints, par la plus funeste des erreurs, du sang européen ?

Par des primes, par des priviléges, des prohibitions, ou des surcharges de droits équivalentes, mises sur l'industrie étrangère. Nous répond-on ; on nous cite l'Angleterre en exemple ; examinons donc cet exemple.

L'Angleterre accorde des primes assez considérables à ses pêcheurs ; mais les inconvéniens et les abus qui les suivent, en rendent l'effet presque nul. Ces abus sont détaillés,

(1) Les François ne pêchent qu'une partie de l'année ; la plupart des pêcheurs sont des journaliers attachés à la terre, qui la quittent au mois de février, et reviennent ensuite en juillet.

d'une manière frappante, dans l'ouvrage nouveau de M. Anderson, qui a pour titre : *An account of the present state of the hebrides et western coast of scotland, etc.* Les principaux sont les suivans. Dépenses considérables et inutiles que ces primes occasionnent à ceux qui veulent les gagner ; il faut se rendre à un certain port ; il faut que l'équipage soit passé en revue par les officiers de la douane ; il faut que le bâtiment complète sa cargaison, ou passe trois mois en mer pour la compléter ; en sorte que si la première semaine lui procuroit les neufs dixièmes, il seroit obligé de tenir la mer pour l'autre dixième. Le bâtiment ne peut prendre d'autres instrumens que ceux propres à la pêche, à laquelle la prime s'applique ; il ne peut décharger le produit de sa pêche que dans un certain port ; il a des formalités générales à remplir pour le sel qu'il emporte, qu'il rapporte ; il est exposé à des vexations de la part des douaniers, à des procès qu'il est obligé de soutenir dans des tribunaux fort éloignés de ses foyers. Qu'on juge si un pauvre pêcheur peut s'exposer à tous ces inconvéniens ; et voilà ce qui a fait décliner les pêcheries, sur-tout celles d'Ecosse ; voilà ce

qui a donné tant d'ascendant aux Hollandois, qui cependant n'ont point de primes ; voilà ce qui rend toutes les primes inutiles. On copie cet usage de primes dans les autres gouvernemens ; on y attache les mêmes difficultés, et on est tout étonné que les choses n'en aillent pas mieux.

Quand d'ailleurs les Anglois auroient quelques succès en encourageant les pêcheries dans les primes, la France devroit-elle se laisser séduire par cet exemple ? Les circonstances sont différentes entre ces deux nations. Les Anglois ont plus de motifs de se livrer à la vie maritime ; ils y sont même nécessités par leur situation, et cette nécessité n'existe pas pour la France.

Quand on parle de primes, pour encourager la pêche nationale de poisson, on oublie qu'il s'agit ici de subsistances ; que ces moyens forcés les renchérissent ; que dès-lors leur consommation est bornée, et leur effet restraint ; qu'en forçant ainsi la nature, c'est aux dépens de la population ; car, par ce régime barbare, vous tuez des hommes, au lieu d'en produire ; tandis que laissant venir dans vos ports, avec abondance, le poisson de tous ceux qui n'ont pas mieux à faire qu'à le

pêcher, vous accroissez infailliblement votre population.

D'ailleurs ces primes et toutes ces autres faveurs avec lesquelles vous voulez lutter contre la nature des choses, sur qui se répandent-elles? Est-ce l'individu même dont vous voulez faire un matelot qui en profite? Ne vous y trompez pas, elles sont la proie de ce navigateur, qui ne sort de son cabinet que pour se promener sur la terre, ou sur les bords de la mer. Il commence par faire sa part, et soyez assuré que le gage qu'il offrira aux journaliers, pour manœuvrer dans sa périlleuse entreprise, sera taillé par la parcimonie. Ainsi votre but est manqué.

Si vous avez absolument besoin de matelots qui fassent leur noviciat autour des écueils de Terre-Neuve, et dans les mers du nord, un moyen plus simple, moins coûteux, plus sûr, et sur-tout exempt de fâcheuses conséquences, s'offre pour les former. Choisissez dans d'honnêtes familles des jeunes gens, robustes, intelligens; assurez-leur une récompense personnelle, si, après un certain nombre de voyages, faits sur des vaisseaux pêcheurs, ils en rapportent des certificats de bonne conduite et d'expérience acquise par le tra-

vail. Obligez-les à ne monter que sur les vaisseaux des nations ou des villes pour lesquelles ces pêches difficiles sont une ressource nécessaire. C'est là qu'ils acquerront de véritables lumières, et que, joints ensuite à vos matelots exercés par le cabotage et la pêche sur vos propres côtes, ils formeront, pour votre marine militaire, des matelots expérimentés.

Ces mesures ne seront pas traversées par l'avidité des armateurs; et si vous les suivez de manière à ne jamais perdre la trace de vos jeunes voyageurs, si vous avez attention de n'en pas faire des importans, si vous leur inspirez et à leurs parens une juste confiance dans l'œil tutélaire que vous aurez sans cesse sur eux, et dans votre générosité, il est impossible que cette marche ne réussisse mieux et ne vous coûte moins que tous les armemens favorisés par des moyens surnaturels, moyens sans lesquels cependant l'expérience les a démontrés impossibles.

Rien n'est plus casuel pour la France que la pêche de Terre-Neuve; voici deux années qu'elle est malheureuse. En 1785, une quantité de bâtimens françois, plus considérable qu'à l'ordinaire, a cru, pour accélérer la

pêche, devoir prévenir la saison. Ils ont essuyé d'affreuses tempêtes. Les vaisseaux délabrés ont gagné Terre-Neuve avec peine, et une partie du temps destiné à la pêche ayant été employé en réparations, elle a été moins considérable, et a causé beaucoup de pertes. Voilà des matelots bien chèrement et bien tristement formés. Des pépinières si peu abondantes ne sauroient être bien féconde en hommes.

Si nos observations sont fondées, s'il est vrai, comme le lord Sheffield en convient lui-même (1), que l'Amérique libre un jour

(1) Le lord Sheffield, pour consoler sa nation et l'encourager au monopole de la pêche, prétend que la Nouvelle-Ecosse, le Canada et l'île Saint-Jean, surpasseront les Etats-Unis dans leurs pêcheries. Il est difficile de croire que ces établissemens prospèrent plus que les Etats-Unis, que même le voisinage de ceux-ci ne ralentisse pas sans cesse les progrès de ces établissemens, tant que la domination angloise s'y fera sentir. Le colonel Champion est d'un avis contraire à celui du lord Sheffield. Ce lord paroît ne devoir être cru que dans les avantages qu'il accorde aux autres nations; car c'est bien à regret qu'il en convient, et il montre une crédulité enfantine pour tous les contes de vieilles femmes sur les désavantages des autres nations. Triste manie de rivalité, qui aveugle les gouvernemens de tous les pays, qui les transporte sans cesse hors de chez eux,

l'emportera sur toute l'Europe, et fournira du poisson salé à très-bas prix dans tous les marchés ; la France doit se hâter d'attirer chez elle, par la plus grande liberté et une franchise complète, le poisson américain ; elle doit profiter des circonstances actuelles où les plus courts voyages sont, sans contredit, ceux qui conviennent le mieux aux Américains libres.

Ils portent beaucoup de poisson en Espagne, en Portugal ; il ne seroit pas impossible que, pouvant trouver en France des retours plus variés, ils n'y portassent même les provisions destinées au Espagnols et aux Portugais. Elles seroient alors voiturées par des caboteurs françois, qui attendroient les vaisseaux américains à leur arrivée, et les déchargeroient promptement du poisson que la France ne pourroit consommer (1).

---

tandis qu'ils ont tant à faire, tant à conquérir dans leur propre enceinte ; tansdis que, se réunissant tous pour affranchir le commerce, pour mettre fin aux monopoles, tous y gagneroient ; car l'arène du commerce est vaste comme le champ du bonheur.

(1) Dans l'état présent des choses, le produit de la pêche françoise ne peut passer en Espagne et en Italie, que chargé par la ferme générale, des droits d'entrée et de sortie. Le

Les Américains libres ne peuvent être attirés en Espagne et en Portugal, que par les vins de liqueurs. Ces vins ne nuisent pas à la consommation des vins françois, ils font assortiment. Il faudroit donc, dans le nouveau cours de choses que nous proposons, qu'il y eût dans les ports françois des dépôts commodes et non-coûteux de ces vins recherchés dans tous les pays, par les gens aisés, et regardés comme des cordiaux nécessaires, plus encore que comme des jouissances de la sensualité. Les magasins les mieux assortis sont ceux où le commerce fait abonder les denrées de toutes parts, et sa liberté seule les forme.

Le lord Sheffield fait monter à 15 millions de livres tournois, en y comprenant le fret, le produit du poisson envoyé dans les marchés européens, sur les vaisseaux américains ou anglois; somme qu'il prétend avoir été presqu'entièrement remise à l'Angleterre en échange de ses manufactures. On doit croire que la part des Américains libres, dans ce produit, étoit considérable. Cet échange aura lieu

---

moyen de soutenir la concurrence des Américains dans les pays étrangers !

dorénavant par-tout où les Américains trouveront plus d'avantages. La France doit s'empresser de leur en offrir, si elle veut obtenir la préférence pour ces échanges ; elle doit par conséquent affranchir de tous droits le poisson des Américains libres ; elle peut même, sans leur nuire, affranchir celui des autres peuples pêcheurs. Car, les pêcheurs françois ne peuvent pas fournir à la France la morue qu'elle consomme ; les Hollandois en fournissent beaucoup par Dunkerque et les Trois-Evêchés.

Les François n'ont point d'établissement à Terre-Neuve ; les bancs où ils peuvent pêcher ne sont pas les plus abondans en poissons.

Les Américains seuls peuvent pêcher toute l'année. Quand les François ne renonceroient pas à cette pêche éloignée, son produit ne suffiroit pas encore à leur consommation ; c'est donc une nécessité pour eux d'ouvrir leurs ports aux Américains.

La pêche du hareng et du maquereau est une des plus abondantes pour la France. Son produit est cependant loin d'égaler la consommation. Les Anglois et les Hollandois sont plus à portée des lieux où se fait cette pêche.

Les Américains pourront toujours pêcher à meilleur marché que toute autre nation; il n'en est aucune qui puisse vendre à plus bas prix qu'eux, et par conséquent aucune qui puisse nuire à l'importation en France du produit des pêcheries américaines.

En laissant ainsi l'introduction libre à tout le poisson étranger, on l'attirera, on le rendra très-abondant en France, particulièrement dans ses ports et sur ses côtes. Elles offrent une pépinière d'hommes si précieux! On en favorisera le développement et la multiplication, en rendant la subsistance facile, même à la classe la plus misérable.

Peut-être sera-t-on arrêté par la considération que les productions de la terre sont grévées d'impôts très-onéreux, peut être même en conclura-t-on que, par justice et pour l'intérêt du propriétaire terrien, le poisson doit en supporter une partie. Ce seroit une erreur; car, en exemptant le poisson de droits, il devient pour tous un soulagement, un moyen de mieux supporter les charges territoriales Si vous pouvez faire parvenir dans la cabane du laboureur, des harengs, de la morue à très bas prix, ne le soulagez-vous pas? ne lui laissez-vous pas d'autant plus de ses pro-

pres productions à vendre pour payer l'impôt? La fiscalité, toujours cruelle dans ses projets extendeurs, fait intervenir jusqu'à la jalousie, pour en pallier l'injustice et le danger. On console de l'impôt sur la terre, par l'impôt sur la mer (1); c'est consoler un malade en donnant la même maladie à ceux qui peuvent encore le servir.

Mais, dit-on encore, si l'on peut se nourrir au bord de la mer à meilleur marché que dans les terres, l'on s'y portera en foule, et les terres seront désertes... Cette inégale répartition a déjà lieu dans tous les Etats qui ont des côtes, et le commerce en est la cause. Il est plus varié, plus fécond dans les ports de mer, que dans l'intérieur des terres; il offre à l'imagination plus de ressources pour

---

(1) On trouve dans les droits, perçus en France, sur le poisson, la même confusion que dans les autres branches d'impôts. Il y a trois ou quatre droits tant sur les pêches nationales que sur les étrangères. Il y a même des différences entre les pêches françoises; ainsi, les habitans du Havre et de Dieppe, payent deux tiers moins que ceux de Saint-Valery. — Pour éviter les chicanes et les concussions des commis, auxquelles jamais un peuple libre ne peut s'accoutumer, il faudra nécessairement simplifier ces droits.

la culture, et nous avons déjà remarqué, à l'article du tabac, que lorsque les terres sont chargées, l'industrie des villes et toutes leurs illusions suffisent pour y attirer les habitans de la campagne. Mais quel est le remède contre ces émigrations? Encore une fois, ce n'est pas certainement de dévouer à la misère des habitans des côtes, parce que les cultivateurs sont misérables. Il est un moyen plus naturel. Il consiste à faire servir la population dans les ports de mer, et l'industrie qui peut s'y développer, à procurer des subsistances à très-bas prix et en si grande quantité, qu'elles puissent être facilement envoyées au secours des habitans de l'intérieur. Les rivières et les canaux qui tendent à la mer, en rendront le transport facile; et s'ils pouvoient être chargés des dépouilles de la mer, sans qu'aucun droit en augmentât le prix, qui doute qu'elles porteroient la joie et l'encouragement dans les campagnes?

L'huile de baleine tient aux pêcheries. Elle est encore un des plus grands objets de commerce avec les Etats Unis. Cette huile n'est pas uniquement produite par les baleines; on en tire abondamment des veaux marins, et peut-être d'autres espèces de poissons.

L'usage de cette huile est fort restreint en France (1). On y connoît peu celui du blanc de baleine, dont on fait de si belles chandelles. L'usage de l'huile s'étendra. Un particulier en a fait une entreprise considérable pour éclairer Paris; et sans doute il ne s'est déterminé qu'après des essais qui en ont prouvé la parfaite convenance, puisque le gouvernement favorise cette entreprise.

Le lord Sheffield prétend encore que la saine politique fait aux Anglois la loi de prohiber ou au moins de décourager, par de droits, l'huile des Américains. C'est dans cet esprit que, pour favoriser celle du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, le gouvernement anglois a imposé 450 liv. tournois par tonneau sur les huiles importées par les Américains libres.

Cette rigueur doit faire accueillir en France cette production jusqu'ici proscrite. Cette introduction est d'autant plus nécessaire, que

---

(1) Par des états qui méritent quelque croyance, il paroît qu'en 1784 l'importation en France de l'huile de baleine et des autres poissons pêchés par les François;

a été de . . . . 1,610,669 liv.

Etrangère, ... 2,748,099.

Le Portugal avoit presque fourni la moitié de cette dernière importation.

la pêche françoise de la baleine est ruinée. Bayonne, si célèbre autrefois pour cette pêche, l'a abandonnée; Dunkerque, qui continue d'armer, ne fournit que peu de cette huile, et elle est chère.

Soit que les François aillent au Nord, soit qu'ils aillent vers le Brésil, ils ont du désavantage. Sans asyle, en cas de malheurs, leur navigation est d'ailleurs plus longue et plus coûteuse que celle des autres nations qui pêchent la baleine. Il est donc, sans contredit, plus avantageux pour la France, de recevoir l'huile des Américains libres, et de la payer avec ses vins et ses manufactures.

Le gouvernement françois à bien senti la nécessité d'accueillir très-promptement les huiles américaines. S'il ne l'eût pas fait, il en seroit résulté une émigration des pêcheurs américains dans le Canada et la Nouvelle-Ecosse. C'est ce qui fut sur le point d'arriver, quelque temps après la paix, dans cet île de Nantucket, dont M. de Crevecœur a fait une description si intéressante. Désespérés de se voir les ports de l'Angleterre fermés, et ne sachant où vendre leurs huiles, qui seules fournissent à tous leurs besoins, la plupart

de ses habitans avoient résolu de passer dans la Nouvelle-Ecosse, lorsqu'au moment du départ, ils reçurent une lettre de M. la Fayette. Il les engageoit à prendre patience, en attendant que l'administration supprimât ou réduisît les droits sur les huiles; et les droits ont été réduits pour un temps limité, à la vérité; mais pendant ce temps les Américains libres doivent jouir, pour leurs huiles, de toute la faveur accordée aux nations étrangères les plus favorisées (1), et cette faveur ne peut manquer, en se joignant à tous leurs autres avantages, de leur donner un grande supériorité dans cette branche de commerce, aussi avantageuse pour la France que pour eux.

On ne peut pas se faire, d'après l'ouvrage

---

(1) Tels sont les droits sur les huiles et dépouilles de baleine, perçus en France, suivant les tarifs de 1664 et 1667. La baleine coupée et apprêtée par les Francois, 30 sols le cent pesant; les fanons, 3 liv. par cent; la barrique d'huile de cinq cents livres, 3 liv. La baleine de pêche étrangère paye, dans le premier cas, 19 liv.; dans le second 30 liv., et 12 liv. dans le troisième. Les villes Anséatiques payent, dans le premier cas, 9 liv., dans le troisième 7 liv. 10 sols. C'est ce dernier droit que les huiles américaines doivent payer.

du lord Sheffield, qui paroît avoir tout calculé, nne idée de la valeur de cet objet. Il dit, pag. 61, sixième édition, qu'il en a été importé dans la Grande-Bretagne, venant du nord de l'Amérique et des possessions restées aux Anglois, quatre mille huit cents soixante-deux tonnes par an, depuis 1768 à 1770, et il évalue cette quantité à 18 millions de livres tournois, en Amérique, et à 25 millions sur le lieu de la vente; puis à la pag. 62, il dit que les habitans de Nantucket ont gagné à la pêche de la baleine, depuis 25 jusqu'à 45 millions de livres tournois par an. Il est impossible qu'il n'y ait dans ces calculs de très-grandes inexactitudes.

Quoi qu'il en soit, les huiles de baleine offrent au commerce de France avec les Etats-Unis, un objet d'échange considérable, et qui mérite d'être favorisé.

Il faut y joindre le blanc de baleine, et les chandelles faites avec cette substance; elles sont connues sous le nom de chandelles de spermaceti, et tiennent lieu de très-belles bougies. Les colonies américaines en ont exporté, suivant Sheffield, pour près de 500,000 liv. tournois, dans les années 1758, 1769 et 1770, en les calculant à 32 s. la livre.

Il

Il est probable que ces chandelles seroient mieux fabriquées en France.

SECTION III.

Bleds, farines, etc.

Les bleds et les farines étrangères entrent en France, en payant un droit trop léger pour les renchérir sensiblement. Les principes développés dans l'article précédent, à l'égard des subsistances, sont mis en pratique pour cette denrée. Nous observerons encore ici, que, suivant les mêmes principes, les produits de la pêche devroient, à plus forte raison, jouir de la même faveur. En effet, les encouragemens doivent avoir plus d'influence sur les produits de la pêche, que sur les récoltes des champs. Les premiers produits sont journaliers, faciles, n'exigent ni de grands ni de longues avances, et ils paient à l'instant même la peine du pêcheur; tandis que la nature ne double pas dans une année les moissons, qu'elles sont incertaines, qu'elles exigent de grandes avances, et que leurs produits sont lents. Les encouragemens et sur-tout l'admission du poisson étranger multiplieroient donc le produit des pêcheries avec

bien plus de rapidité et de fécondité que celui de tout autre travail.

Il seroit superflu de retracer ici les avantages de l'admission en franchise des bleds étrangers ; on a suffisamment écrit sur cette matière. Il est démontré que l'uniformité de prix que cette admission contribue à entretenir, est tout à la fois avantageuse au laboureur et au consommateur.

Mais la franchise des bleds étrangers a servi de prétexte pour empêcher ou pour arrêter, selon les circonstances, la libre circulation en France des grains nationaux ; d'où il est souvent résulté que la disette se faisoit sentir dans les provinces maritimes, en attendant que les bleds étrangers y arrivassent ; tandis que la province intérieure et même limitrophe étoit dans l'abondance : régime tout à la fois absurde et barbare. Car la province où les grains abondoient, n'en fournissoit pas moins à l'autre ; mais par le ministère des monopoleurs secrets, qui, achetant furtivement, ne payoient le bled qu'à un prix beaucoup plus bas qu'il ne se seroit établi par un commerce libre, et le vendoient, dans la province affligée de la disette, beaucoup plus chèrement que ce commerce ne

l'auroit fait. Ces erreurs sont trop grossières et trop funestes pour durer toujours. La pleine, entière et constante liberté du commerce des grains, doit enfin prévaloir partout. Mais qu'on ne s'y trompe pas : elle n'existera, elle ne produira tous ses bons effets, que lorsqu'elle sera rendue inaltérable, quelles que soient les circonstances.

Peut-être n'est-on pas encore arrivé en France à ce point. Les timides suppositions des esprits peu généralisateurs, en imposent toujours plus ou moins à l'administration. Le marchand de grains, le plus utile de tous les marchands, quoiqu'en pense le vulgaire, qui, par défaut d'instruction, confond toujours le marchand de bled avec le monopoleur : ce marchand craint toujours des exceptions arbitraires, des défenses subites, des coups d'autorité inattendus. Cet état d'incertitude arrête l'établissement solide du système de la véritable liberté, et delà résultent des inconvéniens nombreux, que n'entraîneroit pas même tout autre régime, pourvu qu'il fût fixe et qu'il offrît des bases certaines au calcul.

Mais, comment pourroit-on former une législation sur les grains, qui ne fût pas celle

de la liberté, et qui cependant offrît de pareilles bases ? Cette entreprise est inexécutable. Chercher d'avance quelles seront les règles particulières pour tous les cas, quand ceux-ci sont de nature à mettre en défaut la prévoyance, c'est chercher une chimère. Il faut, pour ne pas tomber en contradiction, opter ici entre l'arbitraire et la liberté. Mais l'arbitraire ne présente qu'une perspective nécessairement décourageante. Aucune propriété n'est certaine sous ce régime. Quand il existe, le marchand et le cultivateur sont forcés d'exposer leurs fonds à une loterie dont les chances sont incalculables ; car il faut qu'ils prévoyent les fausses informations, les erreurs, les manœuvres d'un intérêt différent du leur et même de l'intérêt public, les attentats de la force, etc. ; et si toutes ces considérations doivent entrer dans les élémens de leurs calculs, comment fonderoient-ils des espérances sur des bases aussi variables ?

La liberté consistant, au contraire, dans le choix que chacun peut faire du parti qui lui convient le mieux, suivant la circonstance du moment, offre un point fixe. C'est une règle générale ; elle s'applique à tous les

cas, et l'espoir du gain est toujours accompagné de la certitude déterminante qu'on sera maître de toute son industrie, maître de combiner ses spéculations, d'après des causes que le pouvoir humain ne peut enchaîner.

De cette vérité démontrée, qu'en tout état de cause, le premier besoin du commerce des grains est une règle fixe, résulte la nécessité d'embrasser le systême de la liberté, et de le protéger dans toute son étendue, sans y apposer aucune condition qui la restreigne (1). Cette nécessité d'une règle fixe, devroit seule déterminer les gouvernemens, quand d'ailleurs le systême de la li-

---

(1) Un administrateur a proposé d'introduire la liberté du commerce des grains, avec la faculté réservée aux provinces de réclamer, dans certains cas, contre l'exportation à l'étranger. Mettre une pareille clause au systême de la liberté, c'est détruire d'une main ce qu'on bâtit de l'autre. Point de condition ou point de liberté.

On pourra nous opposer l'exemple des Anglois, qui quelquefois prohibent l'importation ou l'exportation. Mais, observez que les Anglois ont fixé d'avance le prix du bled qui détermine les prohibitions. Voilà donc une loi fixe, et qui, par conséquent, ne dérange point les spéculateurs, comme la loi arbitraire.

berté ne seroit pas démontré le meilleur à tout autre égard. Mais ce systême est en outre le préservatif le plus sûr contre ces alternatives d'abondance ruineuse et de disette plus ruineuse encore, qui, l'une et l'autre, sont des calamités, par-tout où les impositions sont considérables.

S'il faut en croire le lord Sheffield, l'Amérique a exporté en 1768, 1769 et 1770, près de quinze cents mille quintaux de bled; ce qui feroit cinq cents mille par an, dont la Grande-Bretagne ne consommoit que trente-deux mille. Le reste a dû être principalement transporté en Espagne, en Portugal, et dans les ports de la Méditerrannée.

Ce même lord observe que l'Europe ne se trouvant pas constamment dans la nécessité de recourir aux bleds d'Amérique, les Etats-Unis ne peuvent pas mettre les bleds et les farines au rang de ces productions qui fondent un commerce essentiel et durable (1).

---

(1) Nous n'avons aucune expression simple en France pour traduire *staple commodities ;* mots par lesquels les Anglois désignent ces sortes de productions du sol ou de l'industrie, tellement naturalisées, qu'elles font partie essentielle de la richesse nationale, et qu'on en favorise le commerce par de grands établissemens, tels que des bâti-

Nous n'avons pas assez de lumières de détail sur le commerce des grains des Etats-Unis, pour ne pas devoir nous renfermer dans des généralités sur ce commerce. Mais quels que soient les besoins des grains en Europe, il suffit que cette denrée y soit d'une part exposée à beaucoup de variations, et que de l'autre elle puisse être conservée aisément et sans beaucoup de frais, pour que les Américains libres soient fondés à la mettre au rang de leurs moyens d'échange. Delà résulte une seconde vérité, c'est que ces besoins de grains s'étendant à toute l'Europe, la France doit s'empresser d'en être le maga-

mens publics, des dépôts, et des places ou marchés destinés à ces productions. On appèle ceux-ci *staple*, d'où s'est formé naturellement *staple commodities*, *marchandises d'étape*. Nous n'avons point, comme les Anglois, l'heureuse liberté de faire des mots. Leur langue s'enrichit, leur élocution devient rapide, et nous, nous perdons toujours dans des circonlocutions traînantes, pour désigner une chose dont le mot nous manque; inconvénient beaucoup plus nuisible à l'instruction et à la clarté, qu'on ne pense. Cette remarque n'est pas ici hors de place. C'est à ceux qui font les choses, qui vivent avec elles, dont la vocation est d'en traiter sans cesse, c'est à eux de créer les mots qui les expriment nettement et promptement.

sin, puisque l'Angleterre l'étoit ci-devant. Il seroit donc avantageux de construire dans les ports francs ouverts aux Etats-Unis, des dépôts commodes pour recevoir et conserver les bleds américains. Par ce moyen, ces bleds seroient toujours prêts à être transportés partout où le prix les appeleroit. Ces mêmes ports francs étant des dépôts où se rassembleroient les objets nécessaires aux Etats-Unis, le commerce des bleds avec l'Amérique acquerroit par-là une continuité avantageuse aux deux nations : avantageuse à l'Amérique, parce que la certitude d'un lieu de dépôt sûr et peu coûteux, détermineroit des expéditions de grains plus fréquentes : avantageuse à la France, parce qu'outre la présence continuelle d'une denrée importante, présence qui la garantit de toute manœuvre d'un monopole intérieur, ces dépôts fourniroient un aliment presque continuel au cabotage, depuis le nord de la France jusqu'au fond de la Méditerranée.

C'est l'avantage des ports francs de favoriser le cabotage, la meilleur école des mariniers ; et les entrepôts qu'ils facilitent, procurant une grande économie de temps aux grands commerçans, leur font préférer ces ports à tous les autres.

La culture et les défrichemens doivent nécessairement donner, dans les Etats-Unis, un superflu en bled très-considérable. Ce superflu augmentera même, long-temps avant que le rapport de la population avec le produit des terres ait changé ; et puisqu'il convient aux Américains libres d'être agriculteurs, la France n'a-t-elle pas un moyen sûr d'attirer chez elle leur principal commerce, en leur offrant de vastes magasins pour leurs grains et leurs farines (1), où la commodité du dépôt se réunisse à la sûreté de la conservation?

D'ailleurs, puisque la France ne recueille pas tout le bled qu'elle consomme (2), qu'elle

(1) Le commerce des farines est moins sûr que celui des grains ; les farines s'échauffent ; et d'ailleurs on préfère en général les grains, pour conserver dans le pays de la consommation, le produit de la main-d'œuvre qui les convertit en farine. Les Américains ignorent peut-être qu'en France la perte des farines gâtées est d'autant plus grande, qu'alors elles payent un plus gros droit : saines, elles ne doivent qu'un sol par quintal d'entrée, et circulent en franchise; gâtées, et destinées alors pour les amidons, elles payent 30 sols par quintal.

(2) C'est un fait certain, quoiqu'il contrarie l'opinion vulgaire. Un autre fait, qui n'est pas moins vrai, et qui prouve la nécessité d'admettre des bleds à bas prix, tels que ceux de l'Amérique, c'est que les trois quarts des ha-

est obligée d'en tirer du Nord, de la Sicile et des côtes d'Afrique, celui des Etats-Unis doit lui convenir encore mieux, et par deux raisons : 1°, Il doit être à meilleur marché, comme étant le produit d'un peuple agriculteur, neuf, et non grevé d'impositions; et en second lieu, ce même peuple a des besoins plus étendus et plus variés des productions de la France, que les pays méridionaux de l'Europe. L'Américain libre peut, en échange de ses bleds, recevoir des vins, des huiles fines et des fruits de la France. Le Napolitain, le Sicilien et l'Africain ne peuvent pas se payer de la même manière.

Enfin, il est une autre considération favorable à l'importation des bleds d'Amérique; ils peuvent arriver facilement à Honfleur (1);

---

bitans de la Beauce, de cette province qui produit de si beau bled, ne mangent que du pain noir, et n'en mangent pas encore suivant leur appétit. — Que doit-ce être des autres provinces qui ne recueillent pas de bled ?

(1) Si nous citons Honfleur, c'est que ce port, par diverses circonstances locales qu'il est inutile de détailler ici, est destiné par la nature à devenir un jour, si du moins ses indications sont suivies, à devenir l'entrepôt d'un grand commerce, et sur-tout de celui des EtatsUnis avec la France. Le projet d'en faire un port franc est au-

là ils pourroient être emmagasinés, et subir tous les procédés nécessaires à leur conservation; procédés devenus très-simples et très-peu coûteux (1). Ces établissemens entretiendroient une masse considérable de bled à portée de la capitale; avantage plus grand qu'on ne pense. Les hommes suivent les subsistances, et les villes si immensément peuplées, attirant les subsistances d'un grand

---

jourd'hui sur le tapis, et il est du plus grand intérêt pour la France qu'il réussisse.

(1) Ils ne consistent plus que dans des magasins placés au grand air, ouverts aux vents secs, et construit de manière qu'on puisse remuer le bled facilement. Cette opération, faite de quinzaine en quinzaine, dans un temps convenable, n'a besoin que d'être renouvellée un certain nombre de fois, pour qu'on puisse ensuite laisser le bled en tas, sans avoir à craindre qu'il s'échauffe. Il existe à ce sujet des expériences faites avec soin. On peut, sur la conservation des bleds, citer la méthode pratiquée à Genève, où le gouvernement a établi un de ses plus grands revenus sur la vente du bled au peuple, et où l'intérêt l'a par conséquent conduit à perfectionner l'art de le conserver. Au reste, dans des dépôts uniquement destinés au bled des commerçans, le même bled ne séjourne jamais assez longtemps pour qu'il soit difficile d'en prévenir le dépérissement. Il y a quelques raisons de croire que l'air salin de la mer est favorable à sa conservation.

circuit, il ne reste bientôt plus dans les campagnes que le laboureur; car le consommateur, que son sort y fixe, ne tarde pas à trouver trop chère la denrée pour laquelle la capitale lui fait concurrence, et il se hâte, ou d'y accourir, s'imaginant que les moyens plus nombreux de subsistances y rendent la cherté moins pesante et moins sensible, ou de s'éloigner de ce circuit, pour éviter l'effet de cette concurrence.

En favorisant les magasins de bleds étrangers, et sur-tout des bleds américains, on forceroit en quelque sorte la consommation des bleds nationaux dans les campagnes, et par-là peut-être on arrêteroit l'émigration de ces habitans, que l'engoufrement des denrées dans les villes y attire perpétuellement, et qui rendent les terres désertes.

Il est encore d'autres motifs qui peuvent engager la France à accueillir les bleds américains. Elle en a besoin pour les vastes magasins de terre et de mer, que les disettes assez communes la forcent de maintenir.

Qui l'empêcheroit encore de se payer, avec cette denrée, des secours qu'elle a prêtés aux Américains, et dont leur situation retarde le remboursement? Mais il faudroit que la main

de ces entrepreneurs avides, dont la capitale fourmille, ne vînt pas souiller cette opération patriotique et généreuse, qui seroit utile aux deux nations.

Qui pourroit enfin empêcher le gouvernement de former des magasins de bleds américains, dans les îles à sucre françoises, que des ouragans, des incendies, et d'autres accidens imprévus exposent si souvent à la famine, parce que leur approvisionnement, très-borné, se fait par le monopole, qui porte peu, pour vendre cher?

Ce n'est pas ici le lieu de développer nos idées à ce sujet; nous ne traitons pas encore des rapports des Etats-Unis et des îles à sucre françoises. Peut-être examinerons-nous un jour cette matière importante et délicate; mais en attendant, le fait suivant nous a conduits à croire, que des magasins de bleds américains dans ces colonies seroient non-seulement utiles, mais même nécessaires. Ce fait est raconté dans une gazette approuvée par le gouvernement, à laquelle on doit, au moins cette fois-ci, accorder une pleine foi; car on sait avec quelle circonspection on permet la publicité des calamités publiques qui dérivent d'un monopole protégé.

Nous nous bornerons à copier l'article de cette gazette. « Extrait du Journal général « de France, du samedi 24 février 1787.

De Saint-Domingue. Une lettre du Cul-de-Sac, du 11 décembre dernier, annonce une épidémie générale sur les blancs, dans la plaine, au Port-au-Prince; les enterremens s'y font par douzaine. Il seroit bien malheureux qu'elle fût occasionnée par la mauvaise qualité des farines qu'on y porte d'Europe. Ce qu'il y a de très-certain, c'est que depuis la paix, les habitans n'ont cessé de se plaindre de leur cherté, rareté et mauvaise qualité. Les lettres du 8 octobre mandoient qu'ils payoient le pain 15 sols la livre, et souvent à la veille d'en manquer; si bien qu'un particulier d'ici envoya des ordres à un négociant de Bordeaux, pour faire passer des farines à son fondé de procuration; et sa surprise est vraiment désespérante d'apprendre aujourd'hui qu'elles se sont trouvées aussi mauvaises que les autres. (*Extrait des affiches de Bretagne.*)

SECTION IV.

MATS, VERGUES, ET AUTRES BOIS POUR LA MARINE.

La France, comme les autres Etats européens qui ont une marine militaire et marchande à entretenir, tire ces bois de la Livonie et de la Russie. Ce magasin général commence à s'épuiser; la qualité des mâts n'y est plus si bonne. Ce commerce a d'ailleurs le désavantage, pour la France, d'exiger des remises considérables en argent, sans compter les désagrémens d'une navigation dangereuse, souvent interrompue par les glaces, et la gêne d'une concurrence de plusieurs nations, que leur proximité et une foule d'autres circonstances naturalisent, pour ainsi dire, dans les ports et les mers du Nord; avantages que ne peuvent avoir les François.

Ces considérations doivent déterminer la France à tourner ses regards vers les Etats-Unis, pour les bois nécessaires à sa marine, et sur-tout pour les mâtures. Si elle peut y faire ses approvisionnemens en ce genre, il est hors de doute qu'elle y trouvera des avan-

tages plus réels que ne peut lui en offrir le nord de l'Europe, soit pour la manière de payer les bois, soit pour la navigation, qui est bien moins dangereuse, bien moins incertaine que celle de la Baltique.

Pourquoi d'ailleurs les mâts et les bois de construction produits par le sol des Etats-Unis ne conviendroient-ils pas à la France? On n'oppose à cet article qu'une objection, et c'est un préjugé qui la donne.

On prétend en France que leur qualité est très-inférieure à celle des bois de la Baltique: on va même jusqu'à soutenir qu'ils sont impropres pour la construction des vaisseaux. Nons avons lieu de croire ce jugement, non-seulement précipité, mais encore dicté par l'ignorance, ou par la partialité de quelques personnes intéressées à ne voir arriver dans les chantiers françois, d'autres bois que ceux du nord de l'Europe.

Il n'est pas dans les loix de la nature, que d'immenses contrées, dont les aspects sont aussi variés qu'ils peuvent l'être en Europe, et dont le sol offre les mêmes diversités, ne produisent que des bois d'une qualité généralement inférieure. Il doit en être de l'Amérique comme de l'Europe. Les qualités des

des bois varient, dans notre continent, suivant le climat, la nature du sol et les autres circonstances. S'il est même des bois qui doivent naturellement être d'une qualité inférieure, et le devenir de plus en plus, ce sont ceux d'Europe, parce que les forêts qui produisoient la meilleure, sont épuisées ou s'épuisent journellement. D'ailleurs, il est des règles pour couper les bois et pour les gouverner, avant qu'ils soient mis en œuvre; si elles sont négligées, la qualité du bois s'altère plus ou moins. Or, n'est-il pas possible que, par défaut d'expérience, ou par d'autres circonstances (1) momentanées, les Améri-

(1) Par exemple, la coupe des bois a sa saison; et pour en faire une immense, pour ne pas laisser échapper le moment favorable, il faut donc tout abattre à la fois, et réunir un grand nombre de bras. Or, les Américains n'ont pas ces bras si nombreux. Il faut encore laisser ces bois à l'air ou dans l'eau long-temps avant de s'en servir; et les Américains, pressés par le besoin, ne pouvoient pas toujours faire ce sacrifice de temps. Il ne faut donc pas rejeter les défauts des bois venus d'Amérique sur leur nature, mais sur les circonstances défavorables. Ce raisonnement renverse tous les faits que la partialité de l'intérêt personnel a jusqu'à présent avancés contre les bois de l'Amérique libre.

cains n'ayent pas encore pu pratiquer ces règles, et que la qualité de leurs bois en ait souffert ?

Des informations mieux dirigées, un examen plus attentif détruiront sans doute dans peu ce préjugé, contraire à la qualité des bois américains; préjugé d'autant plus fâcheux, qu'il priveroit le commerce entre la France et les Etats-Unis, d'un objet très-important pour les deux nations.

Si la France veut sérieusement s'éclairer sur ce point, qu'elle consulte les ennemis même de l'Amérique ; qu'elle consulte le lord Sheffield, si sobre d'éloges, quand il faut en accorder aux Américains libres. Il dit expressément (1), « que les négociateurs du traité de paix qui ont cédé le territoire de Penobscot, à l'est de la baie de Casco, appartenant à la Grande-Bretagne, méritent la plus sévère censure ; que cette contrée produit, sans contredit, les meilleurs bois. La côte, ajoute-t-il, est couverte de bois propres pour la navigation et autres usages, et en quantité suffisante pour remplir les besoins de la Grande-Bretagne pendant des siècles. Le pin blanc,

(1) Sixième édition, pag. 89.

connu en Angleterre sous le nom de pin de Weymouth ou de la Nouvelle-Angleterre, abonde dans ce territoire. Il est incontestablement le meilleur pour les mâtures, et il y croît à une prodigieuse hauteur ».

Ce fait nous est confirmé par des hommes éclairés, qui ont voyagé et long-temps résidé dans les Etats-Unis. Ils assurent qu'ils produisent tous les bois dont nous avons besoin pour nos mâtures, et que le pin blanc des rivières de Connecticut, Penobscot, Kennebek, est au moins égal en qualité à ceux du nord de l'Europe. Les constructeurs de Philadelphie l'estiment tellement, qu'ils commencent à s'en servir pour le bordage des vaisseaux au-dessus de la flotaison.

Le chêne verd, dont la Géorgie offre de si belles forêts, réunit les qualités les plus précieuses. On peut en tirer de la baie de Sainte-Marie, d'une écarrissure plus considérable que celui qui vient du Levant et de l'île de Corse. Il est compacte; les vers ne l'attaquent amais, et la durée en est sans égale. Le pied ube pèse 95 livres, c'est-à dire, 20 liv. e plus que le chêne blanc dont on se sert rdinairement. Telle est sa solidité, qu'on eut diminuer de près de moitié l'épaisseur

des membres pour lesquels on l'emploie (1).

Le lord Sheffield, après avoir dit qu'on ne trouvoit point de bois propres aux mâtures, au sud du 41me. degré, déclare cependant que le pin jaune des Etats du sud fournit de grands mâts pour la marine marchande (2). Le blanc et le jaune sont d'une qualité supérieure à celle des autres pins; le grain en est fin; celui du jaune est plus serré. Tous ces pins s'emploient pour la construction des maisons et des vaisseaux, et pour tous les autres usages

---

(1) Le chêne verd de la Caroline est le plus dûr des bois connus. Les vaisseaux qui en sont construits ont une très-longue durée. Voyez d'aillieurs ce que le colonel Champion dit sur les bois d'Amérique, dans les différentes parties de son ouvrage, où il réfute l'opinion du lord Sheffield, sur les mâts d'Amérique.

(2) Page 93, sixième édition, on lit la note suivante: « Les mâts d'Amérique sont inférieurs à ceux de Riga; mais ceux-ci sont très-coûteux par le chemin qu'ils ont à faire, et les droits considérables qu'ils acquittent à Riga. En temps de guerre, les grands mâts coûtent, rendus en Angleterre, deux, trois, jusqu'à quatre cents livres sterling. Les plus grands mâts dont on se serve dans la marine, ont trente-six pouces de diamètre, et viennent d'Amérique. On préfère maintenant les grands mâts, faits de plusieurs pièces ».

auxquels le pin s'applique, soit en pièces équarries, soit en planches ou plateaux.

Enfin, lorsqu'on voit la Grande-Bretagne mettre du prix aux bois américains; lorsqu'on voit, qu'avant la guerre, elle avoit fait arpenter un canton de six cents mille acres dans la province de Saggadahock, où se trouvent les plus beaux pins blancs; qu'elle y tenoit un agent pour faire abattre ces pins sur la neige, et les faire embarquer sur de longs vaisseaux construits exprès (1), on a peine à concevoir que la France soit indifférente sur les bois de toute espèce qu'elle

(1) Voyez les letttres du *Cultivateur américains*, tom. II, pag. 26. Cet estimable écrivain a pris lui-même la peine d'apporter en France une grande quantité d'échantillons des différentes sortes de bois qu'on trouve dans les Etats-Unis, et qui sont propres par leurs divers usages au commerce. On est étonné de la variété de ces bois. Le lord Sheffield porte à près de 2000 tonnes la quantité de bois américains exportés annuellement pour l'Angleterre, en calculant sur l'exportation des années 1768, 1769 et 1770. En 1773, l'entrepreneur anglois payoit, dans la Nouvelle-Angleterre, 76 liv. sterling, pour un grand mât de 33 pouces, et ainsi en diminuant jusqu'à 11 liv. pour un mât de vingt-quatre pouces. En 1769, ces prix avoient baissé de vingt pour cent.

peut tirer des Etats-Unis, en échange de ses productions.

SECTION V.

FOURRURES ET PELLETERIES.

Le lord Sheffield, que nous citons toujours avec confiance, lorsqu'il décrit les avantages des Etats-Unis, ne leur abandonne pas celui d'être entièrement les maîtres du commerce des fourrures; mais il les regarde comme des concurrens dangereux pour le Canada, et c'est avec raison.

La proximité des grands établissemens que les Américains libres forment aujourd'hui à *Pittsbourg* et dans plusieurs autres endroits de leurs possessions ultramontaines, doit insensiblement leur donner de grands avantages dans ce commerce, et leur faire partager avec le Canada les profits, presque exclusifs, dont cette province a joui depuis 1763.

En effet, les régions situées entre les eaux du lac *Ontario* et celle du *Mississipi*, traversées par cette foule de rivières qui tombent dans le sud et nord-ouest de *l'Erié*, du *Michigan* et du *Supérieur*, jusqu'au *Ouiscon-*

sing (1), et même jusqu'au *lac des bois ;* les grands travaux auxquels les Virginiens sont occupés dans ce moment, pour perfectionner la navigation du *Potawmack* jusqu'au pied des Allé-Cheny; la probabilité d'une autre communication avec les eaux ultramontaines, par le moyen des branches occidentales de la *Susquehannah* (2); sans omettre la facilité avec laquelle les habitans de l'état de New-Yorck alloient à *Niagara*, avant la guerre, en remontant de leur capitale la rivière d'Hudson jusqu'à Albany, delà celle des Mohawks, traversant le petit lac d'Onéida, et au moyen de quelques portages faciles, descendant la rivière d'*Oswégo*, dans l'embouchure de laquelle l'*Ontario* forme un excellent havre; toutes ces raisons, et plusieurs autres qui tiennent non-seulement à la géographie, mais au climat, à la proximité, etc. doivent mettre au pouvoir des Américains, dans peu d'années, une grande partie du commerce des fourrures.

Ces avantages seront encore bien plus cer-

(1) Grand fleuve qui tombe dans le Missisipi, à sept cents lieues de la mer.

(2) La Juniata, le Jiogo et le Cajuga.

tains lorsque les Anglois auront évacué les forts de Niagara (1), le grand établissement du détroit (2), et celui de Michilimakinack (3). Quoique, par le traité de paix, ils doivent jouir en commun, avec les Américains, des portages de la navigation des lacs, cependant ils n'en pourront pas davantage faire concurrence à ces derniers; car il faut observer que partie du nord et nord-est du continent, compris dans les limites angloises, jusqu'au territoire de la baie d'Hudson, est infiniment plus montueuse, plus froide, plus stérile, et n'est traversée que par des rivières pleines de chûtes et de *rapides*, et que, par conséquent, ce commerce ne se fera plus avec autant de facilité, et ne sera pas aussi abondant.

Il leur restera encore exclusivement la

---

(1) Port important, qui commande le portage de treize lieues, qui sépare les lacs Erié et Ontario.

(2) Ville fondée par les François, sur le détroit Sainte-Claire, qui porte les eaux des lacs Michigan et Huron dans l'Erié.

(3) Fort et établissement à la Pointe, dans l'île de ce nom, qui commande le portage et le passage des chûtes de Sainte-Marie, par où les eaux du lac supérieur tombent dans celle du Huron.

communication de Mont-Réal avec les *pays d'en haut*, par la grande rivière des Outawas, qui tombe dans le fleuve Saint-Laurent, au lac des deux montagnes, à 3 lieues de cette ville; mais sa rapidité, ou plutôt ses fureurs et ses chûtes éternelles, rendront toujours cette voie, sinon impraticable, du moins dispendieuse et précaire (1).

Les fourrures exportées du nord de l'Amérique dans la Grande-Bretagne, ont monté annuellement, pendant les années 1768, 1769 et 1770, à près d'un million de livres tournois, évalué au prix du port de l'exportation. Celle des peaux de daim a été de huit cents mille livres, non compris les cuirs que les Américains recevoient en échange à la Jamaïque et dans les établissemens espagnols.

Les ventes de fourrures du Canada, qui se font à Londres, à chaque printemps, produisirent, en 1782, quatre millions sept cents mille livres tournois; un peu plus en 1783, et en 1784 elles ont passé cinq millions. Toutes ces fourrures sont payées par les manufactures angloises, et le quart en est pré-

(1) Ces détails nous ont été fournis par M. de Crèvecœur, qui a parcouru cette immense contrée.

paré en Angleterre, où il double de valeur. Or, ce riche commerce, qui se fait par Quebec, tombera certainement, dès que les forts et les contrées qu'ils commandent, auront été restitués aux Américains. Peut-être est-ce plus cette considération que la commisération inspirée par le sort des loyalistes américains, qui arrête la restitution, dont les Anglois n'envisagent le moment qu'avec douleur.

Aussi, pour parer au coup que doit porter cette restitution au commerce des pelleteries en Angleterre, le lord Sheffield, après avoir exposé l'état des choses, conseille-t-il à sa nation de n'exiger aucun droit sur les fourrures destinées à la consommation étrangère, afin d'encourager les Américains à faire passer les leurs en Angleterre par Quebec. Il l'invite, sur-tout, à tourner son attention sur la baie d'Hudson, et à traiter avec la compagnie qui possède le commerce exclusif de cette baie, pour le rendre à la liberté, ainsi qu'on a traité avec la grande compagnie d'Afrique.

Ces judicieux conseils indiquent à la France ce qu'elle doit faire, de son côté, pour attirer dans ses ports les fourrures et pelleteries des Américains libres.

Croiroit-on que l'esprit de monopole a déjà jetté ses regards avides sur ce commerce, pour l'envahir ? Des banquiers de Paris ont déjà proposé une compagnie, *par actions*, dont une partie appartiendroit aux Américains, et l'autre aux François. Ils fondent la nécessité de cette compagnie, sur ce qu'il est impossible, à de simples particuliers, de faire des avances considérables, pour les achats préliminaires qu'exige ce genre de commerce.

Eternel mensonge des monopoleurs ! mensonge avec lequel ils ont englouti et même anéanti les branches du commerce le plus avantageux qu'offroit la France ! mensonge qu'il importe de démasquer ici ; car s'il séduisoit le gouvernement, s'il étoit cru, adopté, il arrêteroit les liaisons avec les Etats-Unis ; il décourageroit l'industrie et l'activité françoise, et peut-être même parviendroit-il à étouffer ce commerce qui ne fait que de naître.

En effet, les productions américaines, que les François peuvent recevoir des Américains libres, en échange des productions françoises, sont la plupart d'une valeur peu considérable, relativement à leur volume. Cependant, il se rendra en Amérique, par les paquebots

qui viennent d'être établis, des marchands françois avec de petits assortimens, tirés de diverses manufactures du royaume. Il est même à souhaiter, comme nous l'avons déjà remarqué, que le commerce avec les Etats-Unis commence de cette manière, que beaucoup d'individus soient encouragés à aller en Amérique, sonder le terrein, acquérir des lumières, en portant avec eux des articles qui peuvent s'y consommer, et quileur sont particulièrement connus.

Il est donc important qu'ils puissent trouver la plus grande variété possible d'objets à prendre en retour. Or, les plus commodes pour eux sont ceux qui renferment le plus de valeur sous un moindre volume. Il ne faut donc pas que le monopole leur enlève les fourrures; c'est de toutes les marchandises américaines la plus précieuse, pour cette utile manière de commencer le commerce entre la France et les Etats-Unis.

Les projetteurs de ce monopole ajoutent, que la compagnie angloise établira des dépôts à New-Yorck et à Baltimore, si on ne la prévient pas.

Mais, de quelle compagnie parlent-ils ? est-ce de celle d'Hudson ? Elle n'a de privilège

que pour la baie d'Hudson, où elle fait languir les affaires, bien loin de les animer. Le lord Sheffield propose même, comme nous l'avons déjà observé, que le gouvernement lui rachète son privilège, pour rétablir la concurrence. Peut-on croire, d'ailleurs, que les commerçans anglois redoutassent beaucoup la concurrence de cette compagnie, et celle de compagnies étrangères, quelles qu'elles fussent ?

Les rentrées, insiste-t-on, des fonds avancés, seront lentes. Mais, ce charitable monopole, qui s'occupe si patriotiquement de l'intérêt des commerçans, ne sait donc pas que ces lenteurs n'ont jamais arrêté l'activité croissante d'aucun commerce, quand il peut les supporter ; et que, lorsqu'il ne le peut pas, les compagnies elles-mêmes, incapables de soutenir toujours un fardeau qui ne fait que s'accroître, se ruinent enfin, après avoir longtemps tenu dans les fers l'industrie particulière. C'est un fait que prouve l'histoire de toutes les compagnies. Là où la prospérité les a suivies, la liberté l'eût portée à un plus haut degré, et souvent elle eût soutenu ces genres de commerce qui sont tombés dans le néant, parce qu'ils étoient dirigés par l'in-

fluence pernicieuse du monopole. D'ailleurs, il ne s'agit ici, ni d'un commerce lointain, ni d'un commerce nouveau pour la France. On doit se rappeler l'état florissant où il étoit avant la perte du Canada; car les flétrissantes mains du monopole ne s'en étoient pas emparées.

Envoyez des marchandises essentiellement convenables; que vos envois soient dirigés par cette prudence éclairée (1), fruit de l'expé-

(1) On a fait en France des envois qui caractérisent, d'une manière frappante, le besoin qu'on y a d'instruction dans plus d'un genre. Quelques négocians, regardant les Américains libres comme une peuplade à demi-sauvage, et comptant sur leur admiration pour les modes, leur ont envoyé des chapeaux bordés, des fracs rouges fort élégans, des vestes de soie bariolées, et une foule d'autres frivolités. Ils ne savoient pas que les Américains ont les mœurs des Anglois, des Allemands, qu'ils sont graves et instruits; que Philadelphie et Boston sont, pour ainsi dire, des fauxbourgs de Londres. Ces bévues en commerce proviennent de la manière légère avec laquelle les François voyagent et observent. Ils n'ont point cette défiance d'eux-mêmes, cette modestie intéressante, qui prévient et facilite les communications et l'acquisition des connoissances utiles et sûres. La haute opinion qu'ils ont de leurs forces nationales, leur inspire une suffisance personnelle, insupportable et mal fondée; car enfin y a-t-il

rience ; rapportez d'autres marchandises convenables à votre pays ou à la consommation étrangère, et les avances ne seront pas si longues. Puis, combien le poids de ces longues avances s'allège, en se subdivisant entre tous ceux qui prennent part au commerce libre !

Est-il d'ailleurs présumable que les Américains libres assujétissent, chez eux, au monopole, le commerce des fourrures ? N'ont-ils déployé toutes les lumières qui les distinguent, que pour adopter les vues étroites de nos agioteurs, nos malheureux systêmes de compagnies privilégiées, systêmes si nuisibles à l'esprit public, à la liberté, à la morale, à la vraie prospérité publique ? Ignorent-ils que si le défaut de moyens enchaînoit les efforts particuliers des commerçans françois, d'autres commerçans peuvent les remplacer ? Et combien est grande, à cet égard, la puissance des Anglois et des Hollandois ! Combien celle des Espagnols même pourroit le deve-

---

quelque rapport entre les bras qu'on peut armer, et les lumières de l'esprit ? Qu'on nous pardonne cette observation sévère ; elle est importante pour les voyageurs François : elle préviendra des entreprises ruineuses, parce qu'elles sont fondées sur l'ignorance et la présomption.

nir, s'ils vouloient adopter les bons principes, ceux qui résultent de la possession des mines (1) !

Non, sans doute, les Américains libres ne se laisseront pas enchaîner par les liens d'un triste et stérile monopole, pour se conformer aux vues intéressées des banquiers de Paris. Qu'ils se défient des projets des monopoleurs : tant d'exemples récens nous apprennent que, sous un voile brillant, la plupart de ces projets ne cachent qu'une spéculation d'agiotage ; et la compagnie projettée des pelleteries, pourroit bien n'être qu'une de ces spéculations. Car, depuis que l'agiotage donne aux actions une valeur qu'elles n'ont pas, qu'importe que le plan d'une compagnie soit bien ou mal calculé, pourvu qu'il soit adopté par le gouvernement ; pourvu que, présenté sous des dehors pompeux, il séduise un public ignorant et léger, et que ses actions s'élèvent à un taux considérable ?

Il faut cependant rendre justice aux auteurs de ce projet. Ils veulent s'assurer de grands bénéfices indépendans des ressources du jeu, et voici de quelle manière.

(1) Voyez le tableau de l'état actuel de la banque de Saint-Charles, pag 69 et suivantes.

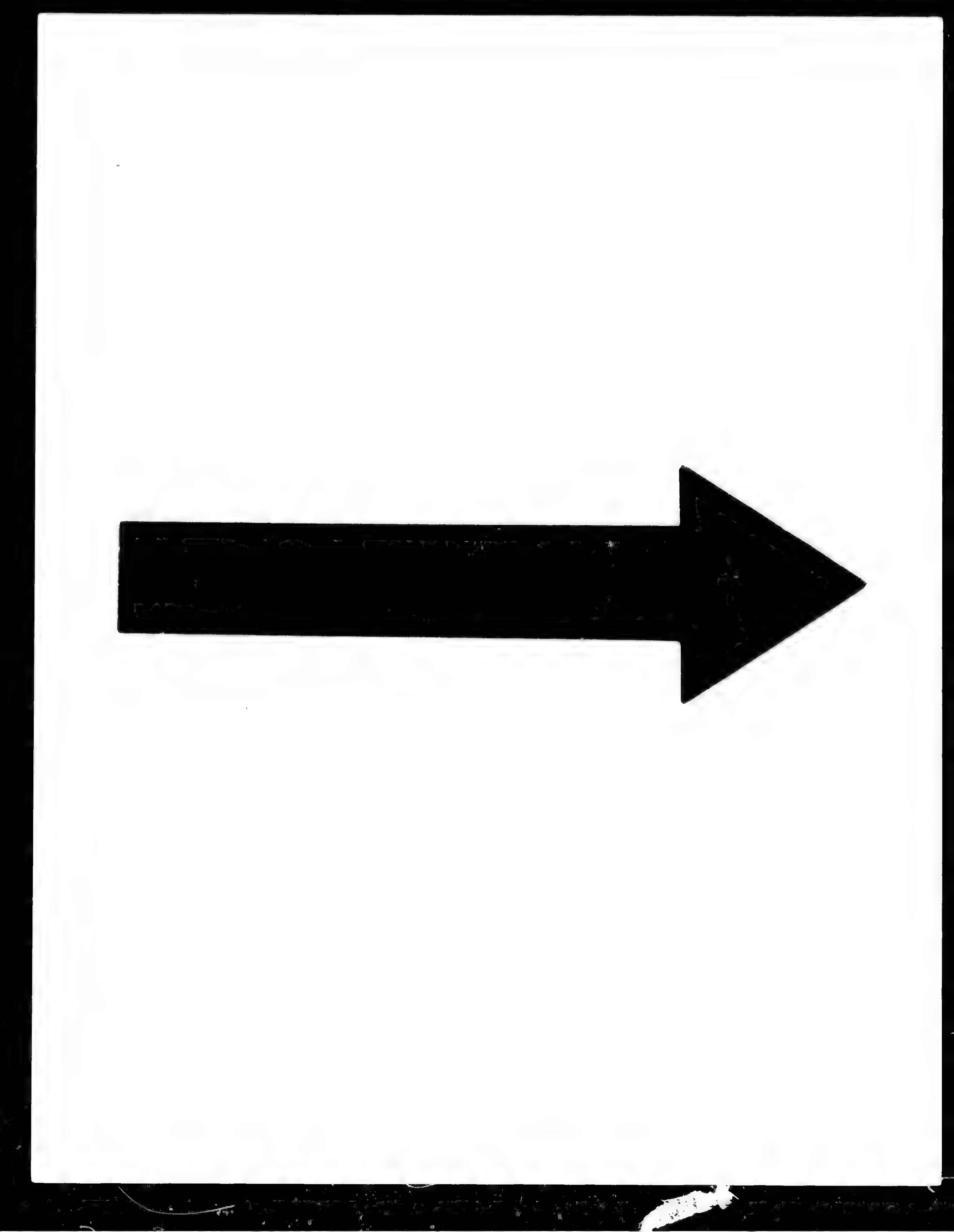
La

La compagnie entretiendroit des paquebots pour l'Amérique, et les feroit partir régulièrement tous les mois. On pense bien que ces paquebots voitureroient de préférence à toute autre, les marchandises de la compagnie, et que ses agens n'y seroient pas les plus mal placés.

Le gouvernement payeroit à la compagnie, pour cet entretien, ce qu'il paie pour les paquebots censés partir de deux mois en deux mois, c'est-à-dire, six cents mille livres.— Mais pour dédommager l'industrieuse compagnie des avances et des pertes considérables qu'elle prévoit, elle demande que le gouvernement lui cède l'intérêt de la dette des Etats-Unis envers la France : intérêt, ajoutent les auteurs du projet, mal payé, et qui n'est qu'une bagatelle pour la France (1).

Qui faut-il plaindre le plus, ou les gouvernemens auxquels on ose présenter de pareils projets, ou ceux qui les présentent? Espérons cependant que les lumières répan-

(1) C'est avec ces bagatelles, si généreusement prodiguées, qu'un état voit tout-à-la-fois s'accroître sa dette, et diminuer les moyens de la payer, quoiqu'en disent beaucoup de profonds politiques.



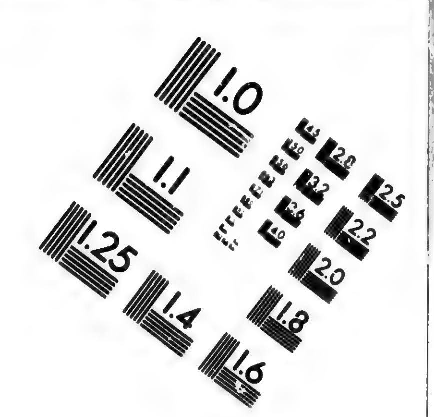
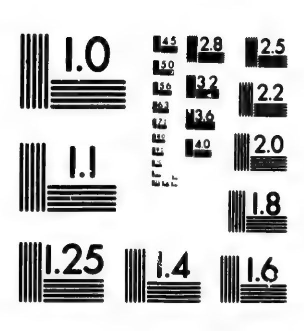
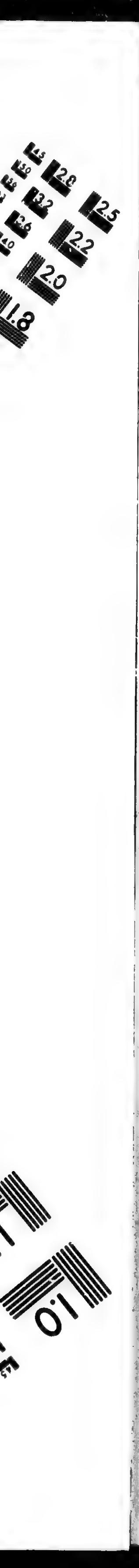


IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)



6"


2.5
3.2
2.2
2.0
1.8

dues dissiperont les prestiges des agitateurs, si le gouvernement y croit même encore.

Revenons aux fourrures et aux pelleteries. Ce que nous avons dit montre assez l'importance de cet article pour le commerce françois, et combien il doit s'accroître par la suite. On doit donc s'attendre, de la part du gouvernement, à toutes les faveurs qui pourront l'encourager. On doit espérer qu'il supprimera pour toujours des droits qui, par leur grandeur, favoriseroient la contrebande, ou nuiroient à la vente de ces pelleteries aux commerçans étrangers. Elles peuvent recevoir en France, de la main-d'œuvre qui les prépare, une plus grande valeur; il ne faut donc pas les rendre inaccessibles par les droits, aux nations moins bien situées que la France, pour les recevoir d'Amérique.

Enfin, ce commerce de pelleteries américaines doit être d'autant plus favorisé en France, que, de tous les articles fournis par les Américains aux Indiens, en échange des pelleteries, il n'en est aucun qui ne puisse se trouver en France, et par conséquent, c'est un nouveau sujet d'activité pour son industrie.

SECTION VI.

RIZ, INDIGO ET GRAINE DE LIN.

On ne peut parler du riz de l'Amérique, sans se rappeler les inconvéniens funestes qu'entraîne sa culture. Obligés d'être la moitié de l'année dans l'eau, les malheureux esclaves qui le cultivent, sont exposés à la cécité, à des maladies scrofuleuses, à une mort prématurée. C'est cette considération qui empêche, dit-on, les Etats qui le produisent, d'abolir l'esclavage. Les hommes libres ne se dévoueroient pas facilement à cette culture meurtrière (1).

Quand ce dernier fait seroit vrai, quand il seroit vrai, que dans le régime de la liberté, on ne trouveroit pas de moyens pour concilier cette culture avec la santé des ouvriers, on ne peut pas en tirer un motif suffisant,

(1) La culture du riz se fait, en Piémont et dans l'Italie, par des gens sans feu ni lieu, connu sous le nom de Banditti, fruit des mauvaises constitutions politiques de cette partie de l'Europe. Lorsque ces Banditti ont fini leur ouvrage, des Sbirres les conduisent aux frontières, afin de prévenir les désordres auxquels on craint que leur inaction et leur misère ne les portent.

pour condamner à une mort certaine et à des maladies cruelles, une partie de nos semblables, nés libres, égaux comme nous (1), et avec un droit égal à la vie. Y eût-il même une nécessité absolue dans la culture de cette

(1) Ils sont d'une couleur différente que celle des Européens; mais la qualité d'homme dépend-elle de la couleur? Les nègres ne sont-ils pas organisés comme nous? N'ont-ils pas, comme nous, tout ce qui sert à la production, à la génération des idées, à leur développement? Si la couleur noire devoit avoir quelque effet moral, influer sur leur sort, déterminer notre conduite à leur égard, ce devroit être pour les laisser chez eux, et non pour les en arracher par force, et non pour les punir de cette couleur par les traitemens les plus barbares, et non pour les traîner sur un sol étranger, pour les y condamner pendant toute leur vie au sort pénible et vil des animaux. Viennent-ils donc volontairement s'offrir à l'esclavage? Demandent-ils à sortir de ces zones brûlantes, où la nature semble les avoir circonscrits par la couleur noire, comme nous dans les zones froides ou tempérées par la couleur blanche? Leurs besoins peu nombreux les tiennent dans l'ignorance; nous y ajoutons tout ce qui peut la changer en imbécilité, et nous argumentons de cette dégradation, dont nous sommes coupables, pour nous tranquilliser sur les justes reproches que nous adresse la nature! Pouvons-nous donc vanter nos lumières, tant qu'elles restent complices de ces horreurs? Voyez à ce sujet, l'Examen critique des Voyages de M. Chastelux.

denrée, cette nécessité ne nous donneroit aucun droit sur la vie des nègres, ou bien il seroit le produit d'un état de guerre, et jamais l'asservissement ne fut un droit.

Quoi qu'il en soit, il est bien à souhaiter qu'on ne souille pas ainsi la production du riz, et qu'en conséquence on trouve, ou des moyens de prévenir les maladies qu'elle cause, ou de la remplacer par une culture moins pernicieuse.

Il est une espèce de riz sec, nullement dangereux à cultiver. D'ailleurs, l'exemple des Chinois et des Indiens, parmi lesquels la culture ne fait pas les mêmes ravages, doit nous faire espérer qu'en les imitant un jour, on rendra à la santé, à la vie, des hommes que nous n'eûmes jamais le droit d'en dépouiller.

Après avoir considéré cette production en hommes, il faut maintenant l'examiner en commerçans.

Le gouvernement françois n'a pas encore pris un parti déterminé pour l'introduction des riz américains. Sans doute, lorsqu'il aura réfléchi sur la nature de cette denrée, il s'empressera de l'admettre, et d'en favoriser l'importation, autant que peuvent le faire les autres nations. C'est une subsistance salutaire,

simple, propre à suppléer les denrées principales. Ces motifs doivent être assez puissans, pour balancer les insinuations que dicte l'intérêt particulier, contre l'admission de ces riz. Ne nous lassons point de le répéter, on doit encourager la multiplication des subsistances; c'est rendre au peuple la vie moins pénible, c'est féconder la population, et par conséquent la richesse naturelle.

Observons d'ailleurs, que le riz arrivant en France, par mer, doit augmenter les subsistances dans les ports où il est débarqué : il contribue donc, avec d'autres causes, à y attirer le peuple de l'intérieur. Or, on préviendroit ces émigrations, en laissant circuler librement, et cette denrée de première nécessité, et les autres qui ont la même qualité.

Enfin, si la France veut avoir un grand commerce, un commerce solide avec les Etats-Unis, elle doit se garder des exclusions, qui nuiroient essentiellement à ce but; elle doit admettre toutes les productions de ces Etats. Sans cette faveur, ce commerce sera toujours restreint, toujours sujet à des interruptions fréquentes, et l'incertitude et les gênes le porteront entièrement dans les pays, où l'accueil et les facilités seront plus géné-

rales. Il en est, à cet égard, entre les nations comme entre les commerçans : celui qui offre le plus d'avantages, obtient toujours la préférence.

« Ci-devant, dit le lord Sheffield, les riz américains, quoique consommés par l'Espagne, le Portugal et le Nord de l'Europe, étoient premièrement débarqués en Angleterre, et y payoient un droit de 7 sols 2 den. sterling du cent pesant. Ce droit a été supprimé très-à-propos, par un ordre du conseil, et l'Amérique continue à nous envoyer ses riz. Les Américains ne pouvant savoir dans quel port de Hollande ou d'Allemagne il leur conviendra le mieux de les envoyer, et notre correspondance avec les diverses parties de l'Europe nous mettant à portée d'être toujours, et à tout instant, mieux informés de l'état des marchés, ils nous confieront leur riz, parce que nous pouvons mieux juger où l'exportation sera la plus avantageuse ».

Voilà, en peu de mots, la théorie qui doit aussi diriger la France dans son commerce avec les Etats-Unis. Dès-lors, qu'importe qu'elle consomme ou non telle ou telle production américaine? Les recevoir toutes, les payer toutes, si elle le peut, avec ses por-

duits, sinon avec les produits étrangers, et les faire passer dans tous les lieux de la consommation, n'est pas un petit avantage. C'est, si l'on veut, le métier d'un facteur; mais ce métier amène des conséquences (1) très-heu-

---

(1) Il faut établir des transits francs par terre, aussi bien pour les objets prohibés, que pour ceux dont la consommation intérieure est chargée de droits. Cette utile opération demande quelque courage, pour être faite dans toute l'étendue qu'elle doit avoir. Car on ne manquera pas de répéter l'objection éternelle, que les transits, quelque bien réglés qu'ils soient, favorisent la contrebande, et que celle-ci nuit à quelque établissement national ou diminue la recette des droits. Mais, si le transit d'une certaine marchandise affoiblit la recette du droit, sur la consommation intérieure de cette même marchandise, ce ne sera jamais que d'une portion peu considérable; car la contrebande que le transit favorise a aussi des difficultés qui la restraignent; tandis que donnant un beaucoup plus grand mouvement au pays, par lequel il s'exécute, le transit met en valeur une partie des choses, qui, sans cela, resteroient dans un état de mort ou d'inertie. Ainsi, en supposant que la recette diminuât dans une certaine caisse, elle augmente bien au-delà dans d'autres.

Malheureusement une diminution de recette occasionnée par une cause sensible, frappe l'administrateur qui ne généralise pas, et les avantages éloignés qui, résultans de cette cause, doivent la laisser subsister, lui échappent, ou ne le touchent pas, parce que ces avantages ne seront

reuses et très-étendues pour le peuple qui l'exerce ; sur-tout lorsqu'il peut faire entrer ses propres productions dans le paiement de celles dont il n'est que le facteur.

Les Américains ont exporté annuellement pendant les années 1768, 1769 et 1770, pour la Grande-Bretagne et le sud de l'Europe, cent quinze mille mesures de riz, appelées *barrels*, valant six millions et demi de livres tournois (1). C'est le plus considérable des objets d'exportation, après le tabac, le froment et les farines. Il mérite donc que le commerce françois s'en occupe, et l'attire dans les ports de France, pour de-là le distribuer dans les autres marchés de l'Europe.

INDIGO.

On peut dire la même chose de l'indigo des Carolines et de la Géorgie. Il fait partie des produits importans des Etats-Unis, il se consomme en Europe. Il faut donc lui ouvrir les ports françois, et delà des communica-

sensibles, que dans un temps où peut-être il ne sera plus en place.

(1) L'exportation de Charles-Town, depuis décembre 1784 à décembre 1785, a monté à 67,713 mesures.

tions faciles. Les Anglois en ont reçu annuellement, pendant les années 1768, 1769 et 1770, pour la valeur de trois millions de liv. tournois (1). Il s'est principalement consommé en Angleterre, en Irlande et dans le nord de l'Europe, à raison de son bas prix. Il n'a que peu ou point réussi ailleurs. L'indigo de Saint-Domingue, quoique plus cher, obtient toujours la préférence.

L'indigo de la Caroline et de la Géorgie est très-inférieur à tous les autres. Il est dur, terreux, terne, et peu colorant, et il exige à l'emploi une trituration longue et pénible. On a d'abord été séduit par le bas prix; mais cette économie n'est qu'imaginaire, puisqu'il faut suppléer, par la quantité, au défaut de sa qualité; et c'est ce qui en a éloigné.

Comme la culture de l'indigo est par-tout fort encouragée, que par-tout où il croît, sa quantité augmente tous les jours, il est probable que l'indigo des Carolines et de la Géorgie deviendra toujours plus difficile à consommer, à moins qu'il ne se perfectionne considérablement. Il a bien acquis une meil-

(1) L'exportation de cette teinture, faite en 1785 à Charles-Town, se monte à 500,920 liv. pesant.

leure qualité depuis les premiers qui arrivèrent en Angleterre ; mais nous n'avons pas appris que généralement il puisse être comparé avec la plus basse qualité des indigos de Saint-Domingue (1). On le mêle avec ceux-ci, et c'est peut-être cette infidélité qui a soutenu sa consommation. Mais ces sortes d'abus n'ont qu'un temps, et ne méritent pas de fixer l'attention des gouvernemens : l'intérêt personnel suffit seul pour les détruire tôt ou tard.

Il est des genres de teintures auxquels les indigos à bas prix sont propres ; et c'est pourquoi certains atteliers employent celui des Carolines et de la Géorgie. Dans ce cas, il a l'avantage d'exiger une moindre avance du teinturier.

Il faut donc admettre l'indigo des Américains libres, tant qu'il se consommera. Car ils continueront d'en faire jusqu'à ce qu'on n'en veuille qu'à un prix qui ne permette plus de le fabriquer ; et puisqu'on ne peut empê-

---

(1) Les voyageurs disent que la Caroline produit de l'indigo presqu'aussi beau que celui des îles françoises ; mais il est rare, parce qu'il n'y a guères que de planteurs riches et industrieux, qui, soignant sa culture, en recueillent de cette qualité. Il reste dans le pays.

cher cette fabrication, chercher à intervenir comme agent dans le commerce général de cette teinture, est le parti le plus avantageux.

Si l'on en croit le lord Sheffield, les plantations d'indigo sur les bords du Mississipi prospèrent beaucoup et prospéreront toujours davantage.

Notre ouvrage fera peut-être naître sur cet article important de commerce, comme sur beaucoup d'autres, plus de véritables lumières que nous n'en pouvons donner.

Graine de lin.

L'Amérique septentrionale a expédié, en Angleterre et en Irlande, pendant les années 1768, 1769 et 1770, pour deux millions et demi de livres tournois de graine de lin, c'est-à-dire, pour sept cents mille livres par an. Elle a été consommée dans la Grande-Bretagne. L'avantage de la payer avec des toiles d'Irlande a fait préférer cette graine à celles de Flandre et de la Baltique, qui d'ailleurs sont plus chères.

C'est aux commerçans François, qui s'intéresseront au commerce avec les Etats-Unis, à voir quel parti ils pourront tirer de ces ob-

servations du lord Sheffield. Si la culture du lin s'étend en France, on doit y desirer les semences étrangères, par deux raisons : la première, que la qualité de la production y gagne ; la seconde, que dans les pays peuplés, industrieux, on tire un plus grand parti de la plante du lin, en la filant, qu'en la laissant mûrir pour en recueillir la graine. Les graines de lin paroissent ne venir en abondance que des pays où il n'y a pas assez de bras, pour filer et même pour donner la première préparation au lin qu'ils produisent ; il convient alors d'en cultiver pour le commerce de la graine. Tant que cet état des choses subsiste, il doit aussi convenir aux pays peuplés de tirer leur graine de lin de l'étranger.

La Flandre sembleroit démentir cette observation ; mais on y a défendu la sortie du lin non filé, pour favoriser la main-d'œuvre. Dès-lors ce pays étant très convenable à la culture du lin, peut bien ne laisser à beaucoup de cultivateurs de cette plante que la ressource du commerce de la graine. Il est probable que, si le lin pouvoit sortir au moins préparé pour être filé, on ne songeroit pas en Flandre à la recueillir.

SECTION VII.

PROVISIONS NAVALES, SAVOIR : POIX, GOUDRON, THÉRÉBENTINE.

Le lord Sheffield a fait un long article sur les provisions navales (1). L'Angleterre en recevoit considérablement des parties de l'Amérique actuellement comprises dans les Etats-Unis, et principalement de la Caroline du sud. La quantité de ces articles montoit annuellement, en 1768, 1769 et 1770, à vingt mille sept cents *barrels* de poix, quatre-vingt-deux mille quatre cents de goudron, et vingt-huit mille cent de thérébentine; le tout valant, dans le port de l'exportation, un million deux cents vingt-huit mille livres tournois.

Ces provisions avoient un grand prix pour les Anglois, soit pour leur commerce, soit pour leur propre consommation. Deux manufactures considérables, établies à Hull, en étoient alimentées. Le goudron y étoit convertis en poix; on en exportoit des quantités con-

(1) Voyez page 78, sixième édition des Observation sur le commerce des Etats américains.

sidérable dans les pays méridiaux, où il étoit accueilli en concurrence avec celui du nord de l'Europe. La thérébentine, convertie dans ces manufactures en huile ou esprit, fournit un objet de commerce considérable : l'Angleterre en consomme beaucoup pour la préparation des couleurs, les vernis, etc.

La révolution de l'Amérique n'a pas fait perdre de vue ces provisions aux Anglois. Le besoin qu'ils en ont, ne leur permet pas de se fier uniquement aux exportations qu'on en fait de la Russie et de la Suède, où ils ont les Hollandois pour concurrens. D'ailleurs la navigation d'Amérique, moins dangereuse que celle de la Baltique, n'est pas, comme celle-ci, limitée à un certain temps de l'année. Elle est par conséquent et plus fréquente et moins coûteuse ; en sorte que ces provisions viendront long-temps de l'Amérique à plus bas prix que du nord. Le goudron américain est aussi bon que celui de l'Europe : plus épais, il est plus propre pour la poix : il est préféré pour les moutons même à plus haut prix. La thérébentine d'Amérique n'est inférieure qu'à celle de France.

L'Angleterre admet les provisions navales des Etats-Unis sur le même pied que celles

de ses colonies; et comme les mêmes provisions qui viennent d'ailleurs, payent en Angleterre un droit d'entrée de douze schellings par *last* de (douze *barrels*), ce droit établit un avantage en faveur des Etats-Unis. Cependant les Anglois ne négligent pas leur commerce sur ces objets avec le nord de l'Europe, afin d'en être toujours abondamment pourvus. Un de leurs marchands a même enseigné à la Russie le moyen de fournir d'aussi bonne thérébentine qu'aucune autre nation. Cette production y deviendra bientôt très-abondante par les nombreuses et immenses forêts de sapins qui sont à portée d'Archangel, où se déposent leurs dépouilles.

Cet état de choses montre à la France le cas qu'elle doit faire des provisions navales, que peuvent fournir les Américains libres. Le commerce de Charles-Town en exporte des quantités toujours plus considérables (1). Le

(1) En 1782, on a exporté de Charle-Town 2041 barrels de poix, goudron et thérébentine. En 1783, on en a exporté 14,697 barrels. Nous ignorons l'exportation de 1784; mais celle de 1785 s'élève à 17,000 barrels. Le même accroissement s'observe sur les autres articles. Le plus considérale, sans comparaison, est le riz, ensuite l'indigo. Les autres articles sont du tabac, des peaux de

sol

sol maigre et sabloneux, voisin de la mer, et qui s'étend dans les terres, depuis cinquante à cent mille de profondeur, dans la Caroline du nord, et dans le sol de la Virginie, produit beaucoup de sapins d'où l'on extrait le goudron et la thérébentine. On a peu de peine à extraire ces résines, et les faciles exploitations encouragent. Les ports européens, où elles pourront être vendues le plus promptement, seront préférés.

La France produit, consomme et exporte de ces provisions navales. Elle en importe aussi, et le gouvernement a mis en conséquence des droits sur ceux qui sont importés. Puisque l'Angleterre a affranchi de tous droits les poix, goudron et thérébentine venant de l'Amérique, la France doit en faire autant, à plus forte raison. Il est inutile d'en répéter ici les motifs. Georges I[er] disoit à son parlement, qu'en employant les colonies à préparer les provisions navales, elles seroient détournées d'établir des manufactures pa-

daims, des bois, du froment, du beurre, de la cire et des cuirs. Cette exportation s'élève à près de quatre cent mille livres sterling; c'est-à-dire, à six millions de livres tournois, et l'on parle en France avec mépris du commerce des Etats-Unis.

relles à celles de la Grande-Bretagne. Il faut aller plus loin il faut que l'extrême facilité des échanges éloigne des Américains le desir de manufacture. Or, quel plus sûr moyen d'y parvenir, qu'en leur facilitant le débit de leurs matières premières.

SECTION VIII.

Bois pour la charpente, menuiserie, tonnellerie, commelbowes, têtes de barils, madriers, planches, essentes, etc.

La France est engagée, par son propre intérêt, à favoriser importation de ces articles, dont les Etats-Unis peuvent fournir de si grandes quantités.

Les bois manquent en France, ils y manqueront toujours plus; la population les détruit. Cependant il faut des bois pour les maisons, les moulins, etc. Il faut des boucauts pour les sucres, des barils et futailles pour les vins, les eaux-de-vie, etc. Le commerce du nord fournit principalement ces objets aux ports françois; mais ils deviennent chers, leur bonne qualité diminue, et les Américains ont l'avantage pour le transport (1).

(1) Il faut donner à nos lecteurs une idée du prix de

La valeur de ces articles, portés d'Amérique pour la Grande-Brete e seulement, s'élevoit à plus de deux i ions de livres tournois dans l'année 1770 uivant un état dressé dans la douane de B ton. Les exportations générales pour les il angloises, françoises, l'Amérique espagn e et les diverses parties de l'Europe, sont imenses, et deviennent de jour en jour p s considérables. Si ces bois n'étoient pas de nne qualité, les accroissemens de ce comm rce ne seroient

---

quelques-uns des articles dont no parlons ici. Ils nous sont fournis par un Américain en versé dans cette partie.

Les bordages de chêne blanc, s à la main, de deux pouces et demi d'épaisseur, se v oient, en 1785, 50 piastres ou 262 liv. 10 sols le mi r de pieds.

Les planches ordinaires de beau in blanc, d'un pouce d'épaisseur, de 14 à 15 pieds de g, et d'un pied à 14 pouces de largeur, se vendoient à la même époque, 7 piastres ou 37 liv. tournois le mill de pieds; celles d'une épaisseur double, le double du pr, etc.

Bordages depuis 2 pouces jusqu' 5 pouces d'épaisseur, depuis 15 jusqu'à 60 pied de l gueur, 21 pounds, de New-Yorck le millier de pieds, o 273 liv. tournois. La même personne nous disoit : J'ai v des courbes à 10 schellings, argent de New-Yorck, le onneau; mais on les abattoit soi-même.

pas aussi rapes. On a, à cet égard, des préjugés en ance qu'il est important de détruire. On istime pas les douves américaines. Cepeant elles servent, depuis un siècle, à faires futailles pour le rum, l'arrack, et si ellesréservent ces liqueurs, elles préserveront s s doute nos eaux-de-vie.

SE TION IX.

Vaisseaux cotruits en Amérique, pour être vdus ou pris à fret.

Nous avons bservé, dans l'article des fourrures et depelleteries, que le volume des objets qui pvoient être échangés par le commerce entrla France et les Etats-Unis, étoit à valeur ale, beaucoup plus considérable du côtée celui des américains, que de celui de la Fnce. Il en résulte que dans ces échanges u grand nombre des navires américains doivnt être exposés à retourner en Amérique suleur lest. Certainement cet état de choses nroit au commerce entre les deux nations, il ne pouvoit pas s'établir quelque comperation qui remédiât à l'inégalité dont nousarlons.

Cette compension peut se faire d'une ma-

nière très-avantageuse pour les uns et les autres. Les Américains libres construisent des vaisseaux pour les vendre. S'il convient à une nation d'acheter d'une autre les articles que celle-ci fabrique et doit fabriquer avec beaucoup moins de dépenses et plus de moyens, il s'ensuit que les François doivent acheter les vaisseaux américains, et dans la réalité ce commerce commence déjà à s'établir.

Le lord Sheffield, après avoir avoué que la construction des vaisseaux, pour être vendus ou pris à fret, étoit un objet de commerce très-considérable pour les Américains (1), ajoute qu'ils n'en fourniront pas à la France; que par politique elle ne le permettra pas. Le gouvernement françois en a jugé différemment; il a exempté de tous droits, non-seulement les bois américains, mais aussi tous

(1) Le lord Sheffield donne une table des vaisseaux construits dans les différentes provinces américaines, dans les années 1769, 1770 et 1771. Leur nombre s'élève à 1402, de la contenance de 81000 tonneaux. Ces navires sont, la plupart, de Sloops et des Schooner. Cette quantité a dû s'accroître considérablement depuis la dernière guerre. Les Américains, devenus indépendans, ayant une marine marchande à former pour eux-mêmes, et des facilités inépuisables pour la construction, doivent la porter très-loin.

les vaisseaux bâtis dans les Etats-Unis et vendus aux François.

On seroit surpris de cette assertion du lord Sheffield, s'il n'interdisoit pas ce commerce à sa propre nation. « Son existence repose, dit-il, sur sa marine; celle-ci dépend autant de ses constructeurs de vaisseaux, que de ses matelots; ainsi de toutes les manufactures, celle des vaisseaux est la plus importante à conserver dans la Grande-Bretagne ». Les avances, selon lui, sont de peu de conséquence, et ces vaisseaux n'étant pas destinés à être vendus à l'étranger, on doit d'autant moins considérer ce qu'ils coûtent, que la dépense s'en fait dans le pays même.

Le lord Sheffield présume encore que les constructions seront encouragées dans la Nouvelle-Ecosse, le Canada, l'île de Saint-Jean, etc. Enfin, il déclare que l'encouragement de la construction des vaisseaux dans les Etat-Unis, est ruineuse pour la Grande-Bretagne; qu'elle l'est même pour ceux qui les acheteront, parce que, nonobstant le bon marché, ces vaisseaux sont peu durables par la nature des matériaux. Cette observation concerne sur-tout les vaisseaux bâtis pour être vendus, qu'il dit être très-inférieurs à ceux qu'on bâtit de commande

On ne peut nier qu'il ne soit important, pour une nation qui attache de l'importance à sa marine, d'avoir chez elle des constructeurs de navires. L'entretien des vaisseaux et les réparations dont ils ont sans cesse besoin, seroient mal dirigés, si la classe d'ouvriers, à qui cette industrie appartient, ne renfermoit pas des hommes capables de construire un vaisseau, et habitués à cette construction. Il y a plus : dès qu'on est chargé d'une marine, on a un grand intérêt à jouir de tout ce qui la perfectionne, et on en jouit d'autant plus sûrement, qu'on a dans son propre pays des établissemens qui, à cet égard, entretiennent l'émulation par la pratique constante de l'art.

Mais il ne s'ensuit pas que, pour conserver cet avantage, une nation ne doive avoir de vaisseaux, que ceux qui sont construits chez elle. Il faut au moins distinguer ici la marine militaire de la marine marchande. La première suffit seule pour entretenir assez de constructeurs habiles, et pour suppléer à tout ce qu'exigent la construction et l'entretien des vaisseaux. Mais la marine marchande, dont les besoins sont considérables, peut se pourvoir de navires en pays étranger, si

ceux-ci, à qualité égale, lui coûtent beaucoup moins.

Dira-t-on qu'une nation devient d'autant plus puissante sur mer, que la construction des vaisseaux est fort encouragée chez elle ; que sous ce point de vue, on doit craindre de faciliter aux Américains libres la formation d'une marine, qui les rendroit redoutables ; que du moins il ne faut pas hâter ce développement.

Si cette considération étoit vraie, elle feroit en quelque sorte la loi à la France d'encourager les Etats-Unis à former leur marine ; car quelque formidable que puisse être la sienne, elle a trop d'obstacles naturels à surmonter, pour que sa marine ne soit pas constamment le produit d'efforts très-pénibles, et que, par conséquent, ce ne soit un établissement très-difficile à soutenir, très-coûteux, sujet à de longues intermittences. Et puisqu'il faut toujours parler de rivalité menaçante, de rivalité armée, la France a le plus grand intérêt, pour balancer sûrement les forces de ses rivaux, de s'aider des forces navales d'un peuple ami, d'un peuple auquel la nature prodigue les moyens d'en avoir de considérables.

Mais d'ailleurs elle seroit mal fondée, cette politique qui refuseroit d'acheter des vaisseaux américains, dans la crainte de les voir devenir redoutables sur mer. Un moyen sûr de retarder l'établissement d'une marine militaire dans une nation, qui d'ailleurs possède les matériaux, les commodités, le talent et l'activité que ces grands établissemens demandent, c'est de l'occuper perpétuellement de la construction des vaisseaux pour vendre, c'est de l'habituer à ce commerce. Si cette nation, et telle est la position des Etats-Unis, n'a rien à craindre dans son intérieur d'aucune autre puissance, certainement elle dédaignera tous ces travaux militaires, dont l'utilité, le profit ne se font pas sentir aussi immédiatement, que les gains fréquens d'un commerce paisible. Engagez donc les Américains libres à bâtir des vaisseaux pour les vendre. Ne les provoquez pas à en bâtir pour se défendre, et pour attaquer, et ils laisseront dormir les grands moyens que la nature leur donne, pour avoir une marine militaire et respectable. Ils les négligeront, lors même qu'une plus grande population, et qu'une plus grande richesse leur faciliteroit l'emploi de leurs moyens naturels.

Loin de perdre à ce nouvel arrangement de choses, la France y gagneroit. Ce sentiment paroîtra sans doute extraordinaire, parce qu'en abandonnant la main-d'œuvre aux constructeurs et aux Américains, on en dépouille la France. Mais combien aisément elle peut compenser cette perte apparente ! En effet, dès qu'on n'a rien sans travail, on est dès-lors forcé de considérer le travail comme la vraie richesse. Il faut donc l'employer avec une intelligente économie, surtout dans le système des rivalités nationales. Or, les mains qui ne feront pas vos vaisseaux, feront les draps avec lesquels vous les payerez. La dépense pour fabriquer ces draps se fera chez vous, comme se seroit faite celle pour construire les vaisseaux, et par-là, vous aurez ceux-ci à meilleur marché. Votre travail et votre dépense vous auront donc produit davantage, et mis dans un rapport plus avantageux avec vos rivaux.

Enfin, le lord Sheffield, dont nous réfutons ici la politique étroite, veut qu'on encourage les constructions au Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, etc. Mais les circonstances physiques favorisent-elles autant ces contrées que les Etats-Unis ? L'Angleterre peut-

elle tirer des avantages réels de cet encouragement? C'est une question sur laquelle plusieurs écrivains ont combattu le lord Sheffield, et que nous ne pouvons décider.

Mais, quand cette ressource existeroit pour l'Angleterre, elle n'existe point pour la France. Les vaissseaux, bâtis en Amérique, lui coûteront toujours moins que les siens propres, ou que ceux construits ailleurs. Elle doit donc favoriser l'introduction des premiers.

C'est ainsi que pensoit un ministre célèbre, que la France regrette avec raison. Il avoit le projet de faire construire en Suède une partie des vaisseaux de la marine françoise : il y trouvoit une graude économie. Elle sera plus grande et plus réelle avec les Etats-Unis.

Les Anglois eux-mêmes ne résisteront pas à la force des choses ; ils reviendront tôt ou tard aux vaisseaux américains ; car ceux-ci ne coûtent que le tiers (1) du prix des vais-

---

(1) Dans la Nouvelle-Angleterre, les constructeurs des vaisseaux font leur marché à raison de 3 liv. sterling par tonneau, y compris l'ouvrage du menuisier. Sur la Tamise, le prix est de 9 liv. sterling pour l'ouvrage seul du charpentier.

seaux anglois. Or, le bon marché est la première loi du commerce.

La mauvaise qualité, qu'on prête aux vaisseaux américains, est une fable, et voici ce qui l'a fait naître. Dans la guerre de l'indépendance, les Américains bâtissoient des vaisseaux à la hâte, pour les armer en course. Ils étoient forcés d'y employer des bois verds, non préparés; ils manquoient d'autres objets nécessaires à ces vaisseaux, ou on les fabriquoit à la hâte. Ces vaisseaux étoient nécessairement imparfaits; mais cette imperfection n'étoit qu'accidentelle. La course est une loterie où l'on ne tient point compte de la bonté et de la durabilité du vaisseau. Il suffit qu'il marche bien, voilà sa qualité essentielle.

La paix a rétabli les constructions telles qu'elles doivent être, et l'on connoît des vaisseaux américains bâtis avant la guerre, et depuis trente ans, qui, pour la bonne construction et la durée, ne le cèdent à aucun vaisseau anglois.

L'art de construire les navires a même fait dans l'Amérique libre des progrès plus rapides que par-tout ailleurs, et ces progrès s'expliquent aisément. Il ne faut pas oublier, lors-

qu'on juge les Américains libres, qu'ils ne sortent pas d'un état de barbarie. Ce sont des hommes échappés de la civilisation européenne, occupés, pour ainsi dire, à créer leurs pays, à créer leurs ressources. Nul entrave ne contraint leurs mouvemens. En Europe, on regarde tout comme parfait ; on en use, sans songer à perfectionner. Ces deux différences essentielles, en mettent une prodigieuse dans l'intensité de l'industrie.

Boston a produit un homme étonnant dans l'art de la construction. Appliqué fortement et pendant long-temps à la recherche des moyens de réunir la vîtesse de la marche des vaisseaux à leur solidité, M. Peck a eu le plus grand succès. C'est de ses mains que sont sortis *le Bélisaire*, *le Hasard*, *le Rattle-Snake*, qui se sont si brillamment distingués par leur marche, pendant la dernière guerre. Les bâtimens construits par cet architecte habile, ont des qualités que n'ont pas les autres. Ils portent un quart de plus, et marchent infiniment plus vîte. Ces faits sont attestés par un grand nombre d'expériences, consignées dans des procès-verbaux authentiques.

Les Anglois eux-mêmes reconnoissent la

supériorité des constructions américaines.
« On fait à Philadelphie, dit le colonel Champion (1), les plus beaux bâtimens. L'art « de la construction a atteint dans cette ville « le plus haut degré de la perfection. On « construit aussi de grands vaisseaux à New-« Yorck, dans la Chesapeak et dans la Caroline du Sud. Ces derniers, faits avec le « chêne verd, sont *d'une solidité*, *d'une* « *durabilité sans égale* ».

Le proverbe américain dit, *que pour avoir un vaisseau parfait, il faut réunir les fonds de Boston et les côtes de Philadelphie.*

Les François, s'il faut en croire les connoisseurs, sont très-inférieurs aux Américains, dans les détails de la construction, et à tous les égards. Cette supériorité de l'Amérique ne doit point nous étonner, et elle ne fera qu'augmenter. L'Américain libre, qui habite les côtes, vit de la mer, met sa gloire dans la marine. Comme il a des concurrens, son génie ne doit jamais se reposer, et ce génie n'est jamais arrêté dans son essor par des chaînes. En France, le peuple est, et doit

---

(1) Voy. *Considerations on the present tate of Great Britain*, *etc.* pag. 74.

être agricole ; la marine n'est qu'une partie subordonnée, et par la nature des choses, elle ne doit jouir que d'une considération très-précaire. Car l'honneur qui remue toutes les têtes françoises, ne se distribue qu'à Paris et à la cour, et là on est, et on doit être bien loin de sentir l'importance d'attacher quelque mérite au perfectionnement de la construction des vaisseaux. Elle doit donc languir ou céder à celle des Américains, que l'intérêt et l'amour-propre aiguillonnent sans cesse. Il résulte de-là que les François doivent, en conservant tout ce qui peut maintenir chez eux une classse habile de constructeurs, acheter les vaisseaux des Américains, puisque toutes les convenances se réunissent à celle de faciliter beaucoup les importations et exportations des deux parts, dont les volumes sont si différens d'une nation à l'autre, comme nous l'avons observé.

Cette circonstance a même l'avantage de procurer le vaisseau américain au commerçant françois, à meilleur prix que s'il le commandoit, ou s'il le faisoit acheter en Amérique, parce que l'Américain sera toujours intéressé à vendre son vaisseau, plutôt que de le ramener sur son lest.

Telle est enfin la convenance des vaisseaux américains pour la marine françoise, et surtout pour la marine marchande ; telle est même cette convenance pour toutes les puissances européennes qui ont des côtes maritimes , que nous pensons qu'une rade sûre et commode eu Europe seroit bientôt assortie de vaisseaux américains à vendre, pour peu qu'on accordât au port, où seroit cette rade , tout ce qui peut encourager un pareil dépôt. Ce marché de vaisseaux est à établir. Les Anglois le dédaignent ; la France n'y fera-t-elle aucune attention ?

SECTION X.

Considérations générales sur le tableau précédent des importations des État-Unis en France.

La liste que nous venons de parcourir des articles que les Américains libres peuvent fournir à l'Europe, en échange de ses marchandises, est peu nombreuse ; mais ces articles sont assez considérables en eux-mêmes, assez importans, pour mériter l'attention des commerçans françois. Ils sont suffisans pour détruire les préjugés de ceux qui, sur le faux prétexte

prétexte de l'impuissance des Américains libres à fournir des objets d'échange, dédaignent le commerce entre la France et les Etats-Unis. Ces articles ne sont cependant pas les seuls que la France puisse recevoir d'eux. Indépendamment des potasses (1), cet objet si précieux pour les fabriques, et dont la rareté devient toujours plus sensible, le fer, la cire végétale, les laines, le lin, le chanvre, etc. peuvent en augmenter le nombre.

Nous devons espérer que notre ouvrage, une fois connu dans les Etats-Unis, excitera les Américains libres à coopérer à notre but, c'est-à-dire, à répandre l'instruction sur tout ce qui concerne leur pays. Ils feront connoître à la France, d'une manière plus étendue et plus complète, tous les alimens de

(1) Les Anglois en ont reçu pour près de quatre cents mille livres tournois par an, dans les années 1768, 1769 et 1770. Comme les potasses sont le produit des bois que brûlent les Américains libres, que la longueur des hivers les force à en consommer beaucoup, et que leur abondance les dispense de les épargner, il semble que la quantité des potasses doit s'être accrue avec la population. Celle-ci est devenue plus considérable depuis 1770; mais dans quelques parties des Etats-Unis, les bois à brûler deviennent rares, et on doit y consommer une partie des potasses des autres contrées.

ce commerce réciproque, en faveur duquel nous écrivons. Ils rassembleront dans un ouvrage correspondant au nôtre, tout ce que nous n'avons pu qu'imparfaitement exposer. Ils rectifieront nos erreurs, ils nous éclaireront sur les points que nous ignorons absolument; ils nous instruiront des détails physiques, moraux, politiques, qui déterminent les rapports sur lesquels leur commerce étranger doit être fondé. Nous les invitons à se livrer à ce travail intéressant; nous les invitons à lui donner pour base des principes plus philosophiques, plus raisonnables, plus philantropiques, que ceux qui, jusqu'à présent, ont dirigé la jalouse industrie de chaque société. Car chacune, entraînée par une aveugle ambition, a voulu tout embrasser, tout faire chez soi, tout fournir aux autres; chacune a pris pour principe de ne rien recevoir des autres, si ce n'est de l'or; chacune s'est accoutumée à regarder comme bénéfice, toutes les productions manufacturées ou non manufacturées qu'elle envoyoit à l'étranger, et comme perte, toutes celles qu'elle en recevoit. Tel est le principe faux, d'après lequel toutes les nations européennes ont dirigé leur commerce extérieur.

Eh ! quelle seroit la conséquence d'un pareil système, s'il continuoit à prévaloir? L'isolement de tous les peuples, l'anéantissement absolu de tout commerce extérieur, puisqu'il tend à lui ôter ses alimens. Car cet or que vous voulez obtenir pour le paiement de vos envois, on résiste à vous le donner ; partout on envisage, comme vous, cette nécessité de le donner ; comme vous, on l'estime un désavantage ; comme vous, on cherche à s'y soustraire. Or, si d'un côté nul ne veut de retour en nature ; si de l'autre, nul ne veut se désaisir de son or, que deviennent les échanges, que devient le commerce?

La nature, qui a voulu faire des hommes autant de frères, et des nations autant de familles ; la nature qui, pour les unir tous par un même lien, leur a donné la pente à des besoins, qui les jettent dans la dépendance les uns des autres ; cette sage nature a, par la distribution de ses dons, prévenu, condamné ce système exclusif. Elle a dit à l'habitant de Nantuket : le rocher que tu habites, est ingrat et orageux : renonce donc à vouloir en tirer ces vins, ces fruits si délicieux que produisent des climats plus paisibles et plus tempérés. Vois la mer qui t'en-

vironne; voilà ta propriété, ton trésor. Ce trésor je l'ai fait inépuisable, et si tu sais l'exploiter, s'y tu t'y bornes, tous les biens, toutes les jouissances de l'autre continent sont à toi: un seul coup de harpon adroitement lancé, fera couler dans tes caves mille fois plus de ces vins recherchés, que si, par une culture pénible, tu t'obstinois à me contrarier. . . . .

La nature tient le même langage aux autres habitans de la terre. Elle dit au François de porter tous ses efforts sur le sol fécond dont elle l'a gratifié, de cesser de courir sur des mers étrangères, pour obtenir, avec des frais immenses et beaucoup de risques, ces poissons, ces huiles, que cet habitant de Nantuket se procure avec plus de facilité, plus de succès, plus d'économie.

Pourquoi faut-il qu'un langage si simple, si sage, si propre à faire naître une harmonie universelle; pourquoi faut-il que toutes les nations ne l'entendent pas? Mais, comment le leur faire entendre? comment le leur faire adopter? comment engager les nations, qui pourroient avoir un commerce direct entr'elles, à signer un traité de commerce qui laisseroit fournir à chacune ce

qu'elle peut faire, mieux et à meilleur marché que les autres, qui fonderoit ainsi les échanges sur les loix immuables de la nature ?

Quand les nations seront assez avancées pour sentir l'avantage d'un pareil traité, dès ce moment, il cessera d'être nécessaire, et tous les autres traités le seront encore moins. Alors on verra que tous se résolvent dans ce seul mot, *liberté*. On verra que la liberté seule peut mettre tout à sa place ; qu'elle seule, sans aucune négociation, sans artifice, sans parchemin, peut faire naître partout une industrie avantageuse ; on verra qn'en écoutant ses arrêts impartiaux, chacun se trouvera, même en payant, même en payant en or, heureux et riche. On verra que hors d'elle, hors de ses loix, tout n'est que contradiction, choc, confusion, trouble. Enfin, on verra que par-tout et dans tous les temps, elle s'est jouée de ces conventions de commerce, dont les politiques se vantent si ridiculement ; de ces conventions où les contractans sont sans cesse sur la défensive à l'égard les uns des autres ; sans cesse occupés à se tromper, et où souvent

ils multiplient les semences de guerre dans un ouvrage de paix.

Sous le régime de la liberté, plus d'astuce dans la politique des nations sur le commerce; à quoi serviroit-elle? Plus de lutte; elle n'auroit pas d'objet. Plus de jalousie, plus de rivalité, plus de crainte de trop faire prospérer, d'enrichir trop ses voisins, puisque la richesse de chaque état seroit avantageuse à tous. En un mot, sous ce régime, chacun désireroit plus de moyens aux autres, afin d'avoir plus à donner et plus à recevoir. Le commerce ne seroit donc que ce qu'il devroit être, l'échange du travail contre le travail, des jouissances contre des jouissances, et non contre des privations; enfin, un état de richesses, sans pauvreté d'aucun côté.

Quel peuple a plus de droits, plus de titres que les Américains libres pour adopter le premier un système aussi philantropique, aussi conforme aux loix de la nature, pour ne rien faire du moins qui le retarde chez eux? Que leur congrès, que cette respectable assemblée, qui peut devenir la lumière des nations, du sein duquel peut sortir le bonheur universel, reste fidèle aux indications de cette nature, qu'il l'interroge sans cesse, et fasse

passer dans tous les esprits l'habitude de l'interroger.

Si l'Europe refuse d'admettre des produits des Etats-Unis, que le congrès, rejettant la politique mesquine des représailles, ouvre, par une résolution grande et républicaine, ses ports à tous les produits européens? Et quel mal peut-il en résulter pour les Américains libres? Si les prohibitions européennes rendoient inutiles leurs moyens d'échange, il faudroit bien que la marchandise européenne retournât en Europe, ou que tombant à vil prix dans les Etats-Unis, elle devînt un profit pour eux, même en la payant avec de l'or.

On peut faire sans doute la loi à une nation paresseuse, dégradée, mais non pas à une nation active et industrieuse. Celle-ci parvient toujours à punir de quelque manière les procédés tyranniques des autres nations. La seule force des choses suffit pour la venger.

C'est un malheur pour les Etats-Unis de n'avoir pu d'abord se livrer à un système aussi noble, d'avoir été forcés, pour payer la dette publique, de recourir à la ressource misérable des vieux gouvernemens, d'imposer les

marchandises étrangères. Toute autre imposition qu'une redevance sur le sol, est une source d'erreurs. C'est par une suite de ces erreurs que sont nés en Europe ces prétendus *impôts, protecteurs de l'industrie nationale*, dont l'effet est d'égarer les gouvernemens, jusqu'à leur persuader qu'ils ont dans leurs mains une force créatrice, égale à celle de la Divinité même. Et ces entreprises, où l'on veut forcer la nature, que sont-elles? De misérables serres chaudes, où tout se presse pour finir plutôt, où l'industrie s'épuise vainement pour soutenir une existence contre nature, où souvent un tout vigoureux est sacrifié à une partie cacochyme.

Que les Américains redoutent ces erreurs en impôts et en entreprises; que pour s'en garantir ils considèrent l'état de l'Europe. On ne s'y entend plus sur la matière des impôts; les idées simples se perdent, deviennent impossibles à réaliser par la métaphysique qu'il faut employer pour combattre l'ignorance, les préjugés, les habitudes. Toutes les idées de justice, de propriété y sont confondues. On ne peut pas *faire avancer* une vérité, sans avoir à chaque pas de fausses notions à combattre. L'homme instruit se lasse, se dégoûte,

reste même souvent interdit, en entendant les objections engendrées par l'habitude de l'erreur. Il sent, avec anxiété, que les loix du bonheur ne peuvent plus s'écrire que sur des tables où il n'y ait rien à effacer. Et telle est, au moins, nous aimons à le croire, la situation morale des Etats-Unis. Ils sont vierges encore, il ne connoissent point ces institutions qui finissent par engendrer un cahos, où l'amour du bien public perd toutes ses forces.

Ce sujet est trop fécond pour s'y livrer ici. L'Amérique libre renferme des penseurs. La correspondance que nous ouvrons avec eux par cet ouvrage, nous fera sans doute connoître jusqu'à quel point on peut y compter sur la marche des bons principes (1). Que

---

(1) Deux vrais amis des Américains libres ont eu l'idée de fonder une société Gallo-américaine, dont l'objet principal est de rassembler et de répandre des lumières sur-tout ce qui peut servir au commerce des deux nations, et à le rendre réciproquement utile et animé. Quelques personnes se sont jointes à eux, pour réaliser cette idée patriotique, d'autant plus intéressante, qu'elle exclut toute rivalité de jalousie. *Le bien que les rapports de commerce peuvent faire aux deux Mondes*; voilà leur but et leur devise. Si l'on

leurs informations tendent sur-tout à préserver les commerçans françois d'erreurs capitales dans leurs envois. Le mauvais succès, s'il les accompagnoit, seroit décourageant, et les François sont aisés à se décourager. Cependant cette légéreté, ce défaut de constance, ces fautes, diminueront à mesure que leur gouvernement s'instruira; à mesure qu'il se fera des idées plus justes des droits de l'homme; à mesure qu'il attachera davantage les individus, par l'esprit public, à la chose publique. Ils penseront alors *que chacun d'eux est quelque chose*, et cette idée, ce sentiment de son importance, fait seul le citoyen, et par conséquent, la prospérité et la grandeur des états.

La France touche au moment de voir réa-

---

peut, dans Paris, former une pareille société, à plus forte raison doit-elle s'établir dans les principaux ports de mer de France; car c'est-là que le besoin et l'habitude de penser au commerce conduisent aux plus grandes lumières. Paris ne peut être qu'un centre où elles se rassembleront, pour delà mieux se répandre, et pour offrir au gouvernement, dans toutes les transactions commercielles qui, dans l'ordre actuel, exigent encore son intervention, des renseignemens recueillis par l'esprit public, et rédigés par l'impartialité.

liser ce beau rêve, elle touche à la création des administrations provinciales. Il va donc finir le règne de la frivolité, de cette frivolité mortelle, où le judicieux et sensible Sterne (1) étoit loin de reconnoître ces plaisirs, cette gaieté tant vantés.

Sous l'influence salutaire de ces administrations, les établissemens de commerce seront regardés comme des patrimoines, non-seulement utiles, mais honorables à transmettre à ses enfans. Alors s'introduira l'esprit d'économie, d'ordre, de fidélité, de modération. Il est nécessaire au commerce; ce n'est que par lui qu'il prospère, qu'il acquiert de la consistance et de la considération.

Montesquieu observe que les entreprises des négocians sont toujours nécessairement mêlées avec les affaires publiques; mais que dans les monarchies les affaires publiques sont la plupart du temps suspectes aux marchands. Or, la prospérité, la gloire nationale dans les monarchies dépendent aussi bien du com-

(1) Sterne disoit qu'il ne concevoit pas ce qu'on entendoit par la gaieté françoise, qu'il n'avoit point vu de nation plus triste : c'est que la vraie gaieté est dans un bonheur constant, et non pas dans un accès de folie, d'étourdissement, d'ivresse.

merce que dans les autres constitutions. Les monarchies ont donc intérêt à donner aux commerçans cette espoir de prospérité qu'ils ont dans les républiques, et qui les porte avec ardeur vers toutes les entreprises.

Les administrations provinciales sont le plus sûr moyen de produire cet heureux effet. Si maintenant elles étoient établies, les têtes françoises comprendroient mieux sans doute, comment il est absurde d'imaginer que les Etats-Unis n'acquitteront pas leur dette publique; comment des républicains ne peuvent invoquer la ressource déshonorante de la banqueroute et de l'escroquérie; comment leur esprit public, leur morale, leur intérêt s'accordent à leur faire acquitter cette dette contractée pour la cause la plus légitime et la plus honorable qui ait jamais existé; cette dette qui d'ailleurs n'est qu'un atôme mis dans la balance avec leurs ressources immenses. Dès-lors les négocians françois s'inquiéteroient moins sur la manière dont leurs marchandises leur seront payées en Amérique. Car au défaut, si peu probable, des productions américaines, au défaut de métaux précieux, ils ont encore, pour dernière ressource, les papiers du congrès et des Etats: papiers

avantageux à acquérir pour le prix auquel on les obtient, par l'intérêt qu'ils rendent, par la certitude qu'ils seront payés, et par la transmission que le commerce peut en faire, en conséquence, aux capitalistes hollandois, à qui les papiers du monde entier deviennent nécessaires, dès qu'ils méritent confiance.

Nous venons de parler des métaux précieux. Les Américains libres sont voisins des régions qui les produisent. Ces régions sont le séjour de l'indolence et de la paresse, qui ne dispensent pas des besoins. Là on ne peut donner que quelques dépouilles d'animaux, et des métaux, contre les subsistances qu'on n'a pas le courage de faire naître; contre les nécessités qu'on trouve plus commode de payer avec de l'or, qu'avec son propre travail. Les Américains libres deviendront des facteurs placés avantageusement entre les manufactures européennes, et les habitans des régions condamnées, par la nature, à la production stérile des métaux. Toute la puissance espagnole ne l'empêchera pas, elle ne doit pas même l'entreprendre. Nouvelle considération qui, promettant aux François ce solde en or, si follement ambitionné, doit

les encourager à préparer leurs relations commerciales avec les Etats-Unis.

Le lord Sheffield, toujours enthousiaste de son systême favori, le monopole national, n'annonce que ruine aux autres nations qui entreprendront de commercer avec les Etats-Unis. Il atténue, d'un côté, les objets qu'on peut recevoir d'eux en échange, pour exagérer les besoins qu'ils ont du crédit; et de l'autre, il déclare les commerçans anglois seuls capables de faire aux Américains libres le crédit dont ces derniers ne peuvent se passer. La faculté solide et constante de pourvoir aux besoins de l'Amérique, de recevoir ses produits, d'attendre ses convenances, appartient, dit ce lord, à nos marchands, exclusivement à ceux des autres nations. Si nous pouvons, continue-t-il, nous préserver d'une précipitation funeste, nous apprendrons, à notre grande satisfaction, que notre industrie rencontrera peu de compétiteurs dans les marchés d'Amérique.

Son patriotisme l'égare ici sans doute; il n'a réfléchi ni sur les moyens des Etats-Unis pour se passer toujours mieux de crédit, ni sur ceux de la France pour se mettre en état d'en faire.

Les administrations provinciales feront naître en France les caisses d'escompte. Toute ville commerçante ou manufacturière jouira de cet avantage dès qu'elle pourra en avoir une, sans craindre les contrariétés du monopole. Ces caisses s'appliqueront immédiatement à faciliter le commerce, à aider les manufactures, à répandre, en un mot, un crédit sûr, peu coûteux, dirigé par de bons principes. Car les administrations provinciales y feront régner l'esprit public, elles éloigneront sur-tout cette influence de la capitale, où l'expérience vient de prouver bien victorieusement, qu'autant ces établissemens sont utiles, lorsqu'ils favorisent une industrie vraiment productive, autant ils sont pernicieux, lorsqu'ils ne servent qu'à favoriser le jeu stérile de la cupidité (1).

Encore une observation, elle est relative aux paquebots. Nous avons déjà observé qu'ils favoriseroient les premiers pas de la prudence, qui cherche à s'éclairer sur la situation et les

---

(1) Combien il faut se défier des comparaisons ! C'est la banque de Londres qui a créé la caisse d'escompte de Paris, et Paris et Londres se ressemblent encore moins que les constitutions françoise et britannique.

productions des Etats-Unis. Ils ont été depuis mis sur un pied régulier, par un arrêt rendu en décembre 1786. Ils doivent être expédiés du Havre huit fois l'année pour les Etat-Unis. Les passagers ont la permission d'embarquer avec eux quelques marchandises.

Mais le haut prix auquel on a porté le fret, semble réserver ce moyen de transport aux marchandises de grande valeur et de peu de volume. Il eût été plus politique d'accorder à chaque passager, et pour en user à son gré, un certain nombre de pieds cubes d'encombrement, et d'en fixer le fret au prix ordinaire. Cette méthode consacroit alors les paquebots à des essais de tout genre; elle facilitoit les premiers pas de ce commerce prudent qui, de l'un mène à l'autre, du petit au médiocre, du médiocre au grand. Elle préservoit de ces faveurs meurtrières accordées à des entreprises particulières, protégées par les directeurs, qui peuvent faire des paquebots la voiture du monopole, et non celle du commerce.

Le motif sur lequel on a déterminé ce prix excessif du fret pour les marchandises, n'est spécieux qu'aux yeux des négocians peu penseurs. Car loin de nuire à la principale navigation,

gation, les paquebots doivent servir à lui préparer des alimens.

On s'apperçoit encore, avec peine, que l'esprit du commerce n'a pas toujours présidé à la composition de ce règlement. Cet arrêt astreint, par exemple, les marchands à demander des permissions pour y embarquer des marchandises. Pourquoi ne pas spécifier d'avance celles qu'on en veut exclure? L'obligation d'obtenir des permissions est une gêne toujours décourageante. Puis l'incertitude fait naître des craintes dans l'esprit des marchands, et des chicanes de la part des préposés à l'exécution de la loi : préposés dont l'esprit est toujours contraire à l'esprit public.

Ici se manifeste encore cet empire que Paris usurpe sur tout, même sur ce qui ne peut être de son ressort. C'est à Paris qu'est le chef-lieu de la police des paquebots ; tandis que le directeur devroit habiter le port d'où ils partent. Il est en effet une multitude de cas où sa présence est nécessaire. Sa principale fonction est de veiller sur le bien-être des passagers : il importe qu'ils ne soient exposés à aucune espèce de tracasserie, qu'au contraire une attention protectrice soit occupée sans cesse d'écarter d'eux embarras et obstacles.

Il importe que les passagers s'apperçoivent que le gouvernement veut laisser une entière liberté aux entreprises de commerce avec les Etats-Unis, et favoriser ceux qui en font l'objet de leur industrie. Et comment l'idée de faire produire aux paquebots l'effet si douteux, si souvent manqué de primes, effet qui seroit si certain ici; comment cette idée n'est-elle pas tombée dans la tête de ses rédacteurs ?

Enfin, il faudroit considérer les paquebots comme des diligences, mais les organiser d'après des principes plus généreux, plus patriotiques, que ces lourdes voitures de terre, où l'on a sacrifié à la cupidité des entrepreneurs la commodité des voyageurs, que le monopole force à s'en servir.

CONCLUSION ET RÉFLEXIONS SUR LA SITUATION DES ÉTATS-UNIS.

En traitant des principaux articles que les François et les Américains libres peuvent échanger entr'eux, par un commerce laissé à la plus entière liberté, nous avons suffisamment indiqué les moyens que la France doit employer pour le faire fleurir. Nous nous

proposions d'examiner les relations qui doivent exister entre nos colonies à sucre et les Etats-Unis. Dans la querelle qui a divisé la métropole et ses colonies, on n'a pas suffisamment envisagé ces relations. Il reste toujours à consulter à ce sujet la nature des choses, et ces circonstances indestructibles qu'on ne combat jamais que très-imparfaitement, et aux dépens d'un régime plus avantageux.

Nous avions aussi dessein de terminer cet ouvrage par le tableau de la situation actuelle des Etats-Unis; mais les circonstances actuelles nous forcent à différer l'examen approfondi de ces deux objets importans, et à le détacher de l'ouvrage que nous présentons. Le commerce extérieur de la France n'étant point étranger aux intérêts que l'on y discute actuellement avec solemnité, il nous paroît pressant de mettre notre ouvrage sous les yeux des personnes chargées par le gouvernement de cette discussion. Quoiqu'en apparence uniquement consacré à éclairer nos relations avec les Etats-Unis, il est fondé sur une théorie qui embrasse le système général du commerce, et le commerce se présente, avec toute son importance, dans la grande réforme que sollicitent les intérêts urgens de la France.

Nous terminerons ce volume par quelques éclaircissemens sur les prétendus troubles qui agitent les Etats-Unis. Ils sont nécessaires pour détruire les impressions défavorables que doivent faire les récits infidèles de ces gazetiers, qui, par des préjugés serviles, ou par un bas intérêt, affectent de répandre des doutes sur les heureuses suites de leur révolution. S'il faut les en croire, les Américains libres sont plongés dans des embarras inextricables, forcés à faire banqueroute, livrés à la plus violente anarchie, exposés aux tomahack des implacables Indiens, etc. Comment se résoudre de commercer avec un peuple dont la situation est aussi déplorable? Ne doit-on pas plutôt craindre sa ruine, qu'espérer sa fortune, dans les relations qu'on veut contracter avec lui?

Il est donc important de réfuter tous ces mensonges. Il l'est d'autant plus, que l'ignorance jette facilement dans l'erreur les personnes qui connoissent peu les constitutions républicaines. Il l'est d'autant plus, qu'égarés par les préjugés de leur éducation, un grand nombre de François regardent cette forme de gouvernement comme un état perpétuellement orageux, où la vie et les propriétés courent sans cesse les plus grands dangers.

Ces préjugés disposent à croire les fables les plus puériles, les plus absurdes. On ne fait pas même une attention toutefois bien simple. Les Etats-Unis auroient-ils un congrès, des magistrats, s'il étoit vrai que le peuple fût en guerre avec eux? Car, comment le congrès et les magistrats pourroient-ils se défendre contre eux? Ils n'ont pour eux que le respect de chaque individu pour la loi; elle est leur unique force. C est l'obligation où les met la constitution d'obéir eux-mêmes à la loi, comme le dernier des citoyens, qui fait leur unique sauve-garde, qui maintient en tout et par-tout l'autorité que le peuple leur a confiée. Ils ne peuvent employer la force physique qu'autant que le peuple veut bien la leur prêter, puisqu'ils n'ont ni armée, ni soldats stipendiés.

La diversité d'opinion existe par-tout où il y a des hommes. Elle n'appartient pas plus à une constitution qu'à une autre; mais il est de l'essence du gouvernement républicain de laisser à chacun la libre expression de la pensée en toute matière.

Dans les Etats-Unis la législation achève de se former, à mesure que les rapports se vérifient, s'étendent, se multiplient. Est-il éton-

nant qu'il y ait des débats à l'occasion des diverses loix qui sont proposées, discutées, adoptées? Tous ces débats deviennent publics, animent les conversations, y répandent un grand intérêt. Mais est-ce là de l'anarchie?

Le mot *anarchie* est un de ceux dont on a le plus abusé, dont on fait les plus fausses applications. Il est donc nécessaire de l'expliquer.

Où l'anarchie règne, il n'y a ni chef, ni gouvernement, ni loi, ni sûreté; chacun devient son propre défenseur; le contrat social est rompu, il n'y a plus de confiance, plus de transactions, parce qu'il ne peut plus y avoir de contrats. L'autorité changeant à tout instant ses règles, ses principes, son but, elle devient cruelle ou méprisable, elle déchire ou est déchirée. Un tel état de choses dure peu, ou s'il dure, il a bientôt partagé la société en une multitude de hordes toujours armées, ennemies les unes des autres, qui ne subsistent qu'autant qu'elles se redoutent et se balancent.

Voit-on rien de semblable dans les Etats-Unis? Y dispute-t-on même sur les principes de la constitution, sur les loix fondamentales, sur le but qu'elle s'est proposé? Tout, à cet

égard, n'est-il pas convenu et réglé depuis long-temps? C'est uniquement sur quelques règles d'administration que les débats se portent; c'est sur la meilleure manière de faire prospérer la chose publique, d'en répartir les charges, que les esprits sont encore dans une salutaire agitation, et cette agitation n'empêche pas plus le cours régulier des affaires et des transactions, qu'en Angleterre les débats du parlement n'empêchent le prince de nommer aux emplois, de conférer des grades, qu'ils n'arrêtent les cours de justice et les affaires de toutes les classes de particuliers.

Le mot *anarchie* convient aux Etats qui, comme l'Egypte, ont vingt-quatre souverains et point de gouvernement, ni de loi; il convient à ces constitutions dégénérées de l'Europe, où l'administration est divisée en plusieurs départemens, indépendans les uns des autres, se croisant sans cesse dans leurs vues et dans leurs prétentions, s'entre-choquant dans leurs opérations, ayant tous le pouvoir de faire des loix particulières, ou d'arrêter l'effet de celles qui existent. Là règne une anarchie réelle, parce qu'on ne sait où est le gouvernement, parce qu'on ne connoît, ni où réside le pouvoir législatif, ni ses bornes. Cette incer-

titude entraîne le désordre, rend les propriétés incertaines, compromet la sûreté individuelle.

Encore une fois, aucun de ces maux n'existe dans les Esats-Unis. Que ceux qui en doutent daignent nous suivre dans le précis de leur situation, de leurs dernières opérations.

Nous ne nous arrèterons point sur l'excellence de leur organisation (1). Ceux qui la mettent en problême, n'ont qu'à lire les judicieuses observations d'un des premiers philosophes politiques de l'Europe, du docteur Price. « Les Etats-Unis, dit-il, ont l'honneur « distingué d'être les premiers, sous le ciel, « qui aient établi des formes de gouvernement « favorables *à la liberté universelle*. S'ils se « sont ainsi distingués à leur berceau, que « ne feront-ils pas dans un état de choses « plus avancé, lorque le temps et l'expé« rience, le concours des hommes sages et « vertueux, disséminés par toute la terre,

---

(1) Il faut lire encore sur ce sujet l'ouvrage récemment publié par le savant M. J. Adams, ambassadeur des Etats-Unis à Londres, et qui a pour titre : *A defence of the constitution of the united states. London*, 1787. L'auteur y prouve la sagesse des constitutions américaines, en les comparant avec les républiques anciennes et modernes, etc.

« auront introduit dans ces nouveaux gou-
« vernemens, les réformes, les améliorations
« qui les rapprocheront encore davantage de
« la liberté, et leur fourniront les moyens
« d'étendre le bonheur et la dignité de l'es-
« pèce humaine ? Ne voit-on pas ici l'aurore
« de jours brillans, une nouvelle création
« s'élevant sur la terre. C'est aux Etats-Unis
« qu'on pourra appliquer un jour, avec plus
« de raison, ce qu'on disoit des Juifs: *Qu'en*
« *eux toutes les familles, sur la terre, ont été*
« *bénies.* »

Ces réformes, ces améliorations sont lentes à la vérité; mais cette lenteur est nécessaire, parce que la discussion publique doit les précéder. Cette lenteur s'accroît encore par la situation porticulière de chaque individu qui, s'occupant à réparer les ravages de la guerre, et les brèches que sa fortune en a souffertes, a moins de temps à donner à l'examen des affaires publiques. Mais, malgré cette lenteur, l'ordre, et non l'anarchie, règne dans tous les Etats-Unis; dans tous, les défrichemens augmentent, les villes, et ce qui vaut mieux, les plantations isolées se multiplient, et remplacent ces antiques forêts qui couvroient le sol de l'Amérique. Par-tout existe

la sûreté la plus grande pour les individus ; et sans cette sûreté, comment une foule de familles s'exposeroient-elles à former des établissemens nécessairement très-distans les uns des autres?

L'Amérique n'est point encore rongée de la vermine qui dévore l'Europe, de l'inextirpable mendicité. Les voleurs ne rendent pas ses forêts dangereuses. Les chemins publics n'y sont pas teints du sang versé par des assassins. Eh ! comment y auroit-il des assassins, des voleurs? Il n'y a point de mendians, point d'indigens, point d'hommes forcés, pour fournir à leur subsistance, de ravir celle des autres (1). Là, tous les hommes trouvent de la terre pour les nourrir : elle n'est pas grevée d'impôts, elle peut rendre à chacun, avec usure, la récompense de son travail. Or,

(1) On lit, à la vérité, dans les gazettes américaines, des avertissemens sur des vols et des escroqueries. Mais observez que ces vols, peu nombreux, se font dans les villes et sur-tout dans les ports ; et ils sont principalement commis par des Européens dépravés, lesquels y portent, faute de goût pour le travail, toutes les turpitudes et les manœuvres de la paresse et de l'indigence européenne. L'indigence n'est connue que dans la Virginie : elle tient à des considérations exposées dans l'article du TABAC.

jamais l'homme, qui peut subsister aisément, honorablement, ne consent à se souiller de crimes inutiles, qui le livrent au tourment des remords, au déshonneur et à la vengeance de la société.

Trois circonstances ont pu induire les Européens en erreur sur les troubles prétendus des Etats-Unis. Ils ont dit : « ces Etats sortent d'une guerre affreuse, dont les ravages ont été terribles. A la paix, la misère dut être grande ; de-là des vols. Ces Etats ont d'ailleurs licentié toutes leurs troupes ; et que sont devenues ces troupes ? S'il est des soldats qui sont retournés à la terre ou à leurs travaux des villes, il en est beaucoup qui, accoutumés à la fainéantise, à l'effusion du sang, ont dû dédaigner les arts paisibles, et faire un métier du massacre de leurs concitoyens. Enfin, il n'y a point d'hommes armés par la société, pour réprimer les désordres de ces brigands, point de maréchaussée, point de police ; les hommes, d'ailleurs, y sont trop rares, et leurs loix réprouvent ces moyens ».

Les philosophes ont plus d'une fois reproché aux hommes de faire la Divinité à leur image, et conséquemment d'en faire une image infidèle. On peut appliquer ici ce mot :

les Européens font les Américains libres à leur image, et voilà pourquoi ils se trompent. Ils transportent en Amérique *leur trop plein des villes*, leur misère, leurs vices politiques et moraux, et les crimes qui en dérivent, et n'y voyant pas les mêmes précautions que leurs gouvernemens prennent pour s'en garantir, ils s'imaginent que le désordre règne par-tout, et que le sang coule impunément.

Les ravages de cette guerre de sept ans, ont été terribles : oui, sans doute. Mais aussitôt que le fer a pu se convertir en soc de charrue, la terre a produit, et la misère a disparu. Les soldats américains étoient citoyens et propriétaires avant d'être soldats; ils sont restés citoyens sous l'uniforme, et sont retournés à leurs propriétés, en le quittant. Ils se battoient, non pour de l'argent, non par métier, mais pour leur liberté, leurs femmes, leurs enfans, leurs propriétés, et de pareils soldats ne ressemblèrent jamais à ces bandits du vieux continent, qu'on stipendie pour tuer leurs semblables, et qui tuent, dans les grands chemins, pour leur propre compte, quand la paix force leurs maîtres de les licentier. On a vu en Amérique, ce que les annales du monde n'offrent dans aucun Etat, excepté à

Rome ; un général, adoré de ses soldats, quitter son pouvoir, lorsqu'il n'étoit plus nécessaire, et se retirer au sein d'une vie paisible et obscure. On a vu une armée nombreuse, qui n'étoit point payée, consentir généreusement à se séparer sans paiement ; ses soldats se retirer, chacun dans son canton, sans commettre aucun désordre : là, chacun reprendre tranquillement ou sa charrue ou son premier métier, ces métiers que nous traitons de vils en Europe (1). Voilà ce que fait la liberté ; voilà ce que l'on ne conçoit pas dans la plupart des Etats européens ; l'esprit militaire y règne, et ses préjugés y dominent. La guerre y est le chemin de la gloire,

(1) Voici un trait tiré des papiers américains, entre mille semblables.

Deux frères, capitaines, qui s'étoient distingués pendant la guerre, reprirent, à la paix, leur état de chapelier. Ils firent insérer dans les gazettes l'avis suivant.

« Les frères *Bicker* donnent avis au public, qu'ils viennent de reprendre leur ancienne profession de chapelier, qu'ils avoient abandonnée, pour défendre la liberté de leur pays. Ils espèrent que leurs concitoyens voudront bien, en récompense de leur courage et de leurs services, les favoriser dans leur commerce, et les préférer aux autres. » Quel capitaine européen voudroit mettre son nom à la tête d'un pareil avis ?

de l'ambition, de la fortune; et pour conserver à cette profession sa prépondérance, son lustre, on établit en principe, qu'une *armée permanente* est nécessaire pour entretenir l'ordre dans la société; qu'elle doit toujours menacer les citoyens, quoique paisibles, pour maintenir leur soumission à l'autorité. On ne connoît pas ce fardeau inutile et malheureux, cet esprit funeste, dans les Etats-Unis. L'esprit public, bien plus favorable au bon ordre, y prend sa place, et la paix et la sureté y régnent sans maréchaussée, sans espions, sans cette police qui avilit les mœurs et le caractère des citoyens. L'esprit public tient lieu de tous ces moyens, tandis que ces moyens ne tiendront jamais lieu de l'esprit public, et que jamais ils ne produiront comme lui le bonheur de la société.

En vain les hommes remplis de vieux préjugés, crieront-ils ici à la déclamation; nous leurs offrons des faits (1). Ah! ce seroit plu-

(1) Il faut lire les gazettes américaines, non pas celles que les gazettiers anglois altèrent, mais celles qui s'impriment en Amérique. Elles seules peuvent donner une idée juste de la situation des Etats-Unis : elles nous ont fourni ce que nous avançons. Observez qu'on y enregistre tout ce qui se passe, qu'on n'y cache aucun fait, pour peu qu'il ait

tôt aux Américains libres à dédaigner l'Europe, à nous y faire observer la boucherie continuelle qu'on y fait des voleurs et des assassins ; à comparer le nombre énorme de cachots, de prisons, d'hôpitaux, d'établissemens de toutes les espèces, institués pour guérir ou pallier les ulcères incurables de nos vieilles institutions ; à comparer ce tableau dégoûtant, à l'infiniment petit nombre de meurtres, de vols qui se font dans les Etats Unis ; aux hôpitaux vraiment *domestiques* et humains de ces Etats ; au tableau du bonheur de chaque famille américaine, de ses mœurs simples, et à nous prouver, par leur exemple, qu'une liberté sage régénère l'homme social, et rend inutiles ces machines ruineuses, dont on l'écrase, pour l'empêcher de nuire.

La guerre contre les Sauvages ou les Indiens offre plus de réalité, que cette anar-

trait à la chose publique ; que les vols et les meurtres y sont soigneusement inscrits, tandis que nos gazettes gardent le plus profond silence sur les vols et les assassinats qui se commettent dans chaque état. On traite les Européens comme des malades, aux yeux desquels on dérobe tout ce qui pourroit leur donner une idée de leur mal.

chie absurde, reprochée aux Américains libres. Mais cette guerre ne doit inspirer aucune frayeur. On en connoît la cause. Elle est le fruit du ressentiment des Anglois et de la politique étroite de quelques subalternes, qui cherchent à susciter des embarras aux Américains libres, et en particulier à traverser le commerce des fourrures, qui doit tomber entre leurs mains.

Cette commotion des Indiens sera passagère. Il est impossible que leur illusion ne cesse bientôt ; impossible, que bientôt ils n'apperçoivent qu'ils sont des instrumens passifs dans la main de quelques intriguans anglois. Ils verront que pour se dévouer aux vues de ceux-ci, ils contrarient leurs intérêts propres ; que leur intérêt est d'être en paix avec des voisins qui les bordent presque par-tout, qui par-tout annonçent les développemens les plus rapides, dont la population, toujours croissante, les détruiroit bientôt, s'il ne se déterminoient à la tranquillité ; avec des voisins enfin qui leur offrent franchement et loyalement la paix, et qui prennent sérieusément toutes les mesures possibles, pour que jamais il n'y ait la moindre provocation

provocation d'hostilités de la part des Etats-Unis (1).

Les ennemis de ces Etats ont encore beaucoup grossi les troubles qui, dans ces derniers temps, se sont manifestés dans celui de Massasuchet. La cause de ces troubles est la même que celle de la guerre contre les Indiens : c'est encore le fruit du ressentiment de quelques Anglois, et sur-tout des loyalistes de la Nouvelle-Ecosse, qui, bordant cet Etat, y répandent, au moyen de leurs partisans secrets, des semences de division. Ce n'est donc pas de l'esprit républicain que sont nés ces troubles, mais uniquement des manœuvres employées par des hommes, dévorés du regret de s'être opposés à une révolution honorable à la cause de l'humanité, et que le succès a couronnée. Voilà les causes qu'il faut en accuser, et non la liberté. Aussi voyez avec quelle rapidité le prestige s'est dissipé. Il a suffi de démasquer ces manœuvres de la haine et de l'esprit des loyalistes, pour que le peuple ait accouru au secours de ses magistrats, de son gouvernement. Les sédi-

(1) Voyez le réglement fait par le congrès, vers la fin de 1786. Mais en même temps que le congrès présente aux Indiens le rameau d'olivier, il se montre prêt à la guerre. Quelques tribus de sauvages ont déjà fait la paix.

tieux eux-mêmes, égarés d'abord par les conseils de ces ennemis secrets, ont reconnu leurs torts, ont posé les armes à la voix vraiment paternelle de l'autorité (1). Pas une goutte de sang n'eût été versée, sans la témérité réfléchie d'un chef de ces hommes égarés (2). Et combien peu de sang on a versé! et avant de le verser, quelles précautions n'a-t-on pas prises, pour qu'il n'y eût point de victimes! car le vrai citoyen ne se résoud qu'à la dernière extrémité à répandre le sang de son frère égaré; car dans les républiques,

---

(1) On doit de grands éloges à la fermeté qu'ont déployée tous les juges dans cette occasion; à l'énergie et à la vigilance du gouverneur Baudouin; au patriotisme des célèbres Adams et Peyne. L'adresse, composée par ces derniers, est un chef-d'œuvre de logique et d'éloquence.

(2) Ce chef étoit un officier réformé, nommé Shays, qui, le 24 janvier dernier, voulut s'emparer des barraques de l'armée du gouvernement. Le général Shepard l'avertit qu'il seroit obligé de faire tirer sur lui, s'il persistoit. Shays persista; on tira d'abord par-dessus les têtes, et ensuite quelques boulets furent jettés sur les insurgens. Trois perdirent la vie, quelques-uns furent blessés. Il eût été facile au général de détruire cette troupe. C'étoit le dernier rejetton des commotions de cet Etat. Précautionné contre le mal que ces citoyens égarés pouvoient faire, il a sagement attendu qu'ils se dissipassent d'eux-mêmes, et tout est terminé au mom ent où nous écrivons.

on épuise tous les moyens que fournit la raison, avant d'employer la force; car enfin dans ces républiques, on ne connoît point de sang vil et méprisable.

Encore une fois, il ne faut pas juger un peuple libre, par le peuple des immenses capitales des Etats despotiques, rampant quand il se croit foible, féroce, quand il se sent le plus fort, susceptible de passions et jamais de raisonnement. Elles n'existent point en Amérique, ces capitales, excroissances monstrueuses, qui n'étant qu'un produit de dégradation, souillent et dégradent tout ce qu'elles renferment. Encore, si l'on comparoit ces énormes capitales entr'elles, en commençant par Constantinople et finissant par Londres, trouveroit-on les désordres moins fréquens, les commotions moins dangereuses, à proportion que le peuple y est plus compté pour quelque chose ?

Les troubles, dans les républiques bien organisées, ne peuvent jamais être ni considérables, ni de longue durée, parce qu'elles renferment un principe régénérateur, qui bientôt fait réformer l'abus, s'il en existe, qui réunit bientôt tous les citoyens contre le danger commun, si l'insurrection n'a qu'un prétexte; et tel a été le double effet produit

par les troubles de l'Etat de Massasuchet.

Cet orage passager aura même eu plusieurs avantages ; celui de faire réformer plusieurs abus par l'assemblée générale ; et celui d'apprendre aux Américains libres à se tenir en garde contre les insinuations d'ennemis secrets, et sur-tout contre les insurrections ; moyen violent, qui ne peut jamais convenir à un peuple législateur, tant qu'il peut toujours désavouer, destituer ses représentans, s'ils trompent ses intentions.

On a trouvé le même prétexte de calomnier les Américains libres, dans l'espèce de division que l'émission du papier-monnoie a occasionnée à Rhode-Island. Les esprits superficiels, les gazettiers ignorans ont argumenté de ces légères commotions, pour décrier et les constitutions américaines et le papier-monnoie (1), pour peindre les Amé-

---

(1) Le papier-monnoie, comme nous l'avons déjà observé, n'est point funeste en lui-même. Il ne devient tel que lorsque la contrainte l'accompagne, lorsqu'on veut, sans la confiance, le mettre, par la force, au niveau du numéraire, le lui substituer ; et voilà sans doute le tort de l'Etat de Rhode-Island ; voilà pourquoi ce papier a été rejetté. Voyez les Etats où cette contrainte n'existe point ; le papier-monnoie y circule : c'est que la confiance y existe, et l'autorité brise la confiance.

ricains comme des escrocs, leur pays comme une terre inculte et maudite.

On vous dit, avec le ton de la confiance. — Voyez ce que font les Américains libres : des troubles, par-tout des troubles. Il faudroit, pour les appaiser, que le Ciel leur envoyât des tyrans. Les hommes sont les mêmes partout. Il faut des chaînes à l'homme. Les philosophes prônent les Américains. — Demandez un écu à ces fiers républicains, et voyez s'ils le donneront.

Ces discours trahissent ceux qui les tiennent. Accoutumés à ne rien voir d'heureux que sous la forme des écus, ils ferment les yeux sur les symptômes de la véritable misère. Eh! qu'ils les ouvrent donc sur l'Espagne. *C'est la terre des écus*, et il s'en faut bien que la population, que le commerce, que l'agriculture y fleurissent, comme dans les Etats-Unis. Nous ne répéterons point ce que nous avons dit sur cette rareté de numéraire. Elle sera chez les Américains libres un signe de prospérité, tant qu'ils seront actifs et industrieux, tant qu'il y aura des défrichemens à faire; car elle annoncera que les défrichemens se font, et que la population augmente.

Il ne seroit pas étonnant qu'il manquât

dans quelques Etats de l'Amérique des hommes suffisamment instruits sur la théorie des papiers-monnoie. Cette science est peu cultivée ; il est aisé de s'y égarer. Nous avons vu dans Paris même des banquiers méconnoître assez leur propre intérêt, pour demander le papier-monnoie *contraint.* Faut-il s'étonner si dans l'Amérique, où l'on en sent davantage la nécessité, on s'égare aussi sur la manière d'employer cette grande ressource, et si le peuple, qui sait toujours s'en passer, s'en est effrayé ?

Quoi qu'il en soit, tous ces orages sont sans importance et ne peuvent avoir une longue durée. Il faut tout espérer d'un peuple généralement libre, dont la grandeur n'est point fondée sur l'abaissement d'aucun autre ; d'un peuple dont la dette publique a, pour la première fois une cause vraiment honorable, vraiment légitime, et qui d'ailleurs est loin d'être supérieure à ses moyens ; d'un peuple dont la culture, l'industrie et le développement ne sont entravés ni par les besoins du fisc, ni par des préjugés, ni par une mauvaise constitution ; d'un peuple qui déteste et les conquêtes et l'esprit militaire, qui n'a d'autre but que la paix générale et le bonheur des individus ; d'un peuple enfin,

qui porte dans tout ce qu'il fait, soit au-dedans, soit au-dehors, soit dans sa vie privée, soit dans sa politique, le caractère énergique de l'esprit public, si rare en Europe.

Observez, en effet, tout ce qui s'est passé dans les Etats-Unis depuis le retour de la paix, et vous retrouverez cet esprit public dans tous leurs actes législatifs, dans toutes leurs réformes, dans toutes leurs améliorations, dans tous leurs développemens.

Vous le retrouverez dans cette cession généreuse et sans exemple dans l'histoire, que divers Etats ont faite au congrès, de leurs territoires trop étendus : cession bien propre à disculper ces républiques des vues d'ambition et d'agrandissement qu'on leur prête; cession qui affermit leurs bases, en circonscrivant à jamais leurs limites (1).

Vous le retrouverez dans la volonté unanime et déclarée de tous les Etats, de payer la dette publique, et dans leur intention d'acquiescer aux moyens infaillibles qui doivent l'éteindre. Il est du devoir des vrais amis des Américains libres d'insister sur ce concert,

---

(1) La Virginie, dans son acte de cession au congrès, a stipulé que le gouvernement des districts cédés seroit toujours républicain, et qu'on n'admettroit jamais au droit de citoyenneté tout homme possédant un titre héréditaire.

pour rassurer les François et les autres Européens qui sont leurs créanciers.

Vous le retrouverez dans ce réglement du congrès (1), qui simplifie les monnoies, qui les réduit à des divisions faciles pour le commerce ; qui donne à l'Europe un grand exemple, l'exemple de plusieurs États indépendans les uns des autres, occupant une vaste étendue, et n'ayant cependant qu'une même monnoie, comme un même poids, de mêmes mesures, un même langage. Eh! combien de professions viles, combien de friponneries, combien de désordres prévenus par la seule uniformité de monnoie! L'opération du congrès n'a pas atteint à la vérité le dernier degré de simplicité, auquel le systême monétaire doit être porté; mais elle peut y conduire; et il est vraisemblable que ce systême y sera plutôt adopté qu'en Europe, où, à l'exception de l'Angleterre, la fausse opinion de faire de la monnoie un revenu pour l'État, subsiste encore.

Vous le retrouverez cet esprit public, dans

(1) On a suivi, pour ce réglement, le plan proposé par le judicieux et savant M. Jefferson. Une des parties les plus frappantes de ce plan, est de réduire tous les calculs sur les monnoies à la raison décimale.

l'accord de tous les Etats pour n'avoir qu'une règle commune, relative au commerce extérieur (1), et pour réformer les abus qui peuvent s'être glissés dans le systême fédéral.

Vous le retrouverez dans la disposition générale de tous les Etats à bien accueillir les étrangers (2) ; dans ce traité de paix et d'amitié entr'eux et la Prusse, où, pour la première fois, on abjure les préjugés ridicules qui souillent encore la diplomatique de nos jours ; où l'on convient enfin, que la guerre ne frappera plus ni sur l'agriculture, ni sur l'industrie, ni sur le commerce.

Vous le retrouverez dans cette anxiété qu'éprouvent tous les Américains vertueux à la vue du luxe qui s'accroît chez eux ; dans les moyens qu'ils prennent pour l'arrêter et pour conserver leur première simplicité (3).

---

(1) La convocation des députés des différens Etats, qui s'est déjà occupée de cet objet, doit se rassembler à Philadelphie au mois de mai 1787.

(2) « Ouvrons nos ports, disoit le gouverneur Clinton, en 1784, à tous les peuples, donnons à tous protection, encouragement, sécurité; administrons la justice avec une égale impartialité, à l'étranger comme au citoyen ».

Voyez l'excellent discours de ce gouverneur, tenu dans l'assemblée générale de New-Yorck, du 21 janvier 1784.

(3) Voyez la note 1, pag. 203. Les membres les plus

Vous le retrouverez dans toutes les loix passées par les divers Etats; dans celle qui rappelle les loyalistes (1); car l'esprit public ne connoît point de vengeance implacable; dans cette autre loi qui supprime les confiscations des biens des coupables; pratique barbare, enfantée dans les temps désastreux des proscriptions romaines, conservée par l'esprit de rapine de la féodalité.

Vous le retrouverez dans ces réglemens sur la religion, qui établissent par-tout une tolérance civile et religieuse; tolérance si nécessaire à l'harmonie, et dont l'ignorance seule ou les préjugés peuvent combattre les avantages évidens.

Vous le retrouverez dans toutes les loix qui sanctionnent l'établissement de maisons d'éducation, de grands chemins, de canaux, et de tout ce qui peut contribuer à la com-

---

respectables de l'Etat de Massachuset, ont formé une société pour arrêter le luxe.

(1) Le colonel Alexandre Hamilton, aide-de-camp du général Washington, publia sur cette matière, en 1784, à New-Yorck, une lettre sous le nom de *Phocion*, remplie de raisonnemens judicieux, pour prouver que, suivant le traité de paix, on doit cesser toute persécution contre les loyalistes. Observez que ce colonel étoit un des plus ardens républicains.

modité et à l'agrandissement du commerce intérieur.

Oublierons-nous ici le plus beau trait dont s'honore l'esprit public dans les Etats-Unis? L'affranchissement des nègres. Cet affranchissement, qui sera bientôt universel dans toute cette partie du monde (1), est cependant l'ouvrage d'une secte, de ces quakers, si injustement outragés par des esprits superficiels ou corrompus.

Et pour le faire observer en passant, ce fait seul doit prouver l'ascendant prodigieux du zèle constant d'un individu vertueux sur sa nation, sur son siècle, sur le monde entier, lorsque son but est noble et généreux. Bénezet, ce quaker distingué, cet apôtre de l'humanité, parcourt tous les Etats-Unis, prêchant par-tout pour la liberté des nègres. Il convertit d'abord ses frères; ses frères convertissent à leur tour toutes les autres sectes, tous les Etats. Ceux qui sont en arrière, rougissent de leur barbarie; et peut-être le jour n'est pas loin, où tous les Européens, honteux de ce trafic scandaleux, l'abjureront.

(1) Tous les Etats ont publié des loix plus ou moins sévères contre l'esclavage. Celui de Virginie condamne à une amende considérable ceux qui importeront des noirs.

Voilà ce qu'aura produit l'exemple d'un seul Américain (1) !

Et voilà les hommes, les loix, le gouvernement qu'on calomnie ! Ces hommes, qui sont destinés à régénérer la dignité de l'homme ! Ces loix, qui ne frappent que le crime, qui le punissent par-tout, et ne se taisent jamais devant le crédit ! Ce gouvernement qui, le premier, offre véritablement l'image d'une famille nombreuse, bien unie et complettement heureuse ; où le pouvoir est juste, parce qu'il circule dans les mains de tous, et ne s'arrête dans aucune ; où l'obéissance prévient, parce qu'elle est volontaire ; où l'administration est simple et facile, parce qu'elle abandonne l'industrie à elle-même ; où le magistrat a peu à faire, parce que le citoyen est libre, et que l'homme libre respecte toujours la loi et son semblable ! Voilà les prodiges que nous calomnions, nous Européens ; enchaînés par nos antiques ins-

(1) Rapprochez des encouragemens qu'on donne en Europe au commerce des nègres, le peu de prix qu'on y met aux blancs. On paie un nègre deux mille liv., et l'on perd un blanc pour la valeur d'un lièvre qu'il aura tué, d'une perdrix qu'il aura étranglée. Laissons-là, si l'on veut, l'incommode humanité ; mais convenons au moins, que c'est très-mal spéculer pour la richesse nationale.

titutions, par les habitudes que nous ont donné des préjugés dont nous reconnoissons nous-mêmes aujourd'hui la barbarie ou la frivolité ! Nous disons bien, mais faisant si mal, pourquoi calomnions-nous des hommes, qui, au bien dire, joignent le bien faire ? Ah ! s'il ne nous est pas donné de leur ressembler, d'avoir leurs vertus, de jouir de leur bonheur, ne les décrions pas au moins ; respectons cette supériorité que nous ne pouvons atteindre.

Eh ! s'il étoit encore quelque individu qui conservât des doutes, des préventions contre les Américains et leur commerce, qu'il considère la conduite des Anglois à leur égard. Quel peuple devroit plus promptement abandonner toute relation avec les Etats-Unis, s'ils étoient le séjour de l'anarchie, de la mauvaise foi, si l'on ne pouvoit y courir d'autre chance que celle de perdre les propriétés qu'on y confie aux individus, aux Etats même ? Cependant les Anglois, principaux auteurs des fables, des exagérations que nous réfutons, sont loin d'interrompre leur commerce avec les Etats-Unis ; ils en ont mesuré toute l'étendue, et leur unique crainte est de n'être pas les seuls fournisseurs de ces peuplades vigoureuses, dont l'activité

crée journellement, avec de nouveaux consommateurs, de nouvelles consommations. Nous en avons cité plusieurs preuves dans le cours de cet ouvrage, en examinant les opinions du lord Sheffield : lui-même, par une contradiction frappante, consacre des pages entières à décrier les Américains libres, leurs productions, leurs ressources, tandis qu'il s'applique à observer, d'un autre côté, tout ce qui peut assurer aux Anglois le principal commerce avec les Etats-Unis. Or, s'il ne pouvoit être que désavantageux, n'en prêcheroit-il pas l'abandon ? recommanderoit-il au gouvernement de prendre garde à nuire à ce commerce ?

Peut-être nous objectera-t-on que le parlement d'Angleterre vient tout récemment de différer de conclure un traité de commerce général avec les Etats Unis, sous le prétexte que leurs constitutions n'étoient pas encore assez fixes (1).

Le gouvernement anglois a de bonnes rai-

---

(1) Quand on voit les nations européennes, et les Anglois eux-mêmes, aller négocier en Turquie, chez les Algériens, au Caire, on ne peut pas imaginer que ce soit de bonne-foi qu'ils décrient et rejettent les relations de commerce avec les Etats-Unis, sous prétexte que leur législation n'est pas encore assez fixe.

sons de ne pas se presser de conclure ce traité. C'est qu'il a fixé, par un traité provisionnel, les articles les plus importans ; c'est qu'il ne pourroit conclure un traité général, sans exécuter tous les articles du traité de paix, et il ne paroît pas encore disposé à cette exécution : c'est que d'ailleurs ce gouvernement sait bien que les traités de commerce ne font pas le commerce ; c'est qu'enfin il laisse toujours prendre les devants au négociant anglois ; il le laisse sonder le terrein sur lequel doit poser l'édifice ; il le laisse observer, interroger le peuple étranger avec lequel il doit s'allier ; il laisse l'industrie angloise, libre dans ses mouvemens extérieurs, multiplier ses tentatives par-tout où elle peut espérer du gain. En un mot, le gouvernement anglois attend, pour se décider, les lumières de l'expérience particulière. L'inaction de ce gouvernement ne doit donc rien faire conclure contre un commerce quelconque, lorsque d'ailleurs il est constamment l'objet des spéculations des individus.

Il n'en est pas de même du commerce françois. Accoutumé à ne pas faire un seul pas sans être obligé d'avoir recours à l'intervention du gouvernement, pour écarter de lui les obstacles que lui suscitent des intérêts

particuliers, le fisc, et souvent le monopole, il n'ose point essayer le commerce nouveau, tant que le gouvernement ne lui en applanit pas le chemin; et le gouvernement doit le lui applanir jusqu'au moment où, rendant au commerce une entière liberté, les spéculateurs particuliers pourront faire des essais sans inquiétude.

Il ne faut pas douter que cette différence de position de commerçans françois et anglois, vis-à-vis leurs gouvernemens, n'ait une très-grande influence sur leur prospérité réciproque; et voilà pourquoi il ne faut cesser de répéter au gouvernement françois, que s'il veut assurer une grande prospérité à son commerce, il doit emprunter les moyens employés par l'Angleterre, et ces moyens sont: *La liberté dans les mouvemens, le droit de réclamer contre les atteintes portées à cette liberté, la certitude de la justice, sans acception de personnes;* voilà les bases du génie, de l'industrie, de la grandeur d'un Etat, bases sans lesquelles il n'est point de grand commerce; et ces bases peuvent très-bien se concilier avec celles de la constitution françoise.

FIN.

nt le monopole,
nerce nouveau,
lui en applanit
nement do t le
nt où, rendant
berté, les spé-
t faire des essais

ette différence
rançois et an-
nens, n'ait une
prospérité ré-
ne faut cesser
françois, que
rospérité à son
es moyens em-
moyens sont:
s, le droit de
ortées à cette
istice, sans
les bases d
rand ur d'un
'est point de
peuvent très-
e la constitu-